



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

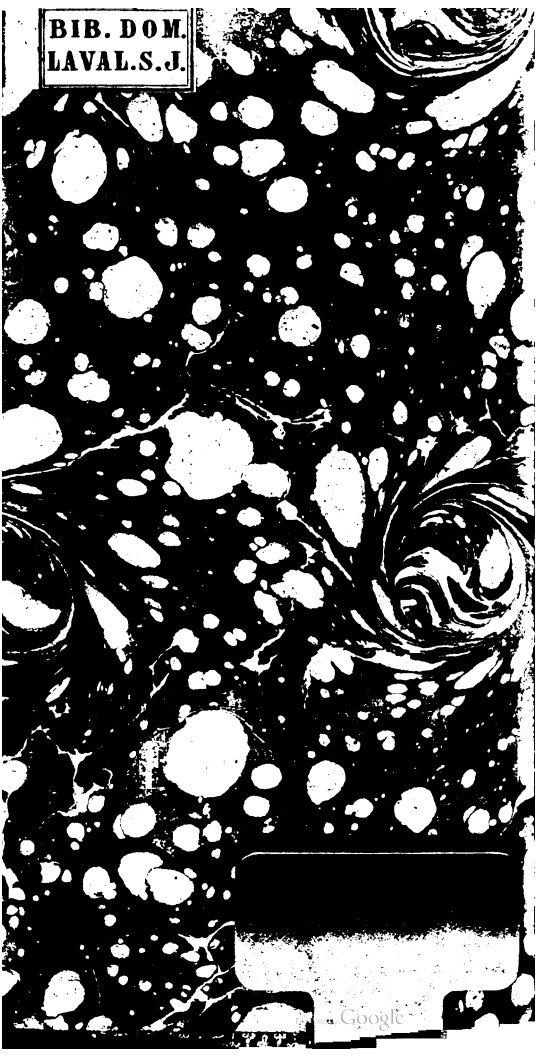
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**BIB. DOM.
LAVAL.S.J.**





PY. 20/1/25

~~AA-1~~



BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNE'E M D CC XIII.

TOME XXVI.

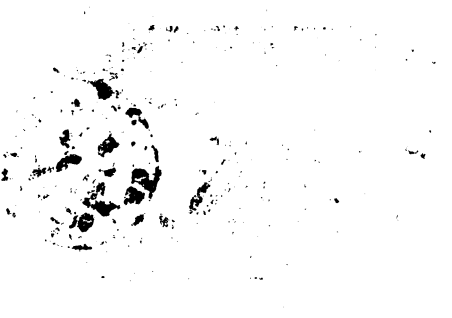
Premiere Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M D CCXIII.

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
AND
ZOOLOGY
OF THE
CITY OF LONDON
1871



THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
AND
ZOOLOGY
OF THE
CITY OF LONDON
1871

T A B L E

*Des Livres & des Articles de
la I. Partie, du
XXVI Tome.*

- I. **E**Xtrait des Actes publics d'An-
gleterre. p. 1
- II. Réponse à l'Avertissement de la
nouvelle Edition des Oeuvres de
Mr. DESPREAUX. 64
- III. Remarques sur la X. Reflexion
sur Longin, par l'Auteur de la
B. C. 83
- IV. Commentaires de Cesar, pu-
bliez par Mr. CLARKE. 112
- V. Oeuvres de Lucrece. 149
- VI. Actes choisis & sans mélange de
faussetez des Martyrs, recueillis
par D. THIERRY RUI-
NART. 172
- VII. De l'Existence de Dieu, par
Mr. l'Archevêque de CÂM-
BRAY. 226
- VIII. Sermons de Mr. TILLOT-
SON, par Mr. BARBEY-
RAC T. I. 233
- Recueil de quelques uns en Fla-
mand, par Mr. VERRYIN. 235

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

*Extrait du VII. Tome du Recueil
des Actes Publics d'Angleterre.*

RICHARD II. fils du fameux Prince de Galles, succeda au Roi Edouard III. son ayeul, le 21 de Juin 1377. n'étant âgé que que de onze ans, & régna jusqu'à la fin de Septembre 1399.

Ce VII. Tome du Recueil des Actes Publics, & une petite partie du VIII. contiennent les Actes, qui ont du rapport aux événemens arrivez sous le règne de ce Prince. De tous les Tomes, que j'ai déjà parcourus, celui-ci me paroît le moins rempli de Pièces propres à éclaircir quelque point de l'Histoire de ce tems-là. On n'y en trouve qu'un petit nombre, sur les principaux
Tome XXVI, P. 1. A paux

2 BIBLIOTHEQUE

paux événemens , & au contraire , il y en a une infinité sur des matières détachées , dont il ne seroit pas possible de faire un Extrait , sans s'engager dans une excessive longueur. Je me bornerai donc à six Articles principaux , qui regardent la France , la Bretagne , l'Ecosse , la Castille , les affaires domestiques , & l'Eglise. Il y a peu d'événemens remarquables dans tout ce Règne , qui ne soient renfermez dans quelcun de ces six Articles.

I. *Affaires de France.*

LA trêve, qu'Edouard III. avoit faite avec la France, étoit expirée au mois d'Avril 1377. près de trois mois avant la mort d'Edouard; sans que les Anglois eussent fait aucun préparatif , pour recommencer la guerre. Il n'en étoit pas de même en France , où l'on se préparoit avec ardeur à profiter de la faiblesse d'un ennemi mourant, & d'une minorité; qui , vrai-semblablement, devoit avoir de fâcheuses suites pour l'Angleterre. Ce ne fut pourtant, que vers la fin de Juin , que Charles V. recommença les hostilités , cinq ou six jours après la mort d'Edouard.

C H O I S I E

d'*Edouard*. Les François firent descente en Angleterre & dans l'île de Wight, où ils firent de grands ravages; à cause du peu d'opposition, qu'ils trouvèrent de la part des Anglois.

L'année suivante, (1378.) le Roi de Navarre, qui possédoit de grands domaines en Normandie, livra *Cherbourg* aux Anglois; mais ils ne surent pas profiter de cette acquisition, qui leur ouvroit une entrée dans la Normandie: comme ils en avoient une dans la Picardie, par le moyen de Calais.

En 1380, ils firent un effort, pour secourir le Duc de Bretagne; mais ils n'eurent pas le succès, qu'ils en avoient attendu.

Charles V. étant mort cette même année, & *Charles VI.* son Successeur étant mineur, lors qu'il monta sur le trône; la guerre ne se continua que foiblement, de la part de la France, & plus foiblement encore du côté de l'Angleterre, qui n'étoit pas en meilleurs termes.

En 1383, les François firent encore une descente en Angleterre, & peu de tems après, les deux Couronnes conclurent une trêve de dix

A 2 mois,

4 BIBLIOTHEQUE

mois , qui fut prolongée pour peu de tems , en 1384.

Cette trêve étant expirée en 1385. le Roi de France envoya un puissant secours au Roi d'Ecosse, pour faire diversion dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre ; pendant qu'il préparoit une flotte, pour faire ravager les côtes méridionales. La Cour d'Angleterre prit une telle alarme des préparatifs de la France, qu'ayant assemblé toutes les Milices du Royaume, elle mit sur pied une armée de trois-cents-mille hommes. Cette précaution fit peur aux François, qui, se désistant de leurs projets, laissèrent tomber le faix de la guerre sur l'Ecosse.

En 1386, le Duc de *Lencastre*, Oncle de Richard, ayant emmené en Castille une armée de vingt-mille hommes ; la France résolut de profiter de cette conjoncture, pour conquérir l'Angleterre. Elle prépara, pour cette expédition, une armée de soixante-mille hommes & une flotte de neuf-cents vaisseaux ; mais on prétend que le Duc de *Berry*, oncle de *Charles VI.* fit échouer cette entreprise, par un délai affecté. Quoi qu'il en soit, ces troupes ne furent

furent point embarquées, & la tempête dispersa les vaisseaux destinés à les transporter; dont même quelques-uns furent pris, par les Anglois.

La grande dépense, que cet armement avoit causée, ne permit pas au Roi de France de faire de grands efforts dans la suite. *Richard*, de son côté, n'étoit gueres mieux en état de pousser cette guerre. Ainsi, en 1389, les deux Rois conclurent une trêve de trois ans, qui fut prolongée pour un an, en 1391.

Le peu d'inclination, que *Richard* avoit pour les armes, & les dépenses excessives & inutiles, qu'il faisoit d'ailleurs, l'empêchoient de penser sérieusement à la guerre. D'un autre côté, *Charles VI.* ayant été attaqué, en 1392. d'une maladie, qui lui ôtoit assez souvent l'usage de la raison; la Cour de France se trouva tellement divisée, qu'on n'y pensoit qu'à s'entre-détruire, bien loin de se préparer à profiter de la nonchalance de l'ennemi. Cela fut cause qu'il ne se passa rien de considérable, depuis que les hostilités eurent recommencé, jusqu'à l'année 1395. que les deux Cou-

6 BIBLIOTHÈQUE

rommes convinrent d'une trêve de vingt-huit ans, qui fut scellée, par le mariage de *Richard* avec *Isabelle*, fille de *Charles VI*.

On peut bien juger qu'il n'y a pas dans ce Recueil beaucoup de Pièces importantes, sur ce sujet. Ce ne sont que des ordres pour garder les côtes, des saufconduits pour des Ambassadeurs, & des Traitez de trêve, qui furent souvent renouvellez.

Voici une Lettre, que le *Sire de Coucy*, gendre d'*Edouard III*, écrivit à *Richard*, en lui renvoyant l'Ordre de la Jarretière; par laquelle, on pourra se faire une idée de la manière d'écrire de ce tems-là.

Tres honoure & Tres puissant Seigneur.

Vostre Noble & Grant Seignourie sçait & congnoit assez l'alliance, que, de la grace & bonte de *Tres puissant & bon Roi*, mon *Tres honoure & Tres redoubte Seigneur & Père*, le *Roy* dernièrement *Trespasse* (que *Dieux* face *mercy*) a plu que j'aye en aly & au encore avec vous, dont, *Tres honoure Seigneur*, je vous *mercie* tant comme je puis & sçai.

Or il est advenu que la guerre est en-

CHOISIE. 3

entre le Roi de France, mon naturel, & souverain Seigneur, d'une part, & vous d'autre.

Dont il me desplaist plus que de chose qui püist estre en ce monde, se amender le püisse.

Et m'a commande & requis que je le serve, & aqüitte mon devoir, comme je y suis tenu, auquel, comme vous sçavez bien, je ne doy desobeir, si le serviray à mon Pöoir, comme je le doy faire.

Et pour ce, Tres honneur & Tres puissant Seigneur, que on ne püisse, en aucune manere, parler ne dire chose qui fust contre moi, ne moublamenr, vous fais assavoir les choses dessus dittes, & vous renvoye tout ce que je pourrie tenir de vous en Foy & Hommage.

Et eüss, Tres honneur Seigneur, mon Tres redoubte Seigneur & Père dessusdit, vüelt moy ordonner & mettre en la tres noble compagnie & Ordre du Jartier; si plaïsse Vostre tresnoble & puissant seignourie de pourvoir, en lieu de moi, tel, ou ainsi qu'il vous plaira, & moy tenir pour excusa en ce.

Car, tres honneur Seigneur, se en autre maniere vous me valiez aucun-

3 BIBLIOTHEQUE

ne chose commander, je le feroie de tout mon pooir.

Tres honoure & Tres poissant Seignour, je prie a Messire qu'il vous dont bonne vie & longue.

Ecrit le xxvi. jour d'Août

Le Sire de Coucy. Pag. 172. 1377.

Il y a une lettre de Richard II. au Duc de Lencastre son oncle, par laquelle, il lui donne pouvoir, s'il le trouve à propos, d'offrir de sa part au Roi de France, de terminer leurs différens, par un combat singulier, entre leurs deux personnes, ou chacun étant assisté de ses trois Oncles, ou bien par une bataille. Du 8 de Septembre 1387. Pag. 407.

Richard avoit alors dix-sept ans, & Charles n'en avoit que quinze. Ainsi, il n'y avoit aucune apparence, qu'on acceptât ce deffi; ni que le Duc de Lencastre, que le Roi son neveu laissoit maître de le proposer, on non, voulût l'engager à ce combat.

Traité de trêve conclu à Lelingham, entre Ardres & Calais, depuis le 18 de Juin 1389. jusqu'au mois d'Octobre 1392. Pag. 622.

Autre Traité de trêve pour vingt-huit

huit ans, commençant le 29 Septem-
bre 1398. & finissant le même jour
1426. Pag. 820.

II. *Affaires de Bretagne.*

LE Duc de Bretagne avoit toujours
tenu le parti d'*Edouard III.* son
Beau-père. C'étoit assez pour irri-
ter contre lui le Roi de France, qui,
par la connivence des Seigneurs
Bretons, le chassa de ses Etats, &
le contraignit de se réfugier en Flan-
dre. Le Duc de *Lencaſtre* ayant vou-
lu faire un effort, pour le rétablir,
alla faire le Siège de *S. Malo*,
mais il fut obligé de le lever. *Char-*
les V. encore plus irrité contre lui,
depuis cette entreprise, le fit citer
devant la Cour des Pairs, & fit
donner, par défaut, un Arrêt, qui
réunissoit la Bretagne à la Cou-
ronne de France. Alors, les Bre-
tons voyant qu'il s'approprioit ce
Duché, rapellèrent leur Duc, qui,
pour se maintenir, fit un Traité avec
les Anglois, par lequel il leur livra
la ville de *Brest*. En conséquence
de ce Traité, le Comte de *Bucking-*
ham, oncle de *Richard*, fut envoyé
en Bretagne, avec une armée de
huit-mille hommes, qu'il fit débar-
quer

quer à Calais , afin de prendre sa route par terre. Pendant qu'il étoit en chemin, le Roi *Charles V.* mourut , laissant son successeur âgé seulement de douze ans. La conjoncture paroissant favorable au Duc de Bretagne , il fit sa paix particulière , avec la France , & renvoya les Anglois. Ils gardèrent pourtant Brest , jusqu'en 1397. que *Richard* le rendit au Duc , pour une somme modique.

Parmi un grand nombre d'Actes, qui regardent la Bretagne, les deux plus importants sont :

Un Traité , par lequel le Duc de Bretagne s'engage à livrer Brest aux Anglois , à condition que cette place lui sera restituée , dès que la guerre cessera , ou par la paix , ou par une longue trêve. Du 1 d'Avril 1378. Pag. 190.

Un Traité de ligue offensive & défensive , entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne ; par lequel, les deux Princes s'engagent à ne faire ni paix , ni trêve , sans un consentement mutuel. Du 1 de Mars 1380. Pag. 236.

Ce Traité fut violé peu de mois après , par le Duc.

Plu-

Plusieurs autres Actes, qui regardent l'expédition du Comte de *Bukingham*, & la ville de *Brest*.

III. *Affaires d'Ecosse.*

LA trêve qu'*Edouard III.* avoit faite avec l'Ecosse, devoit durer jusqu'à l'année 1384. mais elle avoit été mal observée, par les deux partis, qui s'accusoient réciproquement de l'avoir rompue. Sous ce prétexte, dès qu'*Edouard III.* fut mort, *Robert Stuart* Roi d'Ecosse s'empara, par surprise, de *Roxborough*.

En 1378. il se saisit encore du château de *Barwick*, qui fut tout aussi-tôt repris, par le Comte de *Northumberland*.

En 1380. le Duc de *Loncaſtre* ayant fait résoudre, dans le Conseil d'Angleterre, qu'on enverroît du secours au Roi de Portugal, contre la Castille, crut qu'il étoit nécessaire, avant que de faire partir ces troupes, de confirmer la trêve avec l'Ecosse. Pour cet effet, il se rendit lui-même sur la frontière; mais il y trouva de grandes difficultés. Les Ecossois soutenoient que les Anglois avoient les premiers rom-

pu la trêve , & que s'ils vouloient la renouveler , il falloit faire de nouvelles conditions , à quoi les Anglois ne vouloient point consentir ; mais ils demandoient une simple confirmation de la trêve. En attendant qu'on pût s'accorder sur ce différend , le Duc de *Lencaſtre* obtint , qu'au lieu de confirmer la trêve , on ſe donneroit , des deux côtez , des ſûretez réciproques , que pendant trois ans , il ne ſe commettrait aucunes hoſtilitez. Ce fut un grand bonheur pour l'Angleterre , que cette affaire ſe trouvât terminée , avant qu'on eût reçu en Ecoſſe la nouvelle du ſoulevement excité dans la Province de Kent , dont il ſera parlé dans le ſuite.

En 1383. *Robert* fit une irruption en Angleterre , pendant que les François ravageoient les côtes méridionales. Peu de tems après , la France & l'Angleterre convinrent d'une trêve ; dans laquelle , on laiſſa une place au Roi d'Ecoſſe , en cas qu'il voulût y entrer. Cependant comme il différa trop longtems , à rendre réponſe , le Duc de *Lencaſtre* entra en Ecoſſe ; & comme *Robert* ne ſe vit plus ſoutenu par les

Fran-

François, il demanda d'être compris dans la trêve, ce qui lui fut accordé.

En 1385. pendant que le Roi de France se préparoit à conquérir l'Angleterre, le Roi d'Ecosse fit une seconde irruption dans les frontières du Nord; & comme le dessein de la France étoit, ainsi qu'il a été dit, *Richard* marcha lui-même en Ecosse, & ravagea les environs d'Edimbourg. S'il avoit sù profiter de ses avantages, il auroit pû conquérir ce Royaume: mais s'étant bien-tôt lassé de la guerre, il se retira, laissant son Ouvrage imparfait.

Depuis ce tems-là, les Ecossois furent compris dans toutes les trêves, qui se firent entre la France & l'Angleterre.

On trouve, dans ce Tome, une grande quantité d'Actes qui regardent l'Ecosse; dont quelques uns pourroient être utiles à ceux qui voudroient écrire l'Histoire de ce Royaume, principalement à cause des dates; mais je n'en ai point trouvé, qui fussent assez remarquables, pour mériter que j'en fisse le détail.

Parmi ces Actes on en trouve quelques-uns en Anglois, de la maniere qu'on l'écrivoit & qu'on le prononçoit en Ecosse.

IV. *Affaires de Castille.*

ON a vû, dans l'Extrait du VI. Tome, que *Pierre le Cruel*, Roi de Castille, avoit été rétabli dans son Royaume, par le Prince de *Galles*; qui, ensuite, s'étoit séparé de lui très-mecontent. Après le départ de ce Prince, *Pierre* fut attaqué de nouveau par *Henri*, son frère bâtard; qui gagna sur lui une bataille, & ensuite le tua, de sa propre main, dans la tente de *Du Guesclin*, Général François, où ils s'étoient rencontrés par hazard. Après la défaite & la mort de *Pierre*, *Henri* fut reconnu pour Roi de *Castille*.

Pierre avoit laissé deux Filles, *Constance* & *Catherine*, qui se retirèrent à Bayonne, où, malgré l'ingratitude de leur Père, le Prince de *Galles* voulut bien leur donner un asile. Lorsque ce Prince quitta la Guyenne, à cause de sa maladie, il y laissa le Duc de *Lencastre* & le Comte de *Cambridge* ses freres; qui,

qui , peu de tems après , épousèrent les deux Princesses Castillanes. Le Duc de *Lencaſtre* , qui avoit eu l'aînée en partage , ayant pris d'abord le titre de Roi de *Caſtille* , fut cause que le Bâtard *Henri* s'unit étroitement avec la France , & depuis ce temps-là , il y eut toujours une guerre ouverte entre l'Angleterre & la *Caſtille*.

Pendant le règne de *Richard* , une rupture , qui arriva entre *Ferdinand* Roi de Portugal & le Roi de *Caſtille* , obligea le premier à demander du secours à l'Angleterre ; offrant de donner *Béatrix* sa fille unique en mariage au fils aîné du Comte de *Cambridge* , & de le faire déclarer son successeur présomptif. Cette offre ayant été acceptée , le Comte de *Cambridge* fut envoyé en Portugal , avec une armée. Mais *Ferdinand* ne se servit de ce secours , que pour faire une paix plus avantageuse avec le Roi de *Caſtille* , au fils duquel il donna sa fille , & il renvoya les Anglois.

En 1363 , ou environ , il arriva un nouveau sujet de guerre , entre la *Caſtille* & le Portugal. *Ferdinand* étant mort , sans laisser d'autre en-
fant

fant, que *Béatrix* femme de *Jean* Roi de Castille, qui avoit succédé à *Henri* son père ; *Jean* prétendit que la Couronne de Portugal étoit dévolue à *Béatrix* son Epouse ; mais les Portugais mirent sur le trône *Jean*, frère bâtard de leur dernier Roi. Ce fut là le sujet d'une guerre, qui ne fut pas aussi avantageuse au Roi de Castille, qu'il l'avoit espéré. Cependant, comme il ne vouloit point démordre de ses prétentions, il rechercha le secours de la France. Le nouveau Roi de Portugal, de son côté, fit alliance avec le Roi d'Angleterre, & avec le Duc de *Lencaſtre*, qu'il reconnut pour Roi de Castille. *Richard*, qui n'aimoit pas le Duc son Oncle, fut bien aise de trouver l'occasion de l'éloigner, sous un prétexte si plausible ; en lui donnant le commandement d'une Armée de vingt-mille hommes, pour aller faire valoir ses droits sur la Castille. Le Duc prit terre à la Corogne, & dans la première Campagne, il s'empara de Compostelle & de plusieurs autres places. Pendant l'Hiver, il fit le mariage de *Catherine* sa fille aînée, qu'il avoit eue de *Blanche*

de

de *Lencaſtre* ſa première femme, avec le Roi de Portugal. Sans nous arrêter au détail de cette guerre, il ſuffira de dire, qu'elle fut terminée, par un Traité. Le Duc donna *Conſtance* ſa fille, qu'il avoit eue de *Conſtance* de Caſtille, ſa ſeconde femme, à Henri fils du Roi de Caſtille, & ſe déſiſta de ſes prétentions ſur cette Couronne. Le Roi, de ſon côté, promit de payer au Duc une ſomme de ſix-cents-mille francs, & une penſion annuelle de quarante-mille francs, pendant la vie du Duc & de la Duchefſe ſa femme.

Cet Abrégé contient la matière des Actes de ce volume, qui regardent la Caſtille. Ils ſont en très-grand nombre : mais je paſſerai ſous ſilence les moins importants, pour ne parler que de quelques-uns des principaux.

Il y a un engagement de *Ferdinand* Roi de Portugal, & de la Reine *Leonor* ſa femme, touchant le ſecours qu'ils demandoient à l'Angleterre. On voit dans cet Acte, qu'ils s'étoient poſitivement engagés à donner *Béatrix* leur fille au fils aîné du Comte de *Cambridge*,
&

& d'affurer la couronne de Portugal à ce jeune Prince , après leur mort. 1380. Du 15. de Juillet Pag. 262.

Renouvellement de l'Alliance , entre la France & Jean Roi de Castille , où il est stipulé , qu'en cas que le Duc de *Lencaſtre* soit fait prisonnier par les François , il sera livré au Roi de Castille. 1381. Pag. 285. Du 18. de Decembre.

Plein pouvoir , donné par *Richard* à ses Ambassadeurs , de traiter avec Jean Roi de Castille. Du 1 Avril 1383. Pag. 388. Il paroît par-là , que le Roi de Castille craignoit le secours que l'Angleterre pouvoit donner aux Portugais. On voit même dans l'Acte suivant , qu'il avoit fait quelque avance , pour s'accommoder avec les Anglois.

Conventions entre *Richard* II. & le Duc de *Lencaſtre* , comme Roi de Castille ; par lesquelles , le Duc s'engage à ne faire point la paix avec le Roi de Castille , à moins que celui-ci ne s'oblige de payer à *Richard*, deux-cents-mille doubles d'or , pour les dommages causez aux Anglois , ainsi qu'il l'avoit déjà offert une autre fois. Du 7 d'Août 1386. Pag. 495. Or-

Ordre de faire publier en Angleterre une Bulle d'Urbain VI, qui accordoit des indulgences à ceux qui assisteroient le Duc de *Lencastre*, dans son expédition contre *Jean*, se disant Roi de Castille, & adherant de l'Antipape *Robert de Geneve*. (Clement III.)

Traité d'Alliance & de ligue perpetuelle, entre *Richard* & le Duc de *Lencastre* son Oncle, comme Roi. Du 8 d'Avril 1386. Pag. 511.

Conventions touchant le secours, que l'Angleterre devoit envoyer au Roi de Portugal. Du 9 de Mai 1386. Pag. 521.

Traité d'Alliance & de ligue perpetuelle, entre l'Angleterre & le Portugal. 9 Mai 1386. Pag. 524.

Plein-pouvoir donné au Duc de *Lencastre*, pour traiter au nom de *Richard*, avec *Jean* Roi de de Castille. Du 1 de Juin 1388. Pag. 583.

Instructions au Duc, sur ce sujet.

Le Duc de *Lencastre* avoit alors fait son Traité, avec le Roi de Castille.

Protection accordée aux Otages, que le Roi de Castille devoit donner

ner au Duc de *Lencastre*, pour la sûreté de leur *Traité*, afin qu'ils pussent demeurer en Angleterre. Du 26 d'Août 1388. Pag. 603.

V. *Affaires domestiques.*

RICHARD II. n'étant âgé que que de onze ans, quand il monta sur le trône, le Duc de *Lencastre* & le Comte de *Cambridge* ses Oncles prirent soin des affaires du Gouvernement, depuis le 21 de Juin 1377 jusqu'à la St. Michel de de la même année, que le Parlement s'assembla. Pendant cet intervalle, les François firent de grands ravages en Angleterre, & les Ecoffois s'emparèrent de *Roxborough*. On attribua ces malheurs à la négligence du Duc de *Lencastre*, qui n'étoit pas aimé, à cause qu'il avoit abusé de la confiance que le Roi, son Père, avoit eue en lui, pendant les dernières années de son règne. Cela fut cause que le Parlement l'exclut de l'administration des affaires, en nommant douze Seigneurs, pour être Gouverneurs du Roi, pendant sa minorité.

Le

Le même jour, que *Richard* fut couronné, il créa Comte de *Buckingham*, *Thomas de Woodstock* son oncle, le seul des Fils d'*Edouard*, qui n'avoit pas encore de titre.

En 1380, le Parlement cassa les douze Gouverneurs du Roi, & commit l'éducation de ce Prince au seul Comte de *Warwick*. En même temps, il établit quatorze Commissaires, pour avoir inspection sur les revenus du Roi, & pour examiner à quoi ils avoient été employez, depuis son avènement à la Couronne.

Au mois de Novembre de cette même année, le Roi convoqua un autre Parlement, qui lui accorda un subside de douze sous, pour chaque personne au dessus de quinze ans, dont même les Moines ne furent pas exemptez.

En 1381, la levée de cette Capitation causa un terrible soulèvement. Un des Collecteurs en ayant demandé le paiement à la fille d'un Couvreur de Deptford, dans la Province de Kent; le Père, qu'on appelloit communément *Wat-Tyler*, c'est-à-dire, *Gautier le Couvreur*, soutint que sa fille étoit au dessous de quin-

quinze ans. Sur cette contestation, le Collecteur ayant voulu s'assurer de la vérité, par quelque action indécente; *Wat-Tyler* lui cassa la tête, avec son marteau. Les assistants applaudirent à cette action, & promirent de soutenir le meurtrier. En même temps, l'esprit de révolte s'empara, non seulement de cette ville, mais encore des deux Provinces de Kent & d'Essex. La Canaille s'assembla de tous côtez, & en peu de jours, il y eut plus de cent-mille hommes, qui reconnurent *Wat-Tyler*, pour leur Chef. Les séditieux se voyant en si grand nombre, marchèrent droit à Londres, dont la populace leur ouvrit les portes. Ils y commirent des excès épouvantables, après quoi, ils se rendirent maîtres de la Tour. L'Archevêque de *Cantuarbery* & le Grand Trésorier, qui s'y étoient retirez, furent sacrifiez à la fureur de cette multitude insolente, qui leur fit d'abord couper la tête. Les Révoltez étoient principalement irrités, contre la Noblesse & contre les gens de justice, dont ils n'épargnèrent aucun de ceux qui tombèrent entre leurs mains.

maines. Le Duc de Lencaſtre étoit encore un des principaux objets de leur fureur , parce qu'on l'accuſoit d'avoir été cauſe , par ſa négligence , des ravages , que les François avoient faits dans le païs de Kent.

Après qu'ils eurent exercé leur barbarie , aux environs de la Tour , ils ſe ſéparèrent dans la ville , au nombre de ſoixante-mille hommes , & jetterent une telle terreur dans le Conſeil du Roi ; qu'on leur fit offrir une Chartre , telle qu'ils pourroient la ſouhaiter , pour la ſûreté de leurs privilèges , & une amniſtie générale , pour tous ceux qui avoient pris les armes. L'offre fut acceptée , & cette troupe ſe retira , après avoir obtenu tout ce qu'elle avoit demandé. *Wat-Tyler* étoit encore près de la Tour , avec environ quarante-mille hommes , paroiffant peu diſpoſé à ſe contenter de la même choſe. Néanmoins , le Roi , qui s'étoit avancé juſqu'à la place de *Smith-field* , lui ayant fait demander une conférence , il voulut bien l'accorder. Dans ce deſſein , il marcha vers cette place , à la tête de ſes gens , & parla au Roi , tous deux étant à Cheval. Les de-

man-

mandes qu'il faisoit étoient si extravagantes , que ce Prince ne savoit ce qu'il devoit lui répondre. Cependant le Rebelle , qui avoit son épée nue à la main , faisoit de temps en temps certains gestes , qui sembloient menacer le Roi. Cette insolence irrita tellement *Walworth*, Maire de Londres , que sans considérer à quel péril il alloit exposer la personne du Roi , il fendit la tête d'un coup d'épée à ce Chef orgueilleux, & le fit tomber mort à ses pieds. Déjà les Révoltez commençoient à bander leurs arcs , pour venger sa mort ; lorsque le Roi, avec une fermeté, qu'on ne devoit point attendre d'un Prince de quinze ans , leur cria d'un ton résolu, qu'ils ne se missent point en peine, & qu'il vouloit être lui-même leur Général. En même temps , il se mit à leur tête , & les conduisit au petit pas jusqu'à la place de S. George. Il n'y furent pas plutôt, qu'ils y virent arriver mille Bourgeois armés , qui étoient sous la conduite de *Robert Knolles*, Officier d'une grande réputation. Cette vûë leur donna une telle terreur , que jettant leurs armes à terre , ils demandèrent

rent pardon au Roi, & se dispersèrent.

Dans le même tems, il y avoit de pareils mouvemens, parmi les habitans des Provinces de Suffolck & de Cambridge; où les séditieux tuèrent *Cavendish* le premier Juge, & le Comte de Suffolck. L'Evêque de *Norwich* s'étant mis à la tête de quelques troupes, alla chercher les Révoltez, les battit, & en fit un grand carnage. Par cette défaite, la sédition fut apaisée; après quoi le Roi révoqua l'amnistie, qu'il avoit accordée, & fit faire une sévère punition des coupables, dont plus de quinze-cents passèrent par les mains des Bourreaux. Pendant que la sédition dura, le Duc de *Lencaſtre* se tint en Ecoſſe, n'osant s'exposer à la fureur de cette populace, particulièrement irritée contre lui.

Peu de mois auparavant, le Roi avoit envoyé à Nuremberg des Ambassadeurs; qui y arrêterent son mariage avec *Anne de Luxembourg*, sœur de l'Empereur *Wenceslas*. La nouvelle Reine n'arriva en Angleterre, qu'après que la sédition fut apaisée, & qu'on eut puni ceux

Tome XXVI. P. I B que

qui en étoient le plus coupables.

En 1382, *Richard* étant parvenu à sa dix-septième année, commençoit à faire paroître des inclinations, qui n'étoient gueres agréables au peuple. Quoi que sa capacité fût des plus médiocres, il avoit une haute opinion de son mérite, & se faisoit un honneur de surpasser ses Prédecesseurs, dans la dépense de sa maison. Outre cela, il avoit choisi certains Favoris, qui ne gardoient aucune mesure dans leur avidité, & qui ne cessoient point de lui inspirer l'envie d'usurper un pouvoir despotique sur ses Sujets. Les principaux de ces Favoris étoient *Robert de Were* Comte d'Oxford, *Michel de la Pole*, fils d'un Marchand de Londres, l'Archevêque d'*Yorck*, un Alderman de Londres, nommé *Brembre* & le Juge *Tresilian*. Ce dernier étoit un homme vendu à l'iniquité, qui ne faisoit aucun scrupule de trahir les intérêts de sa patrie; pour procurer au Roi une autorité, sans bornes. Ces Favoris se rendirent bientôt odieux, par leur orgueil & par leur avidité. Comme ils craignoient de trouver de l'opposition, de la
part

part des Oncles du Roi ; ils s'attachèrent à les lui rendre suspects, & le portèrent souvent à se servir de mauvais moyens , pour les perdre.

En 1383, & en 1384, ils firent accuser le Duc de *Lencaſtre*, d'avoir conspiré contre le Roi ; mais ils ne purent venir à bout de le ruiner.

En 1385, *Richard* entra en *Ecoſſe*, & à son retour, il conféra le titre de Duc d'*Yorck* au Comte de *Cambridge*, & celui de Duc de *Gloceſter*, au Comte de *Bukingham*, ses oncles. Il créa le Comte d'*Oxford*, Marquis de *Dublin*, & peu après *Duc d'Irlande*, & Michel de *la Pole*, fut fait Comte de *Suffolck*, & revêtu de la charge de Grand Chancelier.

En 1386, *Leon* Roi d'*Armenie* qui avoit été chassé de ses Etats par les Turcs, se rendit en Angleterre, pour tâcher de procurer la paix, entre le Roi de France & *Richard*; dans l'espérance que ces deux Princes uniroient ensuite leurs armes pour le rétablir ; mais il ne lui fut pas possible de réussir, dans ce projet.

La même année, le Duc de *Lencaſtre* partit pour ſon expédition de Caſtille, emmenant avec lui une armée de vingt-mille hommes. La France voulant profiter de cette conjoncture, fit des efforts prodigieux, à deſſein de conquérir l'Angleterre. *Richard*, de ſon côté, aſſembla une puiffante armée, pour défendre ſon Royaume, & convoqua un Parlement, pour en obtenir un ſubſide. Le Parlement ſe ſervit de cette occaſion, pour demander que les Favoris fuſſent chaffez & qu'on leur fit rendre compte de l'adminiſtration des finances. Le Roi le refuſa hautement, & il y eut ſur ce ſujet, entre lui & le Duc de *Gloceſter* ſon oncle, que le Parlement lui avoit député, des paroles très-aigres, qui attirèrent au Duc la haine du Roi & des Favoris. Enfin, le Roi ſe vit obligé de conſentir à tout ce que le Parlement ſouhaitoit. Il chaffa le Duc d'*Irlande*, & le Comte de *Suffolck*; mais dès que le Parlement fut ſéparé, il les rappella.

(1387) Les Favoris ayant repris leur premier poſte, animèrent de plus en plus le jeune Roi contre leurs ennemis, & particulièrement contre

contre le Duc de *Gloceſter*. Peu de tems après , le Duc d'*Irlande* ayant répudié *Philippe* ſa femme , fille du Sire de *Coucy* & d'une fille d'*Edoüard III.* le Duc de *Gloceſter* reſſentit vivement cet affront , & fit aux Favoris des menaces , qui leur firent prendre la réſolution de le prévenir. Pour cet effet , ils crurent que le meilleur moyen de parvenir à leur but étoit de faire en ſorte que le Roi ſe rendît abſolu ; après quoi , ils eſpéroient qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe défaire de leurs ennemis. *Richard* ſuivant ce conſeil ſe rendit à Nottingham , où il fit aſſembler tous les Juges & tous les Sherifs du Royaume , avec quelques habitans de Londres. Quand ils furent en ſa préſence , il demanda aux Juges ſ'il ne pouvoit pas caſſer les Commiſſaires ; que le Parlement avoit établis , pour prendre ſoin du Gouvernement. Les Juges répondirent , que non ſeulement il pouvoit caſſer des Commiſſaires , mais même , en vertu de ſa prérogative Royale , annuler tous les Actes du Parlement , & ils ſignérent cet avis. En ſuite , le Roi ſ'adreſſant aux Sherifs leur commu-

niqua le dessein qu'il avoit de convoquer un Parlement , qui fût à sa dévotion , & en même tems leur commanda de ne pas permettre qu'aucun Député fût élu , qui ne s'engageât auparavant à seconder ses projets. Il ajoûta , qu'il vouloit lever une armée , pour se mettre en état de pouvoir châtier ceux de ses sujets , qui prétendroient s'opposer à ses volontez ; & leur demanda , combien chaque Comté pourroit lui fournir de troupes. Les Sherifs répondirent qu'il leur commandoit des choses , qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter : Que le peuple ne souffriroit jamais de se voir privé de la liberté des élections ; & que pour ce qui regardoit l'armée , qu'il avoit dessein de lever , il n'y avoit aucune apparence que personne voulût prendre les armes , pour opprimer des Seigneurs , qui étoient dans l'approbation générale de tout le peuple. La réponse des Sherifs ayant fait comprendre au Roi , qu'il ne lui seroit pas facile de réussir dans ses desseins , il s'en désista & reprit le chemin de Londres.

Ce complot , fait avec si peu de ménagement , obligea le Duc de
Glo-

Glocester à se liguier avec le Comte de *Derby*, son neveu, fils du Duc de *Lencaſtre*, avec les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & avec quelques autres, qui n'étoient pas dans un moindre danger que lui. En peu de tems, ces Seigneurs aſſemblèrent une armée de quarante-mille hommes, & marchèrent droit à Londres. *Richard*, de ſon côté, envoya le Duc d'*Irlande*, dans le païs de Galles, pour y lever une armée, & en attendant qu'elle fût prête, il tâcha d'amuſer les Conféderez, par des propoſitions d'accommodement. Il leur engagea ſa parole, qu'il leur donneroit ſatisfaction, au prochain Parlement; dans l'eſpérance que ſur cette promeſſe, ils ne feroient pas d'ſſiculté de quitter les armes; mais ils ne crurent pas devoir deſarmer, avant que d'en voir l'exécution. Pendant cet intervalle, ayant appris que le Duc d'*Irlande*, s'avançoit à la tête d'une armée, ils détachèrent le Comte de *Derby* pour le combattre. La victoire s'étant déclarée pour les Conféderez, le Duc d'*Irlande* prit la fuite & ſe ſauva en Hollande, d'où il alla mourir à Louvain. On trouva, parmi ſes

papiers, des Lettres qui firent comprendre que Richard avoit demandé du secours au Roi de France, & qu'il s'étoit engagé à lui livrer Calais & Cherbourg.

Au mois de Février, 1388. le Parlement s'assembla, dans des dispositions peu favorables au Roi. Il bannit les deux premiers Favoris & l'Archevêque *d'Yorck*, & fit pendre *Tresilian* & *Brembre*, pour avoir signé des avis contraires aux loix du Royaume & aux libertez des sujets. Il finit sa séance, par une amnistie générale, pour tous ceux qui s'étoient engagés, dans les précédens mouvemens.

Quelques mois après, le Roi étant parvenu à l'âge de vingt & un an, prit entre ses mains les rênes du Gouvernement. Depuis ce tems-là, l'Angleterre fut assez tranquille, pendant quelques années; quoi qu'on remarquât avec chagrin, que de tems en tems, le Roi s'attribuoit un pouvoir au-dessus des Loix. Comme il aimoit beaucoup le faste & la magnificence, il faisoit une dépense qui alloit beaucoup au de là de ses revenus; & pour y subvenir, il étoit obligé d'employer plusieurs moyens

moyens illicites. Il voulut un jour éprouver l'affection de la Ville de Londres, par un emprunt de mille livres sterling : mais quelque modique que fût cette somme , elle lui fut refusée , avec dureté. Peu de temps après , il se vengea de cet affront , à l'occasion d'une émeute qu'un Boulanger avoit excitée dans Londres. Il priva la ville de ses privilèges , cassa le Maire , établit un *Gardien* en sa place , & transféra les Cours de Judicature à *Yorck*. Il en coûta dix-mille livres sterling à la ville, pour recouvrer sa Charte , dont elle avoit été privée.

La Reine *Anne* mourut en 1394. & la même année , *Richard* partit pour l'Irlande , où il y avoit eu un soulèvement. Il en revint subitement l'année suivante (1395) à la prière du Clergé , qui avoit pris l'alarme de ce que les *Wicleffites* ou *Lollards* avoient présenté une Requête au Parlement , pour demander une réformation.

Depuis que le Duc de *Lencaſtre* étoit retourné en Castille, le Roi lui avoit donné la Guyenne en toute souveraineté ; mais en 1396. il révoqua ce don , à la prière des Gascons.

B 5

En

En 1397. *Richard* fit paroître manifestement le dessein , qu'il avoit formé d'usurper un pouvoir despotique ; ses revenus ne pouvant pas suffire à son excessive dépense , il voulut se délivrer de la peine de demander si souvent des subsides à son Parlement. Pour cet effet, il emprunta diverses sommes de presque toutes les Communautés & des plus riches Particuliers de son Royaume. Comme ces prêts , qui n'étoient rien moins que volontaires , faisoient beaucoup murmurer le peuple ; il craignit que le Duc de *Glocester* , & les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick* , qui étoient fort populaires , ne se servissent de cette occasion , pour exciter quelque révolte. Dans cette vue , il les fit arrêter tous trois , après avoir pris toutes les mesures nécessaires , pour procurer infailliblement leur ruïne. Le premier fut envoyé à Calais , & les deux autres à la Tour , en attendant que le Parlement s'assemblât.

Richard avoit si bien disposé toutes choses , par avance , qu'il ne pouvoit manquer d'avoir un Parlement à sa dévotion. Il avoit cassé
tous

tous les Sherifs & autres Magistrats des Villes & des Provinces, qui ne lui étoient pas favorables ; pour en mettre d'autres en leur place, dont il pût s'assurer. Toutes les Charges du Royaume, qui pouvoient donner quelque crédit parmi le peuple, avoient été mises entre les mains des gens dévoüez au Roi, ou de scélerats ; qui sans se mettre en peine du bien public, ne cherchoient qu'à faire leurs propres affaires. Ces précautions étant prises, il convoqua un Parlement, & envoya des ordres exprès dans les Villes & dans les Provinces, qu'on n'y élût aucun Deputé, que ceux dont il avoit lui-même donné la liste. Il n'est pas difficile de comprendre qu'il ait pu réussir dans ce dessein, quand on considère qu'il étoit appuyé par tous ceux, qui possédoient des charges publiques, dans les lieux où les élections se faisoient.

Ce Parlement ainsi composé s'assembla, dans la disposition de faire tout ce que le Roi pourroit souhaiter. Il commença d'abord par révoquer le pardon accordé neuf ans auparavant à ceux, qui avoient pris les armes contre le Roi ; & sur ce

fondement, il fit le procès au Duc de *Glocester*, & aux Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, pour le même crime, dont le Roi & le Parlement de 1388. leur avoient accordé le pardon. Les deux derniers furent condamnez à mort, & la Sentence fut executée, à l'égard du Comte d'*Arundel*: mais on se contenta de releguer le Comte de *Warwick* dans l'île de Man. Quant au Duc de *Glocester*, le Roi avoit pris une voye plus courte, pour se défaire de lui; en le faisant étrangler à Calais, dans sa prison. Cependant, on fit courir le bruit qu'il y étoit mort d'apoplexie, & qu'avant que d'expirer, il avoit avoué tous ses crimes. Sur cette prétendue confession, tous ses biens furent confisquez.

L'affaire de ces trois Seigneurs étant terminée, le Parlement fut adjourné à *Shrewsbury* où il continua ses procédures extraordinaires. Il déclara que les Juges, que le Parlement de 1388. avoit fait pendre, étoient innocens, & leurs avis conformes aux Loix. Sur ce fondement, on cassa tous les Actes de ce Parlement, & on en fit d'autres directs-

rectement contraires. On décida, que c'étoit un crime de haute trahison, que de proposer aucune affaire dans le Parlement, avant que celles, que le Roi avoit recommandées, fussent entièrement achevées. Enfin, pour tout dire en un mot, ce Parlement prit à tâche de porter la prérogative Royale au-dessus de toutes les Loix. Pour achever de donner au Roi une entière liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, le Parlement commit toute son autorité à douze Seigneurs & à six Députés des Communes, qui furent choisis parmi ceux qui étoient les plus dévoués au Roi. On peut voir, par cet exemple, qu'il n'est pas impossible que le Parlement, qui est destiné à maintenir les privilèges de la Nation, la jette dans l'esclavage. Par ce moyen, ce qui en un tems étoit juste & avantageux au Royaume, se trouve injuste en un autre tems, & préjudiciable à l'Etat. Quand une telle chose arrive, il est presque impossible de guérir le mal, que par des remèdes violens ; & c'est à mon avis, à cette seule cause, qu'il faut attribuer les fréquentes guerres civiles qu'il y a eu en

Angleterre, plutôt qu'à l'inconstance naturelle, dont on accuse les Anglois. C'est un inconvenient, qu'on ne peut éviter, dans un Gouvernement, tel que celui de ce Royaume.

L'exécution du Comte d'*Arun-*
del, la condamnation du Comte de
Warwick, & la mort tragique du
Duc de *Glocester*, jettèrent l'épou-
vante dans tout le Royaume. D'un
autre côté, les décisions du Parle-
ment, qui rendoient le Roi arbitre
de la fortune des sujets, & la con-
currence des dix-huit Commissaires
à tout ce que le Roi souhaitoit, fi-
rent, qu'il ne trouva plus d'opposi-
tion. Les Seigneurs étoient effrayez,
par le sort de ceux, qui venoient
d'être sacrifiés à la vengeance du
Roi; & le peuple, gourmandé par
ses propres Magistrats, & opprimé
par le Parlement, qui le représen-
toit, étoit obligé de feindre qu'il
approuvoit ce qu'il n'étoit pas en
état d'empêcher. Mais cette feinte
est souvent fatale aux Rois du ca-
ractère de *Richard*, qui se laissent
trop aisément tromper, par cette
obéissance forcée. Si celui-ci avoit
sû mettre lui-même des bornes au
pouvoir excessif, qu'il venoit d'usur-
per,

per , il y a grande apparence qu'il l'auroit conservé toute sa vie.

Richard croyoit avoir pris toutes les précautions possibles , pour conserver son pouvoir illimité ; en soumettant les uns par la crainte , & en gagnant les autres par des bienfaits. Il avoit fait le Comte de *Derby* son cousin *Duc de Hereford* , & avoit donné le titre de *Duc d'Albemarle* au fils aîné du *Duc d'York*. Plusieurs autres Seigneurs avoient été honorez de plus grands titres , qu'ils n'avoient auparavant ; & les biens confisquezz des Seigneurs condamnés avoient été distribuez à ceux , qui témoignent le plus de soumission & de complaisance aux volontez du Roi. Cependant cela ne fut pas capable de mettre ce Prince en sûreté , parce qu'il abusa d'une étrange manière de la puissance , qu'il venoit d'aquerir. Comme je ne prétend pas faire ici une histoire exacte de sa vie , mais seulement rapporter les principaux événemens de son règne ; je me contenteray de donner deux exemples remarquables , qui font voir le peu de mesures , qu'il gardoit avec ses sujets.

Quoique par divers moyens illicites

tes, il eût déjà tiré de grosses sommes de son peuple; cela ne suffisant pas pour contenter son avidité, il fit condamner dix-sept Provinces, pour avoir fourni des troupes aux Seigneurs conféderez en 1388. nonobstant l'amnistie qui avoit été publiée. Par cette condamnation, les biens de tous les habitans de ces dix-sept Comtez furent adjugez au Roi, & pour se racheter, les plus riches furent obligez de donner des Promesses, dont la somme étoit en blanc, & que le Roi remplit ensuite, comme il voulut. On peut bien juger qu'une si grande tyrannie lui attira la haine de ses sujets; mais une autre injustice, qu'il commit, lui fut encore plus funeste.

Le Duc de *Hereford*, fils du Duc de *Lencaſtre*, l'ayant informé que le Duc de *Norſolck* lui avoit tenu des discours peu respectueux pour sa personne, & qui tendoient à soulever le peuple contre son Gouvernement, & celui-ci ayant hautement nié le fait; il fut arrêté que cette affaire seroit décidée, par un combat singulier, entre l'accusateur & l'accusé. Le Roi voulut assister à ce combat, qui se devoit faire dans la ville de *Coven-*
tri :

tri : mais dans le tems , qu'ils alloient le commencer , il leur fit défendre de passer outre. Ensuite , il fit enforte que , par un Jugement , qui ne pouvoit être qu'injuste , ils furent tous deux bannis du Royaume ; le Duc de *Norfolck* pour toute sa vie , & le Duc de *Hereford* pour dix ans. Le premier alla demeurer à Venise , & le second choisit la France , pour y passer le tems de son exil ; dont avant son départ , le Roi retrancha quatre années. Il lui accorda même des Lettres Patentes , qui lui donnoient la permission d'établir des Procureurs , pour se mettre en possession , en son nom , des fiefs qui viendroient à lui échoir , pendant son absence ; avec suspension de l'hommage , jusqu'à son retour. Cependant , le Duc de *Lencastre* son père étant mort , peu de tems après , le Roi s'empara de tous ses biens , & ordonna que le bannissement du Fils seroit perpetuel ; défendant à toutes personnes de parler en sa faveur , à peine de la vie.

Quelque tems après , il y eut en Irlande une rebellion , que le Roi voulut aller lui-même châtier. Il eut l'imprudence de quitter son Royaume

yaume & d'emmener toutes les troupes avec lui , quoi qu'ils ne pût pas ignorer qu'il ne le laissât plein de mécontents. Pendant son absence, les Seigneurs, qui étoient demeurez en Angleterre , appellèrent le Duc de *Hereford* ; qui avoit pris le titre de Duc de *Lencaſtre*, depuis la mort de son Père. Ce Prince se confiant sur le mécontentement du peuple, se rendit incontinent en Bretagne, où il fit équiper trois vaisseaux, & avec une suite de quatre-vingts personnes seulement , alla débarquer à *Ravenſpur* dans la Province d'*Yorck*, où plusieurs Seigneurs allèrent le joindre. L'extrême desir , que le peuple avoit de se tirer de dessous le joug qu'on lui avoit imposé, le fit courir avec tant d'ardeur , pour se vanger, sous les drapeaux du Duc ; qu'en peu de jours ce Prince se vit à la tête de plus de soixante-mille hommes. Avec cette nombreuse armée, il marcha droit à Londres, qui lui ouvrit les portes avec joye. Ensuite, il alla faire le siège de *Bristol*, où les Ministres du Roi s'étoient retirez ; & s'en étant rendu maître, il fit couper la tête au Comte de *Wiltſhire* & à deux Chevaliers ,
qui

qui étoient du Conseil du Roi.

Pendant ce temps-là , *Richard* n'eut aucune nouvelle de cette révolution ; le vent étant demeuré contraire plus d'un mois , sans qu'il fût possible à aucun vaisseau de passer en Irlande. Dès qu'il en fut informé , il repassa promptement en Angleterre , où il trouva ses affaires désespérées , presque tout le Royaume ayant pris parti pour le Duc. Dans cette fâcheuse situation , il s'arrêta quelque temps au pais de Galles , sans savoir à quoi se déterminer. Enfin , craignant d'être trahi , par sa propre Armée , il s'en déroba secrettement , & prit le chemin du Comté de Caernarven , où il alla se renfermer dans le Château de *Conway* ; mais cette précaution ne fut pas capable de le sauver. Le Duc de *Lencastre* , qui avoit été informé de son retour , marchoit à grandes journées vers *Chester* , à dessein de le combattre ; dans la pensée que cette affaire ne pouvoit se décider , que par une bataille. Cependant comme *Richard* s'étoit mis hors d'état de tenter cette voye , & qu'il ne pouvoit pas faire une longue résistance ; dans le Château où il s'étoit renfermé , il se
li-

livra volontairement entre les mains du Duc, & offrit de résigner sa Couronne, si on vouloit lui sauver la vie. Cette offre ayant été acceptée, le Duc le conduisit lui-même à Londres, où il le fit renfermer dans la Tour. Peu de temps après, le Parlement s'étant assemblé, fit dresser contre le Roi des articles d'accusation, sur lesquels ce Prince fut solennellement déposé. Les Chefs d'accusation étoient au nombre de trente-cinq, & il seroit trop long d'en donner ici le détail, d'autant plus que ce Recueil n'en fait aucune mention. Je ne puis pourtant m'empêcher de faire observer le 24. qui me paroît singulier. Dans cet Article, *Richard* étoit accusé d'avoir usé de tant d'équivoques & de mauvaise foi dans les Traitez, qu'il avoit faits avec les Princes étrangers; qu'il ne s'en trouvoit aucun, qui voulût plus prendre aucune confiance en lui.

Richard ayant été dépouillé, la Couronne fut adjugée à *Henri de Lencastre*; qu'on regardoit comme le liberateur de la patrie, quoi qu'il y eût un Héritier plus prochain. C'étoit *Edmond Mortimer*, Comte de la *Marche*, petit-fils de *Philippe* fille de

de *Lionnel* Duc de *Clarence*, le second des fils d'*Edoüard* III. au lieu qu'*Henri* ne descendoit que de *Jean* Duc de *Lencaſtre*, qui étoit le troiſième des fils d'*Edoüard*. Quoi qu'*Edmond* ne vint que d'une fille de *Lionnel*, ſon droit étoit ſi incontestable, que *Roger* Comte de la *Marche* ſon père avoit été déclaré Successeur préſomptif de *Richard*, par un Acte du Parlement. Ainſi, dans le temps qu'on puniſſoit *Richard*, pour avoir contrevenu aux loix du Royaume; le Parlement ſ'attribuoit le pouvoir de priver de ſes légitimes droits un Prince, contre lequel on ne pouvoit rien objecter, & de diſpoſer de la Couronne en faveur d'un autre, qui n'y avoit aucun droit. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi le Parlement, dans un temps où il n'y avoit encore aucun préjugé ſur ce ſujet, du moins depuis la conquête, avoit plus de droit que le Roi de ſe mettre au-deſſus des Loix. Je remarquerai ſeulement, que l'injuſtice, qu'on fit en cette occaſion au Comte de la *Marche*, fut l'unique ſource des guerres civiles, qui dans la ſuite affligèrent le Royaume.

C'eſt-là la matiere des Actes, qu'on trou-

46 BIBLIOTHEQUE

trouve dans ce VII. Tome, & dans le commencement du VIII. touchant les affaires domestiques, dont voici les principaux.

Mémoire qui marque le jour de la mort d'*Edouard* III. un Dimanche 21 de Juin 1377. dans sa maison de *Sheene*, appelée aujourd'hui *Richemond*. Pag. 151.

Ordre observé dans le Couronnement de *Richard* II. le 16. de Juillet 1377. Pag. 157.

Quoi qu'à l'occasion de ce Couronnement l'Histoire fasse mention, pour la première fois, du Champion qui dans de semblables solennitez, se présente dans la grande salle de Westminster, pour défendre les droits du Roi; il est à remarquer qu'on ne trouve rien d'approchant, dans ce Mémoire, quoique d'ailleurs fort circonstancié.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi, avec une fille de *Barnabé* Duc de *Milan*, du 18 de Mars 1379. Pag. 213. Cette négociation ne réussit pas.

Commission qui établit quatorze Commissaires, pour examiner l'emploi des revenus du Roi, en conséquence d'une résolution du Parlement.

ment. Du 2 de Mai 1380. Pag. 250.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi avec *Catherine de Bavière*, fille du feu Empereur Loüis. Du 12 de Juin 1380. Pag. 257. Ce projet échoüa, comme le précédent.

Traité pour le Mariage du Roi, avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur Wenceslas. Du 2 de Mai 1381. Pag. 290. Il est à remarquer que, dans ces Conventions, il n'est point parlé de la dot de la future Reine, & qu'au contraire, *Richard* prêta 20000 florins à l'Empereur son Beau-Frere.

Ordre pour ajourner les Cours de Judicature, à cause du soulèvement de *Wat-Tyler*. Du 15 de Juin 1381. Pag. 311.

Cette date marque à-peu-près le commencement de la Révolte.

Proclamation, pour informer le peuple, qu'il étoit faux que les Rebelles eussent agi du consentement du Roi, ni par ses ordres, comme ils s'en glorifioient. Du 23 de Juin 1381. Pag. 316.

Les séditieux s'étoient fondez, apparemment, sur ce qu'après la mort de *Wat-Tyler*, le Roi leur avoit dit qu'il vouloit être leur Général.

Ré-

Révocation de la Chartre & de l'amnistie accordée aux Rebelles, pendant leur soulèvement; sur ce que ces Actes avoient été expédiés, sans une mure délibération. Du 2 de Juillet 1381. Pag. 317.

Cette date fait voir que la Sédition ne dura gueres plus de quinze jours.

Proclamation pour justifier le Duc de *Lencastre* des calomnies, que les Séditeux avoient publiées contre lui. Du 3 de Juillet Pag. 318.

Commission donnée au Duc de *Lencastre*, pour aller dans les Provinces faire le procès aux Coupables. Du 8 d'Août.

Amnistie accordée à ceux, qui s'étoient révoltez, à la prière de la future Reine. Du 23 de Décembre 1381. Pag. 337.

Pension annuelle de 1000. L. sterling, accordée à *Leon* Roi d'Arménie. Du 3 de Février 1386. Pag. 494.

Lors que sur la fin de l'année 1387. l'Armée des Seigneurs conféderez se fut approchée de Londres; le Roi leur promit de les satisfaire au prochain Parlement, & pour cet effet il en avoit convoqué un, & dans les
Let-

Lettres ou Ordres , pour en faire élire les Membres , il avoit inferé cette clause : *éligi faciatis duos Milites gladiis cinctos , magis idoneos & discretos* [*& in debatis modernis magis indifferentes.*] Dans la suite , il revoqua ces dernières paroles , *in debatis modernis magis indifferentes* ; parce qu'elles étoient contrel'usage. Apparemment les Seigneurs ne prétendoient pas que les Députez fussent des gens indifferens ; ou peut-être craignoient-ils , que cette clause ne donnât aux Sherifs la liberté de chicaner sur les élections. Du 1 de Janvier 1388. Pag. 556.

Ordre d'arrêter le Juge *Tresilian* & *Nicolas Brembre* , sur l'accusation intentée contre eux , par le Duc de *Glocester* , & autres Seigneurs. Du 4 de Janvier 1388. Pag. 556.)

Proclamation pour faire arrêter le Duc d'*Irlande* & le Comte de *Sussex* Du même jour.

Serment que tous les Sujets étoient obligez de prêter , pour la sûreté du Duc de *Glocester* , des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick* , & du Comte *Maréchal* , pendant la tenue du Parlement. Du 20 de Mars 1388. Pag. 572.

50 BIBLIOTHEQUE

Proclamation , pour informer le peuple que le Roi avoit pris en ses propres mains les rênes du Gouvernement. Du 8 de Mai 1389. Pag. 618.

Don fait au Duc de *Lencaſtre* , pour ſa vie ſeulement , du Duché de *Guyenne* , à le tenir du Roi , comme Roi de France , ſous condition de l'hommage ; avec ſuſpenſion du Priviège accordé auparavant au même Duché , qu'il ne pourroit point être aliéné de la Couronne d'Angleterre. Du 2 de Mars 1390. Pag. 659.

Lettres Patentes du Roi , pour certifier qu'il avoit donné la Guyenne au Duc de *Lencaſtre* , volontairement , & par les l'avis des *Trois Etats* aſſemblez en Parlement. Du 7 de Juillet 1392. Pag. 727.

Ordre aux Cours de Judicature de *Westmiſter* , de ſe transporter à *Yorck*.

Etabliſſement d'un *Gardien* à *Londres* , à la place du Maire dépoſé. Du 24 de Juin 1392. Pag. 727.

Quittance de dix-mille livres ſterling payées au Roi , par la ville de *Londres* , pour rentrer dans ſes bonnes grâces. Du 28 de Février 1393. Pag. 739.

Ordre

Ordre de restituer *Cherbourg* au Roi de Navarre. Du 24 d'Octobre 1393. Pag. 756.

Ordre pour l'enterrement de la Reine Anne. Du 10 de Juin 1394. Pag. 779.

Ordre concernant le Duché de Guyenne, donné au nom du Roi, le 21 de Juin 1394. Il paroît par-là que *Richard* avoit déjà révoqué le don de la Guyenne.

Conventions pour le Mariage du Roi avec *Isabelle* de France, fille de *Charles VI*.

Voici quelques unes de ces Conventions.

La dot étoit de 800000. livres dont 300000. devnoient être payées le jour du mariage, & le reste 100000. tous les ans.

Que quand la future Reine seroit âgée de douze ans, (elle n'en avoit alors que sept,) elle renonceroit à toutes successions paternelles & maternelles; à l'exception du Duché de Bavière, s'il venoit à lui écheoir, du côté d'*Isabelle* de Bavière sa Mère.

Que les enfans, mâles & femelles, qui viendroient de ce mariage, ne pourroient point prétendre à la Couronne de France; quand même

C 2 quel-

quelcun d'entre eux viendrait à se trouver le plus prochain héritier.

Richard se réservoit expressément les droits, qu'il pouvoit avoir d'ailleurs sur cette Couronne, auxquels il ne prétendoit point renoncer par ces Conventions.

VI. *Actes du Tome VIII. touchant les affaires domestiques, pendant le règne de Richard II.*

PROclamation pour appaiser le peuple, touchant la prison des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & du Duc de *Glocester*. Du 15 de Juillet 1397. Pag. 6.

Richard protestoit dans cette Proclamation, que ces Seigneurs n'avoient pas été arrêtez, pour la prise d'armes de 1388, mais pour de nouvelles malversations. Cependant, ce fut uniquement, sur cette accusation, qu'ils furent condamnez. Ce fut dans la suite un des Chefs d'accusation, contre le Roi, en 1399.

Emprunts faits par le Roi, des Communautéz, & de divers Particuliers. Du 10 d'Août 1397. Pag. 8.

Ces emprunts montoient en tout, à 19735. marcs, & à 5685. livres sterling. Ordre

Ordre d'assembler le Clergé, pour accorder un subside au Roi. Du 14 d'Août 1397. Pag. 12.

Ordre à un nommé *Rikil* Irlandois d'aller, de la part du Roi, parler au Duc de *Glocester*, prisonnier à Calais. Du 17 d'Août 1397. Pag. 13.

Selon les apparences, ce *Rikil* fut un des meurtriers du Duc.

Quoi que *Richard* fût bien assuré de la mort du Duc son Oncle, il ne laissa pas d'envoyer un Ordre au Gouverneur de Calais, de faire conduire ce Prince en Angleterre; pour répondre, devant le Parlement, aux accusations intentées contre lui. Du 21 de Septembre 1397. Pag. 15.

Ordre à l'Archevêque d'*York* de faire prier Dieu, pour l'ame du Duc de *Glocester*. Du 6. d'Octobre 1397. Pag. 19.

Dans cet ordre, le Roi disoit à l'Archevêque, que le Duc avoit avoué tous ses crimes avant sa mort, & que sa confession avoit été communiquée au Parlement. Mais c'étoit un Parlement, qui, selon les apparences, ne l'avoit pas trop scrupuleusement examinée.

Amnistie pour tous les Adherans du Duc de *Glocester* & des Comtes

54 BIBLIOTHEQUE

d'*Arundel* & de *Warwick*. Du 29 de Novembre 1397. Pag. 26.

Révocation du pardon accordé au Comte d'*Arundel*. Du 3 de Fevrier Pag. 34.

Ordre au Gouverneur de *Windsor*, de garder sûrement les Ducs de *Hereford* & de *Norfolck*, qui devoient lui être livrez. Du 23 d'Avril 1398. Pag. 47.

Lettres Patentes, pour accorder au Duc de *Hereford*, la permission d'établir des Procureurs, pendant son absence. Du 8 d'Octobre 1398. Pag. 49.

Lettres semblables, pour le Duc de *Norfolck*.

Ordre de publier les Statuts du Parlement de Shrewsbury. Du 25 de Mars 1399. Pag. 72.

Testament de Richard. Pag. 72.

Dans ce Testament, ce Prince marquoit, dans un grand détail, tout ce qu'il vouloit être observé à son enterrement, & faisoit divers legs; mais il ne nommoit point d'Héritier, ni celui qui devoit lui succéder. Ce Testament, qui est sans date, fut fait, apparemment, peu de temps avant son dernier voyage d'Irlande.

La

La révolution, dont il a été parlé dans l'Abrégé, étant arrivée pendant que *Richard*, étoit dans cette île, on ne trouve plus, que quelques Actes qui sont sous son nom; quoi qu'il fût entre les mains du Duc de *Lencaſtre*.

Ordre d'arrêter ceux qui font des aſſemblées, pour troubler la paix du Royaume. Daté de *Cheſter* le 20 d'Août 1399. Pag. 84.

Autre ſur le même ſujet, daté de *Lichfield* le 24 d'Août 1399. Pag. 85.

Ces deux derniers Ordres furent donnez, ſur la route, pendant qu'on conduiſoit *Richard* à Londres, & contre ſes propres partiſans.

VII. *Affaires de l'Egliſe.*

LES Extraits des Tomes précédens, peuvent donner une Idée de celui-ci, pour ce qui regarde les affaires de l'Egliſe; ſiſque les mêmes différens ſubſiſtoient toujours, entre les deux Cours, de Rome & d'Angleterre. Tout l'effet, que le Schiſme produiſoit, étoit qu'*Urbain VI.* à qui l'Angleterre adheroit, gar-
doit un peu plus de ménagemens

pour la forme : mais au fonds , il agissoit de la même manière , que ses Prédécesseurs.

Quoi qu'*Edoüard* III. eût fait un accord avec *Gregoire* XI. sur leurs différens ; cet accord , ainsi qu'on l'a vu dans l'Extrait précédent , ne consistoit , de la part du Pape , qu'en certaines généralitez , qui pouvoient recevoir diverses explications , selon les conjonctures du tems. Aussi paroît-il , en plusieurs endroits de ce VII. Tome , que le Roi l'entendoit d'une manière & le Pape d'une autre ; ainsi les mêmes prétentions subsistoient , des deux côtez.

Pendant le règne de *Richard* II. le Parlement fit divers Statuts , contre les *Provisions* de Rome , les *Réservations* , les *Expectatives* , & les Bénéficiers étrangers. Mais le Pape ne laissoit pas d'aller toujours son train , & après quelque dispute , qui lui attiroit quelquefois des reproches un peu durs , il remportoit toujours la victoire. Il pourvoyoit aux Evêchez , tantôt parce qu'il s'étoit réservé la Collation de ceux qui viendroient à vaquer , par la translation d'un Evêque à un autre Siège ; tantôt parce qu'un Evêque étoit mort

mort à la Cour, ou sous divers autres prétextes. Quand ceux là lui manquoient, il ne laissoit pas de s'attribuer le droit d'y pourvoir ; sous prétexte que son zèle ne lui permettoit pas de souffrir, qu'une telle Eglise demeurât long-temps privée de Pasteur.

Il est certain, que si le Roi avoit voulu sérieusement tenir la main à l'exécution des Statuts du Parlement, il auroit été soutenu de tout son peuple, & qu'enfin la Cour de Rome auroit été obligée de lâcher prise. Mais comme il arrivoit souvent, qu'il vouloit faire tomber les élections sur des personnes, qui n'étoient pas agréables aux Chapitres ; de peur de n'obtenir pas ce qu'il souhaitoit, de ceux qui devoient faire le choix, il s'adressoit au Pape ; qui manquoit rarement de le favoriser, afin d'établir en même tems son propre droit. On trouve dans ce volume plusieurs licences, accordées par le Roi, de solliciter des Provisions & des Expectatives à la Cour de Rome ; de se mettre en possession des Bénéfices conferez par le Pape, contre les droits de la Nation ; à des Etrangers, de posséder des Bénéfices

en Angleterre & à des Anglois de prendre à ferme les Bénéfices des Etrangers, & tout cela contre des Statuts exprès du Parlement. Après cela, le Roi avoit mauvaise grace d'exagérer les conséquences de ces abus; puisqu'il leur ouvroit lui même la porte.

Il y a, dans ce Tome, quelques Actes, qui regardent la Secte des *Wiclefistes*, qu'on appelloit communément *Lollards*, qui s'étoit beaucoup accruë sous ce Règne: mais ce ne sont proprement que des Ordres, tendants à la ruiner.

Une Croisade qu'*Urbain VI.* publia contre *Clement III.* son Competiteur, & dont l'Evêque de *Norwich* fut déclaré Général, fournit aussi quelques Actes de peu d'importance.

Pendant ce Règne, les Religieux Mandians furent vivement attaqués, par diverses personnes, qui tâchoient de tourner en ridicule leur pauvreté affectée. Entre autres, un certain Archevêque d'*Armagh* prêcha contre eux, dans Londres, & leur porta un grand préjudice, tant par ses Livres que par ses Sermons. Ils se plaignirent au
Roi

Roi de la malice de leurs ennemis ,
& en obtinrent divers ordres , en
leur faveur.

Voici présentement quelques Ac-
tes, qui regardent les matières, que
nous venons d'indiquer.

Ordre de chasser du Royaume tous
les Religieux étrangers , selon l'Or-
donnance du Parlement. Du 20 de
Decembre 1377. Pag. 180.

Ordre de saisir tous les Bénéfices
apartenants aux Cardinaux , qui
obéissoient à l'Antipape *Clement*.
Du 6 de Juillet 1378. Pag. 222.

Divers ordres, pour faire recon-
noître l'autorité d'*Urbain VI.* dans
le Duché de Guyenne.

Permission de prendre à ferme les
Bénéfices d'un Cardinal parent du
Pape , nonobstant le Statut du Par-
lement. Du 8 de Juillet 1380. Pag.
265.

Autre Licence semblable. Pag.
266.

Concession au Pape *Urbain* des
revenus de tous les Bénéfices des
Cardinaux adhérens à l'Antipape.
6 Juill. 1379. Pag. 222.

Urbain abusant du prétendu droit
de conférer tous les Bénéfices d'An-
gleterre , le Roi lui écrivit pour lui

remontre qu'il violoit l'accord, qui avoit été fait avec *Grégoire IX.* On trouve ici la réponse du Pape, qui élude ce reproche, en disant, que pour le présent il n'a pas cet accord entre les mains ; mais qu'en attendant qu'il l'ait trouvé, il consent qu'il ne soit rien innové. Cependant, il se maintenoit dans la possession de conférer les Bénéfices. Pag. 362. 1382.

Ordre à l'Université d'Oxford de chasser tous les Sectateurs de *Wicleff*, & de saisir tous les exemplaires d'un livre de ce Docteur, intitulé *Triologus*. Du 13 de Juillet 1382. Pag. 363.

Permission à l'Evêque de *Norwich* d'accepter la charge de Général de la Croisade, publiée par *Urbain VI.* Du 6 de December 1382. Pag. 372.

Bulle de Provision, pour l'Evêché de *Landaff*, fondée sur la translation de l'Evêque, & sur la réservation que le Pape avoit faite en pareil cas. En Février 1383. Pag. 276.

Il y en a plusieurs autres de même espèce.

Ordre de mettre garnison dans *Graveline*, conquise par l'Evêque de *Norwich*, Général des Croisez. Du

Du 2 de Juin 1383. Pag. 399.

Protection pour les quatre Ordres de Religieux Mandians. Du 4 de Novembre 1384. Pag. 448.

Il y en a quelques autres semblables.

Ordre à l'Achevêque de *Cantorbéry* d'arrêter la levée d'une imposition mise par le Pape sur le Clergé d'Angleterre, contre un Statut du Parlement. Du 10 d'Octobre 1389. Pag. 644.

Licence du Roi de pouvoir impetrer des Bénéfices en Cour de Rome, nonobstant le Statut contraire. Du 26 de May 1390. Pag. 672.

On en trouve plusieurs autres semblables.

Lettre du Roi & des Seigneurs au Pape, sur les horribles excès de la Cour de Rome, touchant la collation des Bénéfices. Du 26 du May 1390. Pag. 672.

Voici un endroit de cette Lettre qui fait voir en substance de quoi les Anglois se plaignoient, & combien ils étoient outrez de la manière, dont la Cour de Rome en usoit avec eux : *Inter quod à sæculis inauditum est, Humanae Artis industria tan-*

tum didicit Avaritiæ famulari, ut si fortè & unicum Ecclesiam vacare contingerit, sex aut quinque translationes Sedum Episcopatum continuò celebrentur; non ut de virtute sit transitus ad virtutem, sed potius, ut saliat uberius, qui salit altius, & imago Cæsaris in domum Domini multipliciter; sed tamen abominabiliter transferatur.

Cæterum, in tantum processit Provisionum & Reservationis abusio, quòd Dignitates Ecclesiasticæ Regni nostri, & pinguiora Beneficia, curata, & non curata, Alienigenis conferuntur, interdum fortassis nobis feraliter inimicis, & aliis nunquam residentibus, nec residere valentibus in eisdem; qui linguam non intelligunt, nec cognoscunt oves suas, nec à suis ovibus cognoscuntur.

Cette Lettre est pleine de semblables plaintes, & d'expressions extrêmement fortes, qui ne produisirent pourtant aucun effet.

Ordre à tous les sujets du Roi, qui étoient à la Cour du Pape, pour solliciter des Bénéfices, de retourner en Angleterre dans un certain tems. Du 3 de May 1391. Pag. 698.

Or-

Ordre de chasser les *Lollards* de l'Université d'Oxford. Du 18 de Juillet 1395. Pag. 805.

Autre du même jour, à cette même Université, d'examiner le Livre de Wicleff, intitulé *Trialogs*.

Autre à la même Université d'examiner l'affaire du schisme, afin de pouvoir répondre aux Lettres du Roi de France, sur ce sujet. Du 2 de Novembre 1398. Tome VIII. Pag. 62.

Avant que de finir cet Extrait, je croi devoir avertir, que bien que je n'aye considéré ce Recueil, que par rapport à l'Histoire; parce que c'est, apparemment, le but principal de ceux qui ont pris soin de le donner au Public; on peut pourtant en tirer divers autres usages. Par exemple, pour les Traitez de paix ou de trêve, qui s'y trouvent en fort grand nombre, les Ministres publics peuvent en tirer quelque utilité; tant par rapport à la forme de ces Traitez, qu'au choix des termes, aux précautions qu'on a prises pour les bien expliquer, & à diverses autres choses de cette nature. Si quelcun faisoit des recherches, sur les progrès de la Langue Française,

il

il pourroit trouver ici quelque secours, dans une infinité de piéces écrites en cette Langue, depuis le regne de *Henry I.* Enfin, il y a dans ce Recueil, une si grande variété d'Actes de toute espèce, qu'il ne faut pas douter que des gens habiles n'en puissent tirer du fruit, selon les diverses vues, dans lesquelles ils voudront les examiner.

ARTICLE II.

Réponse à l'Avertissement qui a été ajouté à la nouvelle Edition des Oeuvres de Mr. des Preaux, envoyée de Paris à l'Auteur de la B. C.

MR. des Preaux, dans sa dixième Réflexion, par laquelle il répond à la Lettre de Mr. *Huet*, sur le fameux passage de *Longin*, a été trop modeste, au gré de ceux qui ont pris soin de la dernière édition de ses Ouvrages. Ils ont jugé devoit suppléer, du leur, à ce qu'ils ont crû qui manquoit d'aigreur à cette réponse; & ils avoient déjà menacé Mr. *Huet* de l'indignation de leur cabale, pour avoir osé laisser paroître

tre sa défense , contre une insulte publique & réitérée , par plusieurs éditions , que lui fit *Mr. des Preaux*.

Mais *Mr. des Preaux* & ses sectateurs devoient au moins , avant que de l'attaquer , s'éclaircir nettement du véritable sujet de la contestation , & tâcher d'entendre bien la matière & le nœud de la question. Il paroît clairement qu'ils ne l'ont pas fait , par un mot qui leur est échappé dans leur Avertissement , lorsqu'ils ont dit , que *la critique de Mr. Huet* paroît plutôt contre *Moïse* , que contre *Longin* ; & que le conseil de répondre à *Mr. Huet* , fut donné à *Mr. des Preaux* , par plusieurs personnes Zelées pour la Religion. Ils ont suivi en cela leur oracle *Mr. des Preaux* , qui dans ses préfaces avoit déjà voulu faire un point de Religion à *Mr. Huet* , & presque un article de foi , du jugement qu'il avoit fait du sentiment de *Longin* , sur ce passage de *Moyse* , & d'avoir douté que *Longin* ait vû ce passage dans l'original. Mais lors qu'il a voulu raffiner , par une distinction frivole du Sublime & du stile Sublime , & lorsqu'il a confondu le Sublime des choses , & le Sublime de
l'ex-

l'expression; il a montré clairement, qu'il a traité du Sublime, sans le connoître, qu'il a traduit *Longin*, sans l'entendre; & qu'il devoit se contenir dans les bornes d'une Satire modeste, sans entrer dans les épines de la Critique, qui demandent d'autres talents.

Ses Editeurs l'ont imité, en parlant avec confiance de choses, dont ils sont fort mal instruits. *Il faut*, disent ils, *que la lettre de Mr. Huet ait été lue à petit bruit, puisque ceux qui étoient le plus familiers avec Mr. de Montausier & qui le voyoient tous les jours, ne l'en ont jamais ouï parler, & qu'on n'en a eu connoissance, que plus de vingt ans après, par l'impression qui en a été faite en Hollande.* On leur répond que ceux, qui voyoient Mr. de Montausier plus souvent & plus particulièrement qu'eux, qu'on ne connoissoit pas alors, l'entendoient incessamment parler de ce différend & de la juste indignation qu'il sentoît de l'audace effrénée d'un homme, tel que Mr. des Preaux, de décrier une infinité de gens de mérite, qui valoient mieux que lui & qui ne lui étoient inférieurs en rien, qu'en l'art de médire. Comme

me Mr. *Huet* proteste de n'avoir jamais donné d'autre copie de cette Lettre, que celle qu'il fut obligé de donner à Mr. *Montausier*, à qui elle étoit adressée ; il y a apparence que cette copie passa en d'autres mains, lorsqu'on la tira de son cabinet, après sa mort.

Mr. de *Montausier* ajoûtoit que, dans un état bien policé, tel que le nôtre, un calomniateur de profession, devoit être envoyé aux Galeres. Il pouvoit joindre à cela l'ordonnance d'Auguste, rapportée par *Dion*, & les Loix de *Constantin* & des autres Empereurs, inferées dans le Code *Théodosien*, qui condamnent au feu les libelles scandaleux, & & médisants, & leurs Auteurs au fûet. Comme l'applaudissement, que recevoit tous les jours Mr. des *Preaux*, des gens de son humeur, lui avoit enflé le courage ; il eut l'insolence de rappeler Mr. de *Montausier* à l'exemple odieux de *Neron*. Toute la vengeance qu'en prit Mr. de *Montausier*, ce fut de dire souvent & publiquement, qu'il se levait tous les matins, avec le dessein de châtier le Satirique, de la peine ordinaire des gens de son métier,

tier , & qui a été pratiquée depuis
 peu avec éclat , sur un de ses imita-
 teurs , à la satisfaction de tous les
 gens de bien. C'est cette même
 peine , qui fut ordonnée dans l'an-
 cienne Rome , par la Loi des XII.
 Tables , *ut fustibus feriretur , qui pu-
 blicè invehebatur* : & qu'*Horace* dit
 avoir fait changer de ton à plusieurs
 Satiriques de son tems , & les avoir
 réduit , malgré eux , à donner des
 loüanges , au lieu des injures , qui leur
 étoient familières , & à divertir seu-
 lement les Lecteurs. Mais comme
 Mr. de *Montausier* avoit de la pieté
 & de la bonté , il avouoit que sa co-
 lere du matin se trouvoit amortie ,
 après sa priere. Un autre Duc ,
 illustre par la beauté de son esprit &
 les agréments de ses vers , qui n'étoit
 pas favorable à la Satire maligne de
 Mr. des *Preaux* , jugeoit à propos
 d'employer le même moyen pour la
 corriger. Il a même annoncé au
 Public , par une Epigramme fort éle-
 gante , que nôtre homme avoit déjà
 tâté de ce correctif , & en avoir pro-
 fité. Il paroît du moins l'avoit ap-
 prehendé , lors qu'il a dit , au
 commencement de la septième
 Satire , que le métier de médire ,
 qu'il

qu'il pratiquoit, est souvent fatal à son Auteur, lui attire de la honte & ne lui cause que des larmes. Après la lecture que Mr. *Huet* fit de sa Lettre, dans cette bonne compagnie, que Mr. de *Montausier* avoit assemblée chez lui, pour l'entendre; le même Mr. de *Montausier* avouoit, selon sa candeur, qu'il avoit autrefois incliné vers le sentiment de *Longin*; mais que les raisons, qu'il venoit d'entendre, l'avoient pleinement désabusé. Et ces gens, qui se portent dans le Public pour témoins secrets, & confidens intimes de toutes ses paroles & de ses pensées, n'en seront pas crus sur leur témoignage; quand on saura que long tems avant cette lecture, & le differend de Mr. *Huet* avec Mr. des *Preaux*, la question sur le passage de *Longin* ayant été proposée un jour à sa table, devant plusieurs personnes fort intelligentes, tout le monde se trouva de l'avis de Mr. *Huet*; hormis un seul homme, qui étoit reconnu pour affecter de se distinguer, par des opinions singulieres & bizarres.

Les Editeurs des Oeuvres de Mr. des *Preaux* disent, dans leur Avertissement, qu'il fut long tems sans se

se déterminer à répondre à l'écrit de Mr. *Huet*, publié en Hollande par Mr. *Le Clerc*. Si cela est ainsi, Mr. *des Preaux* avoit donc bien changé d'humeur ; étant devenu si lent à sa propre défense , lui qui s'étoit montré si prompt à l'attaque, dans la préface de ses Oeuvres ; & étant devenu si circonspect à la réplique, lui qui, dans toutes les éditions de ses Oeuvres, qui se faisoient presque tous les ans , (car le peuple aime la médifance) n'oublioit pas de renouveler la remarque injurieuse, qu'il avoit lâchée contre Mr. *Huet* ; qui, pendant tout ce tems-là , avoit eu assez de modération, pour s'abstenir de rendre sa défense publique. Il faut avertir cependant cette petite cabale, protectrice de la Satire, que quand ils avancent, que Mr. *des Preaux* fut longtems à se déterminer à répondre, à Mr. *Huet*, ils le contredisent ouvertement ; car il déclare dans sa dixième réflexion, que quand il eut insulté Mr. *Huet*, par sa préface, d'une manière qu'il reconnoît avoir été peu honête, il s'attendoit à voir bientôt paroître une réplique très-vive de sa part, & qu'il se préparoit à y

à y répondre. Le voila tout préparé à répondre à un écrit, qu'il savoit bien s'être attiré, qu'il n'avoit pas encore vû, & qui n'étoit pas encore fait; & le voici fort lent & indéterminé à répondre à cet écrit, après qu'il eut été vû, par tous les gens Lettrez de la Cour. Comment *Mr. des Preaux* put-il donc ignorer un fait si public, dont *Mr. Huet* parla même exprès, en pleine Academie, en présence de ses plus particuliers amis? Comment-a-il pu dire, qu'après le traitement que *Mr. Huet* avoit reçu de lui, il se tint dans le silence?

Les suppôts du Satirique exposent, dans leur Avertissement, que *Mr. Huet* étoit informé de tout le détail de ce qui se passa chez *Mr. des Preaux*, lorsqu'il eut vû la lettre imprimée à Amsterdam, par *Mr. Le Clerc*. *Mr. Huet* le nie. Il avoit sù par *Mr. l'Abbé Boileau*, frere du Satirique, que dans la nouvelle édition de ses Oeuvres, qu'il préparoit sur la fin de sa vie, il répondroit à *Mr. Huet* d'une maniere, dont il n'auroit pas sujet de se plaindre. Voila ce que *Mr. Huet* a sù: mais que des personnes distinguées,
par

par leur dignité & par leur Zele, pour la Religion, au nombre desquels apparemment se mettent les approbateurs de la Satire, lui aient conseillé de répondre; c'est ce que Mr. *Huet* ne fait point, & ne croit point; car il ne se persuadera pas aisément que des personnes zelées pour la Religion aient employé leur Zele & leur soin, pour favoriser la défense d'une nouvelle publication de calomnies sanglantes; dont toutes les personnes de conscience, & qui se croient obligées de pratiquer la charité Chrétienne, doivent au contraire souhaiter la suppression. Le fameux Docteur, qui s'est voulu signaler pendant tant d'années par l'austerité de sa doctrine, & par tant d'écrits contentieux, s'est déclaré, sur ses vieux jours, le défenseur de la Satire; par une longue Apologie, que l'on voit dans cette nouvelle édition des Oeuvres de Mr. *des Preaux*. Par-là, il a fait voir que, du moins en ce point, il n'est pas fort ennemi de la Morale relâchée. Il ne faut pas trop s'en étonner. Que ne croyoit-il point devoir faire, pour s'acquitter envers un homme, qui avoit pris si hautement son

son parti décrié? Il se persuade sans doute d'être obligé, par sa reconnaissance, de rabattre au moins quelque chose de la sévérité de ses maximes; pour excuser l'injustice du poète Satirique son ami, & les traits envenimés de sa médisance, en soutenant qu'ils ne font tout au plus qu'effleurer la charité.

Les patrons de la Satire veulent rendre suspecte la bonne foi de Mr. l'Abbé de *Tilladet*, sur ce qu'il a dit, dans la préface de son recueil de *Dissertations*, qu'il les a publiées, sans la permission de ceux à qui appartenait ce trésor. C'est à cet illustre Abbé, à se justifier de cette calomnieuse imputation, digne des défenseurs de la calomnie. Il ne conviendra pas sans doute du reproche, qu'ils lui font d'avoir attaqué la mémoire de Mr. *des Préaux*, en publiant une lettre déjà publique; qui ne traite que d'un point de critique, & qui n'a été écrite que pour défendre Mr. *Huet*, contre les insultes de Mr. *des Préaux*. Si la délicatesse de cette petite cabale est si grande, qu'il leur paroisse aussi étonnant, qu'ils le disent, que Mr. l'Abbé de *Tilladet* ait pris une telle

Tome XXVI. P. 1. D har-

hardiesse, contre le nom illustre de *Mr. des Preaux*, sans avoir reçu de lui aucune offense; il est plus étonnant encore, qu'ils approuvent la note injurieuse, que *Mr. des Preaux* a publiée tant & tant de fois contre *Mr. Huet*, qui ne lui avoit jamais donné aucun sujet de plainte; & il ne l'est pas moins qu'ils attaquent eux mêmes aujourd'hui publiquement & de sang froid *Mr. Huet*, à qui non seulement ils ne peuvent pas reprocher la moindre offense, mais qui croyoit leur avoir donné sujet d'être de ses amis.

On n'a pas pu dire, qu'on n'a eu connoissance de l'écrit de *Mr. Huet*, que plus de vingt ans après l'édition de la préface injurieuse de *Mr. des Preaux*. Après la lecture, qui en fut faite publiquement chez *Mr. de Montausier*, en l'année 1683. & la connoissance que l'on en donna à l'Académie, *Mr. Huet* fut fort sollicité de la rendre publique, comme l'étoit l'insulte, qui lui avoit été faite. Il répondit qu'il en useroit, selon que *Mr. des Preaux* profiteroit de sa correction; & que s'il regimboit contre l'esperon, elle seroit aussi-tôt publiée. Mais *Mr. des*
-red U *Preaux*

Preaux s'étant prudemment tû, *Mr. Huet* garda sa Lettre, dans son portefeuille; sans en vouloir donner d'autre copie, que celle qu'il fut obligé de laisser entre les mains de *Mr. de Mantaufier*, à qui elle étoit écrite.

Les protecteurs du Poëte disent, qu'ils ne comprennent pas quels pouvoient être les rieurs, qui ne furent pas favorables à *Mr. des Preaux*; après la lecture de la Lettre de *Mr. Huet*; ne les trouvant pas dans la liste, qu'il leur plaît de faire des beaux Esprits, qui étoient alors à la Cour. En cela ces *Mrs.* perseverent dans leur hardiesse d'avancer des faits, qu'ils ne savent point, & où ils ne furent point appelés, étant inconnus alors. Du reste quand on a dit, que *Mr. des Preaux* n'eût pas les rieurs de son côté, on ne l'a pas dit par rapport à la matiere, qui n'étoit pas propre à faire rire; mais par rapport à *Mr. des Preaux*, qui dans la plus grande partie de ses ouvrages, semble n'avoir eu en vue, que de faire rire les Lecteurs, & qui dans sa premiere jeunesse n'avoit point de plus agreable exercice, que de faire rire les Clergs du Palais. Du nombre de

ces rieurs, qui ne furent pas favorables au Poète Satirique ; dont les auteurs de l'Avertissement disent, avec leur confiance ordinaire, qu'on n'en peut pas nommer un seul ; on leur en nommera un, qui en vante mille autres, par la beauté de son esprit, & la finesse de son goût. Je veux dire Mr. de *Pellisson* ; sans parler de tous les autres, qui assisterent à cette lecture, au nombre de neuf, ou dix, dont aucun ne contredit le sentiment de Mr. *Huet*, non pas même l'Abbé de *St. Luc* : quoi qu'en disent au contraire les nouveaux Editeurs des Satires, parmi tous les autres faits apocryphes, qu'ils débitent si libéralement. Mais quand le nombre des contradicteurs de Mr. *Huet* seroit aussi grand, & plus grand encore, qu'ils ne le font sans aucune preuve ; la lumière du soleil est-elle obscurcie, parce que les taupes ne la peuvent voir ? A quoi bon donc cette Kyrielle de gens, qu'ils veulent faire ici escadronner contre Mr. *Huet* ? Ce gros se trouveroit foible, si l'on affectoit de leur opposer tous ceux, qui ont applaudi à la censure, que Mr. *Huet* a faite du passage de *Longin*. Ils doi-

doivent cependant , s'ils sont touchés de quelque amour de la vérité, en retrancher Mr. de *Meaux*, qu'ils mettent à la tête ; puisque Mr. *Huet*, qui lui avoit communiqué sa Démonstration Evangelique avant l'édition, en le priant de lui marquer ce qui ne seroit pas de son goût, ne lui opposa aucune contradiction, sur le passage de *Longin*.

Le petit bataillon Satirique, fertile en fictions, tâche de fortifier son parti, du nom du grand Prince de *Condé*, & de ceux des Princes de *Conty* ses neveux. Ce Prince avoit lu véritablement la Démonstration Evangelique, avec une grande avidité, comme il s'en expliqua avec l'Auteur ; lui marquant même les endroits, qu'il souhaittoit, qui fussent retouchés dans la seconde édition, sans lui rien dire du passage de *Longin*. Pour Mrs. les Princes de *Conty*, qui étoient à peine alors sortis de l'enfance, on voit bien que la cabale Satirique cherche à honorer le parti de son Heros, par de grands noms, & à éblouir le Public, par l'éclat d'une haute naissance ; sans examiner, si elle étoit soutenue de la maturité de l'âge, que de-

mande la discussion de ces matieres. Lors même que ces Princes furent dans un âge plus avancé, ils étoient encore si éloignés de la capacité, qu'elles demandent, que Mr. le Prince de Condé leur oncle prenoit soin de ne laisser approcher d'eux, & entrer dans leur familiarité ; que des gens sages, non suspects, & incapables de corrompre ces jeunes esprits, par leur doctrine dangereuse.

Pour Mr. le Clerc, je ne fais pas comment il s'accommodera de l'air méprisant, dont il est traité par Mr. des Preaux, & par sa petite cohorte, & des injures atroces, qu'ils ont vomies contre lui. Ce seroit peu pour lui, que de n'avoir que le *Jansenisme* à leur objecter, contre le *Socinianisme*, qu'ils lui imputent. Mais il a un mérite à leur opposer, qui offusquera aisément le leur ; & il a du reste bec & ongles, pour se défendre, contre les vangeurs de la Satire ; qui, à l'exemple de leur Dictateur, répandent sur lui si librement le venin de leur médifance.

La conclusion de l'Avertissement, qui nous apprend le jugement que fai-

faisoit Mr. des *Preaux* de l'utilité des Romans, contraire à ce que Mr. *Huet* en a écrit, est entièrement postiche & étrangère à la question présente; & ne sert qu'à découvrir de quel esprit est animée cette société, lors qu'ils ramassent si soigneusement tout ce qu'ils croient pouvoir faire repentir Mr. *Huet*, de n'avoir pas prodigué, comme eux, son encens à leur idole. Mais quand Mr. des *Preaux* tiendrait, comme ils le prétendent, quelque rang entre les Poètes du premier ordre, est-ce un titre, pour lui en faire aussi tenir un parmi les Casuistes? Espèrent-ils faire recevoir, dans les matières de conscience, l'autorité d'un homme, qui, pendant tout le cours de sa vie, a fait son unique occupation d'exercer une maligne & noire médifance, & de décrier la réputation du prochain; sans épargner, ni la vertu, ni le mérite, ni même le caractère Ecclesiastique, pour lequel il veut paroître avoir quelques égards; quoi que dans les premières copies, qu'il répandit de son *Lutrin*, il ait produit à visage découvert, & sous son nom propre, un

80 BIBLIOTHEQUE

bon *Evêque*, qui a long tems exercé avec édification une Prélatrice considérable, au milieu de Paris ; plus respectable encore par l'intégrité de ses mœurs, que par sa dignité ? Voilà le Casuiste raffiné, au tribunal duquel la cabale Satirique soumet les gens de Lettres, & les Ouvrages d'esprit. Voudront-ils aussi faire valoir la censure, qu'il a prononcée tant de fois contre les Opera ; tâchant de nous faire accroire, qu'il ne les a condamnés, que par délicatesse de conscience ; & non parce qu'ayant tenté d'y réussir, il se trouva infiniment au dessous d'un homme, qu'il avoit entrepris de tourner en ridicule, & de ruiner de réputation, & dont il n'a jamais pu égaler le génie ?

Mais avant que de finir cette réponse, je crois devoir rendre ce bon office aux adorateurs insensés de Mr. des *Preaux*, de les faire revenir des fausses idées, qu'ils ont conçues de son mérite ; afin que le voyant réduit à sa juste valeur, ils cessent de nous le surfaire ; & se délivrent d'un préjugé, qui n'est pas soutenable, devant ceux qui ont le véritable goût de la bonne Poësie, & qui

qui, par un long usage des Poètes anciens & modernes, savent distinguer le Poète du Versificateur ; & l'inventeur de l'imitateur, qu'*Horace* appelle *une beste née pour l'esclavage*. Il faut pour cela les rappeler à la règle de ce même *Horace*, que Mr. des *Preaux* a choisi pour son modele.

*Neque si quis scribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc esse
Poëtam.*

*Ingenium cui sit, cui mens divi-
nior, atque os*

*Magna sonaturum, des nominis
hujus honorem.*

C'est à eux d'examiner de bonne foi, s'ils trouveront dans Mr. des *Preaux* ce génie divin, cet esprit sublime, & de belles & grandes choses sorties de sa bouche. Rien de tout cela ; au contraire un esprit sombre, & sec, plaisantant d'une manière chagrine, stérile ; ennuyeux par ses redites importunes ; des idées basses, bourgeoises, presque toutes tirées de l'enceinte du Palais ; un stile pesant, nulle amenité, nulles fleurs, nulles lumières, nuls agré-

D 5, ments,

82 BIBLIOTHEQUE

ments , autres que ceux , que la malignité des hommes leur fait trouver dans la médifance ; une humeur noire , envieufe , outrageufe , mifanthrope , incapable de louer , telle qu'il la reconnoît lui même. *Eu-molpe* , dans *Petrone* , demande encore une autre condition dans les bons Poètes , à laquelle je ne crois pas que Mr. des *Preaux* ait jamais aspiré. *Neque concipere* , dit-il , *aut edere partum mens potest , nisi ingenti flumine litterarum inundata*. Quelque ostentation de favoir , qu'il ait affectée , elle n'impose pas aux connoisseurs ; qui apperçoivent bientôt , dans ses écrits , une érudition mince & superficielle. On auroit du moins attendu d'un Academicien un stile châtié , & des expressions correctes & c'est ce qu'on ne trouve pas. Pour conclusion , si la vaine confiance & la présomption des supôts Satiriques ne leur permettent pas de reconnoître cette peinture ; du moins aura-t-elle servi , à mettre en évidence leur entêtement , & leur mauvais goût.

A R

ARTICLE III.

Remarques sur la Réflexion X. de la nouvelle Edition de Longin , par Mr. Despreaux.

ON peut avoir vû , dans l'Article précédent , que j'ai inferé ici , comme je l'ai reçu , que tout Paris ne parle pas , comme feu Mr. *Despreaux* , ou comme Mr. l'Abbé *R.* auteur de l'Avertissement , qui est à la tête de la nouvelle Edition , des Oeuvres de ce Poète Satirique ; quoi que ces Messieurs se vantent beaucoup du nombre de leurs approbateurs. On a trop bon goût à Paris ; pour approuver généralement un sentiment si bien réfuté par Mr. *Huet* , & trop d'équité , pour trouver bonne l'aigreur de l'un & de l'autre , dans une contestation de nulle importance. Tout le monde n'est pas dans ce parti échauffé , qui croit avoir droit de mal-traiter tout ceux , qui ne sont pas de ses sentimens ; quelque moderation , qu'ils gardent d'ailleurs à son égard. On fait que je ne suis point du senti-

D 6

ment

84 BIBLIOTHEQUE

ment des *Jansenistes*, mais cela n'a pas empêché que je n'aye parlé d'eux avec élogé, quand j'ai cru qu'ils le méritoient, & que je n'aye marqué de l'estime, pour plusieurs de leurs livres. Je n'ai jamais approuvé la maniere, dont on les a traitez, pour leurs sentimens. Au contraire, j'ai témoigné que je croyois qu'on devoit les tolerer; pourvu que de leur côté, ils usassent de la même douceur, envers leurs Adversaires.

Cela auroit dû rendre Mr Abbé R. à qui d'ailleurs je n'ai jamais rien fait, plus retenu envers moi; & bien loin d'exhorter feu Mr. *Despreaux*, à me mal traiter & de le faire lui même; il auroit dû l'en détourner, & parler plus civilement. Voudroit-il que je disses que le *Jansenisme* n'est qu'une pure faction, & que bien des gens soupçonnent que parmi ceux, qui l'approuvent, quelque dévotion qu'ils fassent paroître, il y a des *Spinofistes* cachez, qui cherchent à introduire la nécessité de toutes choses, comme faisoit *Spinosa*? Il se récrieroit sans doute à la calomnie, & par consequent il ne doit pas en user de même, en parlant de moi, comme d'un hom-
me

me dont la Religion est décriée. Je n'ai point de Religion, que la Chrétienne ; & si elle est décriée parmi quelques *Jansenistes*, j'espère qu'elle ne le fera jamais par tout.

Il y fix ans, ou environ, que je publiai, dans l'Article 3. du X Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, une Dissertation de Mr. *Huet*, ancien Evêque d'Avranches, touchant le passage de *Longin*, où ce Rhetteur soutient qu'il y a un très-grand Sublime dans ces paroles de Moïse : *Que la lumière soit & la lumière fut* ; dans lesquelles cet Evêque avoit soutenu, en sa *Démonstration Evangelique*, qu'il n'y a point le Sublime, que *Longin* y trouve. J'appuyai le sentiment de ce savant homme, par quelques raisons, que l'on y peut lire, & qui me paroïssent propres à l'éclaircir & à le confirmer. Mr. *Huet* & moi convenions avec Mr. *Despreaux* 1. que la chose même est sublime, parce qu'il s'agit de la création de la lumière, par la seule volonté de Dieu : 2. que l'expression, prise à part, peut aussi passer pour sublime, & qu'elle le feroit dans un Discours Oratoire, dont l'Auteur entreprendroit de re-

lever la puissance de Dieu. Tout le différend , qu'il y avoit entre Mr. *Despreaux* & nous , consistoit uniquement à savoir si les paroles que que j'ai rapportées sont sublimes, dans l'endroit de Moïse , où elles se trouvent Il soutenoit qu'elles le sont , & nous prétendions que non ; parce qu'il ne se peut rien de plus simple , que toute la narration de Moïse , au Chap. I. de la Genèse , quoi que la chose même soit très-relevée. Il s'agissoit donc de savoir ici , s'il y a là une figure de Rhétorique , dans l'expression , ou s'il n'y en a point. On voit que le différend étoit de très-petite conséquence.

Mr. *Huet* s'est défendu d'ailleurs , avec une très-grande retenue , sans dire un seul mot , qui pût blesser la délicatesse de Mr. *Despreaux* ; qui l'avoit traité avec beaucoup de hauteur , dans sa Préface sur *Longin*. Je n'ai rien ajouté non plus , qui le pût offenser légitimement , dans les remarques , que j'ai jointes à la Dissertation de M. *Huet* , que j'ai même finies par ces mots : *On peut , sans perdre rien de l'estime , que Mr. Despreaux mérite , n'être pas de son*
sen-

sentiment, en cette occasion. Ayant appris en 1710. que Mr. *Despreaux* avoit répondu à Mr. *Huet*, je dis dans le XXI. Volume, de cette même *Bibliothèque*, Part. 2. Art. III. après avoir parlé d'une nouvelle Edition de *Longin*, que je verrois, avec plaisir, la Dissertation de Mr. *Despreaux*; qui apparemment, continuois-je, *se sera défendu avec beaucoup d'esprit & de politesse.* C'est ici une de ces matieres, disois-je encore, où l'on peut être de divers sentimens, sans perdre l'estime, que les gens distinguez, comme Mrs. *Huet* & *Despreaux*, doivent avoir les uns pour les autres. J'ajoutois de plus, que le dernier sembloit être tombé dans la pensée de *Longin*, par respect pour l'*Ecriture Sainte*. On voit par là, que notre Poëte Satirique n'avoit aucun sujet de se plaindre de moi, non plus que de Mr. *Huet*; à moins qu'il ne crût que c'étoit l'offenser, que de n'être pas de son sentiment, même dans des choses de néant. J'avouë que je n'avois pas crû qu'il fût capable de se fâcher, contre moi, avec toute l'aigreur & tout le fiel d'un esprit né pour la Satire, seulement parce que j'avois

j'avois publié la Dissertation de son Adversaire , & témoigné que j'étois de son sentiment. Je m'étois encore moins imaginé , qu'il se trouvât des gens capables d'entrer dans sa passion , même après sa mort.

Je vois , par sa X. Réflexion sur *Longin* , & par l'Avertissement de Mr. R. que je m'étois trompé. Mais j'aime mieux m'être trompé , en pensant bien du Prochain , quoi que l'on m'ait rendu le mal , pour le bien ; que d'avoir fait un mauvais jugement de quelcun , qui ne l'auroit pas mérité. Comme ce que je puis dire à présent ne peut pas nuire à feu Mr. *Despreaux* , & que ses Amis ont publié , après sa mort , une piece , contre moi , qu'ils auroient dû supprimer , s'ils avoient eu un peu d'équité ; personne ne pourra trouver mauvais , que je dise ce que j'en pense , avec autant de liberté , qu'il en a prise.

Avant toutes choses , il est ridicule de s'adresser à moi , comme si j'étois plus coupable de l'avoir contredit , que Mr. *Huet* ; qui l'avoit réfuté exprès & beaucoup plus au long. Notre homme étoit si en colère,

lere, contre moi, de ce que j'avois cru que la Dissertation de Mr. *Huet* étoit digne de voir le jour, qu'il n'a pas pris garde à sa longueur, ni à celle de mes remarques. Il dit que le tout a *vint-cinq pages*, pour dire vint cinq feuillets, ou cinquante pages; & il ajoute que mes *remarques sont presque aussi longues, que la Lettre même*; au lieu que, de cinquante pages, elles n'en tiennent qu'environ quatorze. Le mécompte est un peu grand, mais ce faux calcul lui donnoit plus de droit, comme il lui sembloit, de ne s'adresser qu'à moi; & il lui étoit avantageux de le faire, plutôt que de parler à Mr. *Huet*; contre qui il n'auroit osé vomir toute la bile, dont il se trouvoit chargé. Autrement, s'il avoit eu droit de se plaindre de ce qu'on n'entroit pas dans tous ses sentimens, & qu'on osoit les réfuter; il auroit eu bien plus de sujet de se fâcher contre ce savant Evêque, que contre moi; puis qu'il l'a fait bien plus directement, & avec beaucoup plus d'étendue, non seulement dans sa Lettre Françoisise, mais encore dans la 3. Edition de sa *Démonstration Evangelique*; où il y a, ce me semble

semble, quelque chose, qui n'étoit pas dans la première; que je n'ai pas à présent, pour la comparer avec la troisième. Voyez la Proposition IV. Chap. II, 55. La chose est visible, & quelque semblant qu'il fasse de ne lui en vouloir pas, l'on doit regarder ce qu'il dit contre moi, comme s'il le disoit contre Mr. *Huet*; à qui, dans le fonds de son ame, il adressoit tous ces beaux discours.

Il est surprenant que nôtre Poète Satirique se soit imaginé d'avoir droit de laisser, dans toutes les Editions de ses Poësies, pendant plus de vingt ans, des paroles très-aigres contre ce Prélat; sans que ce Prélat, ni aucune autre personne pût défendre en public un sentiment opposé à celui de *Longin*, & de son Interprete. S'il s'étoit agi d'un passage d'un Poète, ou d'un Orateur Grec, on auroit cru devoir avoir plus d'égard au jugement de ce Rhéteur; parce qu'il auroit pu en être un juge plus competent, que nous. Mais il est absurde de vouloir qu'un Rhéteur Payen, qui n'avoit jamais lu l'Ecriture Sainte, & qui n'entendoit point l'Hebreu, ni le

le stile des Livres Sacrez, ait plus de droit de décider de ce qu'on doit penser d'un passage de Moïse ; que *Mr. Huet*, qui a fait une très-longue étude de l'Ecriture Sainte, dans ses Originanx, & qui a d'ailleurs toutes les lumieres nécessaires, pour s'en bien acquiter. Je ne parle pas de moi, quoi que j'aye employé la plus grande partie de ma vie à cette même étude, & que le Public n'ait pas mal reçu ce que j'ai produit, sur l'Ancien Testament. Mais je croi qu'on regarderoit en moi, comme une modestie ridicule & affectée, une disposition, qui m'empêcheroit de dire librement mes sentimens, sur un passage de l'Ecriture ; lorsqu'ils se trouveroient contraires à ceux de *Longin*, ou de quelque autre Auteur Payen.

S'il s'agissoit encore d'un passage d'un Poëte François, il se pourroit faire que l'on auroit de la déference, pour les sentimens de *Mr. Despreaux*, qui avoit fait toute son étude de la Poësie Françoisë ; à laquelle ni *Mr. Huet*, ni moi, ne nous sommes jamais attachés. Notre Poëte auroit peut-être, avec quelque apparence de raison, pu pren-

prendre, en cette occasion, un ton de Maître & décider plus hardiment, que nous. Mais c'étoit une présomption intolérable, à un homme, qui n'avoit que peu, ou point de lecture de l'Écriture Sainte, & qui ne savoit pas plus d'Hebreu, que *Longin*; à l'égard de Mr. *Huet*, de l'érudition de qui il ne pouvoit pas douter. Je ne crois pas même qu'il pût s'imaginer d'être aussi habile, à peu près, dans les Belles Lettres, que ce savant Evêque; au moins il auroit été le seul, de son opinion, parmi ceux qui ont lû les Ouvrages de l'un & de l'autre. Il étoit donc de la Bien-séance & de l'Equité de parler de lui, avec plus de respect, que nôtre Poète n'avoit fait. Il auroit même beaucoup mieux valu se taire entièrement; puisque Mr. *Huet* n'avoit nommé personne, ni rien dit, qui le pût choquer. Il est trop tard de dire, après tant d'années d'insulte, que *Mr. Huet est un grand Prélat, dont, en qualité de Chrétien, il respecte fort la Dignité; & dont, en qualité d'homme de Lettres, il honore extrêmement le mérite & le grand savoir.* C'est un mauvais compliment, & qui ressemble à ceux, qu'il

qu'il a faits à Mr. *Perrault*, après sa réconciliation avec lui. Il falloit au moins, s'il ne vouloit pas se taire, réfuter civilement la Dissertation de Mr. *Huet*; car enfin, quoi qu'en dise notre Poète accoutumé aux fictions, c'est de lui, & non de moi, dont il s'agit. Pour s'excuser, il dit que *les deux Dissertations*, celle de Mr. *Huet*, & la mienne (car c'est ainsi qu'il nomme, mes remarques) *sont écrites avec assez d'amertume & d'aigreur*; ce qui n'est point véritable, comme on peut s'en assurer, en les lisant. Il n'est pas plus vrai, que j'aye, en mon particulier, *réfuté très-impe-rieusement*, comme il s'en plaint, *Longin & lui*, & que je les aye traités d'*Avengles & de petits Esprits d'avoir cru qu'il y avoit là quelque sublimité*. Il n'y a aucune expression semblable, dans mes remarques, & je n'ai jamais eu la moindre pensée de mal parler de Mr. *Despreaux*. J'ai appuyé seulement la réfutation, que Mr. *Huet* avoit faite de son sentiment, qui peut être faux, comme il l'est en effet, sans que personne puisse dire que ni *Longin*, ni Mr. *Despreaux*, aient été de

des *Avengles* & de petits *Esprits*. Je pourrois citer plus d'un endroit de mes Ouvrages, où j'ai fait l'éloge de ce dernier. Voyez le I. Tome des *Parthasiana* p. 7. & ce que j'ai dit depuis peu, de sa vie, dans le Tome XXIV. de cette *Bib. Choïste*, p. 460. Mais il parle, comme un homme en colere, qui s'imagine d'avoir été offensé, quoi qu'on n'en ait eu aucun dessein; & qui se possède d'autant moins, qu'il n'ose pas se fâcher contre ceux, qui sont la véritable cause de son chagrin, & qu'il n'a rien de solide à leur répondre.

C'est se moquer du Public, que d'appeler *insulte* la publication de la Lettre de Mr. *Huet*, & la liberté que l'on a prise de témoigner d'être du sentiment d'un aussi savant homme, plutôt que de celui de Mr. *Despreaux*. J'avois déjà dit, depuis l'an M. DCCXCH. dans mon *Commentaire sur la Genèse*, que je ne croyois pas qu'il y eût rien de sublime, dans l'expression de l'endroit de Moïse, de laquelle il s'agit, & j'avois renvoyé le Lecteur à la *Démonstration Evangelique*, sans que Mr. *Despreaux* l'eût pris pour

un

un affront. Il ne devoit pas ignorer qu'il étoit l'homme du monde , qui avoit le moins de droit d'exiger qu'on ne se déclarât pas contre ses sentimens , & cela d'une manière civile & modeste ; puis qu'il étoit l'homme du monde , qui avoit censuré le plus librement , dans ses Satires , ceux qui ne lui plaisoient pas. Mais on voit souvent que ceux , qui aiment à contredire les autres , ne peuvent pas souffrir d'être contredits ; ce qui est très-injuste.

Mr. *Despreaux* croit qu'il suffiroit , pour faire sentir la sublimité de ces paroles , *que la lumiere se fasse & la lumiere se fit* , de les prononcer un peu majestueusement. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Mr. *Huet* & moi lui avons accordé que ces paroles , prises à part , ou insérées dans une piece d'éloquence peuvent paroître sublimes. Il s'agit de savoir si elles le sont , dans le Chap. I. de la Genèse , où Moïse ne fait que raconter , le plus simplement & le plus naïvement , qu'il a pu , la création du Monde. On pourra voir ce que j'avois déjà remarqué là-dessus au Tome X. *pagg.* 224. & 244. & *suiantes*.

Je

Je n'ai point soutenu , comme nôtre Poète me le fait dire, que *si Moïse avoit mis du sublime au commencement de la Genèse , il auroit péché contre toutes les Regles de l'Art.* C'est Mr. *Huet* , qui dit quelque chose de semblable , pagg. 227. Il n'y en a rien , dans mes remarques. Ainsi c'est à lui en particulier , que la censure de nôtre Satirique s'adresse ; & quoi qu'il fût facile de lui répondre , je ne m'y arrêterai pas.

Il s'applique en vain à montrer que l'on peut dire des choses sublimes , en stile simple , comme si on le lui avoit nié ; puis que Mr. *Huet* l'avoit expliqué au long , en parlant du Sublime des choses , pag. 248. & *suiv.* On ne lui a jamais nié le Sublime de l'idée , mais on a dit qu'il n'y avoit rien de sublime dans le tour , ni dans les mots , en cet endroit de Moïse , & on l'a , ce me semble , prouvé. Ainsi il se bat ici contre sa propre ombre , en croyant porter des coups à ses Adversaires. On tombe d'accord qu'on peut dire de grandes choses , en termes simples , & l'on reconnoît que Moïse l'a fait ; mais il s'agit de savoir si Moïse a eu dessein d'exprimer ,
d'une

d'une maniere sublime la création de la lumiere, en parlant de la sorte, & on lui a soutenu que non; parce que toute la suite de discours est tournée de la maniere du monde la moins sublime, comme tout le reste de la narration de Moïse. Qu'on lise de sens froid quelque peu de Chapitres de ce Prophete, & l'on s'en convaincra. Il est donc inutile de chercher des exemples, où des choses sublimes soient dites, en termes simples.

Mr. *Despreaux* demande ensuite à Mr. *Huet*, car enfin ce sont ses paroles, qu'il censure, & non les miennes, *s'il est possible, qu'avec tout le savoir qu'il a, il soit encore à apprendre ce que n'ignore pas le moindre Apprentif Rhétoricien, que pour bien juger du Beau, du Sublime, du Merveilleux, il ne faut pas simplement, regarder la chose que l'on dit, mais la personne, qui la dit, la maniere dont on la dit & l'occasion, où on la dit?* Cette demande est ridicule, parce que Mr. *Huet* a remarqué presque tout cela, dans sa Lettre, & que j'ai réfuté le préjugé populaire tiré de la personne qui parle, pagg. 222. & suiv. Le reste de la

Tome XXVI. P. I. E dé.

déclamation de Mr. *Despreaux* n'a pas besoin d'être réfuté ; il ne faut que prier le Lecteur, qui entend l'Hebreu , ou qui est au moins un peu versé dans le stile de l'Ecriture Sainte , & qui fait ce que les Rhéteurs nomment *Sublime* , de lire de nouveau les deux ou trois premiers Chapitres de la Genèse, & de dire , en conscience , s'il en trouve le stile sublime. Pour bien juger de cela , il faut avoir lu avec soin l'Ecriture Sainte, en elle même, & l'avoir méditée , comme l'on fait toutes sortes d'Auteurs, que l'on veut bien entendre ; & non, comme nôtre Poète semble l'avoir fait , n'y jeter les yeux que par occasion, ou en passant.

Mr. *Huet*, avoit assuré, Pag. 247. que tout homme, qui saura rapporter quelque chose de chose de grand, tel qu'il est, sans en rien dérober à la connoissance de l'Auditeur & sans y mettre du sien ; quelque grossier & quelque ignorant qu'il soit d'ailleurs ; il pourra être estimé, avec justice , véritablement sublime, dans son discours, non pas de ce Sublime enseigné par *Longin*.
 Nôtre Poète Satirique feint de ne pas

pas entendre ce qu'il veut dire , par *le Sublime de Longin* ; quoi que son Adversaire l'explique assez clairement , dans la suite , d'un Sublime , qui dépend de l'art & qui est recherché , par celui qui parle. Tel est le Sublime des Cantiques , mais n'y en a point de semblable , dans la Genèse ; ni dans la narration des Livres Historiques. Il feint encore de croire que Mr. *Huet* a voulu dire que les grandes choses , pour être mises en œuvre dans un Discours , n'ont besoin d'aucun génie , ni d'aucune adresse ; ce qui n'est pas véritable de tout un Discours , sur tout s'il est un peu long ; mais qui est très-vrai d'une période , ou deux , où la grandeur de la chose se trouvera soutenue par des expressions nobles ; quoique celui , qui parle , ne les ait point recherchées.

Nôtre Poète déclamateur continue à montrer qu'un homme grossier ne sauroit faire un discours d'un Sublime soutenu , & ménagé avec art ; ce que personne ne lui nie. Il prétend ensuite que *l'Esprit de Dieu* a mis , dans l'ouvrage de Moïse , quoique le Prophète n'y ait point pensé , toutes les grandes figures de

100 BIBLIOTHEQUE

l'Art Oratoire , avec d'autant plus d'art , qu'on ne s'apperçoit point qu'il y ait aucun art. Il semble qu'il parle de Moïse , par ouïr dire , & sur la foi de quelque Prédicateur , ou de quelque Auteur semblable , sans l'avoir jamais lû. L'Esprit de Dieu n'y a point employé d'art , ni sensible , ni caché ; mais seulement de la naïveté & de la simplicité , qui doivent être les compagnes du Vrai ; quand il s'agit de veritez sérieuses & importantes. C'est par les choses , & non par les mots & l'artifice de la diction , qu'il a voulu gagner les Esprits.

Il n'y a ensuite que des répétitions de son sentiment , que Mr. *Huet* a très-bien réfuté. Après tout , ce savant homme convenant , aussi bien que moi , avec Mr. *Despreaux* , de la sublimité de la chose ; il étoit ridicule de le chicaner sur la division , qu'il fait de quatre sorte de Sublimes , & sur tout sur celui *de la pensée* ; par où il semble qu'il a voulu dire une pensée recherchée , & qui ne tombe pas d'elle-même dans l'esprit. En effet , l'Esprit de Dieu , ni Moïse n'ont pas voulu parler ici , comme un Rhéteur , qui
auroit

auroit cherché la maniere la plus noble d'exprimer la création ; mais seulement dire naïvement , selon l'usage des Hebreux , que j'ai prouvé par des exemples dans mon Commentaire , que Dieu a créé tout , par sa volonté ; car *vouloir & dire* sont très-souvent la même chose , dans la Langue Hebraïque. Si Moïse avoit dit : DIEU VOULUT QUE LA LUMIERE FUT , & ELLE FUT , la Sublimité de la chose feroit trouver ce discours sublime ; quoi que celui , qui s'en feroit servi , n'eût point pensé , à parler d'une maniere sublime , & il feroit plus clair , que de dire que DIEU DIT &c.

Mr. *Despreaux* me querelle , après cela , moi même d'une maniere assez grossière , selon sa coutume , de ce que j'ai dit pag. 253. & suivantes des vains efforts que les hommes font pour parler de Dieu , d'une maniere sublime ; parce qu'après tout nous ne faisons que bégayer là-dessus. Cependant il convient de la verité de ce je dis , & il ne laisse pas de soutenir que les expressions des hommes sont *sublimes* , selon la portée des hommes. Je ne le nie point ,

mais je dis que l'on doit s'en souvenir & ne pas s'écrier sur la beauté des expressions, & dire avec *Longin*, qui n'avoit qu'une mauvaise idée de Dieu, que les hommes *expriment la puissance & la grandeur de Dieu, dans toute sa dignité*. Ce que j'ai dit là-dessus ne se trouvant pas du goût d'une imagination poétique, qui pour l'ordinaire se paye de mots, & ne pénètre point les choses, a paru à notre Poète du *verbiage*. Je ne m'en étonne point; il falloit avoir plus de Philosophie & de Theologie, qu'il n'en avoit, pour le goûter. Je m'en rapporte à ceux, qui ont étudié ces Sciences.

Enfin il m'apostrophe, d'une manière odieuse, & en même tems Mr. *Huet*; car je ne n'ai paru digne à notre Poète de ressentir le venin de sa plume Satirique, que parce que j'ai appuyé le sentiment de cet habile homme. Il ne s'agit point ici des opinions, qui distinguent les Protestans de l'Eglise Romaine, ou de quelque pensée qui me soit particulier; mais d'un point de Critique, où l'on peut prendre quelque parti, que l'on veut, dans les différentes Societez des Chrétiens, sans en blesser

blesser aucune. La chose , dans le fonds , est de très-petite conséquence , & devoit être traitée , avec douceur ; mais c'est une vertu peu connue , parmi les Poètes Satiriques , & nôtre Auteur est aigre , jusque dans les complimens , qu'il tâche de faire à ceux , avec qui il veut paroître réconcilié , comme on le peut voir , par sa Lettre à Mr. *Perrault* ; tant est vrai ce que dit un Poète , que Mr. *Despreaux* estimoit beaucoup ,

Naturam expellas furcâ , tamen usque recurret Voici comme il parle : Croyez moi donc , Monsieur , ouvrez les yeux. Ne vous opiniâtrez pas davantage à défendre , contre Moïse , contre Longin & contre toute la Terre , une cause aussi odieuse que la vôtre , & qui ne sauroit se soutenir , que par des équivoques , & par de fausses subtilitez. Cela s'adresse , dans le fonds , autant à Mr. *Huet* , qu'à moi. Ce vénérable vieillard , dont la Science & la Probité sont connues de tout le Monde , sans parler de la dignité de l'Episcopat , méritoit assurément un traitement plus doux. Il s'agissoit , comme je l'ai dit , d'une question de peu d'im-

portance , & où l'on peut se tromper , sans que la Conscience y soit intéressée. Il s'agissoit d'un point de Critique ; qui ne pouvoit être bien entendu par nôtre Poëte , qui n'étoit pas capable de lire l'Original , que Mr. *Huet* entend à fonds. Par conséquent , c'étoit une hardiesse inexcusable , dans nôtre Satirique , de prétendre en pouvoir mieux juger , que lui , & sur tout de le censurer , avec cette aigreur. Cela méritoit une rétractation , au lit de la mort. C'est se moquer du Lecteur , que de dire que ce Prélat , ou moi , soutenons quelque chose *contre Moïse* ; pour lequel nous avons témoigné plus de respect mille fois , que nôtre Poëte ; en soutenant l'un & l'autre la vérité & l'authenticité de ses livres ; lui dans sa *Démonstration Evangelique* , & moi dans la 3. *Dissertation* , que j'ai mise au devant du *Pentateuque*. Si j'ajoute encore le Commentaire , que j'ai publié sur ses Livres , dont j'ai fait voir la sagesse & l'excellence ; il n'y aura personne , qui me conteste l'estime infinie que j'en fais. Il n'est pas besoin , pour cela , de chercher dans le stile des figures de Rhétorique , qui n'y

n'y font pas. Au contraire ce seroit l'exposer à la raillerie des Libertins, sans y penser; parce qu'ils verroient, sans peine, que l'on parleroit par un entêtement, qui ne doit se trouver, que dans les fausses Religions; où l'on employe de mauvaises raisons, pour faire respecter ce qui ne le mérite pas. Moïse mérite si fort, par les choses qu'il dit, notre vénération; que nous n'avons que faire de lui prêter un stile, dans ses narrations, qu'il n'a point, & qu'il ne fait paroître que dans les endroits Oratoires, ou dans les Cantiques, qui sont dans ses Ouvrages. *Toute la Terre*, qu'on nous oppose, est un petit parti de gens, qui ne savent pas mieux l'Hebreu, & qui n'ont pas mieux lû le Pentateuque, que notre Satirique. Il n'y a rien d'odieux à dire qu'une chose est sublime, quoi que l'expression ne le soit pas, & à soutenir que l'Auteur Sacré n'a point eu dessein de parler d'une manière sublime. Mr. *Despreaux*, ni qui que ce soit au monde, ne sauroit prouver, que ç'ait été le dessein de Moïse; & dans la supposition que ce ne l'a point été, comme il paroît par tout le Livre, on ne parle point

E s *con-*

contre lui , lors qu'on soutient qu'il n'a point recherché d'expression subline dans le passage, dont il s'agit. Il n'y a point là *d'équivoque* , & Mr. *Huet* s'est exprimé très-nettement. Je ne croi pas non plus qu'il y en ait aucune, dans ce que j'ai dit. Mais il y en a , sans doute, une , si cela ne mérite pas un autre nom, en ce que Mr. *Despreaux* dit , dans l'Avertissement de cette Edition de ses Oeuvres , *qu'il n'a point fait la Satire* , de l'Equivoque , *contre les Jesuites*. Tout le Monde & sur tout ses meilleurs Amis , à qui il en a plusieurs fois récité des morceaux , savent le contraire. La sincerité demandoit que, s'il n'osoit avouer la verité , il se tût là-dessus ; pour ne pas grossir le nombre de ceux qui se servent d'Equivoques , & pour ne pas se condamner lui même.

Lisez , continue-t-il , *l'Ecriture* , *avec un peu moins de confiance en vos propres lumieres*. Aux lumieres de qui faut-il donc, que je me soumette ? Est-ce à celles d'un Rhéteur Payen , qui n'avoit jamais lu Moïse , & qui le prenoit pour un Imposteur ? Est-ce à celles d'un Poëte Satirique , qui n'entendoit pas plus l'Original
de

de Moïse , que celui de l'*Alcoran* , & qui , selon toutes les apparences , ne l'avoit pas lû non plus ? Je croi que personne ne doutera que je ne l'aye lû avec application , & que je n'y entende quelque chose , puisque je l'ai traduit & commenté. Ce seroit donc à moi une extrême folie de renoncer à des lumieres claires , pour suivre les conjectures de *Longin* , & de *Mr. Despreaux*. *Désaites vous* , ajoute-t-il , *de cette hauteur Calviniste & Socinienne* , qui vous fait croire qu'il y va de votre honneur d'empêcher qu'on n'admire trop légèrement le début d'un livre ; dont vous êtes obligé d'avouer vous même qu'on doit adorer tous les mots & toutes les syllabes & qu'on peut bien ne pas assez admirer , mais qu'on ne sauroit trop admirer. Je ne suis ni Calviniste , ni Socinien ; mais ni les uns , ni les autres n'ont point d'orgueil , qui leur fasse croire qu'il est de leur honneur d'empêcher qu'on n'admire Moïse. Ils n'employent point , à la verité , de mauvais artifices , pour y trouver une figure de Rhétorique , qui n'y est pas. Ils s'attachent avec raison , plus aux choses , qu'aux mots ,

& sur tout ils tâchent , comme je le fais aussi , d'observer exactement ses préceptes , en ce qu'ils ont de commun avec l'Evangile. Ce ne sera pas pour avoir dû que l'on admire le Sublime d'un Prophete , que l'on n'a jamais lû , au moins dans l'Original , & peut-être pas même dans une Version ; mais pour avoir suivi sa doctrine , que l'on sera jugé l'avoir respecté. Mr. *Despreaux* ne devoit pas reprocher aux Protestans de respecter moins Moïse , que lui. Il savoit bien les disputes , qu'ils ont avec l'Eglise Romaine , sur le premier & le second Commandement du Décalogue ; touchant le culte de ce qui n'est pas Dieu , & touchant les Images. Je sais aussi ce que l'Eglise Romaine en croit , & je n'attribue pas à tous ceux , qui y vivent , les mêmes excès. Mais il est certain que les Protestans observent ces commandemens , beaucoup plus à la lettre , que les Catholiques Romains. C'est à cette lettre , à quoi il faut s'attacher , & non à de prétendues figures de Rhétorique , qui ne font rien à la Religion. Ajoutez à tout ceci , qu'il ne s'agit point ici de *Socinianisme* , ni de *Calvinisme* ,
&

& que Mr. *Huet* , sans avoir l'*orgueil* , que l'Auteur Satirique lui attribue , a été le premier qui a soutenu le sentiment, que Mr. *Despreaux* me reproche , avec tant de hauteur.

Il auroit aussi dû penser à une autre controverse, qui est entre l'Eglise Romaine & nous , sur le stile de l'Ecriture ; par où il auroit compris qu'il n'étoit pas à propos de parler de l'*admiration* , qu'il veut faire paroître pour les Livres Sacrez , à cet égard. Mr. *Nicole* , qui a été l'un de ses Héros , lui auroit pû apprendre qu'il regardoit ce stile , comme un stile si obscur , qu'on ne peut savoir ce que les Ecrivains Sacrez ont cru des Articles de Foi les plus essentiels , sans l'explication de l'Eglise. Si cela étoit vrai , le stile de l'Ecriture , ne seroit guere digne de nôtre admiration ; car le plus grand défaut du stile est l'obscurité , sur tout lors qu'elle est si grande , qu'on ne peut entendre un Livre , avec quelque étude que l'on y apporte & quelque attention qu'on le lise , pas même en ce qu'il renferme de principal. Mais ce n'est pas ici le lieu de pousser ce raisonnement plus loin,

& je suis même persuadé que l'air dévot, que nôtre Satirique prend ici mal à propos, sur cette matiere, ne venoit que du dessein de nuire ; & non d'une opinion, qu'il s'en fût formée, par la lecture de l'Ecriture Sainte.

Il répond enfin * à l'objection que Mr. *Huet* avoit faite, pour montrer que *Longin* n'avoit pas lû les paroles, qu'il cite, dans Moïse même; parce qu'il les rapporte autrement, qu'elles n'y sont. Il me semble que Mr. *Despreaux* n'y satisfait point, & je suis persuadé qu'un Rhéteur Payen, qui auroit lû quelques Chapitres dans la Version des Septante, n'y auroit assurément point trouvé de Sublime ; ni même, comme je l'ai dit, dans l'Original, s'il avoit été capable de l'entendre. Mr. *Despreaux* en seroit peut être convenu, s'il ne s'étoit pas entêté de l'Auteur, qu'il avoit publié, comme le font communément les Editeurs.

Je crois néanmoins qu'outre le penchant que ce Poëte Satirique avoit à défendre *Longin*, qu'il avoit pris tous sa protection ; il y a eu des personnes *Zelées*, non pour la Religion,

* Voyez Tom. X. p. 232.

gion, comme l'Auteur de l'Avertissement nous le veut faire croire, mais pour un parti fort décrié, dans toute l'Eglise Romaine, qui ont échauffé l'imagination d'un homme facile à enflammer. Mr. *Huet* n'a jamais été dans ce parti, & il n'avoit pas parlé, non plus que moi, de Mr. de *Sacy*, comme d'un Interprete fort exact & fort versé dans la Critique. Cela a suffit pour mettre ces gens en colere, contre nous. Mais les versions de la Vulgate & les remarques de Mr. de *Sacy* sont entre les mains de tout le Monde, & ceux qui en sont capables en peuvent juger. Je n'empêche nullement qu'on ne s'édifie de ses remarques spirituelles, sur tout si l'on en devient plus doux envers le prochain; mais si on le prend, pour un bon Interprete, j'avouë que je ne pourrai m'empêcher de croire, qu'on n'a aucun goût pour cette sorte de choses. D'ailleurs l'aigre dévotion, que l'on affecte, n'est qu'un pur esprit de parti; la vraie dévotion est inséparable de la justice, de la charité & de la moderation. Tout le mal, que j'ai à souhaiter, à ceux en qui ces vertus ne se trouvent pas,

pas , consiste à prier Dieu de les éclairer & de leur toucher le cœur.

ARTICLE IV.

C. JULII CÆSARIS *que exstant , adcuratissimè cum libris Editis & MSS. optimis collata , recognita & correctæ. Accesserunt Adnotationes SAMUELIS CLARKE S. T. P. Item Indices locorum rerumque & verborum utilissimæ. Tabulis æneis ornata.* A Londres , in folio 1712. chez Jaques Tonson. Pagg. 564. avec les Préfaces , les remarques & les Tables , outre 87 tailles douces. *Se trouve chez Schelte.*

J'AI déjà parlé d'une tres-belle édition de quelques Poètes Latins , publiez aux dépends de Mr. Tonson , dans le Tome III. de cette *Bibliothèque Choisie* , Art. 4. Il avoit déjà dessein en ce tems-là de faire imprimer les Commentaires de *Cesar in folio* , en beaux caractères , comme il avoit fait quatre volumes de Poètes Latins. Voici à présent

font ce dessein parfaitement bien exécuté. Le papier est très-beau & le format du Volume est bien entendu, avec des marges de tous côtez, qui ne sont point trop étroites. Les Caractères sont aussi gros, que ceux des Poètes, que l'on a déjà vus; mais le tirage, pour parler en termes d'Imprimerie, me paroît meilleur dans cette Edition. Ceux qui la verront avoueront qu'ils n'ont encore rien vu de meilleur, dans ce genre. La Noblesse Angloise, qui a contribué à l'Edition de ce bel Ouvrage, mérite qu'on lui en fâche gré; car de cà la mer, on ne peut rien entreprendre de semblable; à cause de la grande économie des Acheteurs, qui ne veulent pas assez payer les livres. D'ailleurs les Libraires aiment mieux imprimer deux Ouvrages qu'un; & pour cela ils épargnent sur tout, & gâtent souvent des Ouvrages de conséquence. Ceux qui aiment à lire les Commentaires de Cesar se serviront volontiers de cette Edition, pour avoir le plaisir de relire un Ouvrage si agreable, dans un aussi beau caractère que celui-ci; & c'est ce qui m'est arrivé à moi-même, en travaillant à cet Extrait.

Mr.

Mr. *Clarke*, qui joint la connoissance des Belles-Lettres à beaucoup de Philosophie & de Théologie, a eu soin de cette Edition, & l'a dédiée à Mr. le Duc de *Marlborough*; dans un tems, où il ne pouvoit rien espérer de sa faveur. Cela n'est pas conforme à la conduite de certains Auteurs Mercenaires, qui ne manquent pas de présenter leur encens à ceux, de qui ils peuvent espérer de la protection. Cette Dédicace lui étoit due, par la ressemblance, qu'il y a entre Jules Cesar & lui; par rapport à la guerre, qu'ils ont faite contre les peuples du même pais, presque aussi long-tems, l'un que l'autre, & avec de grands avantages. Il y a néanmoins cette différence, que le Duc a remporté une signalée victoire, contre les François, dans le cœur de l'Allemagne, & d'autres sur les frontieres de la France; au lieu que les principales victoires de Cesar ont été remportées, au milieu de la Gaule. Ajoutez à cela, que Cesar employa dix ans à domter ce pais-là, & que le Duc n'est pas venu jusqu'à la dixième Campagne, qui auroit bien pu être funeste à ce Royaume; qui a été
sauvé

fauvé , par une révolution , qu'on n'auroit pas dû attendre. Mais ce qui est le plus remarquable , c'est que Cesar fit la guerre aux Gaulois , dans un tems , auquel , s'ils ne manquoient pas de bravoure , ils ne faisoient néanmoins pas encore l'art de faire la guerre ; au lieu que le Duc la leur a faite , dans un siècle , dans lequel ils étoient de grands maîtres dans cette Science.

Il ne resteroit plus que de voir des *Mémoires* , comme ceux de Cesar , qui nous apprirent plus distinctement & avec plus de certitude , ce qui s'est passé dans cette derniere guerre , que ne l'ont fait les Nouvelles Publiques ; mais si l'on trouve des Césars pour l'épée , je doute fort qu'il y en ait , qui maniaissent aussi bien la plume , que lui. Si l'on fournissoit néanmoins les matériaux , il se trouveroit bien quelcun , qui leur pourroit donner une forme , qui ne leur feroit pas deshonneur.

Pour rendre cette Edition des *Mémoires* de Cesar & d'*Hirtius* , qui a suppléé , comme l'on fait , ce qui manquoit au premier , plus exacte & plus correcte , Mr. *Clarke* a eu soin de collationner non seulement les

116 BIBLIOTHEQUE

les Editions anciennes & modernes, mais encore les manieres de lire, qui avoient été recueuillies des Manuscrits & publiées par d'autres, afin d'en choisir les meilleures. Il y eu, outre cela, deux Manuscrits, qui se trouvent en Angleterre; dont l'un, qui n'est pas fort ancien, mais qui a été copié sur un bon Original, est dans la Bibliotheque de la Reine de la Grande Bretagne; & l'autre dans celle de Mr. l'Evêque d'Ely, d'où les Savans d'Angleterre ont déjà tiré de grands secours, en publiant divers Auteurs Anciens. Il a eu encore un recueil des varietez de lecture, de divers MSS. qu'*Isaac Vossius* avoit recueuillies, & qui sont toutes differentes des leçons, que l'on trouve dans l'Edition de *Denys Vossius*, son frere, qui fut publiée à Amsterdam, en MDCXCVII.

Mr. *Clarke* n'avoit pas dessein d'abord de publier aucunes notes sur Cesar; il croyoit qu'il suffiroit de mettre en marge de cette Edition les varietez de lecture; mais il a trouvé à propos depuis d'y joindre des remarques Critiques, que l'on voit à la fin. Il y rapporte, plus en détail, les leçons des MSS. & les
con-

conjectures des favans hommes, qui ont travaillé sur *Cesar* ; il les compare les unes aux autres & en juge, lors qu'ils en est besoin , ou qu'il a quelque chose de particulier à remarquer. Je donnerai quelque peu d'exemples de ses remarques , qui sont , généralement parlant, courtes & judicieuses. On reconnoîtra que son travail n'a pas été inutile & on lui saura gré de la peine, qu'il s'est donnée.

Au Livre I. de la Guerre des Gaules, Ch. I. *Cesar* dit , dans les Editions communes , en parlant de l'Aquitaine : *Aquitania à Garumna flumine ad Pyrenæos montes , & ad eam partem Oceani, quæ ad Hispaniam pertinet, spectat inter occasum solis & septentriones.* Mr. Clarke a imprimé de même cet endroit ; mais dans sa remarque, il juge qu'il vaut mieux suivre l'Edition de Rome, l'Interprete Grec, & les MSS. d'Ely & de Vossius , où il y a : *Aquitania à Garumna flumine ad Pyrenæos montes & ad eam partem Oceani, quæ EST ad Hispaniam, pertinet; spectat inter occasum Solis & septentriones.* En effet , il vaut mieux , si l'on y prend garde , rap-
por-

porter le verbe *pertinet* à *Pyrenæos montes*, ce qui marque les bornes de l'Aquitaine; & *spectat* à la suite, où *Cesar* fait comprendre que l'Aquitaine est à l'Ouest & au Nord des Pirenées. C'est ainsi, comme il le remarque fort bien, que *Cesar* dit, dans les paroles précédentes, des Belges : *pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni; spectant in septentriones & orientem solem.*

Ch. VIII. *Cesar* dit, en parlant des lignes, qu'il fit faire, entre le Lac Léman & le mont Jura, pour empêcher le passage aux Suisses : *Eo opere perfecto, præsidia disponit, castella communit, quò faciliùs, si se invito transire conarentur, prohiberi possent.* Mais il y a, dans les MSS. de la Reine, d'Ely & de *Vossius*, & dans l'Edition de Rome, *prohibere possent*; qu'il n'y avoit, comme Mr. *Clarke* le juge, aucun sujet de changer.

Ch. XIV. Après plusieurs infinitifs, il y a : *Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet;* (nempe, *Cæsar*) *num etiam recentiorum injuriarum, quòd eo invito iter, per Provinciam, per viam tentassent, quòd Æduos, quòd Ambarros, quòd Allobroges,*

*broges vexassent, memoriam depone-
re posse ?* C'est ainsi qu'il y a dans
les MSS. de *Brant* & de *Vossius*, &
non pas *posset*, comme dans les E-
ditions ; & c'est sans doute , com-
me il faut lire. Il corrige de même
au Chap. XVII. *debeant* , qui doit
être changé en *debere* , quoique les
MSS. & les Editions soient favora-
bles à cette première manière de li-
re. On en conviendra , si on lit
ces endroits avec attention.

Chap. XXXI. Il est dit des prin-
cipaux des Gaulois, qui étoient déjà
venus trouver *Cesar* auparavant :
*iidem principes civitatum , qui antè
fuerant , ad Casarem reverterunt.*
Ciacconius, *Faërnus* & *Scaliger* ont
soupçonné que le mot *fuerant* ne
soit superflu , ou fautif , & le second
corrige même , *iverant*. *Mr. Da-
vies* croit qu'il n'y a rien à changer,
que la virgule, qui est après *fuerant* ,
qu'il croit devoir être placée après
Casarem , & il explique *ad* , par
apud. On ne peut pas douter que
cette première préposition * ne se
prenne souvent pour la seconde.

Mr. Clarke croit qu'il faut laisser
la

* Voyez les *Observations sur la Langue Latine*,
par *Mr. Ker*.

la virgule là où elle est & sous-entendre seulement, *ad Cæsarem*, comme s'il y avoit : *qui ante fuerant ad* (ou *apud*) *Cæsarem*, *reverterunt ad Cæsarem*. Il me semble néanmoins qu'il faut joindre *qui ante fuerant* avec *iidem*, & que tout cela signifie simplement *les mêmes qu'auparavant*, comme s'il n'y avoit que le seul mot *iidem*. Je croi qu'on en tombera d'accord, si l'on y prend garde.

Ch. XXXII. Il y a *omnia exempla cruciatûs edere*, dans nos Editions ; mais dans les anciennes & dans plusieurs MSS. il y a *exempla, cruciatûsque edere*, que Mr. Davies juge être la véritable leçon. Mais Mr. Clarke croit que, si *edere* s'accorde avec *exemplum*, il ne s'accorde pas avec *cruciatûs*. Il n'est, pourtant pas rare qu'un verbe se joigne à plusieurs mots, quoi qu'il ne convienne bien qu'à un. S'il y avoit néanmoins, dans quelque MS. *cruciatuum*, au pluriel, je croirois que c'est la véritable leçon. Mais on ne sauroit condamner les précédentes, qui sont également conformes à l'usage constant de la Langue Latine.

Chap.

Chap. XLVI. On lit ces mots :

postea quàm in vulgus militum elatum est , quâ arrogantia in colloquio Ariovistus omni Galliâ Romanis interdixisset , impetumque in nostros ejus equites fecissent , eâque res colloquium diremisset. Comme ces dernières paroles ne sont pas bien liées, avec les précédentes , Mr. Dacier a cru qu'il falloit lire : *ut diremisset* ; c'est à dire , & comment cela avoit rompu la conférence : comme il y a dans les anciennes Editions. Mr. Clarke remarque que les MSS. ont aussi cette manière de lire ; mais il croit que , si elle est nécessaire , il faudroit mettre *ut* avant *fecissent* ; parce qu'il ne s'agit pas ici proprement de l'orgueil des Cavaliers d'Arioviste , mais de celui de ce Roi Allemand ; or que , si on le peut omettre dans le membre précédent de la Période , où aucun MS. ne le met , on le peut bien omettre dans le membre suivant. Mais il me semble qu'il vaut mieux suivre ici les MSS. parce qu'assurément le dernier membre n'est pas lié , sans cela , avec le premier , & que l'on peut dire que la Cavalerie Allemande participoit à l'arrogance de son Roi , en osant attaquer celle

Tome XXVI. P. 1.

F des

des Romains, en cette entrevue.

Je ne rapporterai plus, qu'un exemple remarquable, dont nôtre Auteur a fait mention dans sa Préface, & qui est au Liv. VIII. de la Guerre des Gaules, composé par *Hirtius*, Chap. XXIII. Il est parlé, en cet endroit, de la manière, dont *Labiemus*, Lieutenant de *Cesar*, voulut faire tuer, dans une entrevue, *Comius d'Arras*. Il voulut se servir de *Volusenus*, qui, dans cette conférence, devoit prendre la main de *Comius*, comme pour lui faire des amitiés; & l'on étoit convenu que ce seroit là le signal, auquel un Centurion Romain le tueroit. Voici comment *Hirtius* s'explique, dans les Editions communes : *ad eum rem delectos tradidit centuriones*. Mr. *Davies*, ayant remarqué que, dans le MS. de Mr. l'Evêque d'Ely, & dans plusieurs anciennes Editions, il y avoit : *delectos idoneos ei tradidit*; a cru, avec raison, que ces mots *idoneos ei* devoient être ajoutés. Mr. *Clarke* en convient, & les a fait ajouter, dans cette Edition. Ils ne sont pas, à la rigueur, tout à fait nécessaires, & on peut bien concevoir, sans que l'Auteur

le dise , que Labienus n'avoit pas choisi des Centurions mal-propres, pour le dessein qu'il avoit. Cela fait croire que ces mots n'ont point été ajoûtez , comme une *Glose* , ainsi qu'il est très-souvent arrivé ; mais qu'ils ont été omis par hazard , parce que rien ne paroît manquer à cet endroit, si on les omet ; ou même à dessein , comme superflus. Personne n'écrit en sorte qu'il ne mette pas un mot , qui puisse être omis , quoi que d'ailleurs il évite avec soin les superfluités.

Les paroles suivantes ont été encore plus corrompues : *Quum in colloquium ventum esset* , dit *Hirtius* dans les Editions communes ; & , *ut convenerat* ; *manum Comii Volusenus adripisset* , *Centurio* , *velut insuetâ re permotus* , *vellet hominem conficere* , *celeriter à familiaribus prohibitus Comii* , *non potuit*. On voit bien que le verbe *vellet* n'est point lié avec ce qui précède. *Mr. Clarke* s'étant apperçu de cela , a mis dans le texte de son Edition, & *centurio* , pour la liaison. Mais comme il eut fait réflexion , 1. que la conjonction & ne se trouvoit dans aucun MS. 2. que le verbe *vellet*

F 2 man-

manquoit aussi, dans tous ses MSS.

3. que ces mots : *velut insuetâ re permotus*, ne sont pas bien placez ;

4. que, dans les MSS. & les vieilles Editions, les derniers mots sont transpofez de cette maniere : *celeriter à familiaribus prohibitus Comii, hominem conficere non potuit* ; il jugea que la maniere de lire de son Edition n'étoit pas la véritable. On

trouve dans le MS. d'Ely, ce passage écrit de cette maniere ; *Quum*

— *manum Comii Volusenus adripuisset, Centurio velut insuetâ re permotus, vel celeriter à familiaribus prohibitus Comii, conficere hominem non potuit.* Sans changer

une seule lettre, Mr. Clarke croit qu'il faut lire, ainsi ; *Quum* —

manum Comii Volusenus adripuisset, Centurio VEL, ut insuetâ re, permotus ; VEL celeriter à familiaribus prohibitus Comii, conficere hominem non potuit. „ Quand l'on

se fut rendu au lieu de la confé-

rence, & que, comme on en

étoit convenu, Volusenus eut

pris la main de Comius ; un Cen-

turion ou ému, comme il arrive

dans une chose à laquelle on n'est

pas accoutumé : ou retenu prom-

tement

„ tement par les amis de Comius ,
 „ ne put pas l'achever ; mais il lui
 „ fit , du premier coup , une grande
 „ blessure à la tête. Mr. *Clarke* ne
 fait que changer *volat* , en *vel ut* ;
 dans le reste il suit exactement son
 MS. Mr. d'*Ablancourt* n'entendant
 pas bien ce passage , a omis ce qui
 l'embarrassoit , puis qu'il a traduit
 ainsi : *Lors qu'ils furent au rendez-*
vous , Volusenus lui prit la main , qui
étoit le signal , qu'il avoit donné aux
Centurions qui l'accompagnoient , &
aussi-tôt l'un d'entreux lui déchargea
un coup d'épée sur la tête , & fut
empêché de redoubler , par ceux de
la suite du Seigneur d'Arras. C'est
 ainsi que cet habile homme , qui
 possédoit la Langue Françoisé à
 fonds , & qui donnoit beaucoup d'a-
 grément à ses versions , mais qui
 n'étoit point un Interprete exact ,
 se dégageoit de ce qu'il n'entendoit
 pas.

Au reste , Mr. *Clarke* a fait encore
 deux autres choses , dans *Cesar* ,
 dont l'une est la rectification de la
 ponctuation , qui est pas assez exacte
 dans les Editions de la plupart des
 Ecrits des Anciens ; & l'autre est l'an-
 née avant Jesus-Christ & celle de

la fondation de Rome , qu'il a mises au dessus de chaque page , comme on devroit le faire à tous les Historiens.

Pour dire un mot des figures , elles consistent principalement en un portrait de Mr. le Duc de *Marlborough* , en un autre de Jules-Cesar , en des Cartes de Géographie , en des représentations des campemens de Jules-Cesar , des batailles qu'il a données , & des sieges qu'il a faits , en des figures des peuples dont il est parlé , vêtus & armez , comme on conçoit qu'ils l'ont été , de quelques uns même des animaux , dont *Cesar* fait la description , comme de l'*Urus* , ou du *Buffle* , & enfin du Triomphe de *Cesar*. Il y a encore beaucoup de très-belles vignettes , qui ne sont pas comptées , dans le nombre des quatre-vingt-sept figures. On avoit vu une partie de ces figures , dans une Edition de *Cesar* , qui avoit paru , il y a très-long tems , en Italie ; mais celles-ci sont mieux gravées , & il y en a beaucoup d'autres. Quoique cela ne fasse rien , dans le fonds , à la bonté de l'Edition des *Mémoires* de *Cesar* ; c'en est néanmoins un ornement , qui peut

peut servir à faire mieux entendre l'Auteur à la jeune Noblesse, pour laquelle cette Edition a été faite, & pour tous ceux, qui peuvent faire un peu de dépense, en Livres, & qui ne se font pas de peine d'employer quelques pistoles, pour un semblable divertissement, qui n'a rien que d'honête & d'utile.

Encore que le style de *César* soit beaucoup plus simple, que celui de *Salluste* & celui de *Tite-Live*, qui, quoi que differens entre eux, ne laissent pas d'être également travaillés; il faut avouer qu'il a des beautés toutes particulières. Il n'y a pas ici le moindre trait de déclamation, ni aucunes expressions recherchées; mais il y a une naïveté grave & sérieuse, qui fait bien connoître que la même main, qui a fait de si grandes choses, est celle-là même, qui les a écrites. Tout autre Écrivain auroit été plus frappé, que *César*, de la grandeur des événemens; & auroit laissé des marques de son admiration, même sans y penser, dans la manière de les raconter; au lieu que l'on n'y voit rien de semblable, mais seulement la netteté d'un habile homme, qui se hâte de venir au

fait, sans s'arrêter à des bagatelles; qui dit tout ce qui est essentiel, & qui ne met presque rien de superflu.

Floridus Sabinus croyoit que *Cesar* n'avoit pas fait les trois Livres de la Guerre Civile, & *Louis Gar- rion* lui vouloit même ôter les livres de la Guerre des Gaules, & attribuoit le tout à un certain *Julius Celsus*; comme il paroît, par ce que *Lipse* en dit, en ses *Questions Epistoliques*, Liv. II, Ep. 2. Ce dernier réfute bien cette pensée, * mais il croyoit que ce *Julius Celsus* avoit corrompu quantité d'endroits, dans les Livres de *Cesar*, où ce grand Critique trouvoit des expressions indignes de lui. On ne peut pas nier qu'il n'y ait des endroits gâtez dans *Cesar*, & qu'un *Julius Celsus*, Grammairien, qui avoit peut-être revu ses Mémoires de *Cesar*, ne soit l'Auteur de quelques unes de ces corruptions. Mais elles ne sont pas en si grand nombre, que ce grand homme le croyoit, & pour ceux, qui ont osé rejeter entièrement

* Voyez les passages de cet Auteur, marquez dans l'Index de ses Oeuvres, sur les mots *Jul. Caesaris Commentarii*.

ment ces Mémoires , comme indignes de *Jules Cesar* , entre lesquels on met encore *Tanegui le Fevre* ; ils se trompent assurément , comme il paroît par *Suetone* , dans la vie de *Jules Cesar* Chap. LVl. & par le jugement , que *Cicéron* en a fait dans son *Brutus* , Chap. LXXV. où ce qu'il dit quadre parfaitement bien aux *Mémoires* , qui nous restent ,

„ Ils sont nus , dit il , sans détour
 „ & pleins de grace , destituez de
 „ tout ornement oratoire , comme
 „ d'habit. En voulant fournir de la
 „ matiere à ceux , qui entrepren-
 „ droient d'écrire l'Histoire , il a
 „ peut-être fait plaisir aux fots , qui
 „ voudroient les embellir d'orne-
 „ mens recherchez , mais il a dé-
 „ tourné les gens de Bon-sens d'é-
 „ crire après lui : *nudi sunt , recti*
& venusti , omni ornatu orationis
tamquam veste destituti ; sed dum
voluit alios habere parata unde su-
merent , qui vellent scribere Histo-
riam ; ineptis gratum fortasse fecit ,
qui volunt illa calamistris inurere ;
sanos quidem homines à scribendo de-
terrui. Ceux qui auront lu avec
 attention , & sans entêtement pour
 l'eloquence affectée , les *Mémoires* ,

F s que

que nous avons , y trouveront le même caractère. Pour *Lipse* & le *Fevre*, qui, tout habiles gens qu'ils étoient , ont eu tous deux un stile affecté, qu'ils préféreroient apparemment au stile simple ; on voit bien, par leur maniere d'écrire, qu'ils ne devoient pas être contens du stile de ces *Mémoires* ; qu'ils n'auroient pu trouver bon , sans desapprouver le leur. Mais ceux , qui ont du goût par la noble simplicité de *Cesar*, & des meilleurs Auteurs de son tems , ne s'accommoderont pas plus de leur stile, que du jugement qu'ils ont fait de ses *Mémoires*.

Feu Mr. *Grævius* publia de nouveau en MDCXCVII. certains *Mémoires* barbares , de la vie de Jules-Cesar, attribuez à *Julius Celsus*, sur lesquels on peut lire sa Préface. Il juge avec raison qu'ils ne sont que de quatre, ou cinq cents ans au plus. Il est vrai, comme il le remarque , après *Lipse* , que *Jean de Salisbury* & *Vincent de Beauvais* ont cité des endroits de *Cesar* , sous le nom de *Julius Celsus* ; mais ils ont pris le reviseur de ces Livres , pour l'Auteur. Voyez *Ger. Jean Vossius*, dans ses *Historiens Latins* Liv. I. c. 13.

Pour

Pour le Livre VIII. de la Guerre des Gaules, il n'est pas de Cesar, comme il paroît par la Préface. L'Auteur dit aussi qu'il a fait l'histoire des guerres d'Alexandrie & d'Afrique, que nous avons. Il paroît, par *Suetone*, Chap. LVI. de la vie de Jules Cesar, que l'on ne savoit pas bien, de son tems, qui étoit l'Auteur des *Mémoires*, touchant l'histoire des guerres dont je viens de parler, non plus que du Journal de la guerre d'Espagne. Les uns, dit-il, croient qu'ils sont d'Oppius & les autres d'Hirtius, qui a fait le supplément du VIII. Livre de la Guerre des Gaules, qui étoit demeuré imparfait. Nos MSS. & nos Editions nomment mal à propos cet Auteur *A. Hirtius Pansa*, car *Pansa* étoit le surnom de *C. Vibius*, qui fut Consul avec *Hirtius*; comme il paroît par les *Fastes Capitolins*, & par les Historiens, & tout les autres Auteurs, qui ont parlé d'eux. *Loup Abbé de Ferrières*, qui vivoit vers le milieu du IX. siècle, a commis une faute encore plus grande; en disant, dans sa XXXVII. Lettre, qu'il étoit Copiste (*Notarius*) de Cesar.

Leu Mr. *Dodwel*, publia en MDCXCVIII. à la fin de ses Annales de *Velleius* & de *Statius*, une Dissertation sur *Jules Celsus* ; où après plusieurs raisonnemens assez obscurs, qu'il fait sur cet Auteur, & sur les additions que je ne sai quel Scholiaste y a faites ; il conjecture que les Livres d'*Hirtius*, de la Guerre d'Afrique, ont été peut-être raccommodez, ou plutôt corrompus par *Jules Celsus*, plusieurs siècles après *Hirtius*. Il en dit autant du livre de la guerre d'Espagne. Le Scholiaste, dont j'ai parlé, lui a donné lieu de faire cette conjecture ; par une note, sur laquelle il y a peu, ce me semble, de fondement à faire. Mais il croyoit qu'il y avoit, dans les Livres mêmes, des marques d'une main beaucoup plus récente. Cet habile homme étoit, comme l'on fait, fertile en conjectures & en paradoxes ; dont les fondemens se trouvent quelque fois très-legers, quand on les examine avec soin. Il en est de même de ce qu'il dit, dans cette Dissertation.

Mr. *Dodwel* remarque une expression des siècles suivans, auxquels il n'y eut plus que les Empereurs,

reurs , qui prissent le titre d'*Imperator* ; que les Généraux Romains prenoient auparavant , après avoir remporté quelque victoire. Il est dit , au Chap. IV. de la Guerre d'Afrique ; que Plancus , Lieutenant de Cesar , voulut envoyer une Lettre à Confidius , qui étoit dans le parti de Scipion & qui commandoit dans Adrumet ; qu'il la donna à porter à un prisonnier ; que ce prisonnier la présentant à Confidius , ce dernier lui demanda , avant que de la prendre , d'où elle venoit , sur quoi le porteur répondit : *venio à Casare* ; & que Confidius replica : *unus est Scipio Imperator , hoc tempore , Populi Romani* ; comme si *Imperator* eût été alors un titre , qu'un seul homme portât , comme il le fut depuis. Mais on doit remarquer qu'il y a , dans les MSS. en cet endroit : *ymo à Casare* , ou *immo à Casare* , dont Mr. Davies fait *Imp.* ou *Imperatore à Casare*. En effet , d'habiles gens avoient soupçonné que le mot *venio* étoit corrompu , & d'autres avoient conjecturé , par la réponse de Confidius , qu'il falloit nécessairement que le prisonnier se fût servi du mot *Imperator* ; de sorte qu'ils corri-

minoq

F 7

geoient ,

geoient, à *Cæsare Imperatore*. C'étoit le sentiment de *Pierre Ciaccorius* & de *Juste Lipse*. Il faut certainement que le porteur de la Lettre eût dit quelque chose de semblable. Mais je croirois que l'Auteur avoit écrit *ab Imperatore*, tout court, comme on appelloit César, dans son armée, ou à *meo Imperatore*; parce que ce prisonnier pouvoit avoir pris le parti de César, & lui avoir fait serment. D'où vient donc, direz-vous, qu'il y a, dans nos MSS. à *Cæsare*? Je croi que c'est une glose de quelcun, qui l'avoit écrite mal à propos en marge, pour expliquer le mot *Imperatore*; ou, si on l'aime mieux, qu'un Copiste ignorant & peu exact a substitué *Cæsare* à *Imperatore*, comme Synonyme; selon la coutume de ceux, qui écrivent à la hâte, de laquelle on trouvera des exemples, dans *l'Art de la Critique* Part. 3. S. I. Chap. 8. Ainsi je ne voudrois pas conclurre de là, que *Jules Césaire*, ou tel autre, qu'il vous plaira, ait corrompu cet endroit à dessein.

La réponse de Confidius est une réponse fondée, non sur ce que le mot *Imperator* fût un titre, qui n'appartint

partînt qu'à un seul, dans le même sens que ce mot a été pris depuis ; mais sur ce qu'il ne regardoit Cesar, que comme un Tyran, qui s'étoit saisi, par la force, d'une autorité, qui ne lui appartenoit pas ; & qu'il croyoit qu'il n'y avoit personne alors, qui fût Général du Peuple Romain légitimement, que Scipion. Au contraire, les partisans de Cesar, soutenoient qu'il n'y avoit que lui ; qui pût, selon les Lois, porter ce titre. *Ciceron* lui même, dans son Oraison pour *Ligarius*, en parlant de Cesar, après la mort de *Pompée*, dit au Chap. 3. *Qui cum ipse Imperator, in toto Imperio Populi Romani, unus esset, esse me alterum passus est.* L'Auteur de ce Livre, ni ceux qui peuvent l'avoir copié vicieusement en cet endroit, n'ont donc point songé à faire dire à *Considius* qu'il n'y avoit que Scipion, qui fût *Empereur*, selon le langage des Romains, après *Auguste*.

Un Centurion de Cesar refuse au Chap. XLV. le titre d'*Imperator* à Scipion, apparemment parce que les gens de Cesar avoient appris qu'on ne vouloit pas le regarder, dans le camp de Scipion, comme un Général

ral du Peuple Romain, mais seulement comme un Tyran.

Mr. *Dodwel* croit encore qu'un Auteur contemporain ne peut pas avoir dit qu'au mois, auquel *Cesar* étoit arrivé en Afrique, les flottes ne pouvoient pas tenir la mer, sans danger; à cause de la saison, *per anni tempus*, comme l'Auteur le dit au Chap. XXIV. La raison de cela est, que cette année-là, qui fut l'année de la confusion, le mois de Janvier commença le 13. d'Octobre, & finit, dit-il, avant le 11. de Novembre, auquel les Chevreaux se levent, & au lever desquels la mer est fermée. Mais il n'y a rien, dans la narration, qui prouve qu'il s'agit là seulement du même mois, auquel *Cesar* étoit arrivé en Afrique; & quand cela seroit, on pourroit bien dire qu'au commencement de Novembre, il n'étoit pas sûr de tenir la mer. Le lever des Chevreaux ne marquoit pas si précisément le moment, auquel il étoit dangereux de naviguer; mais seulement environ le tems, qui pouvoit bien commencer quelque jours auparavant, selon les vents qui souffloient.

Il a un soldat, qui dit au Ch. XLV.
 qu'il

qu'il avoit servi sous Cesar XXXVI. ans, & il est certain que Cesar n'avoit commencé à commander des Troupes, qu'environ XV. ans avant ce tems-ci, lorsqu'il avoit été Propréteur en Espagne. Mais que s'ensuit-il de-là? C'est qu'il y a ici une faute, dans les nombres, comme en une infinité d'endroits des Anciens. Ainsi il faudroit lire ici XV. au lieu de XXXVI. & il ne sert de rien de dire que les MSS. & l'Auteur, que l'on nomme *Jules Celse*, ont ce dernier nombre. Il y a des fautes semblables très-assurées, qui sont bien plus anciennes.

Il est dit au Chap. LXXXIX. que Cesar étant entré dans Adrumet, il *donna la vie à Ligarius*. Mr. *Dodwel* dit que cela est contraire à l'Oraison de *Cicéron*, pour Ligarius. Mais il ne paroît pas, par cette Oraison, que Cesar eût ordonné que l'on tuât Ligarius; mais seulement qu'il ne lui avoit pas accordé la liberté de revenir en Italie, où il ne pouvoit retourner, sans le pardon & la permission de Cesar. Il n'y a rien non plus dans *Dion*, ni dans *Suetone*, qui soit incompatible avec ce que l'Auteur dit de la facilité, avec laquelle

quelle Cesar parut accorder la vie à L. Cesar son parent ; parce qu'il ne voulut pas passer, pour l'auteur de sa mort. Je ne me souviens pas que *Ciceron* ait rien dit de contraire.

Mr. *Dodwel* reprend aussi quelques endroits, qui, selon lui, ressemblent la fable ; comme celle du défi d'un Centurion de Cesar, qui offrit de se battre, avec dix de ses compagnons, contre une Cohorte entiere de l'armée de Scipion ; au Chap. XLV. de XXX. Cavaliers Gaulois, qui chasserent d'un poste deux mille Cavaliers Maures, au Chap. VI. & de trois ou quatre vétérans de Cesar, qui pouvoient mettre en fuite deux mille Cavaliers Numides, au Chap. LXX.

Le Centurion, qui vouloit combattre une Cohorte, avec dix soldats, vouloit plutôt se faire tuer en combattant, que d'être exécuté à mort ; & s'il n'y a point de faute, dans les nombres, le reste n'est qu'une exaggeration hyperbolique, ou les Maures & les Numides s'enfuyoient à dessein, pour attirer les ennemis après eux, & les tuer ensuite, sans perdre un homme. Supposé que ces exaggerations ne soient pas

pas permises & que l'Auteur s'en soit néanmoins servi ; c'est une faute, qu'il a pu commettre , en ce tems-là , aussi bien qu'on l'a pu faire, quelques siècles après. *Hirtius* n'avoit pas autant de jugement, & de finesse, que *Cesar*.

Mais Mr. *Dodwel* a aussi trouvé, comme il le croit, quelques marques d'une Latinité déjà corrompue. Au Ch. XII. il y a *galeari*, que Mr. *Dodwel* ne trouvoit que dans un Poète, savoir, *Juvenal*, où il y a, *galeatum saepe duelli poenitet*. Mais il y a, dans *Cicéron*, *Minerva galeata*, & on trouve *Ursus galeatus*, pour le nom de l'enseigne d'un cabaret de Rome , dans un monument plus ancien qu'*Hirtius*, & publié avec des notes par Mr. *Dodwel* lui même , à la fin de ses *Prælectiones Camdenianæ*. *Innumerabilis* qui est au Ch. XIX. ne peut pas être repris ; puis que c'est un mot de *Cicéron*. Je ne voudrois pas non plus condamner *ignota peccata* au Chap. XXXI. pour des fautes pardonnées, quand même on n'en trouveroit point d'exemples. Il y a bien d'autres mots, qui ne se trouvent qu'une fois & qu'on ne rejette néanmoins pas. Il n'y a qu'à

qu'à feuilleter un peu le *Supplementum Linguae Latinae* de Robert Constantin , pour en trouver quantité d'exemples. *Cruciabiliter interfici* au Chap. XLVI. a pu être en usage du tems de Cesar , & le mot me semble même élégant & commode. *Parvula caussula* du Ch. LIV. me paroît bon , & il y a bien des exemples, dans les meilleurs Auteurs, d'un double diminutif. *Parvus Senator* dit par mépris au Ch. LVII. ne me semble point indigne du tems de Cesar. *Copiis , auxiliisque praediti* est un peu plus difficile à digérer ; mais s'il n'y a pas une faute , ce sera une négligence du stile d'*Hirtius* ; qui est néanmoins plus excusable dans des *Mémoires* , que dans un discours oratoire. D'ailleurs cette expression n'est pas fort éloignée de celles-ci , *opibus , potestate , sacerdotio praeditus* , qui sont de *Cicéron*.

Il ne faut pas croire que nous puissions trouver , dans les Dictionnaires , toutes les expressions de l'Antiquité & encore moins nous en souvenir , & régler sur nôtre mémoire l'usage des Anciens. Mr. *Dodwel* censure *suppetias occurrere* , pour dire , arriver au secours , qui est au
Ch.

Ch. LXVI. & LXVIII. Mais je ne vois pas pourquoi cette expression n'est pas aussi bonne, que *suppetias venire*, ou *advenire*; pour dire, *ad suppetias ferendas venire*; expressions qui sont dans *Cesar* & dans *Plaute*.

Il blâme encore *commeatus* au Ch. LXXVII. qui y signifie, comme il croit, une permission de venir au camp. Mais il se trompe; ce mot signifie *un congé*, ou une permission de s'absenter de l'armée, pour ses affaires. Pour *facultas circumfundere*, du Ch. LXXVIII. il paroît que c'est une faute, pour *circumfundendi*, & qui a été commise à cause de l'infinitif suivant. Mais à l'égard de *satagere*, qui est au même endroit, pour être assez embarrassé à se défendre; cette expression me paroît bonne, parce que ce mot signifie proprement être en peine, & avoir assez à faire pour se tirer d'un embarras.

Mens in fuga destinata, qui est au Ch. XXXVIII. pour l'esprit d'un homme résolu à s'enfuir, me paroît aussi bon Latin, qu'*obstinata in fuga*, qu'on n'oseroit condamner. *Destinare* signifie proprement résoudre, & *destinatus* résolu. Ainsi on trouve

ve

ve dans *Tite Live, beneficium, destinatione in animo*, au Liv. XXI. c 44. pour dire bien résolu. Il ne faut pas croire que nous ayons la Langue Latine, dans toute son étendue, dans le peu d'Auteurs, qui nous reste du siècle de *Cesar*; & encore moins qu'une expression analogique n'est pas Latine, parce qu'on n'en trouve qu'un exemple. Nous en trouverions davantage, si nous avions un plus grand nombre d'Auteurs. D'ailleurs il y a, dans toutes les Langues modernes, des expressions qui, pour n'être pas tout-à-fait du bel usage, ne laissent pas de passer pour bonnes, & qu'on ne sauroit condamner. Ceux qui écrivent, avec politesse, les évitent ordinairement; mais il arrive aussi qu'ils s'en servent quelquefois. Il en a sans doute été de même des Langues mortes, & c'est ce qui fait qu'on voit, dans les meilleurs Auteurs, des mots & des expressions, qui ne sont pas communes, & que l'on ne trouve même qu'une fois.

Mr. *Dodwel* voit des marques d'un âge plus récent, que celui d'*Hirtius*, en quelques mots Grecs qui sont dans ce livre, comme *hibrida*, ou *bybrida*, au Ch. XIX. pour un homme dont
le

le pere & la mere ne sont pas d'une même nation. C'est un mot d'*Horace*, Liv. I, Sat. VIII, 1. sur quoi on peut consulter l'ancien Scholiaste. Ce mot n'a pas été en usage, que l'on sâche, parmi les Grecs, quoi qu'il ressemble au mot, ὕβρις, *contumelia*; mais il a été commun en Latin, & il se trouve, en divers bons Auteurs.

Il reprend aussi *epibates*, pour un soldat, qu'on met sur un vaisseau, au Ch. XX, LXII, & LXIII; & *Catascopus*, au Ch. XXVI. pour un bâtiment léger, que l'on appelleroit en Hollande un *iacht d'avis* & dont on se serviroit pour épier les mouvemens & la contenance de l'ennemi. Mais rien n'empêche qu'on ne commençât, du tems d'*Hurtius*, à employer ces mots, en parlant Latin, sur tout dans les armées; quoi qu'*Epibates* soit plus général en Grec, & signifie tous les passagers qui peuvent être sur un vaisseau, & que *Catascopus* ne se trouve pas, dans les Auteurs Grecs. C'est ainsi qu'*Ephippium* a été employé par les Latins, qui manquoient de mot, pour dire *une selle de cheval* & que *Pantomimus* est un mot Grec fait en Italie.

lie. Le seul usage d'*Hirtius* est de plus grand poids, que toutes les conjectures de Mr. *Dodwel*. *Esse in salo*, au Chap. XLVI, LXII, & LXIII. pour *tenir la mer*, par opposition aux vaisseaux qui sont au port, paroît avoir été un terme de Marine, parmi les Romains, du tems de César. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose que *σαλεύεσθαι*, ou être agité des flots, comme le croit Mr. *Dodwel*; quoi que *salum* vienne en effet du Grec *σάλας*, agitation.

Il avouë, au reste, qu'il y a dans ce Livre des endroits, qui ne peuvent venir, que d'un Auteur contemporain, & des expressions militaires, qui sont au-dessus de la portée de celui qui a, selon lui, racommodé ce Livre, & entre les mains de qui il n'étoit pas venu entier, ou au moins à qui il ne paroissoit pas entier. Il me semble, qu'il n'y a rien ici, qui ressente un tems inférieur à celui d'*Hirtius*, & que même les expressions, que Mr *Dodwel* y censure, n'ont rien de semblable à la basse Latinité. Je ne croi pas qu'on pût montrer que les Auteurs de mille ans les aient employées, & je

je m'imagine que tous les gens de bon goût seront de mon sentiment.

Il semble qu'*Hirtius* avoit écrit non seulement la guerre d'Alexandrie & celle d'Afrique, mais encore celle d'Espagne & ce qui s'étoit passé jusqu'à la mort de César. C'est au moins le sens naturel de ces mots de la Préface du VIII. Livre de la Guerre des Gaules : *novissimæque imperfecta ab rebus Alexandria confecti, usque ad exitum, non quidem civilis dissentionis, cujus finem nullum videmus, sed vitæ Cæsaris*. Néanmoins il n'y a point d'apparence qu'*Hirtius*, ou quelque autre homme que ce soit, qui eût un peu d'étude, ait composé le livre, que nous avons encore de *Bello Hispaniensi*. Les deux livres précédens sont incomparablement mieux écrits que celui-ci, qui est l'ouvrage d'un homme sans Lettres, & qui ne savoit point écrire. Mr. *Dodwel* y voit néanmoins quelques vestiges d'une antiquité égale à celle d'*Hirtius* ; mais il y trouve aussi mille barbarismes. Pour moi, je serois plutôt du sentiment de *Joseph Scaliger*, qui dans ses *Prolegomenes* sur *Manile*, p. 3. juge que ce livre est l'ouvrage, ou, si l'on

Tome XXVI. P. I. G veut

veut, le Journal d'un Soldat, qui a été présent à la guerre d'Espagne, où *Hirtius* n'avoit point été présent; comme il le dit, dans la Préface, que je viens de citer. *Scaliger* trouve ce Livre d'un style grossier, mais il soutient qu'il est en bon Latin. Il dit même qu'*Asinius Pollion* avoit plus de raison de reprocher à *Tité-Live* sa *Patavinité*; qu'on n'en a d'appeller *barbare* le Soldat, qui a écrit le *Journal* de la guerre d'Espagne; quoi qu'on ne puisse rien concevoir de plus Latin, que ce livre. *Horridè loqui, ullum militem, ajoute-t-il, quem horridum vocant Poëtae, non tam mirum videri debet; quàm putare ideò barbarè loqui, quòd inconditè.* Ce soldat parloit Latin, comme un simple soldat parle aujourd'hui François. Le Livre est plein de mauvais tours, de mots impropres & d'expressions basses; mais je n'y trouve rien de la Latinité des derniers Siècles. Il peut y avoir, & il y a sans doute des fautes de Copiste qui pourroient tromper les Lecteurs, & y faire trouver des expressions & des termes barbares. Par exemple, au Chap. VII. il y a: *reliquæ ex fugitivis auxiliares consistebant*, en

Fran-

François. *confistoient de fuyards*, & Mr. *Dodwel* ne manque pas de relever ces mots. Mais je suis persuadé que l'Auteur avoit écrit *constabant*.

Il reproche encore ces mots du Ch. XII. *Eis ad ignoscendum nulla data est facultas*, pour dire, on ne leur fit point de quartier, ils ne purent point obtenir de pardon. Cette expression n'est pas bonne, mais les Moines des derniers siècles ne parloient pas ainsi. Pour l'expression *bene magnum tempus*, que Mr. *Dodwel* y censure encore, elle est aussi bonne que celle-ci, *oratio bene longa*, qui est de *Cicéron*, ou que *bene mane*. Nos Langues modernes, sur tout celles qui sont venues de la Latine, ont beaucoup d'expressions, qu'on peut traduire mot, pour mot, & parler bien Latin: comme les deux, que je viens de rapporter. Voyez en d'autres exemples, sur le mot *bene*, dans les Observations de Mr. *Ker*. *Henri Etienne* en a fait un livre entier, de *Latinitate falsò suspecta*. *Jean Varsinus* & *Christophe Cellarius* en ont fait de semblables.

Au Chap. XIII. *Ballista missa à*
G 2 *nostris*

nostris turrem dejecit, est une expression du peuple, qui apparemment étoit en usage parmi les Soldats, pour dire: *lapides ballistâ missi turrem dejecerunt*, mais elle n'est pas monachale. Il en est de même de *conatum efficere*, pour *perficere*, au Ch. XVI. de *patrocinari loco iniquo*, pour se défendre par l'avantage du lieu, au Chap. XXIX. Ainsi Mr. *Dodwel* les censure vainement, comme des expressions de la basse Latinité, quoi que ce soient de mauvaises manieres de parler.

Mais pour *concupiscens* du Ch. XXXIII. que Mr. *Dodwel* critique aussi, c'est un mot, qui se trouve plusieurs fois dans *Catulle*; & pour *depopulavit*, qui est dans le XLII. il se trouve de même dans *Virgile*, comme Mr. *Davies* l'a remarqué, contre un autre Critique.

Il y a un autre endroit, où Mr. *Dodwel* a à faire non à l'Auteur, mais à quelques Copistes, qui ont mis au Ch. XXXIX. *Cum Cæsar gradiabatur Hispalim*, pour: *Cum Cæsar Gadibus fuisset, Hispalim* &c. comme il y a dans les meilleurs MSS. & dans les anciennes Editions, ainsi que Mr. *Davies* l'a remarqué, & Mr. *Clarke* après lui. Pour

Pour d'autres passages, où nôtre Soldat ne fait pas paroître assez de jugement, ou fait dire même des sottises à Cesar, comme dans la Harangue qui est à la fin, je ne m'y arrêterai pas. Tous les Soldats de Cesar n'étoient pas des gens de bon sens & qui fussent bien écrire. Je ne suivrai pas non plus Mr. *Dodwel*, dans les sombres détours de ses conjectures embarrassées. En voilà assez, pour faire voir que ce savant homme s'est trompé, en cette occasion. Mais on peut dire de lui, qu'il n'y a guere de Moderne, dans les Ecrits duquel il y ait plus à profiter, que dans les siens, même quand il se trompe. Il y a toujours beaucoup de savoir mêlé dans ses bévuës, comme on l'a dit de celles de *Joseph Scaliger* : *Etiam cum errat, docet.*

ARTICLE V.

F. LUCRETII CARI *De Rerum Natura Libri VI. ad optimorum Exemplarium fidem recensiti. Accesserunt variae lectiones, quae in Libris MSS. & Erudito-*

150 BIBLIOTHEQUE

*rum Commentariis notata digniores
occurrant.* A Londres chez Ton-
son , MDCCXII. in 4. pag.
424.

VOICI un *Lucrece*, de la même
grandeur & des mêmes caractères ,
que les quatre Volumes de
Poëtes, qu'on a déjà vus. On trou-
vera ici d'abord le texte de *Lucrece*
très-bien & très correctement im-
primé ; avec de belles tailles dou-
ces, devant chaque Livre. Mais la
plus belle est celle du Livre VI. où
sont représentés les effets de la peste,
que *Lucrece* y a décrite. Elle a été
faite sur une peinture de Mr. *Mi-
gnard*. Pour les vignettes, elles sont
toutes nouvelles , comme on le
pourra voir au commencement & à
la fin de chaque livre.

A la fin du Volume, il y a un
recueil de varietez de leçons , &
les conjectures , que l'on trouve
dans les Interpretes de *Lucrece* ; dont
les principaux sont *Denys Lambin*,
Obert Gifanins, *Tanegui le Fevre* &
feu Mr. *Creech*. L'Auteur du Re-
cueil a eu encore l'Edition de *Bap-
tista Pio* imprimée à *Bologne* en 1511.
avec des notes , où *Pio* a inferé les
va-

varietez de divers Manuscrits ; & c'est ce qu'il y a de bon , car pour les notes, elles sont peu considerables. Outre cela il a eu deux exemplaires de *Lucrece* , tirez de la Bibliotheque de Mr. l'Evêque d'Ely , où il y a des corrections de *Jaques Sufius* , de *Theodore Muncker* , & des collations de *Nicolas Heinsius*. Mr. *Cannon* , Chanoine d'Ely , lui a aussi communiqué le fragment de *Gottorp* , & les collations de trois MSS. avec les corrections d'*Isaac Vossius* , qui avoit eu dessein de donner un *Lucrece* , comme il le témoigne dans ses notes sur *Catulle*. Ce sont là des matériaux , pour ceux qui voudront travailler sur *Lucrece* , & dont Mr. *Barbeirac* pourra faire un bon usage , s'il a jamais le loisir d'exécuter le projet , qu'il a formé de publier cet Auteur.

Cependant ceux qui sont un peu versez , dans la Philosophie d'*Epicure* , & qui entendent l'ancienne Latinité , pourront lire avec plaisir *Lucrece* , dans cette belle Edition.

La multiplicité & la longueur des Commentaires , que nous avons sur les Poètes Latins , fait quelque-

fois un mauvais effet ; lors qu'on entreprend de les lire tous entiers. On emploie quatre ou cinq fois plus de tems à cette lecture , qu'à celle des Auteurs mêmes ; qu'il vaudroit beaucoup mieux lire quatre ou cinq fois, tous seuls, que de les lire une seule fois ; avec quatre ou cinq Commentateurs. On y profiteroit davantage & pour les choses & pour la Latinité, que l'on ne fait en lisant les longs recueils d'inutilitez & les conjectures creuses de quantité de Modernes.

Le Texte de cette Edition est conforme à celui de de l'Édition de Mr. Creech , à deux ou trois endroits près, & l'Éditeur l'a suivi, comme le plus conforme aux Editions de Lambin & de Gifanius, qui sont assurément les meilleures.

Quoi que Lucrece soit un Poëte Philosophique, & dont le fort consiste en raisonnemens ; on voit dans les vers, où il raisonne le plus, une facilité & une netteté admirables à exprimer sa pensée ; & dans les Prologues de ses Livres , dont les matieres sont plus susceptibles des ornemens de la Poësie , il fait bien paroître ce qu'il auroit pu faire, s'il avoit

avoit voulu traiter des sujets poétiques. Il est d'autant plus estimable, qu'il n'avoit point de modèle, sur lequel il pût se regler. *Ennius*, qu'on estimoit alors le plus, & dont *Cicéron* lui même faisoit grand cas, n'étoit néanmoins pas un Poëte que l'on pût imiter, avec succès; à cause de ses Archaïsmes, & de la dureté de ses vers. Aussi *Lucrèce* est, il infiniment au dessus de lui, par la politesse du langage, & par la facilité de la versification; dont il se vante, avec raison, en divers endroits.

On pourroit donner un extrait assez agréable de *Lucrèce*, par où l'on verroit quelle est sa Philosophie, & sa manière de raisonner. Mais comme il a été traduit en François & en Anglois, on peut s'en instruire, dans les Versions, au moins pour le fonds des choses. J'en dirai seulement quelque chose, en général, & je ferai quelques petites remarques sur la manière de philosopher de notre Poëte.

I. DANS le I. Livre, le Poëte invoque *Venus*, pour suivre la coutume des Poëtes, qui commencent leurs Ouvrages, par une invocation; car il ne croyoit point de semblable

Divinité. Il auroit néanmoins mieux fait, si en Poète Philosophe, il eût fait une Divinité de la *Raison*, & s'il l'eût invoquée; puisque les Romains faisoient une Divinité de l'*Intelligence*, qu'ils appelloient *Mens*. Cette Divinité auroit eu plus de rapport au sujet qu'il vouloit traiter, & qui devoit être uniquement appuyé sur les lumieres de la *Raison*. Un très-habile homme, & d'une très-éminente dignité, que je ne puis pas nommer, a entrepris de réfuter *Lucrece*, en très-beaux vers, dont j'ai vû quelques petits fragmens du commencement. Il a bien mieux gardé le *decorum*, en invoquant la Raison éternelle.

Après avoir dit que rien n'est si grand, ni si digne de nôtre attention, que l'Auteur de toutes choses, & que son dessein étoit d'attaquer la doctrine d'*Epicure*, & le Poète célèbre qui l'a expliquée, & de rappeler ainsi les Muses à la connoissance de la Verité, il s'écrie tout d'un coup: „ Mais qu'ai-je besoin ici des „ Muses? Je t'invoquerai seule, ô „ Cause & Regle toute-puissante de „ l'Univers, Sagesse éternelle de „ Dieu, toi qui es la Vertu, „ l'In-

„ l'Intelligence , la Raison , la
 „ meilleure Conductrice de nôtre
 „ Vie , & la lumiere même de l'E-
 „ sprit.

*Sed quid ego hic Musas ? Te Causa
 & Regula Mundi*

*Omnipotens , aeterna Dei Sapien-
 tia , Virtus*

*Et Mens & Ratio , vite Dux opti-
 ma nostræ ,*

*Ipsaque Lux animi , te solam in vo-
 ta vocabo.*

Lucrece se met ensuite à mal par-
 ler de la Religion , qui a causé quel-
 quefois de grands maux ; comme
 lors qu'elle a porté les hommes à
 sacrifier aux Dieux des victimes hu-
 maines & les peres à immoler leurs
 propres enfans ; témoin Iphianasse ,
 ou Iphigenie , que son pere Aga-
 memnon égorgea , par le conseil de
 Calchas , pour obtenir des Dieux un
 bon vent à la flotte des Grecs. Le
 Poëte confond la Superstition , avec
 la Religion ; sans penser que , si les
 Romains & les Grecs avoient une
 fausse idée de la Divinité , & de la
 maniere de la servir ; il pourroit peut-
 être y avoir quelque peuple au mon-

G. 6. de,

de, qui avoit de meilleurs principes qu'eux, & que l'on en pouvoit trouver de semblables, par la méditation.

Lucrece prétendoit faire beaucoup que de dégager, après *Epicure*, les hommes de la crainte d'une Divinité, & des peines d'une autre vie. Celui qui a commencé à le réfuter remarque très bien que, si les hommes vivent si mal, quoi qu'ils craignent la Divinité & les supplices, auxquels ils croient que les Méchans sont condamnés, après la mort; ce seroit bien pis, s'ils n'étoient retenus par aucune semblable crainte.

*Nam si dum Superos tremimus,
dum fulmen Olympi,
Terribilisque minas, iramque Ton-
nantis & Orci
Supplicia, aternosque ipsi exhor-
rescimus ignes,
Peccamus tamen & terras scelera
omnia mergunt;
Quid si vindictæ nullus timor? Un-
dique cædes,
Undique flagitia, atque hominem
natum esse pigeret.*

Ce

Ce qu'il y a de pire, dans la doctrine de *Lucrece*, qui prétend rendre un grand service aux hommes, en les délivrant de la crainte des supplices des Enfers; c'est qu'il ne favorise en cela, que les Méchants, qui seuls ont sujet d'en avoir peur; car pour les Gens de bien, ces supplices ne les regardent pas. Il fait en même tems tort à ces derniers, en leur ôtant toute esperance d'être récompensés. C'est le sens de ces beaux vers, du même Auteur, qui s'adresse ainsi à *Epicure*:

Perfugium potiùs culpe, solisque
benignus

Perjuris, ac fœdisfragis, Epicure;
parabas.

Unam hominum fecem poteras, de-
votâque furcis

Devincire tibi capita, invictæque
patronus

Nequitie tantùm, scelerisque ad-
sertor haberi;

Cui tales animos virisque atque ar-
ma ministras.

Degener ille bonis etenim non in-
gruit horror,

Quem perimis, sibi nec restringui
Tartara poscunt,

G. 7

Quos

*Quas bene gesta satis tranquillat,
ipsaque morum*

*Integritas, & parva quies, mode-
ramine casto,*

*Vindicat à misera longè formidine
pœne.*

*His procul, anguicomæ strident,
crepitantque flagellis:*

*Eumenides; procul bis æterna in-
cendia fumant.*

*Præclarum officii genus & bonita-
tis, iniquos*

*Solari, mercede sua fraudare me-
rentes!*

Cet petits morceaux feront sou-
haïter passionément le tout, sur tout
à ceux, qui aiment la Poësie qui
renferme quelque chose d'utile &
qui contient des pensées solides; &
non des chimères & des fictions,
qui ne sont pardonnables aux Mo-
dernes, que parce qu'il s'en trouve
de semblables dans les Anciens.

Pour revenir à *Lucrece*, il com-
mence à traiter, dans son premier
Livre, des Elemens de toutes choses;
qui, selon *Epicure*, étoient des A-
tomes, ou des particules si petites,
qu'on ne les peut voir, & si solides
que rien ne les peut diviser. Il y é-
tablit.

tablit en même tems le Vuide, ou l'Espace sans corps. Il y réfute aussi *Heraclite*, qui étoit fameux, pour son obscurité., *clarus ob obscuram linguam*, & qui croyoit que le feu étoit le principe de toutes choses ; *Empedocle*, qui soutenoit la doctrine ordinaire des quatre Elements ; & *Anaxagore*, qui prétendoit que les corps étoient composez de parties *similaires*, ou qui se ressemblent dans chaque corps de la même espèce, & dissemblables dans ceux d'espèces différentes. Il ne prouve pas mal l'infinité du Vuide, ou du simple Espace, & d'autres veritez de Physique, auxquelles je ne puis pas m'arrêter. Ce qu'il y a le plus à redire, c'est qu'il suppose l'éternité des Atomes, qu'il ne sauroit prouver, & qu'on pourroit se servir contre lui de ce qu'il dit, *que rien ne se fait de rien, & ne retourne dans le néant de soi même.*

II. D A N S le second Livre, il traite du mouvement des Atomes, & prétend faire voir que le Monde s'est fait de leur concours fortuit, sans qu'aucune Divinité s'en soit mêlée. Il est ridicule 1. de supposer un mouvement éternel des Atomes,

mes, sans essayer de le prouver, parce qu'assurément le mouvement actuel n'est point de l'essence du Corps : 2. de supposer qu'il tombent naturellement de haut en bas, puisque dans le Monde en général dont il s'agit ici, il n'y a ni haut, ni bas, & que ce qu'on appelle la pesanteur n'a lieu que dans un tourbillon particulier, comme celui de la Terre, sans que néanmoins on conçoive pourquoi cela se fait ; car ce qu'on appelle *les lois du mouvement* n'est point une chose naturelle aux Corps, ni qu'ils puissent exécuter d'eux mêmes : 3. de s'imaginer néanmoins que les Atomes, en tombant de la sorte, se détournent de la ligne droite, pour s'accrocher ensemble ; car enfin un Corps, qui se meut en ligne droite, & que rien n'en détourne, doit toujours continuer à se mouvoir de même : 4. de soutenir qu'il faut bien reconnoître cette déclinaison, *clinamen principiorum*, puisque sans cela les Atomes ne pourroient jamais s'approcher ; car il n'est pas permis d'inventer ce que l'on veut, pour soutenir une proposition contestée, & dont la fausseté paroît par-là même, qu'el-

qu'elle a besoin d'une autre , pour l'appuyer : 5. de prétendre défendre cette déclinaison, par les mouvemens libres des Animaux , qu'il suppose être tout matériels ; au lieu que ces mouvemens mêmes montrent le contraire. Au reste il fait voir , aussi bien que les Modernes , que la variété des figures , des grandeurs , de la situation & du mouvement des Corpuscules peuvent être les causes des qualitez sensibles , que l'on remarque dans les Corps. Ceux qui lisent cet endroit & d'autres , où le Poète explique la même doctrine , ont bien de la peine à croire que *Descartes*, quoi qu'il voulût paroître avoir tout tiré de sa méditation, ne l'ait pas prise de lui : comme *Epicure* l'avoit prise lui même de *Démocrite* & des autres plus anciens Atomistes ; ainsi que Mr. *Cudworth* l'a fait voir , dans son *Système Intellectuel de l'Univers*. Voyez le Tome I. de cette *Biblioth. Choisie*, Art. III. p. 70. & suivantes.

Si *Lucrece* eût raisonné exactement , ces principes mêmes l'auroient conduit à reconnoître qu'il y a eu un Créateur de toutes choses ; comme les anciens Atomistes l'avoient

voient fait, ainsi que l'Auteur, que je viens de nommer, la montré. Notre Poëte en conclut tout le contraire, & quoi qu'il reconnoisse que chaque Corps organisé a sa semence particuliere, qui est toujours la même, d'où vient que les especes se conservent sans variation; il prétend qu'aucune Divinité n'a réglé cela & que les Animaux & les Plantes sont des productions fortuites de la Terre.

III. Le troisième Livre commence par l'éloge d'*Epictète* & traite de l'Ame & du Corps de l'Homme. Il soutient que tant ce que l'on nomme l'Esprit, *Animus* en Latin, que ce qu'on appelle l'Ame, *Anima* dans la même Langue, sont de la même nature; c'est-à-dire, que l'Esprit & que l'Ame ne sont que des corpuscules fort déliez. *Lucreté* compose l'Esprit de trois parties, qu'on peut nommer; savoir, d'une certaine vapeur, qui s'évanouit, quand il meurt, de chaleur & d'air; & d'une quatrième, à laquelle on n'avoit point encore donné de nom, qui est plus subtile que les précédentes, & dont les Atomes sont plus petis, plus polis & plus agiles. C'est
cette

cette partie, selon lui, qui est l'Ame de toute l'Ame, qui est répandue dans tout le corps & dans laquelle consiste la force de l'Esprit & de l'Ame, vers 276. & suiv.

*Atque Anima est Anima. proporrē
totius ipsa.*

*Quod genus in membris nostris &
corpore toto*

*Mista latens Animi vis est, Ani-
maque potestas,*

*Corporibus quia de parvis, paucis-
que creata est.*

Mais il est visible que de petits Corps ne sont pas plus propres, pour le sentiment & pour la pensée, que les gros. Ce qu'il y a encore de plus ridicule, c'est de dire, comme fait *Lucrece*, dans la suite, que l'Ame est guérie, au moins en partie, de ses passions, par l'instruction; qui d'elle même ne peut ni calmer, ni augmenter le mouvement d'aucun Corps, ni petit, ni grand. Il prétend encore que ceux-là se trompoient, qui ôtoient tout sentiment au Corps, pour le donner à l'Ame; sous prétexte que l'Ame ne sent, que par le moyen du Corps. Quoi-
que

que ce soit à l'occasion des mouvemens, qui se font dans les organes des sens, que nous sentons ; il ne s'ensuit pas que ce soit dans ces mouvemens, que consistent les sensations ; puisque ces deux choses n'ont rien de semblable, en elles mêmes.

Le Poëte entreprend en suite de montrer que l'Esprit & l'Âme naissent & meurent, ce qui s'ensuit en effet des principes, qu'il a posez ; car s'il étoit vrai que ce ne fussent que des amas d'Atomes-très-subtils, il est visible qu'ils pourroient se dissiper. Mais les principes étant faux, la conséquence l'est aussi. *Anonius Palerius* * a fort bien réfuté *Lucrece*, dans le II. Livre de son Poëme de l'Immortalité de l'Âme, sur tout si l'on considère qu'il a écrit dans un temps, auquel la Philosophie n'étoit pas encore fort épurée. On verra sans doute toute cette matière mieux développée & mieux éclaircie, dans le Poëme, dont j'ai parlé ci-dessus ; s'il est jamais achevé, & si l'Auteur peut se résoudre à le donner au Public, comme tous ceux, qu'en ont vu quelques fragmens.

* Voyez l'Edition d'Amsterdam en 1696.

mens , le souhaitent avec passion.

Il est étrange que *Lucrece* se soit encore acharné , à la fin de ce Livre , à vouloir montrer que les hommes n'ont point sujet de rien craindre après la mort. Cette crainte ne peut faire aucun mal d'elle même & produit au contraire beaucoup de bien ; pourvu qu'on s'en serve , pour s'appliquer à la Vertu , & pour éviter le Vice ; comme plusieurs l'ont fait autrefois , aussi-bien qu'aujourd'hui. Ce qui rend les hommes malheureux , dans cette vie , n'est pas proprement la peur des peines de l'autre ; mais le sentiment de la conscience , qui y condamne les Méchants , & qui peut néanmoins servir à les guerir de leurs Vices ; lors qu'il comprennent que la Divinité ne demande autre chose d'eux , sinon qu'ils les quittent & qu'ils fassent le contraire. *Annius Palearius* a fort bien prouvé l'utilité de cette crainte , dans le Livre III. de l'Ouvrage , que j'ai déjà cité.

IV. LE quatrième Livre de *Lucrece* traite principalement des Sens , & des Sensations , sur quoi il débite bien des chimères. Telle est l'opinion des simulacres corporels , ou des

des images , qu'il soutient sortir de tous les corps, & entrer dans les yeux de ceux, qui les voyent. Mais il faut avouër qu'il est bien plus facile de découvrir les erreurs des autres, que d'expliquer la chose en elle-même. Personne n'a encore pû montrer, comment nôtre Ame s'appërçoit des objets, à l'occasion des mouvemens , qui se font dans les organes des sens; & l'Habile Homme, qui a cru que nous voyons les objets corporels en Dieu, n'a fait, comme bien des gens le croient, qu'augmenter les difficultez.

Lucret tâche d'expliquer plusieurs problemes de Physique, touchant la Vuë, & comme les Epicuriens soutenoient que les sens ne trompent jamais; il fait ce qu'il peut pour réfuter les Academiciens, qui prétendoient le contraire. A la rigueur, ce ne sont pas les sens, qui nous trompent par eux-mêmes; c'est que nous jugeons mal, du rapport qu'ils nous font, en le supposant parfaitement conforme aux objets, au lieu qu'ils ne nous les représentent que comme il faut, que nous les connoissions, pour la conservation de nôtre vie; comme d'habiles gens l'ont

l'ont montré très-clairement.

Il traite aussi de l'ouïe, de la voix, du goût, de la saveur, de l'odorat, & de l'odeur. Il revient encore à ses simulacres, & il passe à la faim, à la soif, aux songes, & à la manière dont se fait la propagation des Animaux, ce qui lui donne lieu de parler de l'Amour. Quoi qu'il ne reconnoisse de sensation, que le mouvement des organes, & qu'il ne décrive pas assez bien la disposition des corps, qui est cause de ces mouvemens divers; il est néanmoins plus raisonnable, que les Peripateticiens, qui concevoient, dans les Corps, je ne sais quelles qualitez, indépendantes de leur disposition, avec lesquelles ils confondoient aussi nos sensations.

V. L U C R E C E commence le cinquième Livre, par un éloge outré d'*Epicure*, qu'il range parmi les Dieux, à cause des découvertes prétendues qu'il avoit faites.

— * *Daus ille fuit, Deus, inclute Memmi,*
Qui princeps vite rationem inven-
nit eam, que

Nunc

* Vers. 8. & seqq.

*Nunc adpellatur Sapienzia ; qui-
que, per artem,*

*Fluctibus è tantis vitam, tantisque
tenebris*

*In tam tranquilla & tam clara lu-
ce lucavit.*

Ainsi *Epicure* seroit devenu Dieu, pour avoir fait accroire à ses Disciples qu'il n'y en a point, ou qu'au moins ils n'ont aucun soin des hommes, & qu'ils laissent la Vertu sans récompence, & le Vice sans punition, ce qui est à peu près la même chose. Cet Enthousiasme *Epicurien* est pire que celui des autres Poëtes, qui au moins reconnoissent une Divinité & une autre vie, où l'on verra des récompenses & des peines. Il est vrai que *Lucrece* prétend que son Philosophe purifie, par sa doctrine, ceux qui la reçoivent, de leurs mauvaises passions ; mais il n'y a point de Philosophe, qui ne pût prétendre, beaucoup plus légitimement que lui, à cet éloge. *Epicure* n'a regardé que le plaisir, & le plaisir de cette vie, qui est la suprême fin, qu'il se proposoit ; & s'il a parlé de moderer ses passions, ce n'a été qu'autant qu'elles sont contraires au plaisir.

plaisirs de la vie, qui pour être contents & sans chagrin doivent être retenus & moderez. Au reste, selon les principes; tout ce qui n'y nuisoit pas devoit être regardé comme permis, de quelque nature qu'il pût être.

Mais il me suffit ici de dire en gros ce que contient le Poëme de *Lucrece*, sans m'arrêter à le réfuter. Il fait assez bien voir que le Monde & ses parties ne sont pas pour durer toujours, & que le tout a commencé; mais il soutient ridiculement qu'il s'est formé, par le concours fortuit des Atomes, par lequel la Terre a d'abord été formée & ensuite l'Ether, le Soleil, la Lune, la Mer & l'Air. C'est-là le plus mauvais endroit de la Philosophie d'*Epicure*, qui a montré par-là, ou qu'il ne savoit pas raisonner, ou que la passion, qu'il avoit d'ôter à la Divinité la gloire d'avoir fait ces Ouvrages, le faisoit extravaguer. Les * anciens Astronomes s'étoient déjà moquez de l'opinion, qu'il avoit que le Soleil & les autres Etoiles, comme *Lucrece* le soutient, n'étoient pas plus grandes qu'elles ne

Tome XXVI. P. I. H pa-

* Voyez Cleomede, dans son livre de la Sphere,

paroissent ; mais les Modernes en ont encore mieux fait voir l'absurdité. *Gassendi* lui même , qui a excusé *Epicure* , autant qu'il l'a pu , l'a entièrement abandonné , en cette occasion.

Si *Epicure* n'étoit pas bon Astronome , il n'étoit pas meilleur Physicien ; en ce qu'il s'imaginait que les corps organizez tant des Animaux , que des Plantes , ont été formez , par la chaleur du Soleil , qui les a fait naître de la Terre. Ou il les connoissoit fort mal , ou il avoit un étrange entêtement , qui l'empêchoit de voir les choses les plus claires. Il n'est guere plus sage , en ce qu'il dit de l'origine de la Société , des Lois , des Magistrats , des Villes & des autres inventions , qui sont des productions de l'Esprit Humain.

Il est étonnant que croyant que l'Esprit de l'Homme n'est qu'un amas fortuit d'Atomes , il l'ait cru néanmoins capable de tant d'ordre & de tant de sagesse.

VI. APRES avoir loué Athenes , parce qu'elle étoit la patrie de son Heros , & *Epicure* lui même ; il traite dans son sixième Livre des Météores , & sur tout des Eclairs ,

du Tonnerre & de la Foudre. Il raisonne un peu mieux, en cette occasion, & passe ensuite aux tremblemens de terre, aux feux souterrains, qui se font des ouvertures en quelques endroits, comme par le Mont Etna, & autres semblables, au Nil, aux Fontaines, aux Lacs, aux Rivieres, aux proprietes de l'Aiman, & enfin aux causes de la Peste, qu'il décrit, après *Thucydide*, d'une maniere fort vive, & par où il finit son Ouvrage. Ceux qui voudront voir quels progrès la Poësie Latine fit, en peu d'années, n'ont qu'à lire cette description, & ensuite celle de *Virgile*, qui est au Livre III. des *Georgiques*, vers 470. & suivans. Ils trouveront d'abord celle de *Lucrece* très-belle; mais en lisant celle de *Virgile*, ils ne manqueront pas d'en être un peu dégoutés.

Lucrece avoit, comme il semble, dessein d'aller plus loin, car il finit un peu trop brusquement; mais il est certain qu'il n'a pas plus fait de six Livres, puisque les anciens Grammairiens n'en citent pas davantage; comme *Lambin* l'a fort bien remarqué dans sa Vie, que l'on

pourra consulter, pour s'instruire du peu qu'il nous reste, touchant la personne de ce Poète, & des jugemens avantageux, que l'Antiquité en a faits. Il étoit né, selon le calcul de *S. Jérôme*, dans la Chronique d'*Eusebe*, XCV. ans avant *Jésus-Christ*, & mourut âgé de XLIV. ans. *Virgile* naquit XXV. ans après lui, & l'a pû connoître personnellement. Aussi a-t il profité des Ouvrages de *Lucrece*, mais comme la Poësie étoit devenue beaucoup plus polie, avec la Langue, il est allé beaucoup au delà. On peut être néanmoins bon Poète, & être beaucoup inférieur à *Virgile*.

Au reste, le *Sr. Tanson* a sous la presse les Oeuvres d'*Ovide*, qui seront imprimées de la même manière, & elles doivent être bien-tôt prêtes à voir le jour.

ARTICLE IV.
 ACTA primorum MARTYRUM
 sincera & selecta, ex Libris cum
 editis, tum manuscriptis, collecta,
 emendata, vel emendata, notisque &
 observationibus illustrata. Opera
 &

& studio D. THEODORICI
 RUINART, Presbyteri &
 Monachi Benedictini, à Congrega-
 tione S. Mauri. His præmittitur
 Præfatio Generalis, in qua refel-
 litur Dissertatio undecima Cypria-
 nica HENRICI DODWELLI,
 de paucitate Martyrum. Editio Se-
 cunda ab ipso Auctore recognita, e-
 mendata & aucta. A Amsterdam,
 chez Wetstein, MDCCXIII. in
 fol. pagg. 738. avec les Préfaces &
 les Index.

COMME le P. *Ruinart* est mort,
 depuis peu d'années, un de ses
 Amis a mis une petite préface à cet-
 te Edition ; où il nous instruit en
 peu de mots de la vie & des Ouvra-
 ges de ce Bénédictin. Il étoit né le
 10. de Janvier MDCLVII. à Reims,
 en Champagne, & entra dans l'Or-
 dre de S. Benoit en MDCLXXIV.
 Huit ans après, le P. *Mabillon* le
 voyant fort appliqué à la lecture, le
 prit pour être le compagnon de ses
 études ; & le P. *Ruinart* fit paroître
 qu'il avoit beaucoup profité, sous
 un si bon Maître, par la production
 de l'Ouvrage, dont on vient de
 lire le titre, & qui fut imprimé

mé à Paris, en MDCXC. in 4.

En MDCXCIV. il publia l'*Histoire de la Persecution des Vandales en Afrique*, par *Victor de Vite*, corrigée sur les anciens MSS. Il y joignit quatre anciens Monumens, dont le premier contient le Martyre de sept Moines à Carthage, sous Huneric; le second est une Homilie à la louange de *S. Cyprien*; le troisième une petite Chronique, qui contient l'Histoire du V. Siecle en abrégé; le quatrième est une Notice des Eglises d'Afrique. L'Homilie & la Chronique n'avoient point encore été publiées, & les deux autres pieces sont comparées à quelques MSS. Le P. *Ruinart* a joint à tout cela des Notes Critiques, & a de plus fait une Histoire suivie de la Persecution des Vandales, où il a suppléé à ce qui manquoit à celle de *Victor*.

L'an MDCXCIX. il publia une nouvelle édition des Oeuvres de *Grégoire de Tours*, revuë & corrigée sur de très anciens MSS. avec la Chronique de *Fredegaire*, un Abrégé de l'Histoire de *Grégoire de Tours*, & quelques pieces qui concernent la premiere race des Rois de France. Il y ajouta des Notes, pour la correction

2^e édition & pour l'explication du Texte, & quelques pieces anciennes citées par *Gregoire*, ou qui servent à l'illustration de cet Auteur.

En MDCC, il publia, conjointement avec le P. *Mabillon*, deux Tomes du VI. siècle Bénédictin ; qui est le XI. depuis la naissance de *Jes-Christ*.

En MDCCII. il fit imprimer en François l'Apologie de la Mission de *S. Maur*, qui a été l'Apôtre des Bénédictins en France, & une Dissertation touchant *S. Placide*, le premier Martyr de cet Ordre, & ces deux pieces ont aussi été imprimées en Latin, à la fin du I. Tome Bénédictin.

Le P. *Germon* Jésuite, connu par ses Ecrits contre la *Diplomatique*, avoit attaqué une Chartre remarquable de *Vandemir*, de l'an DCXC. Le P. *Ruinart* la défendit, par une Dissertation Latine, imprimée en MDCCVI. & intitulée *Ecclesia Parisiensis Vindicata*.

Le P. *Mabillon* étant venu à mourir le 27. de Decembre MDCCVII. sans avoir pu voir achever la 2. Edition de sa *Diplomatique*, le P. *Ruinart* eut soin de l'Edition de

l'Appendix & y joignit une Préface, dont nous avons parlé dans cette *Bibliothèque Choisie* Tom. XX. pag. 256. & *suiv.*

En MDCCIX, il publia en François la vie de D. *Mabillon*, à la priere de plusieurs personnes de considération. Le fameux Réformateur de l'Abbaïe de la Trappe avoit cru, qu'on ne pouvoit pas bien s'aquiter des devoirs de la vie Monastique, si l'on s'appliquoit à l'étude; sans en excepter même celle de l'Histoire Ecclesiastique. Le P. *Mabillon* l'avoit réfuté, par un Ouvrage imprimé; mais il a paru par sa vie, qu'il s'étoit acquité de tous les devoirs du genre de vie qu'il avoit choisi, dans le milieu de ses études & de ses occupations.

On avoit chargé D. *Ruinart* de la Continuation des Annales de l'Ordre de S. *Benoit*; depuis l'endroit, auquel D. *Mabillon* les avoit laissées. Il étoit allé, pour cela, en Champagne, afin de recueillir, dans les Monasteres de son Ordre, les pieces dont il pourroit avoir besoin; & revenant de là à Paris, il fut obligé de s'arrêter dans le Monastere de S. *Pierre de Hautvillars*, par une fièvre

vre continue, qui le prit, & il y mourut le 27. de Septembre de l'an MDCCIX.

Ceux qui ont vu l'Edition précédente des *Actes des Martyrs* savent ce qu'il y a, & nous en dirons encore quelque chose dans la suite, après avoir satisfait ceux qui souhaiteront de savoir ce qu'il y a de plus, en cette Edition. Comme on ne trouvoit guère d'exemplaires de ce Recueil, sur tout hors de France; & que bien des gens le demandoient; le Libraire proposa, à D. *Ruinart* d'en faire une nouvelle Edition & lui demanda des Additions, s'il en avoit quelques unes. Il accepta l'offre, & ajouta diverses petites remarques, sous les Pages, par tout le Volume; comme on le verra, en comparant les Editions. Outre cela il y mit les *Actes des SS. Tryphon & Respicius*, qui n'y étoient point; le Sermon de S. *Augustin* touchant vint Martyrs Africains, & enfin l'*Index de Saintes Huiles* prises des lampes ardentes, qui bruloient près des sépulcres de divers Martyrs. *Grégoire le Grand* les envoya à la Reine *Théodelinde*.

Quelques uns de ses Amis ont eu

H 5 soin.

soin d'y faire ajouter 1. la Lettre de l'Eglise de Smyrne, touchant le Martyre de *S. Polycarpe*, en Grec & en Latin, de la traduction de *Jean Baptiste Cotelier*, avec ses notes & celles d'*Usserius*: 2. les remarques de *Luc de Holstein* & de *Pierre Possin*, sur le Martyre de *S. Perpetue* & de *S. Felicité*: 3. le Martyre de *S. Boniface*, en Grec de l'Edition d'*Emery Bigot*, & en Latin de celle de *Luc de Holstein*: 4. les Actes de *Taraque*, de *Probus*, & d'*Andronique*, en Grec, selon l'édition du même *Bigot*.

L'Index a aussi été augmenté, l'Edition a été corrigée avec soin, & les paroles des Martyrs ont été mises en Italique, au lieu qu'elles étoient en Romain. Enfin on y a mis des notes marginales, aux endroits où il est parlé de la S. Trinité, ou de la Divinité de Jesus; afin que l'on vît que les anciens Martyrs n'ont pas été du sentiment de ceux, qui rejettent ces Dogmes.

Je croi que l'Auteur de la Préface a raison, & que si feu Mr. *Souverain*, dans son *Platonisme dévoilé*, a dit que les Martyrs & en particulier *S. Polycarpe* & *S. Justin*, ont parlé autrement,

ment, il a tort. Mais pour le second, j'aimerois mieux me servir de ses livres, qui sont indubitables; que des Actes Latins de son Martyre, qui ne sont pas si authentiques. L'Auteur de la Préface ajoute que ce raisonnement, tiré de la Confession des Martyrs, est d'autant plus digne de remarque, que personne ne s'en étoit encore servi; sans en excepter même le P. *Baltus*, qui a, dit-il, entièrement dégagé les S. S. Peres de la calomnie du Platonisme.

POUR venir présentement au Livre même, ceux qui l'ont vu savent qu'il y a au devant une longue Préface du P. *Ruinart*; où il traite des Actes des Martyrs, & réfute la XI. Dissertation Cyprianique de feu Mr. *Dodwel*, de *paucitate Martyrum*.

I. IL y fait voir le cas, que l'on doit faire des Actes des Martyrs, & comment ils sont venus à nous, soit qu'ils aient été tirez des Actes Publics, soit que les Confesseurs & les Martyrs aient écrit eux mêmes ce qui leur étoit arrivé, soit que ç'aient été des témoins oculaires & dignes de foi. Il faut néanmoins se souvenir. 1. qu'à l'égard des sentimens spéculatifs des Martyrs, leur mort

H. 6.

n'en

n'en prouve pas directement la vérité, mais seulement qu'ils en étoient fort persuadés, puis qu'ils aimoient mieux mourir, que de s'en dédire : 2. qu'en matière de faits, leur témoignage a beaucoup plus de force, lors qu'il s'agit de faits auxquels ils n'ont pas pu être trompez ; tel que fut le témoignage des Apôtres, touchant les miracles, la résurrection, & l'ascension de Jesus-Christ, dont il montre directement la vérité, qui devient indubitable par leurs souffrances & leur mort : 3. que c'est-là proprement la force du mot de *Martyr*, qui, comme on fait, ne signifie que témoin ; de sorte qu'il n'y a que ceux qui ont rendu témoignage à quelques faits, qui ont servi à l'établissement de l'Evangile, & qui ont signé leur témoignage de leur sang, qui puissent proprement être appelés *Martyrs* : 4. que pour les autres, ils ne peuvent être ainsi nommez, qu'en étendant le mot plus loin, que ne va sa signification naturelle, & qu'en l'appliquant à ceux qui, plutôt que de dire ou de faire quelque chose, qu'ils croient être contre l'Evangile, se résolvent à souffrir la mort : 5. que tous ces derniers ne pouvant pas

néan-

néanmoins être regardez comme infaillibles, & comme des modeles. achevez de Vertu; puis qu'ils pourroient être tombez dans des erreurs & dans des fautes, quoique si persuadez de la divinité de l'Évangile, qu'ils se résolurent ensuite de mourir, plutôt que de le violer : 6. qu'ainsi tout ce qu'ils peuvent avoir dit, ou fait doit être examiné, par la même règle, par laquelle on examine les actions des autres hommes; c'est à dire, par la Raison & par la Révélation.

Cela étant ainsi, il faut encore bien examiner les Actes des Martyrs; pour savoir s'ils sont venus de gens, qui aient été bien instruits des faits qu'ils racontent & qui aient voulu dire exactement la Vérité.

Il faut avoir vu & ouï attentivement ce que l'on rapporte, sans quoi on peut très-facilement se tromper soi même, ou se laisser tromper par les autres. Il faut de plus être sincère, pour ne dire que ce qu'on fait & ne dissimuler rien. Tout le monde sait qu'en matieres de Religion, le peuple est sujet à s'échauffer l'imagination & à se tromper soi même, ou à se laisser

tromper par les autres ; & qu'il ne manque pas de gens , qui abusent de sa foiblesse , ou par un faux Zele , ou par des vuës interessées. C'est ainsi que l'on raisonne, dans l'Eglise Romaine, des Martyrs Protestans & de ceux qui ont écrit l'histoire de leurs Martyres ; & les Protestans croient avoir droit de lui rendre la même chose , lors qu'ils lisent les histoires des Martyres de ses Missionnaires. On doit agir à l'égard des anciens Actes, avec la même précaution ; car enfin les hommes ont été faits alors , comme ils l'ont été depuis. Ainsi on ne peut guere ajouter de foi à des Actes beaucoup plus récents , que les tems auxquels les choses sont arrivées , sur tout quand on ne fait point par qui ils ont été dressés , ou que l'on fait qu'on les a faits dans des tems , où l'on ne faisoit point de scrupule de débiter quantité de fables. Mais on dira que les nouveaux Actes ont été faits sur des Actes anciens. Mais pendant qu'on n'a point vû ces anciens Actes , & qu'on ne les a par conséquent point examinés ; pour voir s'ils étoient dignes de foi , & si on les a fidèlement copiés ; il faut
 avoir

avouër que si l'on ne rejette pas les nouveaux Actes, quand ils ne contiennent rien qui soit visiblement fabuleux; on n'a pas néanmoins assez de fondement, pour s'y fier. On est obligé alors de suspendre son jugement & de les laisser, comme on parle, pour ce qu'ils valent. J'apprehende fort qu'une grande quantité des Actes, que l'on voit ici, ne soient de cette espece; puis qu'on n'en fait ni les Auteurs, ni le tems auquel ils ont été faits, pour ne pas dire qu'ils sentent souvent beaucoup la Légende. Le P. *Ruinart* dit qu'il ne voudroit pas assurer qu'il n'y eût point d'Actes veritables des anciens Martyrs, outre ceux qu'il a recueillis, & il a sans doute raison d'user de cette précaution; mais j'ai peur qu'il ne se trouve des gens qui souhaitent qu'il eût dit, qu'il pourroit bien se faire aussi qu'il eût mis ici lui même des Actes, sur lesquels on ne pouvoit pas s'assurer. Il faut néanmoins lui rendre cette justice, qu'il en a usé, avec infiniment plus de précaution & de retenue, que l'a plupart des autres, & que son recueil est par conséquent le plus utile, que l'on eût encore fait.

Il nous apprend ensuite, dans sa
* Préface, qui sont ceux, qui ont
fait des recueils semblables avant
lui, soit aux premiers siècles, soit
aux suivans, & cet endroit est digne
de remarque.

II. L'AUTEUR vient après cela
à la refutation des raisonnemens de
Mr. *Dodwel*, pour prouver qu'il
n'y a pas eu tant de Martyrs, que
l'on dit, & il attaque premierement
les généraux. Mr. *Dodwel* étoit
autant prévenu pour l'Antiquité Ec-
clesiastique, que qui que ce soit;
comme ceux qui ont lu ses Livres
Latins & Anglois, ou qui l'ont con-
nu, le savent. Mais il croyoit de-
voir distinguer la véritable Antiqui-
té de je ne sai quelle Antiquité, ou
supposée, ou dont on n'est point
assuré. Il rangeoit apparemment
dans ce dernier rang les Martyrolo-
ges Vulgaires, qui se trouvent infi-
niment plus remplis que les plus an-
ciens Catalogues, tels que sont le
Carthaginois & le Romain; que l'on
trouve à la fin de ce Volume, &
qui sont aussi secs que les autres
sont abondans. D. *Ruinart* répond
à cela trois choses, 1. que ces Ca-
talogues

* 8. 7. & suiv.

atalogues anciens étoient des Catalogues d'Eglises particulieres, & qui ne faisoient pas mention des Martyrs des autres lieux, mais seulement de ceux des lieux dont il s'agissoit : 2. que plusieurs des Martyrs, qui avoient souffert dans ces mêmes Eglises, y étoient omis : 3. que si les deux Catalogues, dont on a parlé, nous fournissent quelques Martyrs, qui ne nous étoient pas connus ; si nous avons davantage de Catalogues semblables, nous en connoîtrions un plus grand nombre. On ne peut pas nier que ces réponses ne soient bien sensées ; mais il ne laisse pas de pouvoir être très-veritable, que les Martyrologes posterieurs sont pleins de Martyrs ou fabuleux, ou peu assurez ; quand ce ne seroit que celui de S. *Denys* l'Arcopagite, & des autres, qu'on fait les premiers Apôtres de France, que Mr. de *Launoi*, Docteur de Sorbonne, a justement accusez de supposition. Ainsi il ne s'agit proprement, que du plus, ou du moins, entre Mr. *Dodwel* & le P. *Ruinart*.

Le premier avoit dit que si l'on distinguoit, avec soin, les fausses Homilies des Peres sur les fêtes des
Mar-

Martyrs, d'avec les veritables, on trouveroit bien moins de fêtes de Martyrs. Le second replique que Mr. *Dodwel* devoit prouver auparavant, que toutes les Homilies de cette nature sont parvenues jusqu'à nous, & que l'on ne célébroit point de fête de Martyr, sans Homilie. Il fait voir même qu'il y a eu beaucoup de Martyrs, qui ne sont connus par aucune Homilie. Si l'on consulte les Peres du IV. & V. siecles, sur le nombre des Martyrs, il nous apprennent, qu'il a été très-grand, comme le P. *Ruinart* le fait voir, par divers passages de S. *Augustin*; en renvoyant à d'autres Peres, qui ont parlé de même, comme S. *Athanasie*, S. *Ambroise*, S. *Jérôme*, S. *Chrysostome* &c. Il ne seroit pas néanmoins étrange que ces Peres eussent parlé un peu hyperboliquement, dans un sujet de cette nature; sur tout en des discours oratoires.

Mr. *Dodwel* s'est servi d'un passage remarquable d'*Origene*, qui est dans son Liv. III. contre Celse p. 116. où il dit, en parlant des Chrétiens: *Il est vrai que, pour l'avertissement (des autres) afin qu'en voyant peu de gens (ὀλίγοις) qui combattoient*
pour

pour la piété, ils devinssent meilleurs & méprisassent la mort; peu de personnes & très-faciles à compter, (ὀλίγοι κατὰ καιρὸς καὶ σφόδρα ἐυαριθμητοί) sont mortes de tems en tems pour la Religion Chrétienne. Le P. Ruinart répond à cela, qu'Origene entend peu de Chrétiens; qui souffrirent le Martyre, en comparaison de ceux, qui demeurèrent en vie; mais que néanmoins il y en avoit beaucoup, ce qu'il prouve par quelques passages d'Origene, qui parle de même. La vérité est que les mots de peu & de beaucoup sont des termes relatifs, dont la signification est équivoque; selon les sujets, auxquels ils se rapportent. Ainsi Origene a pu employer l'un & l'autre terme, en parlant de la même chose, à divers égards; mais il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de marquer aujourd'hui, avec quelque précision, les bornes qu'il mettoit en son esprit au peu & au beaucoup. S. Irenée a parlé aussi au Liv. IV. c. 64. ou XXXIII, 9. selon l'Edition du P. Massuet, d'une multitude de Martyrs, mais il y a la même ambiguïté dans ce mot. On a
parlé

parlé de l'équivoque de cette sorte d'expressions, dans l'*Art de la Critique* P. 2. Sect. II. c. 4. Quoiqu'il en soit, *Origene* ne semble pas avoir pu parler ainsi; si jusqu'à son tems il y avoit eu des persecutions si grandes & si générales, qu'on le dit communément.

Eusebe de Césarée avoit fait deux Recueils des Martyrs, dont l'un regardoit les anciens Martyrs, & l'autre ceux de la Palestine, qui avoient souffert de son tems. Le premier est perdu, & comme *Eusebe* ne fait pas mention nommément de beaucoup de Martyrs, Mr. *Dodwel* a conjecturé que ce Recueil n'en contenoit pas grand nombre. Mais nôtre Auteur lui oppose *Eusebe* lui-même, qui dit qu'il y en eut grand nombre dans la persecution, qui se fit sous Trajan, Liv. III. c. 33. & parle de même de la persecution sous Antonin Verus, dans la Préface du Liv. V. & de celle qui arriva sous Severe, Liv. VI. c. 1. aussi bien que de celles, qui se firent sous Decius & Valerien. On ne peut pas dire non plus, avec Mr. *Dodwel*, que *Prudence* ayant parlé de peu de Martyrs, dans son livre
des

des Couronnes, c'est une marque qu'il n'y en avoit pas tant eu, que l'on dit; parce que *Prudence* ne s'étoit pas proposé de parler de tous. Enfin il ne s'agit en tout cela, que d'expressions ambiguës, ou peut-être hyperboliques, sur lesquelles on ne peut pas se former des idées justes; mais on peut présumer que les Chrétiens ont plutôt augmenté, que diminué, ce qui leur étoit honorable.

Ceux qui ont lu, avec soin, l'Histoire des Empereurs, & qui savent l'équité des Loix Romaines, ont de la peine à croire que, sous les meilleurs Empereurs, comme sous *Trajan*, & *Marc Aurele*, il y ait eu de si rudes persécutions & que tant de gens aient souffert alors le Martyre; & c'est ce qui a fait que Mr. *Dodwel* n'avoit pu se persuader qu'il y en eût tant eu, que l'on disoit. Ajoutez à cela que les Romains, en ces tems-là, n'étoient pas fort superstitieux; puis qu'ils supportoient bien les Epicuriens, qui se moquoient des Dieux & de la Providence, comme *Lucien*; & les Academiciens, ou Sceptiques, qui en doutoient, & qui soutenoient qu'il n'y avoit aucune

cune raison assez solide, pour croire ce qu'on en disoit communément, comme *Sextus* l'Empirique. Il est vrai que ces gens-là faisoient toutes les grimaces du culte Payen, que l'on vouloit; mais enfin ils ne dissimuloient pas leurs sentiments. Les Juifs étoient des ennemis de la Région Payenne, bien plus déclarés que ces Philosophes; & néanmoins les Loix leur permettoient de vivre en paix sous l'Empire Romain, pourvu qu'ils n'y excitassent aucune sédition. On demande là-dessus pourquoi on punissoit donc si rigoureusement les Chrétiens, & pourquoi on les traitoit si cruellement? Cela paroît d'abord étrange, & néanmoins il est sûr que cela s'est fait, quoi que la chose ait apparemment été un peu grossière. Le P. *Kuinart* montre, par des passages des Anciens, qu'il y a eu des Loix, qui ont condamné les Chrétiens à la mort, à cause de leur Religion; & il paroît par *Lactance*, dans ses Institutions Liv. V. c. vi. qu'*Ulpien*, Jurisconsulte fameux, avoit recueilli, dans son Ouvrage du Devoir d'un Préconsul, les Rescripts des Empereurs contre les Chrétiens, afin d'instruire

re les Gouverneurs des Provinces de la maniere, dont ils devoient punir les Chrétiens. Je ne croirois pas néanmoins que l'opinion seule, à proprement parler, ou la profession de la Religion Chrétienne, ait été punie; à cause des raisons, que je viens de dire; mais on craignoit apparemment le grand nombre des Chrétiens, dont la multitude s'augmentoit tous les jours. Les Juifs ne semblent pas avoir fait grand nombre de Profelytes, depuis que le Christianisme parut. Les Philosophes avoient beaucoup de difficultez assez embarrassantes à leur faire, & le Judaïsme mal-entendu, comme il l'étoit alors par toute la nation Juive, ne se pouvoit guere défendre contre les objections des Epicuriens, ou des Academiciens. Mais on ne pouvoit faire aucune objection raisonnable, contre le Christianisme, & c'étoit-là la cause de ses progrès; qui lui attirerent sans doute la haine & la persécution des Superstitieux, & des Puissances, qui se prêtent communément à la Superstition publique, sans en être même persuadées. Peut-être encore les Livres des Chrétiens, qui avoient

voient plus d'érudition que les Juifs, qui ne s'appliquoient que très-rarement à l'étude des Belles-Lettres, irritoient les Payens superstitieux contre eux.

Mais après tout les Chrétiens furent, en peu de tems, en si grand nombre; qu'il n'étoit plus possible, selon la bonne Politique, de les exterminer tous. On les persécutoit donc du tems en tems, & on punissoit quelques uns de ceux qui faisoient le plus de bruit, ou qui étoient déferrez aux Magistrats; pour arrêter, par ces exemples, leurs progrès en faisant peur par-là aux timides, qui se trouvoient parmi eux, ou qui auroient voulu s'y joindre. D'ailleurs il paroît, par plusieurs Actes, que l'on souffroit que les Chrétiens visitassent leurs Confesseurs dans les Prisons, & leur fournissent ce qui leur étoit nécessaire. Ils se trouvoient encore en foule, dans les lieux, où on les faisoit souffrir; & il n'étoit pas difficile de les distinguer des autres, en cette occasion. Il n'y a qu'à lire les Panegyriques des Martyrs, dans *Prudence*, & qu'à feuilleter un peu les Actes du P. *Ruinart*.

III. D A N S * le troisiéme Article de la Dissertation , il montre au long , par l'examen de chaque persécution , selon l'ordre des Empereurs , sous lesquels elles ont été exercées , qu'elles ont été plus grandes & plus étendues , que son Adversaire ne le croyoit. Le détail de tout cela seroit trop long , pour y pouvoir entrer ici. Je dirai seulement en général , que D. *Ruinart* montre que les conjectures de Mr. *Dodwel* ne sont pas si bien fondées , que l'Auteur l'avoit cru , & leur en oppose d'autres qui sont aussi vrai-semblables ; mais qui ne sont pas non plus des Démonstrations , auxquelles on ne puisse rien opposer de probable. Peut-être que l'Auteur Anglois est allé un peu trop loin , & a réduit les Martyrs à un trop petit nombre ; mais le Moine François ne le grossit-il point , un peu plus qu'il ne faut ? Il est certain au moins que la Postérité l'a beaucoup trop enflé , & qu'elle a feint bien des Martyrs , qui n'ont jamais été au monde.

Je ne crois pas que Mr. *Dodwel* ait eu dessein d'insulter à l'Eglise Catholique , comme le dit son Ad-

Tome XXVI. P. 1. I ver-

* S. 26. jusqu'à 64.

versaire, sur le nombre de ses Martyrs. Ce savant Anglois, comme tous les autres Protestans, s'intéressoit autant, dans l'honneur des anciens Martyrs, que *D. Ruinart*. Ces saints hommes ont signé de leur sang la Religion, dont nous faisons profession, au moins pour l'essentiel (car qui fait tous les sentimens qu'ils pouvoient avoir, sur tous les articles de la Théologie?) & s'ils ont differé de nous, en quelque chose, ils n'ont pas moins differé des opinions Scholastiques, qui sont reçues à présent, dans l'Eglise Romaine. Nous ne pouvons les regarder les uns & les autres, comme des Martyrs de notre Religion; que pour les articles capitaux, qu'ils ont embrassés aussi bien que les Chrétiens d'aujourd'hui, & pour lesquels ils sont morts. Ce n'a pas été non plus *la démangeaison d'écrire quelque chose, contre l'Eglise Romaine*, qui a été la passion de *Mr. Dodwel*. Les Protestans reçoivent communément le sentiment de cette Eglise, touchant la multitude des anciens Martyrs, & quelques uns d'entre eux n'ont pas été moins choquez de la Dissertation de cet habile Anglois, *du*

pe-

petit nombre des Martyrs, que le *P. Ruinart*. S'il a appelé les Auteurs des Martyrologes des siècles postérieurs des *diseurs de fables, fabulateurs*, notre Auteur ne peut pas discouvenir qu'il n'ait eu raison à bien des égards ; puis qu'il a réduit en un si petit volume les Actes, qu'il a cru véritables, & sans falsification ; au lieu qu'on feroit un recueil plus de cent fois plus gros de Légendes grossières ; comme il paroît par les *Actes des Saints*, recueillis par les *Jésuites d'Anvers* ; dont ce recueil ne fera pas une centième partie, si ces *Actes* sont une fois tous ramassés. Ainsi il auroit mieux vallu expliquer plus favorablement l'intention de *Mr. Doëwel* ; qui, comme je croi, n'a cherché que la Vérité, quoi qu'il s'en soit égaré à divers égards, par pure mégarde.

Cet habile homme avoit un si grand respect pour l'Antiquité Chrétienne, qu'il auroit voulu réduire la Chrétienté d'aujourd'hui à suivre les idées des Anciens, s'il avoit pu ; & s'il s'étoit trompé, sur quelques unes, il ne lui est rien arrivé, qui n'arrive à tous ceux, qui entreprennent de juger de choses obscures ;

c'est à dire , à tous les hommes de Lettres plus , ou moins , selon la diversité de leurs études. Il le lui faut pardonner & profiter de ce qu'il y a de bon & de vrai , dans ses Ecrits.

IV. ENFIN le P. *Ruinart* montre qu'entre les causes de la persécution , qu'on faisoit souffrir aux Chrétiens , il faut mettre 1. les calomnies , que l'on répandoit contre eux ; telle qu'étoit celle de ceux , qui disoient qu'ils mangeoient de la chair humaine , & qu'ils se mêloient ensemble , comme les bêtes : 2. le soin qu'ils avoient de s'abstenir des sacrifices publics , & des fêtes , que l'on faisoit pour l'Etat , ou pour les Empereurs ; ce qui faisoit passer les Chrétiens , pour de mauvais sujets , quoi que très-injustement : 3. la haine , que quelques particuliers avoient , contre eux , & qu'ils couvroient du zele de Religion : 4. l'avarice des Magistrats , qui leur enlevoient leurs biens , sous le même prétexte : 5. le zele aveugle des Prêtres Payens , & l'envie des Magiciens & même des Démons. Plût-à Dieu que les Chrétiens n'eussent jamais imité en cela les Payens ! De semblables raisons ne

ne les ont que trop souvent portez à répandre le sang innocent.

Mais les Martyres anciens, bien loin de diminuer le zele des Chrétiens l'augmentoient, & les confirmoient, par la constance des Martyrs, soutenus par des secours extraordinaires du Ciel; pour ne pas sentir les tourmens, qu'on leur faisoit. Ils servoient même à convertir les Payens.

Le P. *Ruinart* dit ensuite, en peu de mots, les honneurs que l'on faisoit aux Confesseurs & aux Martyrs, & le soin que l'on prenoit de garder leurs reliques, & de célébrer leur mémoire, dans les lieux, où on les avoit ensevelies. Mais ce qui se faisoit modestement, au commencement du Christianisme, fut outré dès le IV & le V. siecle, & porté dans peu à l'excès, auquel on l'a vu depuis. Notre Auteur dit un mot du soin, qu'on avoit de distinguer les Martyrs Hérétiques des Catholiques; mais comme on appelloit fort légèrement *hérétiques*, tous ceux qui étoient exclus de l'Eglise, ou qui s'en séparoient eux mêmes, pour quelques sentimens particuliers, qui n'étoient pas toujours de consé-

quence ; on doit , ce me semble , compter entre les vrais Martyrs , tous ceux , qui ont reconnu le Nouveau Testament pour la regle de leur foi , & qui ont mieux aimé mourir , que d'y renoncer , ou de faire quelque chose qu'ils croyoient defendu , dans les Livres qui le composent ; quoi qu'ils fussent peut-être dans des erreurs , à l'égard de quelques articles particuliers. On ne pouvoit pas beaucoup être trompé en cela , mais , si on vouloit conserver les Reliques des Martyrs , on devoit avoir plus de soin , qu'on n'a eu , à distinguer les fausses des véritables , & ne pas prendre de faux rapports , & des visions de gens interessez , pour des Véritez assurées. L'Auteur se contente de renvoyer pour cela à la Lettre , que le P. *Mabillon* a fait imprimer , sous le nom d'*Eusebius Romanus* , où il traite des *Saint Inconnus*. Elle mérite en effet d'être lue ; mais si on entreprenoit de parler à fonds des Reliques des Martyrs fausses , ou incertaines , il faudroit reprendre l'affaire de beaucoup plus haut , & faire un gros volume , sur ce sujet. Au reste en ce que notre Auteur cite de passages , pour prou-

ver que l'on doit honorer les Martyrs ; il n'y en a point , par lequel il paroisse que les Anciens aient cru , qu'il les faille invoquer ; quoi qu'il soit vrai que ce sentiment s'introduisit , dès le V. siecle.

JE finirai cet Extrait , par quelques peu de remarques sur quelques uns des plus anciens Actes. Le premier est du Martyre de S. Jaques, premier Evêque de Jerusalem. Il est tiré des paroles d'*Hegeippe*, contemporain de S. *Irenée*, qui se trouvent dans *Eusebe*, Hist. Ecclesiastique Liv. II. c. 23. *Joseph Scaliger* a cru que c'étoit une pure fiction, & en a apporté plusieurs raisons sur le nombre ~~MM LXXVII~~. de la Chronique d'*Eusebe*. Le P. *Ruinart* croit néanmoins que les PP. *Petan* & *Halloix* ont répondu à ses raisons & montré qu'elles n'étoient pas assez fortes, pour rejeter cette Histoire. Ils en ont en effet réfuté quelques unes, mais la plûpart sont, comme il me semble, demeurées sans réplique, qui ait au moins quelque solidité. Ceux qui liront avec attention cette Histoire, & qui auront quelque connoissance des usages des Juifs & du Christianisme Apollolique, auront

bien de la peine à se persuader qu'elle soit véritable ; sur tout s'ils examinent les remarques de *Scaliger*, sur cette Histoire. Ce grand homme savoit bien néanmoins, qu'il seroit contredit, & il ne put s'empêcher de s'échauffer un peu, contre ceux qui soutenoient de semblables choses. „ Je sai, dit-il, qu'il y a des
 „ esprits mal faits, ennemis de la
 „ vérité, opiniâtres, qui défendent
 „ des choses aussi grossières. C'est
 „ pourquoi je les ai mises en leur
 „ jour, afin qu'on se garde de l'en-
 „ têtement médissant, & envenimé
 „ de ceux qui les défendent mal à
 „ propos ; & qui quand ils auront
 „ lu ce que j'ai dit, s'ils le compren-
 „ nent, n'en avertiront pas les
 „ Lecteurs ; ou s'ils ne le compren-
 „ nent pas, souffriront avec peine
 „ que les autres les en avertissent.

Scio esse κακοήθεις, μισαλήθεις, cervicosos, qui hæc tam crassa defendunt. Propterea nos ea produximus, ut ab ejusmodi præposterorum patronorum maledica & virulenta contumacia caveatur ; qui, cum hæc legunt, si quidem intelligunt, lectores eorum non admonent : si non intelligunt, iniquè patiuntur ab aliis

mo-

moneri. Quoique ces expressions soient un peu fortes, il faut avouer qu'il n'avoit pas tout à fait tort; & qu'il y a des gens, tels qu'il les décaît, qui disent des injures à ceux, qui leur découvrent la Vérité, au lieu de leur en savoir bon gré. Il y a outre cela des gens qui, par crédulité, ou par un respect outré pour les Anciens, n'osent pas rejeter les fables qu'ils débitent. Ces gens-là devroient penser, qu'une trop grande crédulité est la source d'une infinité d'erreurs; car enfin par cette disposition d'esprit, on se trouve comme obligé de recevoir toutes sortes de fables; parce qu'on n'ose pas faire usage de sa Raison, pour distinguer le Vrai du Faux; & qu'après en avoir reçu une, on n'a aucun sujet d'en rejeter d'autres. C'est par-là que les fausses Religions se sont, en grande partie, introduites, ou fortifiées. Pour l'autorité des Anciens, on ne la doit pas opposer au Bon-sens, puisque ses lumières sont l'unique moyen, que nous avons d'éviter l'erreur. Il ne faut pas s'imaginer que les disciples des Apôtres mêmes, ou des successeurs de ces disciples, entre lesquels

étoit *Hegefippe*, étoient tous des gens habiles, judicieux, droits & sincères. Il y en avoit de toutes sortes, dans un si grand nombre de personnes; comme il paroît, par les censures, que les Apôtres font à ceux, qui, avoient reçu l'Evangile d'eux. On en voyoit d'ignorans, ou de peu judicieux, comme aujourd'hui parmi nous. Il y en avoit d'autres, qui, par un zèle indiscret, pour ne rien dire de plus, mêloient des fables à la Vérité; comme pour la soutenir. Tel étoit *Papias*, qu'*Eusebe*, a très-bien jugé * avoir été un homme de très-pen du jugement, & avoir néanmoins trompé, par son antiquité; la plupart des Auteurs Ecclesiastiques. Il y va aujourd'hui des gens, qui sont beaucoup plus blâmables; parce que, quoi qu'ils soient persuadés que les Anciens débitent bien des fables, comme *Papias*, ils prennent, sur ces matières, un air affecté de dévotion, & seignent de trouver bon ce dont ils se sentent bien le ridicule; &, ce qui est encore pire, diffament, autant qu'ils peuvent, ceux qui ont la générosité de distinguer la Vérité du Mensonge.

* Voyez *Artis Criticæ* Tom. III. p. 1222.

de qui qu'il puisse venir. Le P.
Petau avoit très-bien senti la force
 des raisons de *Scaliger*, & cela l'a
 obligé de dire, dans ses notes sur la
 LXXVIII. Hérésie de S. *Epiphane*,
 pag. 332. „ qu'il ne desavoüoit pas
 „ qu'il y avoit certaines choses, ou
 „ dites par *Hegesippe*, ou ajoutées
 „ par d'autres, qui paroissent peu
 „ probables. Mais, continue-t-il,
 „ je nies qu'à cause de cela, il
 „ faille condamner toute l'Histoire
 „ re; car la plus grande partie est
 „ vraie, ou très-vraisemblable;
 „ quoi qu'il y ait certaines choses,
 „ qui sentent l'absurdité, sur tout
 „ celles, qui ont été ajoutées
 „ par d'autres. Pour ce que *Scali-*
 „ *ger* oppose, cela n'est pas d'un
 „ grand poids, pour en détruire
 „ l'autorité. *Nec diffiteor nonnul-*
la vel ab Hegesippo prodita, vel ab
aliis inserta, quæ parum probabilia
videantur. Sed totam ipsam Histo-
riam nego propterea damnandam esse;
nam pleraque in illa vera sunt, aut
veris certè simillima; quedam sub-
absurda, præsertim quæ ab aliis ad-
dicta fuerunt. Quæ autem opponun-
tur, à Scaligero, non magnum im-
mentum, ad illius infrigendam auc-
toritatem, adferunt. 16. A.

Après cela, il réfute ce qui lui plaît des raisons de *Scaliger*, sans toucher au reste, auquel on ne peut rien répondre de raisonnable. Il étoit trop habile, pour ne pas voir que lui même rendoit toute cette Histoire suspecte; en disant qu'il y avoit des choses, ou dites par *Hegesippe*, ou ajoutées par d'autres, qui étoient peu probables; ce qui lui ôte toute son autorité. Pour moi, je soupçonne fort qu'il n'y ait rien de vrai; sinon que les Juifs firent mourir S. Jaques, & que tout le reste ne soit qu'une pure fable; qu'*Hegesippe* s'étoit laissé persuader, par quelque imposteur, s'il ne l'avoit pas inventée lui même.

J'ajouterai ici quelque chose à ce que *Scaliger* a dit de cette Histoire. Cet homme, dit *Hegesippe*, étoit saint, depuis le sein de sa mère. Il n'avoit bu ni vin, ni aucun bruvage enyvrant; il n'avoit rien mangé, qui eût eu vie. Il pourroit se faire que S. Jaques eût été Nazaréen, dès sa naissance, & qu'il eût gardé ce vœu, même après avoir embrassé la Religion Chrétienne, pour gagner l'esprit des Juifs; mais l'abstinence de tout ce qui a eu vie est une superstition.

tion Pythagoricienne, contraire à la Loi Mosaique, & encore plus à la Religion des Apôtres, * qui étoit très-éloignée de toutes observances superstitieuses. *Le rasoir ne passe point sur sa tête*, continue notre Auteur. C'étoit en effet une des cérémonies du vœu de Nazareat. Il ajoute: *il ne s'aignit point d'huile, il ne se servoit point de bains.* Ceci n'est point commandé au Nazaréens, & il n'y a rien, qui pût sentir le Judaïsme; qui ordonnoit beaucoup d'ablutions, dont S. Jacques ne pouvoit guere s'abstenir, pendant qu'il fut Juif. Cette cérémonie étant indifférente en soi, il semble même qu'après avoir embrassé le Christianisme, il auroit dû quelquefois se laver. Il n'y a point de mal à se dégraisser de tems en tems, au moins en se baignant, dans une rivière; & l'on ne peut pas regarder cela, comme un partie des délices, que les Chrétiens ne doivent pas rechercher. Cela est même nécessaire, dans les pays chauds. La saleté, que l'on garde sur son corps, n'est point une chose, qui puisse être agréable à Dieu; & il n'y a rien de

si vrai que le proverbe Hollandois, qui dit que *Saluté n'est pas Sainteté*.

Il étoit permis à lui seul d'entrer dans le Sanctuaire (*eis τὰ ἁγία*) car il ne portoit pas un habit de laine, mais des chemises de lin. Si les Juifs savoient qu'il ne s'étoit jamais baigné, il ne lui auroient pas assurément permis, non seulement d'entrer dans le Sanctuaire, mais pas même dans le parvis d'Israël, ou dans celui des Sacrificateurs; car ils l'auroient regardé, comme un homme souillé. Le mot *ἁγία* est équivoque, comme le P. Petau le fait voir, car quoi qu'il puisse signifier le lieu très-saint; où étoit anciennement l'Arche; il se peut prendre aussi pour le lieu saint, qui en étoit comme l'antichambre. Cependant S. Epiphane l'a pris, en ce premier sens, dans l'Hérésie LXXVIII. Mais dans quelque sens, qu'on le prenne, il n'y a point d'apparence que les Juifs souffrissent qu'un Chrétien, & un homme, qui n'étoit pas de la race d'Aaron, entrât dans le Sanctuaire. Il n'étoit nullement permis aux Laïques d'y entrer, & la haine, que l'on avoit pour les Chrétiens à Je-

rusalem, sur tout parmi les Sacrificateurs, ne souffroit pas qu'on violât la Loi, en faveur d'un homme qui faisoit une profession ouverte de la Religion Chrétienne. La raison qu'*Hegesippe* donne de cela, tirée de l'habit de lin, qu'il portoit, est une mauvaise raison; comme *Scaliger* l'a fort bien remarqué. D'ailleurs ç'auroit été une sorte de superstition Egyptienne, de porter une tunique de lin, comme s'il y avoit eu dans une tunique de laine quelque chose de souillé. C'est se moquer, que d'attribuer à S. Jaques rien de semblable.

Il semble qu'il y ait quelque faute dans la demande que font quelques Juifs, dans *Hegesippe*, à S. Jaques: *quelle est la porte de Jesus?* *ὅπου τῆς Ἰησοῦς*; car ces mots ne signifient rien, si on les compare avec la réponse que fait S. Jaques, qui leur dit *que ce Jesus étoit le Sauveur*. Mais il n'est pas facile de dire quel mot devroit être ici, au lieu de celui de *porte*. Quoi qu'il en soit, une simple affirmation d'un Chrétien, comme celle que je viens de rapporter, n'étoit pas capable de convertir les Juifs.

Com-

Comment est-il possible que les Juifs, qui devoient savoir le sentiment de S. Jaques, & le rang, qu'il tenoit parmi les Chrétiens, lui vinssent faire ce beau compliment : nous vous prions d'arrêter le peuple, qui est tombé dans l'erreur à l'égard de Jesus, comme s'il étoit le Christ. Nous vous prions de desabuser, touchant Jesus, tous ceux qui sont venus ici, pour le jour de la Pâque; car nous vous ajoutons tous foi, & nous vous rendons témoignage nous & tout le peuple que vous êtes juste & qu'il n'y a point chez vous d'acception de personnes. Ramenez donc la multitude de l'erreur, dans laquelle elle est à l'égard de Jesus; car tout le peuple & nous tous croyons ce que vous dites? Ces gens-là ne pouvoient pas ignorer que S. Jaques ne fût Chrétien, & s'ils l'estimoient homme de bien, ils ne pouvoient pas s'attendre qu'il parlât contre sa conscience, & qu'il apostasiât de la sorte. Ceci ne se fit pas au commencement du Christianisme, où l'on pouvoit ne savoir pas qui étoit ce Jaques, mais l'an LXI. ou LXII. de Jesus-Christ, auquel on ne pouvoit pas ignorer qu'il étoit, depuis longues années, Evê-

que

que des Chrétiens de cette ville-là.

Les Scribes donc & les Pharisiens, dont j'ai parlé, continue Hegesippe, mirent Jaques sur le balustre du toit du Temple, & lui crièrent : Juste, nous devons tous vous ajouter foi, & puis que le peuple est dans l'erreur, en suivant Jesus, qui a été crucifié, enseignez-nous quelle est la porte de Jesus, qui a été crucifié. Il leur répondit à haute voix : pourquoi m'interrogez vous touchant Jesus, le fils de l'homme ? Il est assis au Ciel, à la droite de la grande puissance, & il viendra sur les nuées du Ciel. Qui pourroit se persuader que les Juifs eussent une si haute opinion d'un Evêque Chrétien, que de lui redire une troisième fois, qu'ils étoient obligés de croire ce qu'il leur diroit ? Ne devoient-ils pas s'attendre à une semblable réponse ? Est-il possible qu'ils le connussent si mal, & qu'ils s'exposassent à un semblable affront ? Mais voyons la suite :

Plusieurs, dit Hegesippe, étant confirmés par ce témoignage de Jaques, & glorifiant (Jesus-Christ) en disant, Osanna au Fils de David ; alors les mêmes Scribes & Pharisiens dirent entre eux : nous avons mal fait.

fait, en faisant rendre un semblable témoignage à Jesus; mais montons en haut & jettons le embas, afin qu'effrayez ils ne croient plus en lui; & ils s'écrierent: Oh, oh! le juste est aussi dans l'erreur; & ils accomplirent ce qui est écrit dans Esaie: faisons périr le juste, parce qu'il nous incommode; c'est pourquoi ils mangeront le fruit de leurs Oeuvres. Etant donc montez, ils jetterent embas le juste, & dirent entre eux: nous lapiderons Jaques le juste, & ils commencerent à le lapider, parce qu'étant tombé il n'étoit pas mort. Lui s'étant tourné & mis à genoux, dit: Je te prie, Seigneur Dieu & Pere, pardonne leur, car ils ne savent ce qu'ils font; & comme ils le lapidoient ainsi, un des Sacrificateurs, des fils de Rechab descendu des Réchabites, dont le Prophete Jeremie a parlé, s'écria arrêtez, que faites-vous, le Juste prie pour nous. Là-dessus un d'entre eux, qui étoit foulon, ayant pris un bois dont il pressoit les habits, en frappa la tête du Juste, & ainsi il souffrit le Martyre. Il n'est dit nulle part que les Rechabites, fussent de la race d'Aaron. Quelques uns même croient qu'ils n'étoient pas

pas d'origine Juive. Voyez ce qu'on a remarqué sur 1. Chroniques c. II, 55.

Et ils l'ensevelirent, dit *Hegesippe*, dans ce lieu-là; *Et il y a encore sa colonne, qui demeure près du Temple.* Scaliger avoit remarqué sur les paroles précédentes, qu'il n'y a guere d'apparence que ces Phari- siens voulussent souiller le Temple, en y faisant mourir quelcun; & que le Souverain Pontife Jehojada avoit fait scrupule d'y faire mourir Atha- lie, 2. Rois, XI, 15. Il est encore moins vraisemblable que ces gens-là voulussent souiller à perpétuité le Mont du Temple, en y mettant un sépulcre, & même un sépulcre d'un homme, qu'ils regardoient comme un Apostat. Si on lit dans l'original cette Histoire, on verra qu'elle est écrite en un style tout-à-fait bas, comme celui de la populace; ce qui n'est nullement avantageux à *Hegesippe*, qui paroît par-là n'avoir eu aucunes Lettres. Cette espede de gens s'en laisse facilement imposer. Cet exemple fait voir qu'il ne suffit pas d'avoir des Actes anciens, pour s'assurer de la Verité; mais qu'il faut que ces Actes soient écrits par des

des gens, qui soient sinceres & qui ne se laissent pas facilement tromper. Il y a eu autrefois, comme à présent, des gens prêts à débiter des fables à ceux qui les ont voulu écouter, & des gens prêts à les recevoir.

Je ne saurois dire, dans lequel de ces deux rangs on peut mettre *Herjesippe*; mais j'ai beaucoup de penchant à croire qu'il se laissa tromper, en cette occasion, n'étant pas capable, à cause de son peu de savoir, de se défendre contre de semblables impostures.

ON a mis, en leur place, dans cette Edition, * les véritables Actes de la Passion de *S. Ignace*, avec son Epître aux Romains en Grec, qui étoient à la fin de la précédente. On ne les avoit encore vu qu'en Latin, de l'Edition de *Jacques Usserius*; mais le P. *Ruinant* les trouva depuis en Grec, dans un MS. de la Bibliothèque de Mr. *Golbert*. Si on avoit eu, en Hollande, ces pièces, quand on publia les *Peres Apostoliques*, on les y auroit mises en Grec, comme elles le sont ici; mais c'est ce qui pourra se faire dans une autre Edition, parce que la dernière

est.

* Pag. 14. & seq.

est entierement vendue. Ces Actes sont écrits avec sagesse & l'on n'y remarque rien, qui puisse faire douter ni s'ils sont Anciens, ni s'ils ne contiennent que la Verité.

ON doit dire la même chose, des Actes Grecs du Martyre de *S. Polycarpe*, * qui sont ensuite. Le *P. Racinart* n'en avoit mis, que la Version Latine, tirée de MSS. comparez avec l'Edition d'*Usserius*. Cette Version Latine est fort libre. L'Auteur a voulu faire l'Orateur & il a plutôt gâté sa matiere, qu'il ne l'a embellie. Il n'a pas même bien entendu le Grec, en quelques endroits, comme *Adrien de Valois* l'a bien remarqué. Ainsi on a fort bien fait de mettre ici, en Grec, l'Epître de l'Eglise de Smyrne; qui plaît infiniment plus, dans sa simplicité. On a mis ensuite les notes d'*Usserius* & de *Cotelier*, auxquelles on peut joindre, si l'on veut, celles de *de Valois* sur *Eusebe* Hist. Eccles. Liv. IV. c. 15. où cette Lettre est presque toute inserée.

Il y a quelques endroits remarquables dans cette Lettre, dont je dirai un mot. L'Eglise de Smyrne,

après

après avoir dit (*nomb. III.*) qu'un certain *Germanicus*, bien loin d'être épouvanté, avoit attiré la bête feroce, qui le devoit dévorer, à lui, pour mourir plus promptement; elle ajoute que *la multitude surprise du courage des Chrétiens, s'écria: tuez les Arbres, que l'on cherche Polycarpe.* Il y a une équivoque dans le Grec. & dans le Latin, qui fait voir qu'en cette occasion la Langue Françoisse est plus heureuse, que ces Langues, quoi que plus belles. C'est que là, où j'ai mis *surprise*, il y a *θαυμάσιον*, *admiratū*, qui signifie *ayant admiré*, aussi bien que *surprise*, qui est la signification qui peut avoir lieu ici. Si la multitude avoit *admiré* le courage des Chrétiens, elle l'auroit approuvé, & par conséquent elle n'auroit pas demandé qu'on en tuât d'avantage, comme elle fit; mais elle en fut seulement surprise, & voulut voir s'ils étoient tous aussi constans, ou faire punir par de nouveaux supplices la rage, comme croyoient les Payens, avec laquelle ils alloient à la mort. Si quelcun traduisoit ce vers de *Juvenal*, Sat. XIII, 53. *Improbilas illo fuit admirabilis ævo*, la méchance-

té étoit admirable en ce tems-là; ce feroit tromper ceux, qui n'entendent pas le Latin. Il faut traduire: *on étoit surpris de voir de la méchanceté, en ce tems-là.* J'aimerois aussi mieux dire ici en Latin, *multitudo stupens fortitudinem Christianorum*, pour éviter l'équivoque.

Dans la suite (*nomb. IV.*) l'Eglise de Smyrne raconte qu'un Chrétien de Phrygie, nommé *Quintus*, qui s'étoit présenté, de son propre mouvement, pour souffrir le Martyre, & avoit engagé d'autres personnes à en faire autant, eut peur, lors qu'il vit les bêtes, qui devoient le dévorer; de sorte que le Proconsul l'obligea à jurer par le Génie de l'Empereur, & à sacrifier aux Dieux. *A cause de cela, ajoute-t-elle, nous n'approuvons pas ceux, qui se présentent d'eux mêmes, puisque l'Evangile ne l'enseigne pas ainsi.* C'est une sage pensée, & qui est fort éloignée du fanatisme de ceux, qui se présentoient sans nécessité à la mort.

Il est étrange que les Juifs, qui étoient aussi opposés à la Religion Payenne, que les Chrétiens, se mêlassent parmi les Payens, pour demander la mort de *Polycarpe*, qui
ne

ne leur avoit d'ailleurs jamais fait aucun mal. Cependant l'Eglise de Smyrne l'assure positivement ici (*nomb. XII. & XIII.*) & donne encore plus bas (*nomb. XVII. & XVIII.*) un autre exemple de leur rage, contre les reliques de ce saint Homme. Ils auroient dû naturellement penser que par-là ils se condamnoient eux-mêmes, & fournissoient aux Payens des raisons de les persecuter; car enfin si les Juifs croyoient que les Magistrats Romains faisoient bien de faire mourir les Chrétiens, qui condamnoient leur idolatrie; comment auroient-ils pu se plaindre, si les Payens avoient révoqué toutes les Lois qu'ils avoient faites en leur faveur & les avoient traités, comme ils faisoient les Chrétiens? Mais une aigre passion, contre ceux que l'on hait, fait souvent que l'on pense peu si l'on se nuit à soi-même, pourvû que l'on perde ses ennemis. On a vû plus d'une fois les differents Partis des Protestans en user de même, les uns avec les autres, & voir perir un Parti, qu'ils n'aimoient pas, avec quelque plaisir; sans penser, qu'ils autorisoient leurs communs ennemis à leur en faire

faire autant à eux-mêmes. Cela est si honteux, qu'on ne sauroit trop le condamner.

S. Polycarpe finit ainsi sa dernière prière (*nombr. XIV.*) C'est pourquoi je te loue de tout, je te benis & te glorifie de tout, avec (*σὺν*) l'éternel & le céleste Jéſus-Christ, ton fils cheri, avec lequel gloire te soit à Toi & au S. Esprit, présentement & dans tous les siècles à venir. Au lieu de cela, il y a dans *Eusebe* : par (*διὰ τοῦ*) l'éternel Souverain Pontife Jéſus-Christ, ton fils cheri, par lequel gloire te soit, avec lui, dans (*ἐν τῷ*) le S. Esprit &c. *Usserius* a remarqué qu'on pourroit soupçonner, que ce changement de prépositions n'ait été fait, en faveur de l'Arianisme; si on ne trouvoit à peu près la même chose, dans l'ancienne Version Latine, & dans *Rufin*. Mais qui que ce soit, qui ait fait ici du changement, qu'il ne trouvoit pas dans l'original, on ne sauroit assez le blâmer. Par cette détestable coutume, de quoi qu'elle soit venue, on a de la peine à s'assurer par tout des sentimens & des expressions des Anciens. Il y a dans l'ancienne Version : *per æter-*
Tome XXVI. P. I. K *num*

num Pontificem omnipotentem Jesum Christum, per quem tibi & cum ipso & cum Spiritu Sancto gloria &c. On voit ici une addition du mot *omnipotentem*, qui n'est ni dans l'Original de la Lettre de l'Eglise de Smyrne, ni dans *Eusebe*, ni dans *Rufin*; qui a fait ici un autre changement, qu'on ne sauroit louer, puis qu'il met, *per aeternum Deum & Pontificem Jesum Christum &c.* Il n'est pas permis du faire de ces additions, même en faveur de la Verité; que l'on deshonne par des semblables fourberies, dont elle n'a point besoin.

Il y en a une autre, un peu plus bas (*nomb. XVI.*) où nos Actes disent que le corps de S. *Polycarpe* ne faisant que se griller au feu, sans se consumer, un bourreau lui donna un coup de poignard; ce qui étant fait, *il sortit* une colombe & *une grande quantité de sang.* Il y a aussi dans l'ancienne Version Latine de l'Edition d'*Usserius* & de *Bollandus* ces paroles : *fluente sanguinis copiâ, columba processit de corpore.* Néanmoins il n'y a rien de cette Colombe, dans un MS. que le P. *Ruinart* cite, non plus que dans *Eusebe*, ni dans

dans *Rufin*, ni dans *Nicephore*; ce qui fait croire que c'est une addition de quelcun, qui vouloit rendre, par une fraude pieuse, le Martyre de *S. Polycarpe* plus merveilleux. Il y a une semblable fiction poétique, dans le Martyre de *Ste. Eulalie*, décrit par *Prudense Hymn. III. du Livre des Couronnes*, vers 33.

*Emicat inde columba repens,
Martyris os nive candidior
Visa relinquere & astra sequi.
Spiritus hic erat Eulaliæ,
Lactæolus, celer, innocuus &c.*

Il est dit ensuite (*nomb. XVII.*) que les Juifs firent entendre aux Magistrats Payens, que si l'on rendoit le corps de *Polycarpe* aux Chrétiens, ils quitteroient, celui qui a été crucifié, & l'adoreroient. „ Ces „ gens-là, dit sagement l'Eglise de „ Smyrne, ne savoient pas que nous „ ne pourrions jamais laisser Jesus- „ Christ, qui a souffert pour le sa- „ lut de tous ceux qui sont sauvez „ dans le monde, & , tout inno- „ cent qu'il étoit, pour des pe- „ cheurs, ni en servir un autre. „ Nous l'adorons lui, qui est le Fils
K 2 „ de

„ de Dieu, & nous aimons les Mar-
 „ tyrs, comme disciples, & imita-
 „ teurs du Seigneur; ainsi qu'ils le
 „ méritent, à cause de l'attache-
 „ ment extrême, qu'ils ont eu pour
 „ leur Roi & pour leur Docteur.”

S. *Augustin* a dit la même chose, de l'honneur, que l'on rend aux Martyrs, au Ch. LX. de la Vraye Religion, & au Liv. XX. c. 21. contre *Fausse*. Mais les génuflexions devant les images des Martyrs & leurs invocations, comme s'ils entendoient les prières, & comme s'ils étoient des Médiateurs entre Dieu & les Hommes, qui se sont introduites depuis, ont établi une espece de culte, qui est sans commandement & sans exemple, dans l'Écriture Sainte & dans les plus anciens Peres.

Le Martyre * de *Perpetue*, de *Felicité* & de leur compagnes mérite d'être lu. Elles souffrirent l'an CCII. à Carthage. *Luc de Holstein* le vouloit faire imprimer, avec ses remarques; mais étant venu à mourir, sans l'avoir fait, le P. *Possin* Jésuite le fit pour lui, en MDCLXIV. à Paris. Le stile Africain de cette
 Piece

* Pag. 90.

Piece fait voir son Antiquité ; & il y a une relation de ce que Perpetue souffrit en prison & de quelques songes qu'elle eut , écrite , si l'on en croit l'Auteur de ce Martyre , par elle même , & outre cela un songe de *Saturus*, Martyr , qui souffrit dans le même tems. On voit , dans un songe de *Perpetue*, quelques commencemens de l'opinion du Purgatoire , & de la Priere pour ceux qui y sont , comme les Auteurs des Notes n'ont pas manqué de le remarquer. La question seroit de savoir si ce sont bien les paroles de Perpetue , qui sont rapportées ici , & c'est de quoi on ne sauroit pas s'assurer. D'ailleurs , il peut se faire que ces sentimens se fussent déjà , en quelque façon , introduits parmi le peuple , quoi qu'ils ne fussent pas encore autorisez par les Evêques ; puis que du tems même de *S. Augustin* , on parloit de ces sentimens , d'une maniere douteuse. Ainsi il a pu se faire que *Perpetue* ait eu un songe conforme aux sentimens communs ; quoi que ces sentimens , ni le songe ne continssent rien de Divin ; car enfin rien ne nous oblige de croire , ni que tous

les songes des Martyrs ont été des révelations, quand même l'événement y auroit été conforme, ni que celui-là en fût une. Mais sans m'arrêter davantage à cette Piece, je dirai seulement qu'on la trouvera ici, en meilleur état, que *Luc de Holstein* ne l'avoit donnée; parce qu'on l'a collationnée avec d'autres MSS. qu'il n'avoit pas vûs. Le P. *Ruinart* a tiré les Actes de la Passion de *Tryphon* & de *Respicus*, du Recueil des Saints de Sicile, publié par *Ottavio Gaetano*, & les a comparez avec de meilleurs MSS. Il croit qu'ils ont souffert en CCL. sous Decius, en Bithynie, à Nicée & à Apamée, comme on le verra dans sa Préface. Auparavant ces Actes, comme beaucoup d'autres, avoient été publiez, avec des circonstances fabuleuses & peu correctement. Il seroit à souhaiter qu'on les trouvât aussi en Grec, car les Traducteurs & les Copistes Latins, outre les bévuës, qu'ils peuvent avoir commises, par ignorance, ont changé & ajouté ce qu'ils ont voulu dans ces pieces. L'Auteur Latin de celle-ci paroît avoir vécu long-tems, après la mort de ces Martyrs.

La

La Passion de S. *Boniface* Martyr , qui souffrit sous Diocletien , l'an CCXC. n'avoit été publiée qu'en Latin , après le Martyre de *Perpetue* & de *Felicité* , dans le même volume. *Luc de Holstein* , ne l'avoit publiée qu'en Latin , quoi qu'il fût qu'elle se trouvoit aussi en Grec , dans la Bibliothèque Vaticane. Mr. *Bigot* fit copier cet Acte en Grec & le publia aussi , quoi qu'on ne sâche pas bien , si c'est un Original , ou une Version. Boniface souffrit à Tarse en Cilicie , & son corps fut apporté à Rome , quelques semaines après , où il fut enseveli.

S. *Taraque* , S. *Probus* & S. *Andronique* souffrirent le Martyre à Pompeiopolis , en Cilicie , l'an CCCIV. comme on le croit. Le P. *Herbert Rosweyde* publia les Actes de ce Martyre en Latin , l'an MDCVII. Mais Mr. *Bigot* les fit imprimer de nouveau , non seulement en cette Langue , mais encore en Grec , sur un MS. de la Bibliothèque Vaticane & un autre de celle de Mr. *Colbert*. Il avoit suppléé diverses lacunes , par le moyen de ce dernier MS. mais il y en avoit encore quelques autres , qui y

étoient demeurées & qui ont été suppléées, par un autre MS. de la même Bibliothèque, que Mr. Baluze découvrit depuis. Il y auroit bien des remarques utiles à faire, sur ces Actes & sur d'autres, mais ce n'en est pas ici le lieu. Je dirai seulement qu'à la fin des Actes Grecs, il y a une recommandation de ceux qui avoient recueilli ces Actes, en faveur de quelques personnes qu'ils avoient envoyées pour les porter à d'autres Chrétiens d'Asie, conçu en ces termes : *vous les recevrez avec crainte & avec beaucoup de respect, comme étant des ouvriers de Dieu & de son Christ*, ὄντας ἐργάτας τοῦ Θεοῦ καὶ τοῦ Χριστοῦ αὐτοῦ. Il n'y a là assurément point de faute, ni de corruption. C'est une expression des Apôtres, qui se trouve Act. IV, 26. tirée du Pseaume II, 2. Cependant l'Interprete, ou le Copiste Orthodoxe en a été choqué, & a mis, *qu'ils étoient ouvriers du Dieu Christ*; sunt enim Operarii Dei Christi. On a mis en marge *Christus Deus*, pour avertir qu'il y a ici une preuve de la Divinité de Jesus-Christ; mais on auroit mieux fait

fait de censurer celui, qui a fait cette dépravation dans l'Original, & introduit son Auteur parlant d'une manière si peu usitée, sur tout avant les disputes du Concile de Nicée. Encore en coup, la Verité n'a que faire de semblables fourberies.

Ce Volume finit par les Calendriers Romain, & Carthaginois, dont j'ai déjà parlé, qui sont des Pièces dignes de remarque. Quoi qu'ils aient été des Calendriers d'Eglises particulieres, & qu'il y ait sans doute des Martyrs omis; on voit au moins par-là, ou qu'on ne parloit pas alors d'un si grand nombre de Martyrs, que l'on a fait depuis; ou au moins qu'on ne célébroit la fête, que d'un assez petit nombre, à Rome & à Carthage. Pour les huiles de *S. Gregoire le Grand*, envoyées à la Reine Theodelinde, avec le Catalogue des Saints, dans les lampes ardentes desquels ils avoient été; quelque onction que l'on y puisse trouver, elles n'étoient bonnes à rien, qu'à mettre dans les lampes des Moines. On fait que ce siecle-là étoit un siecle de fables, & de dévotions mal entendues. Au reste, si l'on trouve quelque chose

226 BIBLIOTHEQUE

à redire dans les *Actes* recueillis par le P. *Ruinart* : il est au moins certain qu'il y a ici tous les plus anciens & les plus assurez Monumens des premiers Martyrs , qui soient venus à la connoissance du Public, & qu'il les a recueillis (au moins comme je le crois) avec beaucoup de fidelité, & corrigez & éclaircis, par des Avertissimens & des Notes très-utiles. C'est de quoi on lui doit savoir gré : comme on doit être obligé au Libraire de la belle Edition, qu'il en a faite. Ceux qui se piquent d'étudier les Antiquitez Ecclesiastiques, & d'acheter des Livres, qui les regardent, ne peuvent, ce me semble, pas se passer de cette Edition.

A R T I C L E VII.

DEMONSTRATION DE
L'EXISTENCE de DIEU,
tirée de la Connoissance de la Nature, & proportionnée à la foible intelligence des plus simples. A
Paris MDCCXIII. in 12. pagg.
352. & vient d'être rimprimé à
Amsterdam chez l'Honoré.

CE

CE Livre, que l'on attribue à *Mr. de Fenelon Archevêque de Cambrai*, à qui on l'a volé pour le faire imprimer, n'est nullement indigne de lui. S'il n'y avoit que le style, approchant du Poétique, tel qu'est celui du *Telemaque*, peut-être ne mériteroit-il pas d'être reconnu ; mais il renferme des raisonnemens très-solides & mis en bon ordre, pour faire voir qu'un peut découvrir l'existence de Dieu *d'un coup d'oeil*, en regardant seulement ses Ouvrages. La chose est d'elle même grande & sublime, & on ne la peut guere considérer avec attention, sans être épris d'une sorte d'Enthousiasme raisonnable, qu'on ne peut pas bien exprimer, que par un langage un peu Poétique. Nous avons perdu il y a deux mois un excellent Génie, qui avoit ressenti quelque chose de semblable; en travaillant sur un sujet, qui n'est pas éloigné de celui-ci.

C'est feu Mylord Comte de *Shaftsbury*, qui mourut le 15. de Fevrier passé, à Naples, ou il étoit allé pour rétablir sa santé. Ses *Moralistes* dont nous avons parlé au Tome XIX. de cette *Bibliothèque Choisie*, Art. X.

228 BIBLIOTHEQUE

de la 2. Partie, ou pag 431. sont écrits dans un semblable style; sur tout dans les endroits, où il introduit *Théocles*, qui est un Enthousiaste Raisonnable, défendant la Religion, ou parlant des Ouvrages de Dieu. Il auroit été bien à souhaiter que cet Illustre Seigneur eût vécu plus long-tems. Si la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas de servir sa patrie dans les grands Emplois; il la servoit par ses Ecrits, qui sont très-propres à guerir les Esprits de mille erreurs vulgaires, & à les porter à l'amour de la veritable Vertu, calme dans la jouissance des Lumieres & de la satisfaction interieure qui l'accompagnent, bien-faisante à l'égard de tout le Genre Humain & pleine de respect, d'amour & de reconnoissance pour l'Etre Suprême, à qui nous devons tout. J'ai parlé du recueil de ses Ouvrages, qu'il avoit publiez sans nom, à l'Article IV. du Tome XXIII. P. 1. de cette *Bibliothèque Choisie*, auquel on pourra avoir recours, si on en veut être instruit.

Pour revenir à notre Auteur, on peut diviser son Ouvrage en deux parties, dont la premiere finit avec
l'A

l'Article XLIII. & où il a évité les raisonnemens métaphysiques, comme peu propres à la portée de la plupart des Hommes; & dont la seconde va dès le XLIII. jusqu'au XCII. qui est le dernier. Comme le Livre est en François & entre les mains de tout le Monde, & qu'il mérite d'être lû, d'un bout à l'autre, je ne m'y arrêterai pas beaucoup.

I. L'AUTEUR après avoir dit que les raisonnemens métaphysiques, quoi que bons, ne sont pas propres pour tous, entreprend de montrer qu'il y a un Dieu, par la contemplation de la Nature. Il le prouve en comparant le Monde à à l'Iliade d'*Homere*, à des instrumens de Musique & à leur son, à une Statue & à un Tableau. Comme aucune de ces quatre choses ne peut être considérée, comme un effet du Hazard, sans extravagance; l'Auteur conclut, avec encore plus de raison, qu'on ne sauroit dire la même chose de l'Univers, où il y a infiniment plus d'art. C'est ce qu'il montre dans sa structure générale, & dans celles de la Terre, des Plantes, de l'Eau, de l'Air, du Feu,

Feu, du Ciel, du Soleil, des Astres, & de leur usages, des Animaux, & de leurs parties, qu'il examine plus en détail ; pour en faire remarquer les proportions, les rapports & la nécessité. Il répand sur tout cela autant d'agréments, que de lumière, & je ne doute pas que ceux, qui auront commencé à lire cet Ouvrage, pour se divertir, ne se trouvent plus convaincus de la plus importante de toutes les Veritez.

J'ai été surpris de voir §. XXVI. & *suiv.* que l'Auteur s'embarasse si fort des sentiments de tout le Genre Humain, touchant l'Ame des Bêtes, avant que *Descartes* eût paru ; qu'il fasse presque entendre que la Religion seroit en danger, sans l'étrange Paradoxe de ce Philosophe ; par lequel il a soutenu que les Bêtes ne sont que des Machines. Il seroit aisé de lever les difficultez, que l'on fait sur cette matière ; mais il faudroit avoir plus de place, que je n'en ai.

II. LES raisonnemens, fondez sur ce qui frappe les sens, sont suivis d'autres, qui sont tirez de la nature de l'Ame, de ses Facultez & de ses operations. L'Auteur montre

tre fort bien que la matiere ne pense pas , mais seulement l'Ame , qui est néanmoins unie à son corps , d'une maniere dont il n'y a que Dieu qui puisse être l'Auteur : Que l'Esprit de l'homme est mêlé de grandeur & de foiblesse , dont la premiere consiste en ce qu'il a l'idée de l'Infini , & en ce que ses idées sont universelles , éternelles , & immuables : & dont la seconde consiste dans l'ignorance , où il est d'une infinité de choses , & dans le déreglement de sa volonté : Que les idées de l'Homme sont les regles immuables de ses raisonnemens , par tout les mêmes , indépendantes de lui , & tout à fait divines : Que l'Ame est dépendante de Dieu & néanmoins indépendante à l'égard de ses déterminations libres ; en quoi l'Auteur trouve une espece de mystere : Que la volonté peut résister à la grace , & que la Liberté est le fondement du mérite & du démerite ; Que le Systeme Epicurien , de la formation de tout , est insoutenable ; ce que l'on montre au long , & qu'il faut reconnoître un premier Moteur & Directeur du mouvement.

On trouvera dans cette partie beau-

beaucoup de Metaphysique, traitée avec une grande netteté, & autant d'agrément que la matiere en peut souffrir. On sera peutêtre surpris que l'Auteur ayant établi la Liberté, sur de bonnes raisons, aux articles LXVII. & LXVIII. se trouve néanmoins embarrassé à la concilier avec la Dépendance, dans laquelle l'Homme est à l'égard de Dieu. Si Dieu étoit l'Auteur immédiat & le seul Auteur de nos déterminations, il n'y auroit assurément point de Liberté, & l'on n'auroit que faire d'en parler, ni de chercher les moyens de concilier une idée chimérique, avec cette Dépendance. Mais il suffit que Dieu nous ait donné le pouvoir de nous déterminer nous mêmes, avec tout ce que nous sommes, & nous le puisse ôter, s'il veut, pour pouvoir dire que nous dépendons de lui; sans qu'il soit besoin qu'il nous détermine. Si cela étoit, il n'y auroit ni Vice, ni Vertu; rien de louable, ni de blâmable; ni peines, ni recompences proprement dites. Dieu seroit l'Auteur de ce que nous appellons Mal & Bien, & de toutes leurs conséquences. Ce qui ruineroit entièrement la Religion & chan-

changeroit le Monde Intelligible en une pure Machine, comme le Monde materiel, qui n'auroit de mouvement, que ce qu'elle en recevroit de son Auteur. Si cela n'est pas plus recevable, que le Systeme d'*Epicure*, comme assurément il ne l'est pas davantage; il faut avouer que la Dépendance outrée des Thomistes est une pure chimere.

A R T I C L E V I I I.

I. SERMONS *sur diverses matieres importantes*, par feu Mr. TILLOTSON Archevêque de Cantorbery. Tome I. traduit de l'Anglois, par JEAN BARBEYRAC Professeur en Droit & en Histoire à Lausanne. A Amsterdam, chez Humbert & Bernard MDCCXIII. in 8. pagg. 457. avec la Dédicace, Préface &c.

ON avoit déjà vu le premier Tome des Sermons de Mr. *Tillotson*, mais traduit d'une autre main. Comme Mr. *Barbeyrac* avoit traduit le II, le III. & le IV. & que ce Volume étoit venu cependant à manquer, les Libraires ont fort bien fait, de prier le Traducteur d'entreprendre aussi ce

vo-

lume, afin qu'on les eût tous de la même main. Il ne lui en reste plus que deux, à traduire, pour avoir traduit tous ceux, que Mr. *Tillotson* fit lui-même imprimer, pendant sa vie.

Outre que les Lecteurs, qui ont été généralement satisfaits de la Version des trois Volumes, qu'ils ont vus, le seront aussi de celle de ce Volume; Mr. *Barbeyrac* y a ajouté l'Oraison Funebre de l'Auteur, prononcée à Londres le 30. Novembre MDCXCIV, le jour de l'enterrement, par Mr. *Burnet* Evêque de Salisbury. On lira avec plaisir cet éloge, à cause de celui qui l'a mérité & de celui qui l'a composé. Ces deux Prélats ont tant rendu de services, non seulement à leur Patrie, mais encore à tous les Protestans, par leurs Ouvrages, qui ne périront jamais; que tout ce qui les regarde s'attirera toujours l'attention de tout le Monde. Il auroit été à souhaiter que quelcun écrivît, avec exactitude, la vie de Mr. *Tillotson*; dont les moindres circonstances plairoient à tous ceux qui lisent ses Sermons avec édification, & qui s'intéressent à cause de cela à tout ce qui le concerne. Mr. l'Evêque

que de Salisbury n'eut pas le tems de ramasser ce qui étoit nécessaire pour cela ; puisqu'il prononça cet Eloge, huit jours après la mort de son Ami, decedé le 22. de Novembre. Mr. *Barbeyrac* a bien tâché de suppléer à ce qui manque , comme il lui a été possible dans un pais si éloigné de l'Angleterre ; mais il n'a pas pu avoir les Mémoires, qui seroient nécessaires pour cela. Si quelcun travailloit encore là-dessus, en Angleterre ; il feroit bien de donner les dates de tous les Ecrits de Mr. *Tillotson*, & de mettre le tout selon l'ordre du tems. Il pourroit , en même tems, faire une petite Apologie , contre les calomnies , que des Théologiens mal intentionnez ont faites contre cet excellent homme ; telle qu'est celle de je ne sai qui, qui l'a traité *du plus grand Athée qu'il y ait eu*, parce qu'il étoit plus modéré que lui. Jusques à quand faudra-t-il faire l'Apologie de la Vertu, parmi les Chrétiens, chez qui elle devoit être sacrée ?

II. *Uitgelezene Mengelstoffen bestaande in XV. Predicatieën &c.* C'est-à-dire : *Mélanges choisis consistant en XV. Sermons, sur quelques-uns des prin-*

236 BIBLIOTHEQUE
*principaux Textes; tant du Vieux,
que du Nouveau Testament, avec
un avertissement de se servir de quel-
ques Prières & Actions de grâces, a-
vant & après la sainte Cène, par Mr.
TILLOTSON Archevêque de Can-
torbery & Primat d'Angleterre.*
Traduit de l'Anglois, à Rotterdam
chez Bos MDCCXII. in 8. pagg.
688.

Mr. Verryu, Avocat & Notaire
en cette ville, connu par d'autres
Ouvrages de Pieté, a employé très-
utilement son tems pour l'Édifica-
tion de ceux qui entendent le Hol-
landois; en leur traduisant fidelement
ces Sermons de Mr. Tillotson, &
mérite qu'ils lui en sachent gré. Il
y a à la fin quelques Prières, qui ont
été composées en Anglois, par ce
même Archevêque, & qui ont paru
en cette Langue & en François. El-
les avoient été faites pour l'usage du
feu Roi Guillaume d'Angleterre.
Elles sont très-sages & étoient pro-
pres non-seulement à élever son
cœur à Dieu, mais encore à l'ins-
truire de ses devoirs. Plût à Dieu
que tous les Rois eussent de sem-
blables Directeurs & qu'ils voulus-
sent suivre leurs avis!

F I N.

BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNE'E M D CC XIII.

TOME XXVI.

Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M D CCXIII.

THE

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
CHICAGO, ILL.
1910

T A B L E

*Des Livres & des Articles de
la 2. Partie, du
XXVI Tome.*

I. O <i>Œuvres de Mr. NOODT.</i>	Page 237.
II. <i>HORACE de Mr. BENTLEY.</i>	260
III. <i>Démonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu, par Mr. CLARK.</i>	279.
IV. <i>Discours des obligations immuables de la Religion Naturelle & de la vérité de la Religion révélée, par le même.</i>	335.
V. <i>Discours sur la Mortalité naturelle de l'Ame, par Mr. DODWEL.</i>	364.
VI. <i>Réfutation de ce Discours par Mr. CLARK.</i>	376.
VII. <i>Lettre contre une Démonstration de l'immaterialité de l'Ame, contenue dans le Livre précédent.</i>	386.
VIII. <i>Réplique de Mr. CLARK à ce Livre.</i>	387.
IX. <i>Réplique à Mr. CLARK, sur la même matière.</i>	397.
I	X.

T A B L E.

- X. *Seconde Défense de ce raisonnement, par Mr. CLARK.* 398.
- XI. *Réflexions sur cette Défense.* 406.
- XII. *Troisième Défense de Mr. CLARK.* Ibid
- XIII. *Défense préliminaire de Mr. DODWEL.* 411
- XIV. *La Doctrine de l'Ecriture concernant la Trinité, par Mr. CLARK.* 418.
- XV. *Lexicon des Antiquitez Romaines, par Mr. PITISCUS.* 438.
- XVI. *Traitez concernant les Usurpations & la Tyrannie des PAPES.* 444
- XVII. *Seconde Edition du Droit de la Nature & des Gens, par Mr. Pufendorf, traduit par Mr. BARBEYRAC.* 453.
- XVIII. *Auteurs Choisis, pour apprendre à bien écrire en Latin.* 456.
- XIX. *Fentes à corriger en quelques endroits de la B. C.* 458.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

GERARDI NOODT *Juriconsulti & Antecessoris Opera omnia, cum ante edita, tum adhuc inedita, quorum Index & Ordo est post Præfationem.* A Leide, chez Vander Linden le jeune, & se trouve aussi à Amsterdam, chez H. Schelte. MDCCXIII. in 4. pagg. 832. avec les Préfaces & les Index.

ON a déjà parlé de plusieurs des Ouvrages, qui composent ce recueil, dans cette *Bibliothèque Choisie*. Dans le IV. Tome Art. VIII. on a donné l'extrait du Traité intitulé : *Diocletianus & Maximianus, sive de Transactione & Pactione Criminum*; dans le VII. Art. VI. celui des *Probabilia Juris*, des traites de *Jurisdictione & Império*, sur la Loi Aquilienne & sur la
Tome XXVI P. 2. L Loi

Loi Royale; dans le XI. Art. VII. celui des *Observations*, & de la Harangue de *Religione ab imperio libera*; dans le XIX. Art. VIII. celui du traité touchant la maniere de corriger ce qu'on appelle *dolus malus*: & dans le XX. Part. I. Art. 9. celui du *Julius Paulus*, ou de l'exposition & de la mort des Enfans nouveaux nez, parmi les Grecs & les Romains. On a pu voir, par ces Extraits, ce qu'il y a en gros dans ces Ouvrages, & quelles sont les manieres & la méthode de l'Auteur. Ainsi il ne sera pas besoin d'y revenir, & il suffira des'arrêter ici sur les Ouvrages, dont on n'a pas encore parlé. Mr. *Noodt* nous apprend, qu'il a corrigé divers endroits de ses Ouvrages, qui avoient déjà paru & qu'il y a même ajoûté quelque Chapitres. Comme il ne marque ni ces endroits, ni ces chapitres, nous nous en fierons à l'Auteur; car il ne nous seroit pas possible à présent de comparer en détail cette Edition avec les précédentes.

I. LES trois livres de l'*interêt & de l'usure* furent imprimez, pour la premiere fois, l'an MDCXCVIII. & nous n'en avons point parlé, parce

ce que cette *Bibliothèque Choisie* ne commença à paroître que quelques années après. Il est traité, dans le premier livre, des termes, dont se servent les Jurisconsultes, en parlant de cette matiere, & de la question si le Droit des Gens, & le Droit Divin approuvent l'Usure; dans le second des modifications qui y ont été apportées, selon les diverses circonstances & les divers tems; de ce que l'avarice, ou l'adresse des Usuriers a inventé, pour se mettre à couvert des Lois, & des remedes, qu'on y a apportez; & dans le troisieme de ce qui fait naître, & qui anéantit l'Usure. Voilà en général quelle est la matiere de cet Ouvrage, que je parcourrai encore un peu plus en détail, selon l'ordre des Livres & des Chapitres.

Le mot * *Usura* signifie proprement l'usage de quelque chose, que ce soit, comme il paroît par divers Auteurs Anciens. On appelloit *foenus* l'augmentation, ou le surcroit de l'argent, que le débiteur payoit à son Créancier; mais depuis on confondit ces deux mots, en employant *usura* pour *foenus*. On payoit

L 2

l'usura

* *Lib. h. c. 2.*

l'usure de l'argent , ou des fruits , mais non de l'usage des corps , comme du service qu'on pouvoit tirer des Ouvriers , que l'on louoit. On nommoit la recompense , qu'on leur donnoit , *mercedes* , *pensiones* & *reditus*. Il ne faut pas au reste s'étonner que les anciens Jurisconsultes aient souvent appelé diverses choses des mêmes noms , & aient donné divers noms aux mêmes choses ; parce que le Droit Romain n'a pas été formé tout d'un coup , & qu'ainsi l'usage des mots a varié. La même raison a fait que les Jurisconsultes n'ont pas établi , pour l'usure , une maniere particuliere de contract , comme de ce qu'on apelloit *mutuum* , *commodatum* , *locatio* & *conductio* ; parce qu'au commencement l'usure étoit condamnée , quoique les Lois des XII. Tables l'aient permise.

On donnoit * à l'Usure , qui se payoit pour le retardement , le nom de *peine* ; si l'on avoit égard à la réparation du dommage , c'étoit *id quod interest* , d'où vient nôtre mot d'interêt ; si l'on pensoit au profit du créateur , *usura* & *foenus*. Ce dernier mot est venu , selon les anciens

* *Ib. c. 3.*

ciens Grammairiens, de la même origine, que *foetus* ou *fuetura*, parce que l'intérêt est comme la production du Capital : de même que les Grecs l'ont nommé *τόκος* de *τίκτω*, *pario*. *Saumaïse* n'a pas été de ce sentiment, mais *Mr. Noodt* le réfute fort bien.

Il propose * ensuite les sentimens de plusieurs Auteurs Payens & Chrétiens, qui ont entièrement condamné l'Usure; il les réfute en détail, & fait voir qu'elle n'est contraire ni au Droit des Gens, ni au Droit Divin. S'il est permis de retirer de l'avantage d'un champ, ou d'une maison de ceux, à qui on les louë, comme il l'a toujours été; il doit aussi être permis d'en tirer d'un Débiteur, à qui l'on prête de l'argent. Ceux qui jouissent du bien d'autrui, & en tirent eux mêmes du profit, en doivent assurément quelque reconnaissance à celui, de qui il est; en quelque sorte de choses, que ce bien puisse consister; & rien n'empêche le Propriétaire de l'accepter; puisque personne n'est obligé de donner ses revenus à un autre. *S. Chrysostome* & d'autres ont bien tâché de distinguer,

L 3

guer,

* *Ib. c. 4. ad 12.*

guer, à cet égard, l'intérêt de l'argent & le louage d'un champ, d'une maison &c. * mais notre Auteur fait voir clairement qu'ils se sont trompez.

On objecte ordinairement la Loi de Moïse, qui défend l'usure Exod. XXII, 25. & ailleurs. Mr. *Noodt* † remarque premièrement que cela étoit défendu aux Hebreux, non en vertu du Droit des Gens, qui leur étoit commun avec les autres nations; puis qu'il leur étoit permis de prêter à usure aux étrangers; mais en vertu du Droit Civil, qui étoit particulier à leur République. Il y avoit eu, au commencement, une semblable Loi, parmi les Romains. Les véritables raisons de l'interdiction de l'usure, parmi les Hebreux, étoient que leur République étoit nouvelle, pauvre & composée, non de marchands, qui pouvoient gagner par le négoce, mais de laboureurs & de gens de guerre, qui n'étoient pas en état de faire valoir de l'argent. Si la chose avoit été mauvaise en elle même, Mr. *Noodt* croit que Dieu ne l'auroit jamais permise, à l'égard des étrangers, ou des

Pro-

* Cap. 7, 8 & 9. † Cap. 10.

Profelytes , qui n'étoient pas regar-
dez , comme ennemis des Hebreux ;
& il soutient que ce que ces derniers
furent , en emportant ce qu'ils avoient
emprunté des Egyptiens , ne fut
pas un vol ; mais une espece de re-
présailles , en recompense de ce qu'ils
avoient souffert , par la tyrannie du
Roi d'Egypte , qui les avoit fait tra-
vailler , sans leur rien donner , pour
leur peine.

Par occasion , il remarque ce qui
est dit des Hebreux Deut. VIII, 4 &
XXIX, 5. *que leurs habits n'avoient
point vieilli sur eux , & que leurs pieds
ne s'étoient pas enflés pendant quarante
ans* , en portant des souliers trop
usez , ne signifie pas que les habits
& les souliers des Israélites ne s'é-
toient point usez , comme le croient
les Rabbins ; mais qu'ils avoient
toujours eu assez de drap & de cuir ,
pour en faire de nouveaux , lors
qu'ils en avoient eu besoin. J'avois
eu la même pensée & je l'avois pu-
bliée en MDCXCV. J'ai vu depuis ,
avec plaisir , que Mr. *Noodt* l'avoit
euë , aussi bien que moi , sans savoir
ce que j'en avois dit ; & je n'ai pas
manqué de le citer , dans la secon-
de Edition du Pentateuque. On m'a

puis averti que *Cosmas Indicopleustes*, publié en MDCCVI, pour la première fois, par le P. de *Monfaucon*, avoit pensé la même chose avant nous. Si je l'avois su, je n'aurois pas manqué de le citer, dans cette seconde Edition; mais j'aurai occasion de le faire, en écrivant sur les Pseaumes. Il arrive aisément qu'une pensée, aussi naturelle, que celle-là, tombe dans l'esprit de diverses personnes; qui en sont également les inventeurs, lors qu'ils ne se sont pas entrecommuniqué leurs sentimens. On ne sauroit approuver l'iniquité grossière de certains Critiques, qui accusent de vol tous ceux, qui avancent quelque chose, qui avoit été dit avant eux; sans citer ceux, qui l'avoient les premiers publié. Qui a tout lû, pour savoir tout ce que les autres ont dit? Ou qui se souvient de tout ce qu'il a lû?

Pour revenir au sujet de nôtre Auteur, * on objecte aussi les paroles de Jesus-Christ, Matth. V, 42. & Luc. VI, 7. où il nous ordonne de donner à ceux qui nous demandent, de ne pas refuser à ceux qui veulent emprunter, quoi que nous ne soyons pas

* Cap. II.

pas assurez de la restitution, & de prêter, sans rien espérer de nos débiteurs. Mr. Noodt remarque 1. qu'il ne s'agit pas ici proprement de l'usure, ou de l'intérêt, mais de ce qu'on prête, sans exiger d'usure: 2. que Jesus-Christ ne veut nullement détruire les contrats faits, selon le droit des Gens, ni empêcher qu'on ne rende justice aux Créanciers, qui redemandent leur bien, devant les Juges; mais seulement rappeler les hommes à l'humanité & à la modération, à laquelle la Loi de Moïse avoit obligé les Juifs; & même de les augmenter, pour s'opposer aux subtilitez des Jurisconsultes Juifs, qui avoient trouvé moyen de rendre la défense de Moïse inutile; ce que l'Auteur confirme, par des exemples de *Cicéron* & de *Senèque*, qui exhortent les hommes à une semblable générosité: 3. que nôtre Seigneur a parlé d'une manière hyperbolique, non à dessein d'exiger, à la rigueur, tout ce qu'il demande, mais seulement de ramener les hommes à l'équité & à garder un certain milieu; selon l'usage des Philosophes, qui en ont usé de même, comme on le fait voir, par *Senèque*: 4. que

L 5

nô-

notre Seigneur n'a pas voulu ôter l'Usure, entre les Juifs & les Gentils, ni parmi ceux qui embrasseroient sa doctrine, lors que les Lois Civiles des lieux, où ils seroient, la leur permettoient: 5. que *Justinien* n'a point fait de faute, en retenant, dans les *Pandectes* & dans le *Code*, le Titre *des Usures*, & qu'il n'a point révoqué ce qu'il avoit fait, par sa *Novelle CXXXI. c. I.* où il déclare qu'il veut suivre les *Canons* & les *Dogmes* du Concile de *Nicée*, comme l'*Ecriture Sainte*; puisque ce Concile ne défend les *Usures*, qu'aux *Ecclesiastiques*.

Aussi * l'usage de tous les *Chrétiens* a-t-il adouci, à cet égard, la rigueur du droit *Canonique*, qui défend toute *Usure*, & a ramené les choses au *Droit des Gens*; ce qui n'a pas même été tout à fait désapprouvé, par les *Interpretes* du *Droit Canonique*.

Dans le second Livre, *Mr. Noodt* fait voir † I. que l'ancien usage le plus ordinaire étoit de payer les intérêts tous les mois, au premier jour, ou aux *Calendes*; d'où vient qu'on appelloit *Calendarium*, un livre,

- * Cap. 12. † On suit ici l'ordre des chapitres.

vret , où étoient marquez les interets , qu'on devoit exiger châque premier jour du mois : II. Que ce qu'on appelloit *centesima usura* étoit, selon le sentiment de *Jean Frederic Gronovius*, qu'il approuve, une Usure , par laquelle on payoit une centième partie du Capital par mois ; cest à dire, douze pour cent, en un an ; qu'on l'a aussi appelée *usura assis*, & que l'on nommoit les moindres Usures des parties de l'*as*, dont une étoit payée par mois : III. Qu'avant le tems de *Justinien*, on pouvoit exiger telle usure que l'on vouloit , pourvu qu'elle ne passât pas les douze pour cent , qui étoit le plus haut intérêt ; quoi que permis, sans qu'aucun Juge y pût rien changer , s'il avoit été stipulé : IV. Que néanmoins l'intérêt n'avoit pas toujours été le même , dans l'Empire Romain , mais qu'on le fixa enfin à douze pour cent : V. Que lorsque l'intérêt n'avoit pas été réglé, par une convention, on le regloit, selon l'équité ; conformément aux usages du lieu , sans qu'il pût passer le douze pour cent. VI. Qu'il y avoit des raisons de ne pas permettre que , dans cette sorte de juge-

mens, il y eût une certaine mesure, qu'on ne pût point passer : VII. Qu'il y avoit certains cas, auxquels le Créancier pouvoit passer l'estimation de l'interêt réglée par les Lois ; comme ce que l'on appelloit *foenus nauticum*, où, à cause des risques, il n'y avoit point de borne fixée à l'interêt : VIII. Qu'il en étoit de même, dans les Usures des *especes*, ou des fruits confiez par un Créancier : IX. Que dans l'*Anticbrefe*, qui consiste à donner un gage, dont le Créancier a l'usufruit, en attendant qu'il soit payé, l'estimation des Usures n'étoit par déterminée : X. Que les Usures exigées par des Sénateurs ne pouvoient être que de six pour cent, *semisses usurae*, & qu'il en étoit de même des usures, que le Fisc, ou les Villes pouvoient exiger de ceux qui leur devoient, en attendant qu'il payassent le Capital : XI. Que l'interêt de l'interêt, nommé *Anatocisme*, étoit défendu, sur quoi l'Auteur fait diverses remarques : XII. Qu'il y avoit des usures des fruits perçus d'une chose particuliere, ou d'un héritage, avant ou après qu'on eût intenté procès là-dessus : XIII. Que les Usuriers trouvoient moyen de
gros-

grossir si fort les Usures ; qu'ils passoient non seulement le douze pour cent , mais qu'ils stipuloient quatre ou cinq fois plus , par des artifices honteux : XIV. Que *Justinien* , à cause de ces abus , regla les Usures dans son Code ; selon les personnes & les autres circonstances , comme *Mr. Noodt* l'explique ou long.

Le troisiéme Livre établit les moyens desquels naît l'Usure , & ceux par lesquels elle est anéantie ; sur quoi on n'entrera pas dans un plus grand détail. On peut voir , par ce qu'on a dit , que nôtre Auteur n'oublie aucune question considérable sur ces matieres , pour l'éclaircissement de l'ancienne Jurisprudence ; & on le verra bien plus , en lisant l'Ouvrage même. *Mr. Noodt* n'emploie pas seulement le texte des Lois , pour verifler ce qu'il dit ; mais encore , selon la méthode de *Cujas* , toute l'Antiquité Romaine , l'Histoire , les Inscriptions , les Auteurs en Prose , les Poètes & tous ce qui nous en reste. Ce qui fait qu'il n'explique pas seulement les Lois , mais encore quantité de passages des anciens Auteurs , que l'on n'entendoit pas bien. Il corrige aussi

ces Auteurs & les Loix mêmes , par une Critique aussi modeste , qu'elle est fondée sur les choses mêmes ; éloigné de ces Critiques trop décisifs , qui changent hardiment ce qu'ils n'entendent pas , sans penser que les mots ne sont souvent intelligibles , que pour ceux qui entendent les choses.

II. L'Ouvrage de l'Usufruit , qui paroît ici , pour la première fois , est compris en deux Livres. Dans le premier , l'Auteur , après avoir montré ce que les Anciens appellent *Usufruit* , en explique la nature , & la manière ; ce que l'*Usufruitier* peut faire , ou ne peut pas faire , selon les Loix , à l'égard de ce qu'il possède , en cette qualité ; quels avantages il en tire & à quelles charges il est sujet ; quel est son droit , pendant que le tems de l'Usufruit dure , & quand il est fini ; de quelle manière il doit pourvoir à la sûreté du Propriétaire , selon l'Edit du Préteur ; ce que le Droit Civil , & le Decret du Senat lui donnent de droit ; enfin quel est ce même droit à l'égard de l'Usufruit d'une partie des biens , ou de tous les biens de celui qui l'a donné. Dans le second Livre, Mr. *Noodt* traite

traite de ce qui établit , on qui met fin à l'Usufruit ; à quoi il ajoute quelque chose des moyens inventez par les Jurisconsultes , pour sa conservation , contre ceux qui le voudroient détruire.

L'Usufruit * n'est autre chose , selon la définition du Jurisconsulte Paul , que le droit de se servir & de jouir de ce qui appartient à autrui ; en conservant la substance de la chose même : *jus alienis rebus utendi, fruendi, salvâ rerum substantiâ*. Notre Auteur explique cette définition en détail, après quoi il montre † I. de quelle maniere l'Usufruitier jouit de son Usufruit : II. Que l'Usufruit , selon le Droit Civil , consiste dans l'usage des corps , ou des choses mêmes , & qu'un Décret du Senat y a ajouté les quantitez des choses & même certains Droits : III. Quelle est la maniere, dont un Usufruitier jouit d'un fonds : IV. Qu'il jouit aussi de ses servitudes , & de toutes ses parties, comme des lieux d'où l'on tire de la Craie , ou du Sable , & des Carrieres , ou des Mines qui y étoient auparavant ; sans qu'il puisse rien in-

* Lib. I, c. 2. † Capp. III, & seqq.

innover à cet égard : V. Qu'il se sert aussi des instrumens nécessaires à la culture du fonds , & qu'il y a plus de difficulté à l'égard de la chasse, de la pêche, des forêts &c. VI. Que l'Héritier doit faire avoir, à l'Usufruitier, ce qui est nécessaire à l'usage du fonds dont-il jouit , comme seroit le passage par ceux de l'Héritier ; sur quoi l'on propose diverses questions : VII. Quelles peuvent être les charges d'un fonds, dont on a la jouissance : VIII. Ce que c'est que l'Usufruit d'une Maison ; & de quelle maniere on en jouit , avec les principales questions qu'on peut proposer sur cette matiere, touchant les changemens que l'Usufruitier a droit d'y faire , ou qui ne lui sont pas permis : IX. Quel étoit l'Usufruit des Esclaves & du Bétail : X. Quelles suretez l'Usufruitier devoit donner au Propriétaire , pour ce dont il jouissoit, afin de l'assurer de sa propriété : XI. Quelle étoit l'Usufruit des quantitez , ou des choses qu'il est permis à l'Usufruituaire de consumer en certaine quantité , par un décret du Sénat : XII. Quel étoit l'Usufruit des Droits, comme des servitudes & des Dettes, &

& l'Usufruit enfin de tous les biens, ou seulement d'une partie.

Dans le second Livre, Mr. *Noodt* fait voir I. que l'Usufruit pouvoit être établi par un Légat, par un accord, par une sentence touchant le partage des biens, & enfin par une Loi, selon le nouveau Droit : II. Que l'Usufruit pouvoit cesser en différentes manieres, comme par la mort de l'Usufruitier ; par ce qu'on appelloit *capitis deminutio*, qui arrivoit lors que quelcun étoit fait esclave, lors qu'il perdoit sa bourgeoisie, ou qu'il changeoit de famille ; par sa négligence à s'en servir au tems, & de la maniere que cela se devoit, comme le croient quelques uns ; par une cession juridique de l'Usufruitier ; ou enfin par le changement, ou par la perte de la chose, dont on jouit. III. Qu'il y avoit diverses manieres, dont un Usufruitier pouvoit défendre son droit, que l'on rapporte en détail.

Quoique cette Jurisprudence ne soit pas en usage aujourd'hui, dans toute son étendue ; elle l'est encore, à divers égards ; & les Lois & les sentimens des Jurisconsultes Romains sont fondez sur tant de bon sens

sens & d'équité ; qu'on peut les prendre pour modele , quand il s'agit de juger de semblables choses.

III. Le Traité des Accords & des Conventions est sur ces paroles de l'Edit du Préteur , rapportées par *Ulpien l. 7. §. 7. D. de pactis : Pacta conventa , quæ neque dolo malo , neque adversus Leges , Plebiscita , Senatusconsulta , Edicta Principum , neque quò fraudis cui eorum fiat facta erunt , servabo.* Mr. Noodt montre I. quelle est l'origine & l'usage de cette partie de l'Edit du Préteur , & quel est le sens des termes dans lesquels elle est conçue : II. de combien de sortes d'accords & de conventions il y avoit , avec toutes leurs circonstances & les sentimens des anciens Jurisconsultes là-dessus : III. que le but du Préteur étoit de prévenir toutes les fraudes , qui pouvoient se commettre contre les Lois & les Personnes , sous quelque apparence d'équité.

Cette matiere est d'encore plus grand usage que la précédente , parce que les Lois d'aujourd'hui , au moins dans les Etats les mieux policez , ont beaucoup de rapport aux
Lois

Lois Romaines. On y verra aussi quantité de passages de l'Antiquité bien expliquez , & l'on peut dire en général qu'il y a une infinité d'endroits , dans toutes sortes d'Auteurs Latins , où il est fait allusion à l'ancien Droit Romain ; sans lequel , on ne les sauroit bien entendre , comme on le pourra voir , pour peu que l'on feuillette ces Ouvrages. Ainsi ils sont utiles non seulement aux Jurisconsultes , mais encore à tous ceux , qui se plaisent à l'étude des Antiquitez Romaines.

IV. Ils finissent par quatre Harangues , que Mr. *Noodt* a récitées en divers tems. On a déjà parlé des deux dernières , & il ne sera pas besoin qu'on s'y arrête. La première est un éloge du Droit de la Nature , du Droit des Gens , & du Droit Romain. Comme le stile de Mr. *Noodt* est court & serré , on trouvera , dans cette Harangue , plus qu'elle ne paroît promettre , par sa brièveté. Il le récita l'an MDCLXXIX. en commençant à enseigner le Droit à Franeker , le 6. d'Octobre. La seconde regarde les raisons de la dépravation de la Jurisprudence , & l'Auteur l'a récitée , en commençant

çant à faire la même fonction, dans l'Academie d'Utrecht le 13. de Fevrier MDCLXXXIV. Mr. *Noodt* croit avec raison qu'une des principales causes de la dépravation de la Jurisprudence a été, que quantité de ceux, qui s'y sont appliquez, n'ont étudié la Jurisprudence Romaine, que dans quelque Abregé; pour se faire recevoir au plutôt Docteurs en Droit, afin de plaider, pour gagner de l'argent; en apprenant par routine le Droit, au dépend de ceux qui les employent. Cela fait qu'ils méprisent l'ancienne Jurisprudence Romaine, & qu'il n'ont égard qu'au Droit moderne; sans penser que le Droit moderne a de très-grandes liaisons avec l'ancien, duquel il a tiré presque tout ce qu'il a de bon. Mais ce mépris de l'ancien Droit vient aussi, en grande partie, de ce que les Juges ne l'entendent point, & se croient capables de décider de tout par le Bon-sens, & par un peu de routine; sans penser que le plus exquis Bon-sens a besoin d'être cultivé par l'étude, qui consiste ici dans l'examen de la matiere des Loix, entre lesquelles les Romaines tiennent assurément le premier rang.

Quand

Quand on a une idée de ces Lois & des principes d'équité, sur lesquels elles sont fondées, pour les avoir lues & méditées avec soin; on est infiniment plus en état de juger des cas, dont même elles ne disent rien; par l'habitude que l'on a formée de distinguer le Juste de l'Injuste, & d'exercer son esprit sur des sujets de Jurisprudence. On acquiert même, en beaucoup moins de tems, de l'expérience qui ne se forme, que par l'observation exacte de ce qu'on voit, & que l'on est beaucoup plus capable d'observer; lors que l'on a fait depuis long-tems usage de son esprit sur de semblables sujets, que si l'on n'avoit jamais pensé à rien de pareil. Mr. *Noodt* a raison de censurer les Professeurs, en Droit, qui donnent occasion à leurs Disciples, par leur maniere d'enseigner, de négliger l'étude des anciens Originaux, & de se jeter incessamment dans les matieres de chicanes, sans avoir pénétré les veritables fondemens du Droit. Ces deux Harangues méritent fort d'être lues, soit pour les choses, soit pour le stile; qui est fort énergique, & qui frappe l'esprit, par sa force & par sa brieveté.

Pour

Pour rendre l'usage de ces Ouvrages plus facile & plus commode, on a joint à cette Edition trois Index ; dont le premier contient non seulement les matieres de Droit, mais encore celles qui concernent les Belles-Lettres, & la Grammaire ; le second les passages du Corps du Droit, & même du Code Théodosien, qui y sont expliquez ; & le troisiéme enfin les noms des Auteurs Anciens, qui y sont éclaircis. Ces Index feront rechercher cette Edition, même à ceux qui pourroient autrement se contenter des Traitez de l'Auteur, qui avoient déjà paru ; parce qu'il n'y en avoit point d'autres, que les Index des Chapitres. Tous ceux, qui se servent de cette espece de livres, savent l'importance qu'il y a d'en avoir de bons Index, pour retrouver facilement ce que l'on y a lu.

Au reste Mr. *Noodt* déclare, dans sa Préface, qu'il ne prétend de proposer ses sentimens, que comme probables, sans vouloir donner la loi à personne. Il a, dit-il, donné son suffrage, comme il est permis dans une République libre. Que ceux qui le jugeront fondé sur la Vraiesem-

semblance l'embrassent, & que les autres le rejettent, s'ils veulent ; pourvu, qu'ils le fassent d'une manière, qui n'ait rien d'injurieux. Mr. *Noodt* a évité cela, avec beaucoup de raison, & il n'y a rien de plus indigne d'un honête homme, que de tâcher d'aquerir de la réputation, en diminuant celle des autres. Il seroit à souhaiter que tous ceux, qui se mêlent d'écrire, évitassent de même cette mauvaise coûtume. Mais notre Auteur dit, que, si quelcun en use autrement, il ne s'en choquera pas, quoi que pour lui, il ait toujours approuvé le mot d'*Ovide*, qu'avoir étudié avec soin les Belles-Lettres adoucit les moeurs & en bannit la fierté :

*Ingenuas didicisse fideliter artes
Emollit mores, nec finit esse feros.*

C'est au moins ce qui devroit être, & si cela n'arrive pas toujours, il s'en faut prendre non aux Belles-Lettres, mais au mauvais naturel de ceux qui les cultivent.

A R.

ARTICLE II.

Q. HORATIUS FLACCUS , *ex recensione & cum notis & emendationibus* RICHARDI BENTLEYI. *Editio Altera* , in 4. MDCCXIII. pagg. 982. avec les Préfaces & les Index. A Amsterdam chez les freres Wetstein & se trouve aussi chez H. Schelte.

CETTE Edition d'*Horace* est connue depuis plus d'un an , qu'elle a paru en Angleterre : & il n'y a guere d'habiles gens , ou qui soient curieux , en matieres de Critique , qui ne sachent ce que Mr. le Docteur *Bentley* , est capable de faire en cette sorte de choses , & ce qu'il a fait sur *Horace*. Cela me dispensera d'entrer dans aucun détail , à l'égard de ce qui a paru à *Cambri-ge*. Je dirai seulement que cette Edition est mieux disposée ; puisque les notes ont été mises sous le texte , au lieu qu'elles sont à la fin , dans l'Edition Angloise ; & que l'on a aussi mis en leur place les additions , qui étoient à la fin. Les Exemplaires en grand papier paroîtront aussi sur-
passer

passer de beaucoup ceux d'Angleterre, quoi qu'ils soient à meilleur marché, aussi bien que les autres. Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que les Libraires de Hollande ont fait imprimer de la même grandeur l'Index des mots & des expressions d'Horace, par *Daniel Aveman*; auquel Mr. *Verburg* a joint les varietez de lecture de l'Edition de Mr. *Bentley*, outre qu'il l'a augmenté de mille cinq cents citations; en y ôtant ce qu'il y avoit sur les conjonctions & sur les particules enclitiques, prises dans leur sens ordinaire & qu'aucun Lecteur ne s'avise jamais de chercher.

Cet Index seul, quand il n'y auroit que cela, fera rechercher cette Edition. Tout le monde sait à présent que Mr. *Bentley* ne s'est pas proprement proposé d'expliquer *Horace*, mais de corriger ce qu'il jugeoit y rester de corrompu, comme il le témoigne lui même dans sa Préface; soit par le moyen des anciens MSS. & des premières Editions, soit par celui de la conjecture. C'est à la vérité une chose dangereuse, si l'on ne possède pas à fonds les choses, la Langue & le Génie de l'Au-
Tom. XXVI. P. 2. M teur,

teur , & même si l'on n'a pas reçu de la nature le goût & la pénétration , qu'il faut pour cela ; comme on le verra dans la Préface de Mr. *Bentley*. *Daniel Heinsius* étoit sans doute un savant homme , & avoit consumé sa vie dans l'étude de la Critique. Cependant , si l'on en juge par son *Horace* , il n'étoit nullement heureux dans ses conjectures ; dont nôtre Auteur , si je ne me trompe , n'a approuvé qu'une seule ; car je ne me souviens pas bien de l'endroit , où il juge ainsi de *Daniel Heinsius*. Mais il parle beaucoup plus avantageusement de son Fils , *Nicolas Heinsius* ; qui n'étoit pas si savant que son Pere , mais qui avoit le goût Critique beaucoup meilleur.

M. *Bentley* a corrigé , dans *Horace* , beaucoup plus de passages , qu'aucun de ses Interpretes n'avoit fait auparavant. Je laisse eux Critiques le jugement de ce qu'il a fait ; pour moi , j'ai des raisons de me taire là-dessus , qu'il n'est pas nécessaire , que je dise ; & l'on ne doit tirer aucune conséquence de mon silence , si l'on veut me rendre justice. Je desavoue , par avance , tout ce qu'on en pourroit dire. Mais comme

la

la nation des Critiques est pleine d'écrits curieux & querelleux, aussi bien que de présomptueux & de téméraires ; pour ne pas dire que même les personnes habiles & équitables ne sont pas du même sentiment en tout ; il ne manquera pas de gens, qui n'approuveront pas toutes les conjectures de *Mr. Bentley*. La République des Lettres est si libre, que chacun prétend d'avoir droit d'y dire ce qu'il pense ; quand même il contredit les plus habiles gens, comme les *Scaligers*, les *Casaubons* & les *Saumaïses* ; & le droit que l'on prend, pour soi même, il est juste qu'on l'accorde à tous les autres. Je ne doute pas que notre Auteur ne le fasse, s'il arrive qu'on le contredise. Au moins il n'y a personne, qui soit exempt de cette règle.

Je lui suis obligé de la manière civile, dont il parle de moi sur la 1. Satire du I. Livre, vers 100. & j'avoue qu'il a raison d'avoir retenu la leçon ordinaire, *fortissima Tyndaridarum*, après avoir lu la citation, que *Quintilien* fait de ce passage. Il s'est trompé néanmoins en ce qu'il juge, que ma conjecture *Tyndaris horum*, est fondée sur ce que j'ai cru que

Mænius & *Nomentanus* ont été l'un avare & l'autre prodigue. Ils ont été tous deux prodiges, mais ils le pouvoient être d'une manière toute différente ; ce qui a peut-être donné lieu à *Horace* de dire :

— *ut vivam Mænius, aut sic*

Ut Nomentanus.

Mais c'est là une chose de nulle conséquence, à mon égard, sur tout a près avoir abandonné, comme je le fais, ma conjecture; pour me ranger, comme je le dois, à l'explication de nôtre Auteur. Je n'ai jamais été de ceux, qui ne veulent point avouër qu'ils se sont trompez, & qui ont plus d'égard aux personnes, qui parlent, qu'à ce qu'ils disent.. Je souhaite qu'il en soit de même des autres.

Un homme d'esprit & de mérite me disoit, il n'y a que quelque jours, que les Critiques (en me mettant de leur nombre) pour faire valoir cette Science, & par une complaisance secrete, que chacun a pour ce qu'il regarde comme sa propre découverte, parloient quelquefois beaucoup plus positivement, qu'il ne faudroit, de leurs conjectures, & que par-là ils nuiroient peu à peu à l'art de raisonner juste, & gâteroient des esprits

prits, qui ne feroient pas sur leurs gardes. Il me reprochoit à moi même civilement, qu'après avoir donné des Regles de Logique & de Critique, pour arrêter la témérité des conjectures, & diminuer l'air décisif de ceux qui les proposent, je semblois quelquefois, dans mes Ouvrages, donner à des conjectures quelques degrez de vrai-semblance, de plus que ceux qu'elles ont, en elles mêmes. Il ajoûtoit que cela pourroit nuire au Bon-sens, & à la maniere de raisonner exactement, en accoutumant les Lecteurs à donner plus de créance aux choses, qu'elles n'en méritent réellement. Je ne pus tout à fait disconvenir de ce que cet habile homme me disoit, & je n'eus point d'excuse que la foiblesse de l'esprit humain; de laquelle je ne suis point exempt, & qui donne beaucoup plus facilement des Regles, qu'elle ne les observe. Il faut pourtant tâcher de s'en corriger, autant qu'il est possible, & pour cela proposer tout ce qui est tant soit peu douteux, avec une extrême retenue. Je dis cela par rapport à moi même, que je dois tâcher de corriger, avant que de penser à d'autres, qui peu-

vent être plus ou moins coupables du même défaut. Ce que je viens de dire n'est point une fiction. Celui qui m'a parlé de la sorte, lors que j'étois dernièrement à la Haie, est plein de vie & pourroit le témoigner, s'il le falloit.

Cela m'a fait penser à quelques remarques de Critique, que je mettrai ici, pour mon propre usage, & pour celui de ceux qui en voudront profiter. Je desavouë au reste toutes les applications qu'on en pourroit faire, au delà de celles que j'en ferai, & contre mon intention, qui est de ne choquer personne, qui soit en vie. 1. Il est certain que nous ne savons pas assez bien la Langue Latine, pour pouvoir juger, en toute occasion, si une expression est Latine, ou non; & souvent la mémoire ne nous fournit pas les passages où elle se trouve, quoique nous les aiyons lus. Il faut donc parler de ces sortes de choses, avec beaucoup de retenue. De très-habiles hommes s'y sont souvent trompez, & ont voulu corriger des passages, comme peu conformes à la Langue Latine, qui ne laissoient pas de l'être, ainsi que d'autres l'ont fait voir. *Gaspar Sciopius,*

pius, qui sans doute entendoit bien le Latin, mais qui étoit un esprit violent, croyoit que *dare* & *haurire sanguinem* n'étoient pas des expressions Latines, quoi qu'il reconnût que la première est dans le Thyeste de *Senèque* vers 340. & il jugeoit que c'étoit une marque de la décadence de la Latinité, en ce tems-là. Mais *Jean Frideric Gronovius*, a apporté, sur ce vers, des exemples de l'une & de l'autre, tirez de *Tite-Live* & d'*Ovide*. On trouve plusieurs autres exemples, dans ce même Auteur, de bonnes expressions, condamnées mal à propos, par de savans hommes. Mr. *Bentley* a montré de même que *durare æquor*, pour souffrir la mer, est une manière de parler très-Latine; quoi que condamnée, par *Lævinus Torrentius*, sur *Horace* Od. x, 7. du Liv. I. & l'a prouvé de plusieurs autres, en d'autres endroits. J'avois remarqué * que *pæna*, dans un passage d'*Ovide*, étoit la même chose que *labor*. Quelcun a accusé cela de Gallicisme; mais J. F. *Gronovius* a prouvé la même chose, par d'autres passages, dans ses *Observations* Liv. II. c. 9.

M 4

&

* Art. Crit. P. 3. Sect. 1. C. xvii, 5.

& sur l' *Hippolyte* de *Senèque*, vers 439. Je l'avois lû, mais je n'en étois pas souvenu à propos.

Il est d'autant plus nécessaire de ne condamner pas légèrement des expressions singulières, que les Poëtes sur tout en ont souvent, dont on ne trouve point d'exemples ailleurs. Ainsi on trouve dans *Horace* Liv. I. Od. xxx, 12. *Vina Syrà reparata merce*, pour des vins que l'on a achetez, ou troquez contre des marchandises de Syrie, comme les Interpretes le croient communément; ou pour ce qu'on appelle *vinâ medicata*, ou *condita*, selon le sentiment de Mr. *Bentley*. On ne produit aucun autre exemple de *reparare*, pour *comparare*, aquerir, soit par achat, soit par troc. Il n'y en a point non plus de *reparare vinum*, pour y mettre quelque aromate, qui le rende plus agréable, ou qui *repare*, pour ainsi dire, quelque défaut qu'il ait. Le meme verbe se trouve aussi en un sens particulier, dans l'Ode xxxv 11, 24. du même livre, où il y a :

—— *latentes*

Classe citâ reparavit oras.

Si *reparare* signifie *repetere*, *requirere*,

rcre, il n'y en a pas d'exemple. Mr. *Bentley* conjecture, contre la leçon de tous les MSS. mais sans changer, pour cela, le texte, *pene-travit*; mais il n'arrive guere, comme il l'a remarqué lui même en plus d'un endroit, que les Copistes mettent une expression rare & obscure, au lieu d'une expression claire & commune. Dans une occasion, comme celle-là, il faut aller bride en main. On pourroit rapporter encore d'autres exemples d'expressions, ou de mots d'*Horace*, dont on n'a pu encore trouvé d'exemple ailleurs. Mais il suffit ici d'avoir averti les Critiques de prendre garde à cela, & de ne changer pas facilement cette sorte d'endroits.

II. Quelquefois on est choqué par une expression, & cela peut-être avec raison, sur quoi on entreprend de la changer, & l'on en met en effet une qui quadre mieux; sans penser à deux choses, dont l'une, est que les meilleurs Auteurs n'ont pas toujours parlé le mieux qu'il fût possible, & l'autre que les Poètes ont souvent d'étranges licences & qui feroient de veritables fautes dans la Prose; sur quoi l'on peut voir *Quin-*
M 5 *tilien*

italien Liv. I. c. 8. Que l'on prenne un de nos meilleurs Poètes Modernes, qui ait fait imprimer lui même ses ouvrages, avec soin, & quel'on tâche de trouver à corriger dans l'expression; je suis sûr qu'on y trouvera bien des endroits, que l'on pourroit changer en mieux, par une légère correction, qui ne seroit néanmoins pas l'expression de l'Auteur, On doit croire qu'il en est de même des Anciens, & qu'un habile homme, qui lira, avec beaucoup d'attention, *Cicéron* & *Virgile*, par exemple, pourra trouver des endroits, qu'il exprimera mieux que ces grands Auteurs n'avoient fait, en y changeant très-peu de chose. Il faut bien se garder de croire, sans une grande nécessité, que ces Auteurs ont écrit, comme il le faudroit à la rigueur, & qu'on doit corriger le texte, selon les conjectures de cet habile homme. C'est aussi ce que les plus savans Scholastes de l'Antiquité se sont bien garde de faire. Ils tâchent d'expliquer presque tout, plutôt que d'entreprendre de rien changer, comme on le voit par *Servius* sur *Virgile*, par *Donat* sur *Terence*, & par *Asconius Pedianus*, sur quelques Haran-

Harangues de *Ciceron*. Ils parlent bien quelquefois de quelques varietez de lecture , & même de quelques conjectures ; mais cela est fort rare , sur tout par rapport aux conjectures. Il n'y a point de Critique Moderne , un peu exercé dans l'art des Conjectures , qui n'en fît quantité , où ils ne disent mot. Par exemple, *Chremès* dit, en *Terence*, dans l'*Heautontimorumenos* Act. III. S. I, 82. que de toute la nuit il n'avoit pas vu le sommeil de ses yeux : *somnum*, *Hercle*, *ego hac nocte oculis non vidi meis*. *Eugraphius* s'est contenté de dire : *somnum oculis meis non cepi*, qui est la maniere ordinaire de parler : au lieu qu'un Critique trop hardi auroit dit : *scribe meo periculo*, non cepi meis , *somnum enim nemo videt*. Mais on l'auroit arrêté , par un exemple d'*Aristophane* , qui a parlé de même , dans les *Guêpes* , vers 91. où quelcun dit qu'il n'avoit pas vu un brin de sommeil. *Menandre* , qui avoit fait la Comedie , que *Terence* a traduite , s'étoit apparemment servi de cette expression populaire , & *Terence* l'aura suivi , quoi qu'il eût bien pu mettre *cepi* , s'il eût voulu. C'est aussi une expression

commune dans l'Ecriture Sainte , où *voir* se dit aussi du son , de la mort , & de plusieurs autres choses , qui ne frappent pas les yeux. On doit se souvenir de ceci , en bien des occasions ; dont je pourrois produire des exemples , que j'omets à dessein.

III. Souvent faute d'attention , ou autrement , on ne comprend pas bien le raisonnement de l'Auteur ; comme Mr. *Bentley* l'a remarqué , à l'égard de *Jules Cesar Scaliger* , sur l'Ode xiv, 6, 7. du 1. Livre d'*Horace*. *Scaliger* avoit censuré *Horace* de ce qu'il avoit dit *Carinae* , au pluriel , d'un seul vaisseau , qui n'a qu'une seule quille ; mais Mr. *Bentley* dit , avec raison , qu'*Horace* parle de plusieurs vaisseaux , ou des vaisseaux en général , qui destituez de cordes , pour jeter leurs ancres en mer , ne sauroient résister à l'orage.

IV. On se trompe souvent , en raisonnant trop subtilement , sur ce que les Anciens Auteurs peuvent avoir dit , ou qu'on croit qu'ils ont dû dire. Il y en a peu ou point , qui aient été si justes dans leurs pensées , ou dans leurs expressions , qu'il n'y ait jamais rien à redire ; & quelquefois
encore

encore on s'embarasse soi même, en raisonnant trop finement, après quoi on ne manque pas de corrompre les anciens Auteurs conformément à de vaines subtilitez. Il y en a divers exemples, dans les notes de *Daniel Heinsius*, sur *Horace*, & dans bien d'autres Critiques.

V. Il faut avouër que l'on prend souvent le Probable, le Vraisemblable, ou même le Possible pour le Vrai, & qu'au lieu de dire: *il semble, il est vraisemblable, il se pourroit* que l'Auteur eût écrit, comme on le conjecture; on prend un ton beaucoup plus affirmatif qu'il ne faut, on parle méprisamment de ceux qui ont été dans un autre sentiment, ou qui y pourroient être, on les menace même en quelque façon, s'ils osent s'opposer à ce qu'on croit; quoi que dans le fonds ce que l'on conjecture soit très-incertain, & souvent même très-faux. Il ne faut pas avoir lû beaucoup de Critiques, sur tout des plus ingénieux, pour en avoir bien trouvé des exemples. *Joséph Scaliger* a été accusé de ces manieres hautaines, & téméraires, & dans ses Ouvrages Chronologiques & dans ceux de Critique;

d'où vient qu'*Henri Savil* disoit de lui, *praeceps Grammaticus, stultus Philosophus, furiosus Mathematicus; praeterea nihil*, comme *Jsaac Casaubon* nous l'apprend, dans *quelques unes de ces Lettres. Le jugement étoit trop violent, mais il est vrai que *Scaliger* est souvent beaucoup trop positif & trop véhément; dans des choses incertaines, & dans lesquelles même on a montré qu'il s'étoit trompé. C'est une moquerie, que de s'imaginer que les choses deviendront vraies, ou même passeront pour telles; si l'on en parle, avec confiance.

VI. Une chose, qui fait voir qu'en cette occasion on n'est pas appuyé sur une évidence Mathématique, c'est qu'on employe souvent, en un endroit une Maxime, qu'on rejette dans un autre. Cela montre que la Maxime n'est pas générale & sans exception, & par conséquent peu sûre; ou qu'on ne la fait pas bien appliquer, parce qu'il s'agit de matières obscures. Je laisse le soin aux Lecteurs de remarquer, dans les Critiques, de semblables raisonnemens. Il suffit de les en avertir, pour les engager

* Vide Ep. 848. Ed. Roterd.

engager à y prendre garde. Il n'en trouveront que trop , pour peu d'attention qu'ils y apportent.

VII. Il faut néanmoins avouër qu'on rencontre dans les Anciens des fautes, dont on ne peut guere douter ; parce que les passages, où elles se trouvent, n'ont aucun sens, de quelque maniere dont on les tourne ; & qu'il ne s'agit point de choses, qu'ils pussent ignorer , ni de termes obscurs , qui nous pussent embarrasser. Tel est un endroit d'*Horace* dans l'Ode 23. dit l. Livre, où parlant d'un fan de biche, que le vent & le mouvement des feuilles des arbres épouvantent, il ajoûte, dans les éditions communes :

Nam seu mobilibus veris inhorruit

Adventus foliis , seu virides rubum

Dimovere lacertæ,

Et corde & genibus tremis

Mr. Bentley a fort bien montré que *veris adventus inhorruit mobilibus foliis*, ne signifie rien ; de sorte que ce passage est visiblement fautif. *Muret & Saumaise* avoient senti la même

même chose , & avoient corrigé ce passage de cette maniere , en joignant leurs deux corrections ensemble ,

*Nam seu mobilibus vepris inbor-
ruit*

Ad ventos foliis ;

C'est à dire , *si un buisson est secoué , par les vents , qui agitent ses feuilles -- le coeur lui palpite & les genoux lui tremblent.* Mr Bentley , qui avoit eu la même pensée , sans le savoir , approuve avec raison cette correction ; à laquelle il me semble qu'il n'y a rien à repliquer. Un léger changement tiré de la nature de la chose , qui n'a rien d'obscur , & même des paroles précédentes d'*Horace* , redresse ici des mots , qui n'ont autrement point de sens , & qui sont très-durs. Je suis persuadé qu'une semblable correction est incontestable , & qu'on en a fait quantité de pareilles.

Je croirois aussi qu'on pourroit corriger un autre endroit d'*Horace* , qui est dans l'Ode suivante , sur la mort de *Quintilius Varus* , & qui commence ainsi.

Quis

*Quis desiderio fit pudor , aut modus
Tam cari capitis? praecepe lugubres*

*Cantus, Melpomene, cui liquidam
Pater*

Vocem cum cithara dedit.

Ceux qui donnent à *praecepe* le sens d'*ordonnez*, *enseignez* ne sauroient produire, que je sache, un passage où un Poète dise à une Muse, *praecepe mihi cantum*, pour dire, *enseignez moi un chant*. Les deux Interpretes François ont mis ici, *inspirez nous*, qui revient à la même chose, & qui a meilleure grace en François. Mais que font à ceci ces paroles, *cui liquidam pater dedit cum cithara vocem*? Si *praecepe* étoit venu de la main d'*Horace*, il signifieroit ici *commence*, & ce Poète prieroit Melpomene de commencer à chanter elle même l'éloge lugubre de Varus, puis qu'elle avoit reçu de Jupiter une belle voix, avec l'art de jouer de la guitarre. Mais je ne croi pas que *praecipere cantum* puisse signifier autre chose que *prévenir le chant*, ce qui ne signifie rien ici. Il me semble donc qu'il faudroit lire, *praecone*,
c'est

c'est à dire, *commencez à chanter les chants lugubres, vous à qui Jupiter a donné une belle voix &c.* Horace souhaite que Melpome fasse la fonction de ces femmes, que l'on nommoit *Præficæ*, qui chantoient, & qui conduisoient le chant lugubre, dans les funérailles; sur quoi l'on peut voir ce que Jean Kirchman a recueilli dans son *Ouvrage de Funeribus Romanorum*, Liv. II. c. 6. C'est ainsi que Stace a dit, dans ses *Silves* Liv. V. *Silve III*, 59.

Ipse madens oculis, umbrarum animæque Sacerdos,
PRÆCINEREM gemitum &c.

Cette *Silve* est à l'honneur de son Pere, qui étoit mort depuis peu. Je pourrois dire plusieurs autres choses là-dessus; mais je ne donne cette conjecture que pour probable, & je conclus de ce que je viens de dire qu'il n'y en a que très-peu, qui soient si claires; que l'on ait droit de traiter d'opiniâtres, ou de gens de mauvais goût ceux qui ne s'y rendent pas. J'en pourrois encore produire quelques autres, qui ne sont pas éloignées de la vrai-semblance, & que je ne
 sâche

fâche pas avoir été avancées par d'autres ; mais il vaut mieux que je me taise & que je renvoye le Lecteur à Mr. *Bentley*, qui lui en fournira de très-apparentes , en grand nombre , pour ne pas parler des véritables. Je finis en lui rendant cette justice , sans me mettre en peine du retour.

A R T I C L E III.

L I V R E S A N G L O I S.

- I. *A Demonstration of the Being and Attributes of G O D , more particularly in answer to Mr. H O B B E S , S P I N O Z A and their followers ; wherein the notion of L I B E R T Y is stated and the possibility and certainty of it proved , in opposition to N E C E S S I T Y and F A T E . Being the substance of eight Sermons preach'd at the Cathedral Church of St. Paul in the year 1704. at the lecture founded , by the honourable R O B E R T B O Y L E Esquire. By S A M U E L C L A R K , M. A .*
Chap-

Chaplain to the right reverend Father in God, John Lord Bishop of Norwich. The second Edition corrected. A Londres MDCCVI. in 8. Pagg. 224. avec la Préface.

IL y a long-tems , que j'avois reçu cette *Démonstration de l'existence & des attributs de Dieu*, & quelques uns des livres suivans d'Angleterre, & que j'avois dessein d'en faire un Extrait. Je l'aurois fait beaucoup plutôt, si quelques uns des suivans ne m'avoient pas engagé à dire ce que je pensois, touchant le sentiment de feu Mr. *Dodwel*, de la *Mortalité naturelle de l'Ame de l'Homme*; ce que je ne croyois pas devoir faire, de peur de m'attirer une querelle avec ce savant homme , dont je respectois d'ailleurs l'érudition ; quoi que fort éloigné de ses sentimens, qui me paroissoient des *paradoxes* indignes de lui. Rien ne m'empêche à présent de témoigner que j'approuve entierement les raisonnemens de Mr. *Clark*; puisque cela ne peut faire aucun tort à son Adversaire. Nôtre Auteur accoustumé à penser clairement & à mettre ses pensées en bon ordre , par l'étude des Mathématiques

ques & de la Philosophie, a proposé tout ce qu'il avoit à dire, avec beaucoup de netteté, une grande force de raisonnement, & un ordre qui porte sa lumiere avec lui même; en sorte qu'on peut dire, que personne ne lira ce qu'il dit; pour faire voir la verité de la Religion, sans en être convaincu; pourvu qu'il y apporte l'attention nécessaire, & qu'il ne se laisse pas aveugler, par des préjugés & par des passions contraires à la droite Raison. On peut voir par là que la bonne Philosophie peut autant contribuer à établir la Religion, & à en convaincre les esprits raisonnables; que la mauvaise maniere de philosopher lui avoit été nuisible. Cette espede de livres fait honneur à la Raison & à celui qui nous l'a donnée, pour employer ses lumieres à connoître la Verité & à nous rendre heureux.

Comme il n'y a point de bons raisonnemens, qui ne puissent être réduits à des Propositions claires & rangées dans un ordre propre à convaincre l'esprit; l'Auteur a exprimé tout son Ouvrage par des Propositions, qu'il explique ensuite & qu'il prouve plus au long, & dont les suiv-

van-

vantes dépendent de celles qui précédent. Pour en faire connoître toute l'utilité, il faudroit traduire le livre ; mais comme cela ne se peut pas faire ici , nous rapporterons les Propositions , & nous mettrons en abrégé quelques uns de ses principaux raisonnemens. Ceux qui voudront s'en instruire plus à fonds recourront, s'il leur plaît, à l'Original, qu'ils ne se repentiront pas d'avoir lu avec soin & d'avoir bien médité.

Après * avoir montré en général que l'Atheïsme vient d'ignorance, ou de corruption dans les mœurs, ou d'une fausse Philosophie ; il remarque que c'est une chose désirable, par elle même , qu'il y ait un Dieu ; c'est à dire, un Être intelligent, sage, juste & bon, qui gouverne le monde, & auquel les hommes obeïssent ; que se moquer de la Religion est une chose tout à fait inexcusable ; & que la Vertu & les bonnes mœurs sont absolument nécessaires.

I. Il y a † quelque chose , qui a existé de toute Eternité ; car puisqu'il y a quelque chose à présent, il est

* Pag. 2. & seqq. † Pag. 14. & seqq.

est clair, qu'il y a eu quelque chose, qui a toujours été. Autrement ce qui est à présent seroit sorti du néant, de soi même & sans cause; ce qui est une pure contradiction, dans les termes. Dire qu'une chose a été produite & qu'il n'y a aucune cause de sa production, c'est dire, qu'une chose a été faite & faite par le néant; c'est à dire, en même temps, qu'elle n'a point été faite. Tout ce qui existe a une cause de son existence, ou dans la nécessité de sa propre nature, auquel cas il doit être de soi même éternel; ou dans la volonté de quelques autre Etre, & alors cet Etre doit, au moins dans l'ordre de la nature, avoir existé auparavant.

Il est vrai que l'entendement borné de l'Homme ne sauroit comprendre l'Eternité; mais les difficultez que l'on peut faire là-dessus sont de nulle conséquence, parce que quelle hypothese, que l'on suive, il faut nécessairement convenir qu'il y a quelque chose d'éternel, soit Dieu, soit la Matiere, dont on ne peut supposer l'éternité, sans s'exposer aux mêmes difficultez, que l'on fait aux Chrétiens sur l'éternité de Dieu.

II. * H

II. * *Il y a eu , de toute Eternité , quelque Etre immuable & indépendant.* Puis qu'il faut qu'il y ait eu quelque chose , qui ait toujours été , comme on l'a prouvé ; ou il y a toujours eu un Etre immuable & indépendant , de qui tous les Etres , qui sont dans l'Univers , ont tiré leur origine : ou il y a eu une suite infinie d'Etres changeans & dépendans , dont les uns ont été produits par les autres , par une progression sans bornes , sans qu'il y ait eu aucune cause générale de tous. Cette dernière opinion , que fort peu d'Athées oseroient défendre , renferme une chose impossible & contradictoire. Supposez une suite sans fin d'Etres dépendans ; il est clair que toute l'enchainure de ces Etres ne pourra avoir aucune cause extérieure de son existence ; parce que cette suite renferme tout ce qu'il y a dans le monde , & tout ce qui y a jamais été. Il est aussi visible qu'elle n'a aucune raison de son existence en elle même , parce qu'on ne suppose aucun Etre , dans cette enchainure infinie , qui existe par lui même , où nécessairement ; mais que

* Pag. 19. & *suiv.*

que chaque Etre dépend du précédent. Là où il n'y a aucune partie nécessaire, il est manifeste que le Tout ne peut l'être; car l'absolue nécessité d'exister n'est pas quelque chose d'exterieur, de relatif & d'accidentel, mais une propriété intérieure de la nature de la chose, qui existe ainsi. Une succession d'une infinité d'Etres dépendans, sans aucune cause indépendante, est une suite d'Etres, qui n'existent pas nécessairement d'eux mêmes, qui n'ont aucune Cause, ni raison qui les puisse faire exister, ni au dedans d'eux, ni au dehors; ce qui est une contradiction, puis que c'est supposer que chaque Etre a une cause, & que le Tout néanmoins n'en a point.

S'il n'y a rien, dans le Monde, qui existe par lui même ou nécessairement; il étoit originairement aussi possible qu'il n'existât jamais rien, pendant toute l'éternité; qu'il l'étoit qu'il existât une suite d'Etres changeans & indépendans. Cela étant, on demande ce qu'il y a eu de toute éternité, qui ait déterminé cette suite d'Etre à exister, plutôt qu'à demeurer pour jamais dans le néant? Il n'y a eu là aucune néces-

Tome XXVI. P. 2. N sité,

sité, parce que l'un étoit aussi possible, que l'autre. Le *Hazard* n'est qu'un mot sans signification, & l'on suppose qu'il n'y avoit aucun Etre, qui ait déterminé ceux qui ont été & qui sont à exister. Leur existence a donc été déterminée, par le Néant; puis qu'il n'y avoit aucune nécessité dans la nature des Etres, dont aucun n'a, selon la supposition, existé par lui-même, ni par un autre, parce qu'on suppose qu'aucun n'existoit. Cela veut dire, que de deux choses également possibles (qu'il y auroit quelque chose, ou qu'il n'y auroit jamais rien) l'une est arrivée, plutôt que l'autre, par un effet du pur Néant; ce qui est une contradiction.

III. * *L'Etre immuable & indépendant, qui a existé de toute éternité, sans aucune cause extérieure de son existence, doit exister par lui-même, ou nécessairement.* Tout ce qui existe, doit ou sortir du néant, sans aucune cause; ou être produit par une cause extérieure; ou exister par lui-même. Le premier est impossible, & le second aussi; car il faut qu'il y ait quelque chose, qui ait

* Pag. 23. & seqq.

ait existé de toute éternité, sans quoi rien n'auroit été.

De là il sensuit 1. *que l'idée d'un Etre existant nécessairement, ou par lui même, est l'idée d'un Etre, qu'on ne peut pas supposer n'exister point, sans contradiction.* Puis qu'il est absolument impossible, qu'il n'y ait quelque chose, qui existe par soi même, ou par la nécessité de sa propre nature; il est clair que cette nécessité ne peut pas être une nécessité de conséquence, établie sur une supposition antécédente; elle doit être absolument telle, dans sa propre nature. Cette nécessité ne marque autre chose, sinon qu'il est impossible ou contradictoire de supposer le contraire. Par exemple, le rapport d'égalité, qui est entre deux fois deux & quatre, est d'une absolue nécessité; seulement parce que c'est une contradiction, dans les termes, de supposer ces deux nombres inégaux. Si l'on demande quelle idée nous avons de cet Etre, dont la non-existence est contradictoire, on répond que c'est la première & la plus simple idée, que nous puissions former, ou plutôt que nous ne pouvons pas éloigner, de nôtre esprit,

l'idée d'un Etre très-simple absolument éternel & infini, original & indépendant. Il est contradictoire, comme on l'a vû, qu'il n'y en ait point, & si l'on s'efforce de se persuader qu'il n'y a rien de semblable, on ne peut s'empêcher de s'imaginer un infini & éternel Néant; c'est à dire, qu'on veut bannir de l'Univers l'éternité & l'immensité, & qu'on les y conçoit en même tems. Les *Cartesiens*, qui croient la Matière infinie ou immense, ont été fort embarrassés de ce raisonnement; puis qu'il les conduisoit à dire, selon leurs hypotheses, que la Matière est un Etre nécessaire; ce que l'Auteur montre par un raisonnement de Mr. *Regis*.

Il s'ensuit 2. *qu'il n'y a point d'homme, qui fasse quelque usage de sa Raison, qui ne puisse s'assurer plus sûrement de l'existence d'une Cause Suprême & indépendante, qu'il ne l'est de l'existence d'aucune autre chose, excepté de la sienne propre.* Si l'on considère ce que l'on a dit, de l'existence de quelque chose d'éternel, d'infini, d'existant par lui même, qui doit être la cause de tous les Etres; on trouvera que c'est l'une des
première-

premières & des plus naturelles conclusions qu'un homme, qui pense, puisse former en son esprit, & qu'il n'en peut pas plus douter, qu'il ne doute que deux & deux ne soient quatre. Il se peut faire, je l'avoué, qu'un homme ignore cette claire & première vérité, par stupidité & faute de penser; mais il n'y a point d'homme, qui pense & qui raisonne, qui ne puisse s'assurer de cette vérité, avec autant de certitude, que d'aucune autre chose.

Il s'ensuit 3. *que la première certitude, que nous avons de l'existence de Dieu, ne vient pas de ce que dans l'idée, que nous nous en formons dans nos esprits, ou plutôt de ce que dans la définition du mot de Dieu, comme signifiant un Etre très-parfait, nous renfermons l'existence nécessaire; mais de ce qu'on peut démontrer négativement, que ni toutes choses ne peuvent être sorties d'elles mêmes du néant, ni ne peuvent avoir été produites l'une par l'autre, par une succession sans bornes; & positivement, qu'il y a quelque chose, qui existe actuellement hors de nous, que l'on ne peut supposer n'exister point, sans tomber en contradiction.* Mr. Clark

montre ici que la démonstration de l'existence de Dieu , par *Descartes*, n'est pas assez claire, pour réduire les Athées au silence.

Il s'ensuit 4. *que le Monde matériel ne peut passer pour le premier Etre, incréé, indépendant & éternel.* On a déjà démontré qu'un Etre éternel, doit exister par lui-même & que tout ce qui existe par soi-même existe par une nécessité absolue, fondée dans la nature de la chose même ; d'où il s'ensuit que si le Monde matériel n'existe pas de cette manière, ou par une absolue nécessité de sa nature, en sorte qu'on ne puisse supposer qu'il n'existe point, sans contradiction ; il ne peut pas être l'Etre indépendant & éternel. L'absolue nécessité d'exister , & la possibilité de n'exister point étant des idées contradictoires ; il est clair que le Monde matériel ne peut pas exister nécessairement , si sans contradiction nous pouvons concevoir , ou qu'il n'est point , ou qu'il peut être , à quelque égard , autrement qu'il n'est à présent. Il n'est rien de si aisé, que de montrer que cela peut être ; soit que l'on regarde la forme de Monde , avec la disposition & le mouve-

mouvement de ses parties ; ou la Matière , considérée sans rapport à la présente forme qu'elle a.

Dire que la forme du Monde est nécessaire , c'est dire , comme on l'a déjà remarqué , que la forme du Monde & de tout ce qui y est existe par la nécessité de sa nature ; & pour cela il faut dire qu'il est contradictoire qu'aucune partie du Monde soit , à quelque égard , autrement qu'elle n'est. Ainsi il seroit contradictoire de supposer plus ou moins d'Etoiles fixes , ou de Planetes , & que leur grandeur , leur figure & leur mouvement soient autres que ce qu'ils sont ; ou de supposer plus , ou moins de plantes , ou d'animaux sur la terre , ou d'une autre grosseur & d'une autre forme , qu'ils ne sont. L'Auteur fait le même raisonnement sur le Mouvement , & réfute , en peu de mots , ceux qui prétendent que , si la Matière n'a pas d'elle-même du mouvement , elle renferme un certain effort de se mouvoir.

Si l'on dit que la Matière seule existe nécessairement , outre l'extravagance , qu'il y a à attribuer la forme du Monde au hazard ; on peut

démontrer, par plusieurs raisons, tirées de la nature de la chose même, que la Matière n'est point un Être nécessaire. Si la Matière existoit nécessairement, dans cette existence la pesanteur seroit contenue, ou n'y seroit pas contenue. Si l'on assure le dernier, dans un Monde purement matériel & sur lequel aucun Être intelligent ne présideroit, il ne pourroit jamais y avoir eu de mouvement; parce que le mouvement, comme on l'a supposé, n'est pas nécessaire en lui-même. Mais si la pesanteur est renfermée dans la prétendue existence nécessaire de la Matière; il s'ensuit nécessairement qu'il faut qu'il y ait du Vuide, comme Mr. le Chevalier *Newton* l'a montré. Cependant s'il y a du Vuide, la Matière n'est pas un Être nécessaire, puis que l'on conçoit un espace où il n'y en a point, d'où il s'ensuit qu'il en pourroit être de même des autres espaces. Si l'on dit que la Matière peut être nécessairement, quoi qu'elle ne soit pas nécessairement par tout; Mr. *Clark* répond que c'est une contradiction, car la nécessité absolue est par tout la même. S'il n'est pas impossible qu'il

qu'il n'y ait point de Matière, en un certain lieu; il n'y a aucune nécessité qu'il y en ait en un autre; ni même qu'il y en ait en aucun lieu.

Spinoza, le plus fameux Athée de notre tems, qui n'a reconnu aucune différence entre les Substances, & qui a cru que le Monde matériel & ses parties sont un Être, qui existe nécessairement, & qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'Univers; pour éviter les absurditez, qui naissent de cette opinion, a tâché, par des expressions ambiguës, d'éluder les objections, qu'on lui pouvoit faire. Après avoir clairement établi que toute Substance existe par sa nature, il voudroit ensuite paroître expliquer sa pensée; en disant que la raison, pour laquelle chaque chose existe nécessairement, & ne peut en aucune manière être différente de ce qu'elle est à présent, est parce que chaque chose est émanée *de la nécessité de la Nature Divine*. Par ces paroles les Lecteurs, qui ne sont pas assez sur leurs gardes, croient qu'il veut dire que les choses sont nécessairement telles qu'elles sont; parce que la sagesse & la Bonté de Dieu ne pouvoient pas les mieux

N 5

faire

faire , qu'elles ne font. Mais ce n'est pas ce qu'il veut dire ; cette nécessité n'est pas une nécessité de nature , mais seulement une nécessité de conséquence , & qu'on peut appeller *morale* ; qui est tout à fait opposée au dessein de *Spinoza* ; comme l'Auteur le fait voir plus au long, en citant les propres paroles de cet Athée. Mr. *Clark* rend aussi raison pourquoi , dans cette dispute , il ne s'est pas servi des argumens , qui prouvent que le Monde n'a pas été éternel , & n'a pas pu exister , pendant une infinie succession de Siècles , mais nous ne pouvons pas nous y arrêter

IV. † *Nous ne saurions comprendre qu'elle est l'essence , ou la substance de l'Etre , qui existe par lui-même & nécessairement.* On démontre , avec évidence que cet Etre existe , & l'on prouve de même qu'il n'est pas matériel , comme nos Athées modernes le voudroient. Quoique nous n'ayons pas d'idée de l'essence de Dieu , cela ne fait rien à la certitude de son existence ; puis qu'il n'y a même aucune Créature , dont nous pénétrions l'essence , sans que

pour

† Pag. 59. & suiv.

pour cela nous doutions si les Créatures existent.

De ce qu'on a dit, on peut conclurre que *c'est par pure foiblesse, que quelques uns se sont imaginez, que l'espace infini nous représente l'essence de la premiere cause, d'une maniere juste & complete.* Cela vient de ce que les hommes étant accoutumés à juger de tout, par leurs sens; s'imaginent que les choses spirituelles ne sont rien, parce qu'elles ne sont pas les objets de leurs sens corporels: comme les enfans croient que l'air n'est rien, parce qu'ils ne le voyent pas. Il y a peut être un nombre infini d'Etres, dans le Monde, dont les Essences nous sont entièrement inconnues, & que nos imaginations ne nous peuvent pas plus représenter, que les couleurs ne se présentent à celle d'un aveugle né; ou les sons à celle d'un homme, qui est né sourd. Il n'y a même aucune Substance, dont nous sachions autre chose, sinon quelques propriétés.

On peut encore en conclurre que c'est en vain que les Scholastiques croient nous payer de noms, en parlant de choses, dont ils n'ont point

N 6 d'idée:

d'idée : comme lors qu'ils disent : *Deus est actus purus , mera forma &c.*

V. * *Encore que la substance ; ou l'essence de l'Etre , existant par lui-même , soit absolument incomprehen- sible ; néanmoins on peut démontrer plusieurs de ses attributs essentiel , aussi bien que son existence , comme l'Eternité.* C'est une conséquence nécessaire de ce qu'il existe par lui même , comme l'Auteur le fait voir. Cependant la maniere ; dont il est éternel , est une chose , qui surpasse notre entendement.

VI. † *L'Etre existant par lui-même doit , de nécessité , être infini & présent par tout.* Exister par soi même c'est , comme on l'a montré , exister par une absolue nécessité de sa nature , & cette nécessité ne dépendant d'aucune cause extérieure , il est clair que cet Etre doit être par tout , aussi bien que toujours. La nécessité , qui n'est pas par tout la même , est seulement une nécessité de conséquence ; qui dépend de quelque cause extérieure , & nullement une nécessité absolue , qui n'a aucun rapport ni au tems , ni au lieu. C'est pour-
quoi

* Pag. 64. & seqq. † Pag. 69. & suiv.

quoi ce qui existe, de sa nature, par une nécessité absolue, doit être aussi bien infini, qu'éternel. Supposer qu'un Etre fini existe par soi-même, c'est dire qu'il est contradictoire que cet Etre n'existe pas; l'absence duquel peut être néanmoins conçue, sans contradiction; ce qui est la plus grande absurdité, que l'on puisse concevoir; car si un Etre peut être, sans contradiction, absent d'un lieu, il le peut aussi être d'un autre lieu & de tous les lieux.

De là il s'ensuit 1. que l'Infinité de l'Etre existant par lui-même doit être non seulement sans limites, mais encore sans diversité, sans défaut & sans interruption; & que si l'on pouvoit supposer la Matière en quelque façon sans bornes, il ne s'ensuivroit point qu'elle fût infinie, en ce sens; parce qu'elle pourroit renfermer en elle même du Vuide, qui la borneroit: 2. que l'Etre existant par lui-même doit être très-simple, immuable, incorruptible, sans parties, sans figure, sans mouvement, sans divisibilité, ni aucune autre des propriétés, que l'on trouve dans la Matière. La raison de cela est, que ces propriétés renfer-

ment des bornes, dans leur notion, & sont entierement incompatibles avec l'Infinité. La divisibilité est une séparation de parties réelle, ou mentale, c'est à dire, qu'on fait seulement par la pensée; car toute séparation suppose des bornes, qui sont incompatibles avec l'Infinité. Le mouvement, par la même raison, renferme l'idée de la limitation. Avoir des parties marque ou de la différence & de la diversité d'existence, car une partie n'est pas l'autre & peut être sans elle; ou la divisibilité, qui est incompatible, comme on l'a montré, avec l'Infinité. La corruption, le changement, ou l'altération, quelle qu'elle soit, renferment le mouvement & la séparation des parties, & par conséquent des bornes. La composition, de quelque sorte qu'elle soit, opposée à la parfaite simplicité, renferme une différence, ou une diversité dans la maniere d'exister, & qui est incompatible avec la nécessité.

Mais quoi qu'on prouve fort bien l'immensité de Dieu, il faut avouer que nos entendemens finis ne la sauroient comprendre.

VII. * *L'Etre existant par lui-même est nécessairement Un.* Supposer deux , ou plusieurs Natures distinctes existantes par elles mêmes, nécessairement & indépendamment de toute autre, renferme clairement cette contradiction ; c'est que chacune d'entre elles étant indépendante de toute autre, elles peuvent exister seules ; de sorte qu'il n'y a point de contradiction à s'imaginer qu'une autre n'existe pas , & par conséquent aucune d'Elles ne peut être l'Etre existant nécessairement.

De là il s'ensuit nécessairement que l'Unité de Dieu est une unité de nature & d'essence. Pour ce qui regarde la diversité des *Personnes*, dans cette seule & même Nature ; c'est à dire, quand il s'agit de savoir si l'on peut concevoir, avec la Cause Suprême , des émanations qui coexistent avec elle , & qui soient elles mêmes également éternelles, infinies & parfaites , par une communication de tous les attributs divins, dans un degré infini, excepté celui d'être la première origine par soi-même ; on peut dire, que comme il n'y a rien dans la simple Raison,

* *Pag. 74. & suiv.*

son, qui puisse démontrer qu'il y a actuellement de semblables émanations : il n'y a point aussi de preuves, qu'elles soient impossibles ; & par conséquent, lors que la Révélation le dit , on le doit croire.

Il s'enfuit encore de là , qu'il est impossible, qu'il y ait deux Êtres indépendants, comme Dieu & la Matière ; par la même raison, que l'on a déjà dite.

On peut de plus comprendre par là la vanité de la pensée de *Spinoza*, qui, de ce que l'Être existant par lui-même doit être nécessairement Un, conclut que tout le Monde & ce qui y est renfermé est une seule substance éternelle & nécessaire ; au lieu qu'il auroit dû en recueillir tout le contraire. Tout ce que l'on voit, dans le monde, étant très-different l'un de l'autre, & renfermant des marques claires qui font voir qu'il est sujet au changement, & pouvoit être fait de différentes manières, sans aucune marque de nécessité ; il s'enfuit que rien de tout cela n'est nécessaire, ou n'existe par lui-même, mais dépend d'une cause extérieure, qui est l'Être Suprême & immuable. Cette erreur a conduit *Spinoza* à l'opinion

pinion folle & pernicieufe, fur laquelle tout fon raifonnement eft fondé, c'est la définition abfurde de la Substance, qui, felon lui, *eft une chose, dont l'idée ne dépend point d'une autre chose, & qui ne suppose rien qui l'a forme, mais qui renferme en elle même l'existence nécessaire.* Cette définition est fausse & ne signifie rien; auquel cas, toute la doctrine, à qui elle sert de fondement, tombe à terre; ou si cette définition est vraie, ni Esprit, ni aucune autre Etre fini, ne peut être nommé Substance en ce sens-là, comme on l'a déjà fait voir, mais seulement l'Etre existant par lui-même seul. Cela étant, *Spinoza* ne prouve rien de ce qu'il se propose principalement de prouver; malgré la forme & l'apparence de démonstration, qu'il a voulu donner à ses pensées. Il nous vouloit persuader qu'il n'y a dans l'Univers, aucune puissance Libre, & que tout ce qu'il y a est, par une nécessité absolue, ce qu'il est, sans pouvoir être autrement. Cependant si vous supposez sa définition de la substance comme vraie, il ne le prouvera point; car puisque, selon cette définition, ni Matière, ni Esprit, ni aucun Etre fini ne peut être une

ne substance , mais qu'ils sont seulement des manieres d'être ; comment s'ensuivra-t-il que de ce que la Substance existe par elle-même, il en est de même de ces Modes ? Comment cela se peut-il faire ? C'est parce que , selon lui , d'une cause infinie découlent nécessairement une infinité d'effets. Cela seroit vrai, si vous supposiez que cette Cause infinie , qui existe nécessairement par elle-même, est aussi un Agent nécessaire ; c'est à dire, qu'il n'a aucune action , ce qui est la question, dont il s'agit , & ce qu'il devoit prouver.

VIII. † *La Cause originale de toutes choses & existante par elle-même doit être un Etre Intelligent.* C'est là la principale question, dont il s'agit entre ceux qui croient un Dieu & les Athées. On ne peut pas prouver cet attribut de Dieu *à priori*, selon Mr. Clark , mais on le prouve aisément *à posteriori* ; comme il le fait voir au long 1. par les divers degrez de perfection, que l'on voit dans les choses , & par l'ordre qu'il y a , entre les causes & les effets : 2. par l'intelligence que l'on voit dans les Esprits créés, qu'ils n'ont pas pu
tirer

† Pag. 80. & suiv.

tirer de la Matière, comme l'Auteur le fait voir au long contre *Hobbes* & ses Sectateurs: 3. par la beauté & l'ordre des Créatures qui nous environnent, & par les causes finales, pour lesquelles les choses ont été faites, sur quoi notre Auteur cite les Ouvrages que Mrs. *Boyle* & *Ray* ont faits sur cette matière: 4. par la première cause du mouvement, qui ne peut pas avoir été un corps; comme Mr. *Clark* le prouve très-bien contre *Spinoza*, qui a recours ici à une succession infinie de corps, dont l'un a remué l'autre; ce qui est une pure contradiction, ainsi qu'il paroît par ce qui a été dit sur la II. Proposition.

De là il s'ensuit encore que le Monde matériel ne peut pas être l'Etre existant par lui-même, qui est l'origine de tout; car puis que l'on démontre que cet Etre est intelligent, & qu'il est visible que le Monde matériel ne l'est point, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas être la même chose.

IX. * *La Cause originale de toutes choses, & existante par elle-même, n'est pas un Agent nécessaire, mais un Etre doué de Liberté & qui agit par*

* Pag. 100. & suiv.

par Choix. C'est une conséquence de la Proposition précédente ; car un Etre Intelligent, sans Liberté, n'est point intelligent, par rapport à sa Puissance & à sa Perfection. C'est un Etre doué de conscience intérieure, mais qui est purement passive ; puisqu'il ne sent pas qu'il agit ; mais qu'il est poussé inévitablement à agir, sans qu'il soit le maître de son action. Ce que *Spinoza* & ses Sectateurs disent de la production de toutes choses, comme émanées de la nécessité de la Nature Divine, n'est qu'un pur galimatias & qui n'a aucun sens en cet endroit ; car si par *la nécessité de la Nature Divine* ils n'entendent pas la sagesse & la rectitude inviolable des résolutions de Dieu, par lesquelles Dieu est infailliblement déterminé à faire ce qui est le mieux pour l'Univers (comme assurément ils n'entendent point cela, qui est compatible avec la plus parfaite Liberté) mais au contraire une nécessité naturelle & absolue ; il s'ensuit qu'ils veulent dire que Dieu est un Agent, dans le même sens qu'un homme diroit qu'une pierre, par la nécessité de sa nature, est cause de
sa

sa propre chute, & de ce qu'elle vient frapper la terre; quoi que réellement cette pierre ne soit cause de rien, & ne puisse pas être nommée un Agent. Mais le sentiment de ces gens là est que toutes choses existent également par elles-mêmes, & par conséquent que le Monde matériel est Dieu; ce qui est une contradiction, comme on l'a montré.

En second lieu, si la Cause Suprême n'est pas un Etre doué de Liberté & de Choix, mais un pur Agent nécessaire, & dont les actions sont aussi nécessaires que son existence; alors il s'ensuivra que rien de ce qui n'est pas ne pourroit avoir été fait, que rien de ce qui est ne pourroit ne pas être, & que tous les Modes, sans en excepter aucun, sont aussi nécessairement tels qu'ils sont, sans avoir pu être autrement. Tout cela étant manifestement faux & absurde, il s'ensuit au contraire que la Suprême Cause n'est pas un Agent nécessaire, mais qu'elle agit avec choix & liberté. *Spinoza* avoué cependant la première conséquence, comme l'Auteur le fait voir, par ses propres paroles.

Cette Athée prétend que d'un E-
tre

tre infiniment parfait , doivent nécessairement proceder une infinité de Modes , en une infinité de manieres. On lui accorde qu'une Nature infiniment parfaite peut en effet produire ce qu'il dit devoir en proceder ; mais on lui nie , qu'il faille que cela arrive naturellement, ou par une nécessité absolue de sa nature ; sans qu'elle puisse faire aucun choix dans le tems , dans les manieres & dans les autres circonstances ; à moins qu'on ne suppose que c'est un Agent nécessaire , ce qui seroit une pétition de principe.

Le même objecte encore , que , si quelque chose pouvoit être autrement qu'elle n'est ; la volonté & la nature de Dieu pourroient être capables de changement. Mais si Dieu fait diverses choses , en differens tems & de differentes manieres , en suite de son décret éternel ; il ne s'ensuit pas que la volonté & la nature de Dieu soient sujettes au changement. On pourroit dire de même , que , selon la supposition de *Spinoza* , qui dit que Dieu produit nécessairement une grande variété de choses , que la volonté de Dieu est toujours variable , inégale , & peu ressem-

ressemblante à elle même.

Il dit encore que si tout ce qui est possible n'existoit pas toujours & nécessairement, de toutes les manieres possibles, il ne pourroit jamais tout exister; mais que quelque chose, qui n'existe pas, seroit toujours seulement possible, & ne pourroit jamais être actuellement; de forte que par-là on ôteroit à Dieu sa Toute-puissance actuelle. Mais cet argument n'est qu'une chimere de Métaphysique. C'est tout de même que si l'on disoit que, si toute la duration possible éternelle n'est pas actuellement épuisée; elle ne peut jamais être épuisée, & que par conséquent, en disant cela, on ôte à Dieu son éternité. Tout le monde voit la foiblesse de ce raisonnement.

Mais quand les argumens de *Spinoza* seroient aussi plausibles, qu'ils le sont peu, son sentiment en lui-même; savoir, *que ni les choses, ni leurs accidens ne pouvoient pas être autrement, qu'ils ne sont en effet, à quelque égard que ce soit*; ce sentiment, dis-je, est si absurde, qu'il suffit de le proposer pour réfuter tous les principes dont il pourroit être

être une conséquence. On peut accorder que tout est si bien fait, pour les fins que Dieu s'est proposées, que le Tout perdrait de sa beauté, si l'on y changeoit quelque chose. Mais cela détruit le Systeme de *Spinoza*, en montrant que toutes choses ont été faites par un Agent sage & libre. Ce que l'on peut assurer hardiment, contre *Spinoza*, c'est qu'il n'y a pas la moindre apparence d'une *absolue Nécessité & de nature* (en sorte que la moindre variation implique contradiction) en aucune de ces choses. Le mouvement lui même, toutes ses quantitez & ses directions, avec les Lois de la Pesanteur, sont entierement arbitraires, & pourroient avoir été tout autres qu'elles ne sont. Le nombre & le mouvement des corps célestes ne renferment aucune nécessité, dans leur nature. Le nombre des Planetes pourroit avoir été plus ou moins grand, & leur mouvement, sur leurs axes, plus prompt, ou plus lent, qu'il n'est à présent, la direction de leurs mouvemens progressifs, (soit à l'égard des Planetes, qui en ont de moindres, qui tournent autour d'elles, ou de ces dernières)

qui

qui vont de l'occident à l'orient, pendant qu'il paroît, par les Comètes, qu'elles se pourroient mouvoir en tout sens indifferemment, est une preuve évidente qu'elles se meuvent par le choix d'une Intelligence. On peut dire la même chose des Plantes & des Animaux; dont il seroit absurde de faire toutes les modifications nécessaires, & cela d'une absolue nécessité.

En troisième lieu, il paroît par les causes finales, pour lesquelles chaque chose a été faite, dans l'Univers, que la Cause Suprême n'est pas un Agent nécessaire, mais libre. *Spinoza* a bien reconnu la nécessité de cette conséquence, & a osé se moquer de tout ce qu'on disoit des causes finales, & soutenir que les yeux n'ont pas été donnez pour voir, ni les dents pour mâcher &c. Un homme, qui vient à de semblables absurditez, ne mérite pas que l'on dispute contre lui. * Il est vrai que *Descartes* a eu aussi une semblable vision, quoi qu'il ne l'ait pas poussée si loin. Il avoit été conduit là, par ses suppositions chimeriques, que tout pouvoit avoir été formé

O par

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

par les Loix du mouvement, sans qu'aucune Intelligence se mêlât de la formation des corps particuliers. Mr. *Clark* a raison de dire que les plus grandes découvertes, que l'on fait tous les jours en Astronomie & en Physique, sont entièrement opposées à de semblables sentimens & vont toutes à confondre les Athées.

En quatrième lieu, si la Suprême Cause étoit un Agent nécessaire, aucun de ses effets ne pourroit être fini; mais leur étendue devroit être infinie, ce qui est absurde.

En cinquième lieu, s'il n'y avoit pas une Cause Suprême, qui est un Agent libre & volontaire, en chaque effet; par exemple, dans le Mouvement; il faudroit qu'il y eût un progrès de Causes à l'infini, sans aucune cause originale. S'il n'y avoit aucune Liberté dans l'Univers, il n'y auroit nulle part aucun Agent, ni aucune Cause mouvante. Tout seroit passif, il n'y auroit rien d'actif; tout seroit remué; rien ne remueroit; chaque chose seroit un effet, dont il n'y auroit point de cause. Quand *Spinoza* nous renvoye à la nécessité de la nature Divine, ce n'est que pour se moquer, com-

comme on l'a déjà remarqué; & il admet en plusieurs endroits le progrès à l'infini, ce qui est de la dernière absurdité. * Il est étonnant que cet homme ait pu passer, après cela, pour un homme d'esprit en ces Provinces, & ses galimathias pour de belles choses. Je n'en vois aucune raison, que la grande prévention, où l'on étoit alors ici pour le Cartésianisme; sous le voile duquel *Spinoza* se cachoit, & duquel il avoit pris en effet diverses choses.

X. † *L'Etre existant par lui même, ou la Suprême Cause de tout doit de nécessité avoir une puissance infinie.* Cette Proposition est évidente; car puisque rien, comme on l'a montré, n'existe par lui même, excepté cet Etre; que toutes choses ont été faites par lui & dépendent de lui; que toutes les Facultez des Créatures sont émanées de lui, & par conséquent lui doivent être soumises; il est clair que rien ne peut résister à sa volonté, & qu'il peut faire tout ce qu'il lui plaît, avec la plus grande facilité & de la

O 2 plus

* Remarque de l'Auteur de la B. C. Pag. 119. & suiv.

plus parfaite maniere , en un moment & toutes les fois qu'il lui plait.

Ce n'est pas qu'il puisse faire des choses contradictoires , comme faire qu'une chose soit vraie & fausse en même tems. Ce seroit une puissance de faire un Rien , & par conséquent elle ne pourroit pas être nommée une puissance. Il ne peut pas non plus faire un Mal moral , ce qui seroit une imperfection.

Ce sont des choses faciles à concevoir , il y a plus de difficulté dans la création de la Matiere & des Esprits , que Mr. *Clark* prouve dans la suite. Les Athées prétendent que ces créations sont impossibles , de leur nature.

Mais à l'égard de la Matiere , on ne peut pas dire qu'il soit contradictoire que la Matiere , qui n'existoit pas , commence à exister. Il est vrai que nous , qui ne voyons que des générations , ou des formations , qui supposent une Matiere préexistante , nous nous imaginons , que si quelque chose est formé *du Néant* , comme l'on parle , il faut que le Néant soit considéré , comme une Matiere , de laquelle les choses sont formées , ce qui est contradictoire.

Mais

Mais ces mots signifient que la Matière, qui n'existoit pas, a commencé d'exister.

Pour ce qui regarde les Esprits, une Puissance infinie peut créer une substance qui pense, & qui est immatérielle, douée du pouvoir *de commencer un mouvement*, comme parle l'Auteur, c'est-à-dire, une pensée en elle même, & avec la Liberté, ou le pouvoir de choisir. Pour le prouver, l'Auteur remarque qu'il n'y a personne, qui puisse douter qu'il ne puisse y avoir des substances douées de sentiment intérieur & de pensée; puis que chaque homme est convaincu, qu'il est lui-même une substance de cette nature. S'il peut y avoir des substances immatérielles, il y a grande apparence que ce sont des substances qui pensent; dont les propriétés sont très-éloignées des propriétés connues de la Matière & n'ont rien, qui y ressemble. Il reste donc à prouver que les substances immatérielles ne sont pas impossibles, ou qu'elles ne renferment aucune contradiction. Ceux qui prétendent qu'elles sont contradictoires, doivent assurer que ce qui n'est pas Matière n'est rien, & que

O 3

dire

dire que quelque chose , qui n'est pas matériel , existe , c'est dire que le Néant existe ; ce qui , en autres termes , veut dire que ce dont nous n'avons point d'idée n'est rien & ne peut exister. Il n'y a point d'autre voie de prouver que la supposition d'une chose immatérielle , qui existe , est contradictoire , qu'en montrant qu'*immatériel & qui n'est point* sont la même chose ; & on ne le peut montrer , qu'en faisant voir , que nous n'en avons point d'idée , & que par conséquent c'est une chose qui n'est point , ni ne peut être. Mais par un semblable raisonnement , un Aveugle ne prouvera qu'il n'y a ni lumière , ni couleur , comme l'Auteur le fait voir.

Nous avons de grandes raisons de croire , qu'il y a des Etres immatériels , encore que nous ne connoissons pas qu'elle est leur simple essence. Mr. *Clark* croit qu'on le peut même prouver , par le principe de la Pesanteur , dans la Matière inanimée. La Pesanteur étant toujours proportionnelle non à la superficie des Corps , ou de leurs particules , mais seulement à la masse solide qui y est ; il est clair , selon Mr. *Clark* , que la

Pesant-

Pesanteur ne peut pas être causée, par une matiere, qui agisse sur la surface d'une autre matiere, qui est tout ce qu'elle peut faire; mais par quelque autre chose, qui pénétre la substance solide. Mais la chose est encore plus sensible dans les animaux, qui ont la faculté de se mouvoir eux mêmes, & dans la sorte d'Animaux, qui est la plus parfaite & qui a des facultez plus relevées. Nous voyons, nous sentons & nous remarquons tous les jours, en nous mêmes, des facultez, des operations & des perceptions, qui appartiennent à des substances immaterielles. Autrement il s'ensuivra que la Matiere est quelque chose, dont l'Essence, & les proprieté ne nous sont pas plus connues, que les Etres immateriels, selon ceux qui les nient; & par conséquent qu'il n'est pas plus impossible, qu'il y ait des Etres de cette sorte, que de la Matiere.

Notre Auteur répond à l'objection des Epicuriens, qui croyoient que nos Ames ne sentent, que par le moyen des organes des sens, & que lors que ces organes sont détruits, elle ne peuvent plus sentir. Mais comme l'Ame a outre les sensations

la réflexion & le raisonnement , rien n'empêche qu'elle ne pense & ne raisonne, sans les organes des sens. En second lieu, il montre qu'il est possible à une Puissance infinie de donner à une Créature le pouvoir de s'émouvoir elle-même. S'il est possible qu'un Etre ait en lui même cette faculté, il lui est aussi possible de la communiquer; & l'on a prouvé la possibilité du premier, en montrant qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque part un semblable pouvoir; parce que sans cela le mouvement auroit été de toute éternité, sans aucune cause extérieure de son existence, quoi que le mouvement n'existe pas de sa nature; ce qui est absurde. L'Auteur montre cette vérité plus au long, comme on le pourra voir dans l'Original; car on ne peut pas s'y étendre ici.

On montre en troisième lieu, qu'il a été possible que Dieu fût une Créature, à qui il communiquât la Liberté; que l'on a prouvé être une de ses propriétés, sur la ix. Proposition. Il n'est point contradictoire qu'il la puisse communiquer, comme il communique le pouvoir de commencer un

un mouvement en soi-même ; & nous sommes convaincus de nôtre propre Liberté , d'une maniere infiniment plus claire, que nous ne le pourrions être de la solidité des objections, que l'on fait contre cette Verité.

Hobbes & Spinoza ont fait leurs derniers efforts, pour détruire la Liberté ; parce que s'il n'y en avoit point , il seroit certain qu'il n'y auroit point de Religion. Mais tout ce qu'ils ont dit se peut réduire à ces deux raisonnemens. I. Puis qu'il n'y a point d'effet , qui n'ait été produit par une cause , & que tous les mouvemens des corps sont causez , par l'impulsion de quelques autres corps ; il n'y a point non plus de volition , ou de détermination de la volonté de l'Homme , qui ne soit produite, par quelque cause extérieure, qui a été poussée elle même par une troisième. Par conséquent il ne peut rien y avoir de semblable à ce qu'on appelle Liberté. II. La pensée & toutes ses modifications, comme les volitions & les autres, sont des proprieté & des manieres d'être de la Matière ; & par conséquent, puis que la Matie-

re n'a aucun pouvoir de se remuer d'elle-même , ou de se déterminer à quoi que ce soit ; il ne se peut pas faire qu'il y ait aucune Liberté.

Contre ces raisonnemens , Mr. *Clark* fait voir 1. que chaque effet ne peut pas être la production d'une cause extérieure , mais qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque part un commencement d'action ; ou un pouvoir d'agir , sans être poussé du dehors. Cette faculté peut être & est en effet dans l'homme : 2. que la pensée & la volonté ne sont , ni ne peuvent être des qualités de la Matière , & ne sauroient par conséquent être soumises à ses Lois : 3. que quand même on supposeroit que l'Ame n'est pas une substance distincte du corps & que penser & vouloir seroient des propriétés de la Matière ; néanmoins cela ne feroit rien à la question , dont il s'agit , & ne prouveroit pas que la Liberté est une chose impossible. Je ne m'arrêterai pas aux deux premières propositions , qui sont assez claires à ceux qui savent un peu de Philosophie , sur tout après ce qu'en a dit ci-dessus. A l'égard de la troisième , Mr. *Clark* dit que puis qu'il

qu'il a montré que penser & vouloir ne peuvent pas être des effets, ni des compositions de la Figure & du Mouvement ; ceux qui prétendent que penser & vouloir sont des propriétés de la Matière, doivent supposer la Matière capable de propriétés, qui n'ont rien de commun avec le Mouvement & la Figure ; & si elle est capable de semblables propriétés, on ne peut point prouver par les effets de la Figure & du Mouvement, qui sont tous nécessaires, que les effets des autres propriétés de la Matière, qui sont toutes différentes, sont aussi nécessaires. L'Auteur pousse très-bien ce raisonnement, contre *Hobbes* & ses Sectateurs, comme on le pourra voir dans l'Original.

Il y a d'autres Philosophes & Théologiens, qui ont prétendu prouver qu'il n'y a point de Liberté ; parce que la volonté est nécessairement, comme ils croient, déterminée par la dernière résolution de l'Entendement ; & parce que Dieu prévoit certainement l'avenir.

Sur la première difficulté, l'Auteur remarque fort bien que la nécessité, qu'il y a de consentir à la détermi-

nation de l'Entendement est fondée sur une supposition ; c'est à dire, que c'est une nécessité, que l'Homme veuille une chose, dès que l'on suppose qu'il la veut. Le *dernier jugement de l'Entendement* n'est autre chose, que la détermination dernière de l'Homme (après plus, ou moins de délibération) à choisir, ou à ne pas choisir une certaine chose, ce qui est une volition. Mais outre cela, supposé que le dernier jugement de l'Entendement fût une chose réellement différente de l'acte de vouloir, & que l'un produisît nécessairement l'autre ; néanmoins la nécessité où seroit l'Homme de vouloir suivre son dernier jugement, seroit morale & non naturelle, & par conséquent ne seroit point la nécessité, que demandent ceux qui attaquent la Liberté ; car la nécessité morale est compatible, selon notre Auteur, avec la plus parfaite Liberté. Par exemple, un homme exempt de toute douleur de corps & de tout désordre d'esprit juge qu'il est déraisonnable de se faire du mal, ou de se tuer ; & pendant qu'il n'est exposé à aucune violence extérieure, il est impossible qu'il agisse contre ce jugement.

gement; non qu'il manque de pouvoir naturel de faire le contraire, mais parce qu'il est absurde & moralement impossible qu'il prenne ce parti. C'est-là la même raison, pour laquelle des Créatures Intelligentes, qui sont au dessus de la Nature Humaine, ne peuvent pas faire du mal; non qu'elles manquent de pouvoir naturel de faire une mauvaise action, mais parce qu'il est moralement impossible, qu'avec une parfaite connoissance de ce qui est le meilleur & sans aucune tentation au mal, elles se déterminent à agir d'une manière folle & déraisonnable.

* Il est certain que les Spinozistes ne sauroient tirer aucun avantage de cette doctrine; mais ce n'est pas précisément là ce qu'on appelle Liberté. Les hommes eux mêmes n'embrassent que par une nécessité morale, une vérité évidente, dès qu'ils la conçoivent comme telle; mais on ne peut pas dire néanmoins qu'il leur est libre de la recevoir, ou de ne la recevoir pas: comme on le peut dire, à l'égard des choses obscures. Il en est de même du Bien en général, ou du Souverain Bien, qu'ils re-

O 7

cher.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

cherchent nécessairement, sans avoir la liberté de ne le rechercher pas. On conçoit par-là que le mot de *Liberté* signifie la faculté de vouloir, ou de ne pas vouloir ; sans être déterminé inévitablement à l'un, ou à l'autre. Ainsi les Intelligences Supérieures, que l'on suppose être déterminées par une lumière évidente, qu'aucune passion, ni aucune mauvaise habitude ne trouble, n'ont plus, à proprement parler, de liberté à mal faire. Dieu lui-même n'est pas librement saint, mais nécessairement & par sa nature ; car les Attributs moraux de Dieu ne lui sont pas moins essentiels, que les physiques. Ainsi il n'est pas plus librement juste, qu'il n'est librement éternel.

A l'égard de la certitude de la Présence Divine, Mr. *Clark* remarque, avec raison, que cela ne fait rien au sujet. S'il n'y a nulle autre preuve, par laquelle on puisse faire voir antécédemment que toutes les actions sont nécessaires ; il est certain qu'il ne s'en suit pas de là seule Présence qu'elles soient telles. S'il n'est pas impossible, pour d'autres raisons, que les actions des hommes soient libres, on ne peut pas

pas prouver que la simple certitude de la Préscience Divine détruit la liberté. La simple Préscience n'a aucune influence sur la manière d'exister d'une chose. Tout ce que les plus grands ennemis de la Liberté peuvent opposer, en cette occasion, se réduit à ceci : c'est que la Préscience renferme la Certitude & la Certitude la Nécessité, mais ni l'un, ni l'autre n'est vrai.

Premièrement, la certitude de la Préscience ne produit point la certitude des choses; mais est fondée elle-même, sur la réalité de leur existence. Il est certain que tout ce qui est à présent est, & il étoit hier & de toute éternité aussi certainement vrai que la chose seroit, qu'il est certain aujourd'hui qu'elle est. Cette certitude de l'événement est la même, soit que la chose soit prévue, ou non.

* Le mot de *certitude* n'est pas tout à fait propre, en cette occasion; parce qu'il ne se rapporte qu'à celui qui prévoit, & non à l'événement. Mais il faut entendre ici par-là l'*infaillibilité* de l'événement.

Nôtre Auteur a raison au reste de dire

* Remarque de l'Auteur de la Bib. c.

dire que la Préscience n'apporte pas plus de changement aux choses futures, que la connoissance de ce qui se fait présentement. C'est un raisonnement que *Boëce* a employé, dans sa *Consolation de la Philosophie*, & dont nous avons parlé dans cette *Bibliothèque Choisie*, Tom. xvi. pag. 260. Il dit ensuite fort bien que le raisonnement, que l'on fait contre la Liberté, comme incompatible avec la Préscience, prouveroit plutôt qu'il n'y a point de Préscience des evenemens libres, qu'il ne détruiroit la Liberté. Si ces deux choses, dit-il, étoient incompatibles & qu'il fallût nécessairement nier l'une, ou l'autre; l'introduction d'une Destinée absolue & universelle, qui détruit évidemment toute Religion & toute Morale, feroit beaucoup plus de deshonneur à Dieu; que de lui ôter une Préscience, qui, dans cette supposition, ne pourroit lui être attribuée, sans contradiction.

Secondement, comme la Préscience ne renferme point d'autre certitude, que celle qui auroit été dans la chose, quand même elle n'auroit pas été prévue: la certitude de l'évenement ne renferme aucune sorte de

de nécessité. Qu'un *Fataliste* suppose (ce qu'il n'accorderoit néanmoins pas) que l'Homme, comme nous le disons, a le pouvoir de commencer un mouvement en lui-même (c'est à dire, une volition) ou d'agir librement; qu'il suppose encore, s'il veut, qu'une action, comme celle-là, ne peut pas être prévue, n'y auroit-il pas, nonobstant cette supposition, dans la nature de la chose, la même certitude de l'événement, qu'il y a dans les autres actions des Hommes, tout de même que si elle n'étoit ni fatale, ni nécessaire? Par exemple, supposons qu'un homme, par un principe interne qu'il ait de s'émouvoir, & par une absolue Liberté, sans qu'aucune cause externe, quelle qu'elle soit, le pousse, fasse quelque action aujourd'hui; supposons encore qu'il ne fût pas possible de la prévoir hier; n'y aura-t-il pas la même infailibilité, dans l'événement, que si elle avoit été prévue? Donc l'infailibilité de l'événement ne renferme aucune nécessité, & par conséquent la Préscience, quoi qu'on n'en puisse expliquer la manière, n'en renferme pas d'avantage.

Nô.

Nôtre Auteur tire de-là cette conséquence , c'est qu'en admettant la Liberté , on est en état de répoudre à l'ancienne & à la grande question, touchant l'origine du Mal. La Liberté renferme le pouvoir de faire le Mal , comme le Bien ; & l'imperfection des Etres finis les rend capables d'abuser actuellement de leur Liberté , en faisant du Mal. Comme il est nécessaire à l'ordre , à la beauté du Tout , & à la manifestation de l'infinie Sagesse du Créateur ; qu'il y ait des Créatures de différens degrez , & dont les unes soient moins parfaites , que les autres ; de là il s'ensuit qu'il peut y arriver du Mal , quoi que le Créateur soit infiniment bon.

Tout ce que nous appeillons Mal , est ou un *Mal d'imperfection* , comme le *manquement* de certaines facultez , que d'autres Créatures ont ; ou un *Mal Physique* , comme la Douleur , la Mort & autres choses semblables ; ou un *Mal Moral* , comme le Vice. Le premier n'est pas proprement un Mal , car tout ce que chaque Créature a de perfections venant uniquement de Dieu , qui n'étoit nullement obligé de le lui don-

donner , non plus que l'existence ; il est clair que ce n'est pas plus un Mal , pour la Créature , que de n'avoir pas été créée. Le second , ou le Mal physique est ou une conséquence nécessaire du premier , comme la Mort , à une Créature , que Dieu n'a pas voulu faire immortelle , ce qui n'est pas plus un Mal , que le précédent : ou il se trouve balancé , dans le Tout , par un Bien aussi grand , ou même plus grand , comme les afflictions des gens de bien , qui alors ne sont pas proprement un mal : ou enfin c'est une punition , & ainsi une conséquence nécessaire du Mal moral. Ce Mal vient uniquement de l'abus , que les Créatures font de la Liberté , que Dieu leur avoit donnée dans une autre vue , & que la perfection & l'ordre de toute la création demandoit qu'il leur donnât. Mais elles en ont abusé , contre son dessein , & ainsi toutes sortes de maux sont entrez dans le Monde , sans que l'infinie Bonté de celui , qui l'a créé & qui le conduit , en doive paroître moindre.

X I. * *La Suprême Cause de toutes choses*

* Pag. 174. & suiv.

choses doit nécessairement être infiniment sage. Rien n'est plus clair, que ceci ; c'est qu'un Etre Infini, Présent en tous lieux, & Intelligent, doit connoître parfaitement tout ce qui existe ; & que l'Etre éternel, l'unique cause de tout, & de qui tout dépend, peut savoir toutes les conséquences des facultez, qu'il a données ; c'est à dire, tout ce qui est possible, & ce qui est le meilleur & le plus sage. Comme cet Etre est Tout-puissant, rien ne peut empêcher qu'il ne fasse toujours ce qu'il fait être le meilleur. L'Auteur développe ce raisonnement, plus au long, & montre, par l'ordre même du Monde, que Dieu est très sage. On le peut faire aujourd'hui mieux que jamais, parce qu'on connoît mieux à présent la disposition générale de l'Univers & celle de ses parties.

XII. * *La Suprême Cause de toutes choses doit de nécessité être infiniment bonne, juste, amie de la Vérité, & avoir toutes les perfections morales, qui conviennent au Gouverneur & au Juge de Monde.* C'est une chose aussi assurée qu'il y a différens

* Pag. 189. & suiv.

ferens rapports entre les choses, qu'il est certain qu'il y a de différentes choses dans le Monde. Il est aussi manifeste que des différents rapports de différentes choses, il s'ensuit qu'il y a une convenance, ou une disconvenance entre elles; de sorte qu'on peut joindre, ou qu'on ne peut pas joindre les unes aux autres; & cela est aussi clair, qu'il est clair qu'il y a de la différence dans les choses. Outre cela, il faut convenir qu'il y a une liaison, ou convenance de certaines circonstances, avec certaines personnes; & au contraire de la disconvenance, avec d'autres; & qu'elles sont fondées dans la nature des choses & dans la qualification des personnes, antécédemment à toute volonté, ou à tout établissement arbitraire, ou positif. C'est ce que reconnoîtront nécessairement tous ceux, qui ne voudront pas assurer qu'il est également convenable qu'un Être innocent soit extrêmement & éternellement malheureux, qu'il l'est qu'il soit exempt de ce malheur. Il y a donc de la convenance, ou de la disconvenance éternelle, nécessaire & immuable, entre les natures & les raisons des choses.

choses. Ce que ces Relations sont en elles mêmes , elles le paroissent aussi à l'entendement de tous les Etres Intelligens ; excepté à ceux , qui comprennent que les choses sont ce qu'elles ne sont pas ; c'est à dire , aux entendemens très-imparfaits , ou très-dépravés. C'est sur la connoissance de ces rapports naturels , où nécessaires des choses , que les Etres Intelligens reglent leurs actions ; à moins que leurs intérêts , ou leurs passions ne les en détournent.

La Suprême Cause étant douée d'une connoissance infinie , & étant parfaitement sage , ne peut ignorer le veritable raport qu'il y a entre les choses , ni tomber en aucune erreur , à cet égard. Outre cela , l'Etre existant , par lui-même , étant absolument indépendant & tout-puissant , n'a besoin de rien & ne peut être aveuglé par aucune passion déraisonnable , non plus que limité dans ses actions par aucune Puissance supérieure ; il fait nécessairement (non par une nécessité fatale , mais par une nécessité morale) ce qu'il fait être le plus convenable ; c'est-à dire , qu'il agit toujours conformément
aux

aux règles les plus exactes de sa Bonté ; de sa Justice , de sa Vérité & de ses autres perfections morales.

Premièrement , la Suprême Cause doit être infiniment bonne ; c'est à dire , qu'elle doit être dans une disposition immuable de communiquer le Bien & la Félicité , parce qu'étant elle-même infiniment heureuse , dans la jouissance éternelle de ses propres perfections , elle ne peut point faire de Créatures , que par le motif de les leur communiquer , selon qu'elles sont capables de les recevoir ; conformément aux différentes natures , que Dieu leur a données , pour l'embellissement de l'Univers , & aux progrès qu'elles peuvent avoir faits dans la Vertu , par le moyen de la Liberté , qui est essentielle aux Etres Intelligens & douez d'activité. Il paroît encore que Dieu est infiniment bon , parce que possédant tout en lui même , il est éloigné de toute sorte de malice , & d'envie , & de tout ce qui peut porter à mal faire ; & qui vient de ce que l'on manque de quelque chose , de foiblesse , d'imperfection , ou de dépravation.

Se-

Secondément, l'Auteur de toutes choses doit être infiniment juste. La raison de cela est que la regle de la Justice n'étant que la nature même des choses & les rapports nécessaires, qu'elles ont les unes aux autres ; & l'exécution du Jugement ne se faisant qu'en accommodant les circonstances des choses aux qualifications des personnes, selon la convenance, ou la disconvenance qu'il y a entre elles ; il est Evident que celui, qui connoit parfaitement la regle de la Justice, qui juge nécessairement des choses, comme elles sont, qui a un plein pouvoir d'exécuter la Justice conformément à cette connoissance, qui ne peut être tenté à ne le pas faire, ni obligé de biaiser par quelque vue particulière, ni effrayé par aucune Puissance ; il est, dis-je, évident qu'il doit toujours faire ce qui est juste, sans iniquité, sans partialité, sans préjugé, & sans aucun égard pour les personnes.

Enfin la première Cause doit dire la vérité & être fidele, dans toutes ses déclarations, & dans toutes ses promesses. Il ne peut point y avoir de raison de tromper, & de mentir, que

que la précipitation, ou l'oubli, ou l'inconstance, ou l'impuissance, ou la peur de quelque mal, ou l'espérance de quelque bien. L'Etre infiniment sage, qui possède tout, & qui est souverainement bon, n'est sujet à rien de tout cela; & il ne lui est pas plus possible de tromper les autres, que de se tromper lui-même.

En un mot, tout mal & toute imperfection, quelle qu'elle soit; venant clairement, ou d'un défaut de connoissance, ou d'un manquement de puissance, ou d'une mauvaise disposition de la volonté; & la dernière n'étant autre chose, qu'un choix direct d'agir contre ce qui est connu de la nature des choses; il est visible que la première Cause de toutes choses est infiniment éloignée de tout cela, & doit être par conséquent un Etre infiniment juste, bon, ami de la Vérité & revêtu de toutes les perfections morales.

On ne peut opposer à cela que des objections tirées *à posteriori* de la conduite de Dieu, dans la distribution des biens & des maux de cette vie. Mais outre ce qu'on peut di-

Tom. XXVI, P. 2. P re,

re , pour défendre la Providence , en ce qu'elle a fait ; cette objection ne fait rien au sujet , parce que , pour bien juger de la conduite de Dieu , il faudroit l'avoir vuë toute entiere ; au lieu que nous n'en voyons qu'une très-petite partie.

Nôtre Auteur tire de là les conséquences suivantes , I. que la nécessité des Attributs Moraux de Dieu , est compatible avec une parfaite Liberté : II. Que Dieu fait toujours ce qui est le meilleur & le plus propre , pour le Tout : III. Qu'il lui est impossible de mal faire : IV. Que la Liberté n'est pas un défaut , mais une perfection , dont l'abus , que l'on en fait , ne doit pas empêcher qu'on ne reconnoisse l'excellence : V. Que Dieu peut mettre une Créature raisonnable , dans un si haut degré de connoissance & de sainteté ; que malgré la liberté naturelle des Créatures , il ne sera pas possible qu'elle vienne à déchoir , par sa faute , du souverain bonheur : VI. Que les fondemens des obligations morales sont éternels & nécessaires , & ne dépendent d'aucunes Lois. On verra , dans l'Auteur , de quelle maniere il explique tout cela , & on le pourra mé-

même facilement deviner , par les Principes qu'il a posés , si on les médite avec soin.

II. *A Discourse concerning the unchangeable obligations of NATURAL RELIGION, and the truth and certainty of the CHRISTIAN REVELATION ; &c.* par le même. 2. Edition. A Londres M DCCV III. in 8. pagg. 446. avec l'Index & la Préface.

QUOI que ce Livre ne soit pas d'une moindre conséquence , que le précédent , je ne m'y étendrai pas si fort ; parce qu'on a pu voir , par l'Extrait , que l'on vient de lire , qu'elle est la manière de raisonner de l'Auteur , & qu'il ne m'est pas possible de m'arrêter également sur tout , à proportion de l'étendue des raisonnemens.

Mr. *Clark* a mis au devant de cet ouvrage une Préface , où il réfute les objections , qu'un Cartésien avoit faites , contre quelques endroits de l'Ouvrage précédent. Il lui fait voir entre autres choses que , selon les hypothèses des *Cartesiens* , il fal-

loit qu'ils dissent * que la matiere existe nécessairement, par la réponse que *Descartes* lui même fit à un habile homme, qui l'avoit poussé sur le Vuide & sur l'étendue du Monde. *Descartes* lui répondit *qu'il impliquoit contradiction que le Monde fût fini*, dans son Ep. LXIX. de la 1. Partie, & *qu'il étoit aussi contradictoire que Dieu anéantit une partie de la Matiere*, Ep. VI. de la 2. Partie; quoi qu'il ne voulût pas dire que Dieu ne le pouvoit pas faire, parce qu'il ne vouloit pas assurer que Dieu ne pouvoit pas faire une Montagne sans vallée, ni qu'Un & Deux ne soient pas Trois. On est réduit à de grandes extremitez, quand on parle ainsi, & il y a bien des gens, qui soupçonnent que ce Philosophe cachoit ses veritables sentimens.

APRES avoir fait une petite recapitulation du précédent Ouvrage, Mr. *Clark* fait voir qu'il y a quatre sortes de Déistes, & qu'il n'y a point de systeme lié du Déisme. En suite, il vient à sa matiere *des obligations immuables de la Religion Naturelle, & de la certitude de* la

* Voyez ci-dessus p. 388.

la Révélation Chrétienne ; qu'il réduit à quinze Propositions , qu'il prouve , selon la méthode qu'il a suivie , dans l'Ouvrage , dont j'ai parlé.

I. *Des différences * éternelles & nécessaires , qui sont entre les choses , naissent certaines obligations morales , qui par elles-mêmes lient toutes les Créatures Raisonnables , antécédemment à toute institution positive , & à toute attente de récompense & de punition.* Sur cela l'Auteur montre qu'il y a des différences entre les idées de Morale , & ce qui en dépend , aussi nécessaires & aussi éternelles , qu'entre les idées Mathématiques , & que l'on n'y peut rien opposer de raisonnable ; soit qu'on le tire des choses mêmes , ou des opinions & des Lois différentes des hommes : Que la Volonté de Dieu se détermine toujours elle même à agir conformément à la nature éternelle des choses , & que toutes les Créatures Raisonnables sont obligées de se conduire , dans toutes leurs actions , par la même Règle éternelle de la Raison ; ce qu'il fait voir , par la nature originale des choses ; par le sen-

P 3

ti

* Pag. 45. & suiv.

timent, que les plus corrompus ont qu'ils sont soumis à cette obligation; & par le jugement, que la Conscience des plus méchants hommes fait de leurs actions passées : Que le sentiment de *Platon*, qui croyoit que la connoissance naturelle n'est qu'une Réminiscence, & que l'opinion de ceux qui croient que les Idées des premières veritez sont *innées*, quoi qu'ils se soient trompez, prouvent, que les differents rapports des choses tant morales, que physiques, desquels ceux qui sont sans préjugés conviennent, sont certains, inaltérables, réels, & ne dépendent point de la variété des opinions, ou des fantaisies de ceux qui sont prévenus des préjugés de l'éducation, des Lois, ou des Usages, & que tout homme y donne son consentement, aussi bien qu'aux veritez de Mathématique : Que les plus méchants hommes ne sont pas entièrement insensibles à la différence du Bien & du Mal ; ce qui paroît principalement par les jugemens, qu'ils font des actions des autres ; sans qu'on puisse objecter à cela l'ignorance des peuples les plus barbares : Que l'on peut réduire les principales obligations

mo.

morales à la Pieté, envers Dieu; à la Droiture, la Justice, l'Équité & la Bienveillance envers les hommes; & enfin à la sobriété, à l'égard de soi-même; & que les Payens ont reconnu l'importance & la nécessité de tous ces devoirs, comme on le montre, par des passages de divers Auteurs: Que la Loi de la Nature est éternelle, universelle & absolument immuable: Qu'elle est même obligatoire antécédemment à cette considération, qu'elle est la volonté, ou le commandement de Dieu lui-même, & à toutes sortes de récompenses, ou de peines, desquelles elle a pu être appuyée: Qu'il ne s'enfuit néanmoins pas de là qu'un homme de bien ne doive avoir aucun égard à la récompense & à la punition, ou qu'elles ne soient pas nécessaires, pour soutenir la pratique de la Vertu en cette vie: Qu'*Hobbes* s'est entièrement trompé, concernant l'origine du Droit.

II. *Les mêmes * obligations morales, qui naissent de la différence naturelle qu'il y a entre les choses, sont de plus conformes à la volonté de Dieu, & ses commandemens. Cela*

P 4

pa-

* Pag. 141. & suiv.

paroît par les Attributs de Dieu, par la création, & parce que la pratique d'une bonne Morale tend au bien & au bonheur de tout le Monde.

III. * *Ces obligations, qui lient d'elles mêmes les Créatures Raisonnables, ont dû néanmoins nécessairement être soutenues de récompenses & de peines.* Nôtre Auteur le fait voir par la considération des Attributs de Dieu, & parce qu'il est nécessaire que l'honneur des Lois de Dieu & de la Providence soit vengé; lors qu'il est offensé par les hommes, d'une manière présomptueuse, & dont ils ne témoignent aucune repentance: En effet, si Dieu traitoit également les Bons & les Méchants, tant dans l'autre vie, que dans celle-ci, à quoi pourroit-on connoître qu'il approuve la Vertu & qu'il désapprouve le Vice? Quoi que les raisonnemens, que l'on a employez pour prouver cela, par d'autres considérations, paroissent très-solides; s'il n'y avoit aucune différence, entrer les Bons & les Méchants, ils ne seroient pas capables, ce me semble, de soutenir nos Esprits.

IV.

* Pag. 155. & suiv.

IV. *Ces recompenses * & ces peines n'étant pas distribuées en cette vie, il faut nécessairement qu'il y en ait une autre, qui est à venir.* Suivant la constitution même originale des choses, la Vertu doit être naturellement accompagnée d'une récompense & le Vice d'une punition; mais dans l'état où se trouvent les hommes en cette vie, l'ordre naturel des choses est si renversé, que le Vice est souvent florissant & la Vertu malheureuse. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait une autre vie, où Dieu récompense & punisse les hommes, selon qu'ils auront vécu en celle-ci. Les Stoïciens ont en vain prétendu que la Vertu étoit une assez grande récompense à elle-même; elle ne sauroit rendre toute seule les hommes heureux, quoi qu'elle les conduise seule au Bonheur. On tire de là une nouvelle preuve de l'autre vie. Il paroît étrange que, dans les Créatures corporelles, la sagesse & la puissance de Dieu éclatent en chaque chose; & qu'on ne les apperçoive pas dans la conduite, que Dieu garde par rapport à la Vertu & au Vice. Mais on

P 5

s'en

* *pag. 160. & suiv.*

s'en étonnera moins, si l'on pense , que quand on considère un des ouvrages de Dieu , à l'égard de l'usage particulier auquel il est destiné, on s'apperçoit d'abord qu'il y est très-propre; mais que quand on examine la conduite de Dieu envers les hommes, on n'en voit point encore les effets & le dénouement ; qui ne paroîtront qu'après la grande révolution, que nous attendons encore. Cependant les hommes ont toujours cru l'immortalité de l'Ame, qui n'a en effet rien d'incroyable, & les sages Payens en ont fait un grand usage; comme nôtre Auteur le montre, par plusieurs autoritez. Cela appuyé par le desir de l'immortalité, que les hommes ont naturellement, par le jugement qu'ils font eux mêmes de leurs actions, & par leur nature, qui est sujette à rendre compte de sa conduite, nous meine droit à l'attente d'une autre vie.

V. * *Mais quoique les obligations morales de la Religion Naturelle soient indispensables ; & que l'on puisse recueillir qu'il y aura une autre vie, des seules lumieres de la Raison; néanmoins l'état du Genre Humain est à*
pré-

* Pag. 193. & 199.

présent si dépravé, qu'il y a peu d'hommes, qui soient capables de découvrir clairement les veritez, que l'on a prouvées, par eux mêmes, & qu'ils ont très-grand besoin d'une instruction particulière. Les hommes sont si négligens, ils apportent si peu d'attention aux choses abstraites, ils sont si fort occupez de leurs passions & des affaires de cette vie, ils ont de si mauvaises habitudes & les mœurs si corrompues, comme les Payens même l'ont reconnu; qu'ils ont extrêmement besoin d'instruction, en matieres de Religion, & de Docteurs, qui ne cessent point de leur enseigner leurs devoirs.

*Vl. * Toutes les instructions des meilleurs Philosophes Payens n'étoient pas suffisantes, pour réformer le Genre Humain.* Il y a eu, dans le monde Payen, plusieurs excellens Docteurs, pour ce qui concerne la Morale, comme *Socrate* & ceux qui l'ont suivi, & dans les derniers tems *Ciceron*, *Epictete*, *Antonin* & d'autres. Ces gens là semblent avoir été suscitez par la Providence, pour servir de témoins de la corruption des peuples, parmi lesquels ils ont vécu.

P. 6

Néan-

* Pag. 207. & suiv.

Néanmoins aucun d'eux n'a eu un considerable succès, dans la réformation des mœurs ; parce qu'il n'y en a que très-peu, qui aient travaillé sérieusement à cet excellent dessein ; & que ce peu-là ignoroient entièrement quelques doctrines, qui étoient absolument nécessaires pour cela ; telles que sont celles de la création du monde, & de la manière dont Dieu le gouverne ; de la création de l'homme, & de sa dignité originale ; du commencement & des circonstances de l'état corrompu, dans lequel se trouve à présent le Genre Humain ; de la manière, dont Dieu est intervenu, pour le réformer, & dont enfin il le conduira à la félicité. Ils ignoroient encore de quelle manière Dieu veut être servi, & se reconcilier avec les pécheurs repentans. Ils doutoient d'autres doctrines, qui sont absolument nécessaires pour la réformation du Genre Humain ; telle qu'est la doctrine de l'autre vie, des récompenses & des peines que Dieu y a préparées ; dont ils ne parloient qu'en doutant. Ils n'étoient pas même capables de prouver clairement & distinctement les choses, dont

dont ils étoient affurez ; telles qu'étoit l'obligation, dans laquelle les hommes sont d'être vertueux, & la volonté de la Divinité à cet égard. A l'égard des choses, qu'ils pouvoient prouver & expliquer assez clairement, ils n'avoient pas une autorité suffisante, pour en presser la pratique, autant que cela étoit nécessaire. Mr. Clark confirme ce qu'il dit sur ce sujet, par quantité de passages remarquables des Payens mêmes & des premiers Défenseurs du Christianisme.

V II. * *Il est clair qu'il falloit une Révélation Divine, pour tirer le Genre Humain de l'état corrompu, dans lequel il étoit tombé ; & les besoins, où se trouvoient les hommes, avec la notion naturelle qu'ils avoient de la Divinité, leur pouvoient donner lieu d'espérer une semblable révélation.* C'est ce que Mr. Clark prouve non seulement par des raisons, mais encore par plusieurs passages remarquables de Platon ; qui reconnoît qu'il n'y avoit que la Divinité, qui pût savoir la vérité de diverses choses, qui la regardoient elle même, ou qui concernoient la Vertu & sa

P 7

re

¶ Pag. 241, & suite

recompense. Néanmoins les Deïstes Modernes prétendent que le Genre Humain n'avoit besoin d'aucune Révelation, & que la Raison naturelle & la Philosophie lui suffisoient, pour se bien conduire. Mais outre que l'extrême barbarie du Monde Payen d'aujourd'hui, & les plaintes des Philosophes Grecs & Latins du peu d'effet que la Raison produisoit sur les esprits des hommes, à l'égard de la reformation des mœurs; les effets du témoignage que Jesus Christ a rendu à l'immortalité de l'Ame & à la vie à venir ont fait au très-grand changement dans le Monde, & ont porté un grand nombre de personnes, de toutes conditions & de tous âges, à perdre courageusement la vie, pour soutenir ces veritez. On ne peut pas douter non plus, que dans les Pais Chrétiens, le Commun du Monde ne soit mieux instruit de la Religion & de ses devoirs, & qu'il ne les observe mieux; que les Payens ne faisoient & ne font encore ce que la Raison prescrit. Notre Auteur fait aussi voir la nécessité de la Révelation, par plusieurs autres raisons; & il est assez clair pour ceux, qui ont quelque connoissance de
de

de l'ancienne Histoire Payenné , & des Auteurs Payens , que non seulement le Commun , mais même les gens d'étude ne savoient de quel côté se tourner. Les Déistes Modernes , s'ils avoient vécu en ce tems-là, auroient été aussi, ou plus embarrassés qu'eux. Autre chose est de voir qu'une Morale, que l'on nous a expliquée clairement & distinctement, est parfaitement conforme à la Raison ; & autre chose est de découvrir les regles de cette Morale , par le seul secours du raisonnement, sans en avoir rien ouï dire auparavant.

Ce n'est pas au reste que Dieu fût obligé de révéler sa volonté aux hommes, comme il l'a fait. C'étoit seulement une chose, que l'on pouvoit espérer de sa bonté. Autrement il auroit été obligé de se révéler en tous les tems & en tous les lieux, ce qu'il n'a pas fait. Il y a eu quelques Déistes, qui ont prétendu prouver que la Révélation de l'Evangile n'étoit pas nécessaire ; parce qu'elle n'avoit pas encore été répandue, par toute la Terre , & qu'une grande partie des hommes la rejette. Mais pour ne pas dire qu'il n'est pas impossible

possible que tous les hommes ne puissent recevoir quelque avantage de la Révélation, quoi qu'il n'en aient pas tous oui parler ; on pourroit prouver, par le même raisonnement, que la Religion Naturelle n'étoit pas nécessaire, pour rendre les hommes capables de répondre aux fins de leur création. Quoi que les veritez de la Religion Naturelle puissent toutes être découvertes, par les seules lumieres de la Raison ; néanmoins il est sûr que tous les hommes n'ont pas la même capacité, ni les mêmes moyens de faire cette découverte.

VIII. * *Il n'y a point de Religion, dans le Monde, que la Chrétienne, qui puisse prétendre, avec quelque apparence de raison, de passer pour une Révélation Divine. C'est pourquoi si le Christianisme n'étoit pas vrai, il n'y auroit point, ni n'y auroit jamais eu de Révélation de la volonté de Dieu au Genre Humain.* Cette Proposition étant facilement accordée par les Incrédules Modernes, elle n'a point besoin de preuves. La Religion Mahometane a été fondée par un homme vicieux, & établie par la violence & par les armes.

* Pag. 263. & suiv.

armes. Elle n'a été soutenue d'aucuns Miracles. Elle est pleine d'absurditez, & ne promet qu'une félicité toute charnelle. Il n'y a point de danger qu'elle trompe aucun homme un peu attentif & raisonnable. Le Judaïsme n'est appuyé que sur l'attente du Messie, & ce Messie étant venu, selon toutes les Propheéties, quelque calcul que l'on suive; il faut nécessairement reconnoître la vérité de la doctrine Chrétienne.

IX. * *La Religion Chrétienne, considérée dans sa première simplicité, & comme elle est enseignée dans l'Ecriture Sainte, a toutes les marques d'une Révélation Divine, que l'on puisse demander en une Révélation de cette sorte, supposé quelle soit Divine.* La première marque d'une Religion, qui vient de Dieu, est que les devoirs, qu'elle nous impose, soient conformes à l'idée naturelle, que nous avons de Dieu, qu'ils tendent à perfectionner la nature humaine & à la rendre heureuse. Il faut que les doctrines, qu'elle enseigne soient toutes telles, qu'encore qu'on ne les puisse pas découvrir par la seule lumière de la Raison, néanmoins, quand

* Pag. 265. & suiv.

quand la Révélation les a fait connoître, elle soient conformes à cette lumière. Autrement, il n'y a point de preuve si forte, pour prouver qu'une doctrine est véritable; qu'elle puisse faire recevoir une doctrine contradictoire, ou qui tend au mal, comme véritable. La seconde marque, c'est que les motifs, par lesquels on appuie la créance & la pratique de cette Religion, & que toutes les circonstances, qui l'accompagnent, soient conformes à la Sagesse de Dieu, & propres à corriger les esprits & les mœurs des hommes. Enfin il faut qu'on prouve positivement & directement qu'elle vient de Dieu, par des faits & des signes, qui fassent voir que celui, qui apporte cette Religion, est envoyé du Ciel.

X. * *Le Christianisme qui contient un Systeme lié de tous les plus sages, les meilleurs & les plus excellens préceptes, qui aient jamais été enseignez, ou à part & séparés, ou mêlez parmi d'autres mauvais, dans les Ecoles des Philosophes; & cela sans aucun mélange d'aucunes pratiques absurdes, ou superstitieuses; doit être*
cm-

* Pag. 166. & suiv.

embrassé & pratiqué par tous ceux qui croient qu'il y a un Dieu, & qui veulent agir conséquemment & conformément à leurs propres principes; au moins comme le plus beau Système de Philosophie, qui ait jamais été au Monde; & qui est extrêmement probable, même quand il ne seroit accompagné l'aucunes preuves extérieures, qui fissent voir qu'il vient du Ciel. C'est ce que nôtre Auteur prouve, par divers exemples des devoirs du Christianisme; tels que sont ceux d'aimer, de craindre & d'adorer Dieu; d'être juste, droit, charitable, sincere, fidele; d'être sobre, temperant, patient, & content de son sort; de faire profession d'observer ces devoirs par le Baptême & par l'Eucharistie, & de s'obliger à y demeurer attaché. Il ne se peut rien de plus sage, de plus raisonnable, & de plus propre à corriger les desordres de la nature humaine & à la rendre heureuse, que cela; de sorte que quand même les auteurs d'un semblable systême seroient destituez de miracles, il faudroit embrasser leur doctrine.

XI. * *Les motifs, par lesquels la*
Re.

* Pag. 277. & suiv.

Religion Chrétienne appuie les devoirs qu'elle enjoint aux hommes, sont parfaitement conformes à la sagesse de Dieu, & répondent parfaitement à l'attente des hommes. Ainsi pour gagner les cœurs, & les porter à obeir à Dieu, 1. elle déclare que Dieu sera content d'une sincere repentance, & qu'il nous pardonnera le passé; 2. elle promet des secours extraordinaires de Dieu à ceux, qui les lui demanderont, pour demeurer constants dans l'obeissance à ses commandemens: 3. elle propose des recompenses & des peines, seules capables d'ébranler l'esprit de l'homme, & dignes de la Suprême Divinité. L'Auteur développe tout cela en peu de mots, mais clairs & énergiques, comme on le verra en recourant à l'Original.

XII. * *La maniere, dont la Religion Chrétienne enjoint les devoirs qu'elle impose, & propose les motifs, dont on a parlé, est exactement conforme aux lumieres de la plus saine Raison, qu'elle perfectionne.* Mr. Clark le montre, par une petite description de ce qui se fait dans l'Eglise Chrétienne, pour porter les hommes à la

Ver-

* Pag. 285.

Vertu ; après quoi il conclut que si les devoirs du Christianisme paroissent être opposez aux lumieres de la Raison , & non propres à perfectionner la Loi de la Nature ; tous les gens sages doivent abandonner les Assemblées des Chrétiens , & faire profession de nouveau d'être les Disciples des Philosophes ; mais que , s'ils sont parfaitement conformes à la Nature & à la droite Raison , & s'ils tendent à suppléer ce qui y manque ; personne , sous prétexte de défendre la Religion Naturelle , ne doit blâmer la Religion Chrétienne , à moins qu'il ne veuille être convaincu de mentir contre Dieu.

Il avouë au reste que les disputes , qui sont depuis plusieurs siècles , parmi les Chrétiens , sur des points obscurs & de peu d'importance , & qui ont été soutenues avec un zèle peu raisonnable ; au lieu d'être utiles à la véritable Religion , qui consiste dans l'observation des commandemens de l'Évangile ; ont donné occasion aux ennemis du Christianisme de le mépriser , avec ceux qui l'enseignent. Mais dans le fonds , ces derniers ont tort ; parce que la dépravation d'une doctrine , en quelques

ques unes de ses parties, ou à quelque égard, ne prouve nullement qu'elle est entièrement fautive. Il y a toujours eu une Règle suffisante, pour toutes les personnes sincères; par laquelle elles ont pu distinguer les doctrines de Dieu de celles des hommes, qui est le Nouveau Testament. D'ailleurs par tout, où le Christianisme a été prêché d'une manière tolerable, il y est toujours demeuré assez de doctrines capitales; pour faire des effets infiniment plus grands & plus sensibles, soit pour l'étendue, soit pour la durée, dans l'esprit des hommes; que n'a pu faire la doctrine d'aucuns Philosophes, qui aient jamais été. Cela fait voir clairement, sinon l'Autorité Divine de la Religion Chrétienne, au moins son excellence à cet égard.

XIII. * *Toutes les doctrines, que la véritable Religion Chrétienne demande que nous croiyons, ou comme des choses nécessaires par elles mêmes au Salut éternel, ou qui ont une liaison étroite avec des doctrines de cette nature, quoi que la seule Raison ne les puisse pas toutes découvrir, paroissent néanmoins, lorsque la Révélation*
les

* Pag. 190. & suiv.

es a découvertes, très-conformes à la saine Raison. Châcune d'elles tend & est d'une grande efficacité à redresser les Esprits & à corriger les mœurs; & elles font toutes ensemble un système infiniment plus lié & plus raisonnable, que ne l'ont été ceux des anciens Philosophes, ou que ne le seroient ceux que les plus fins de nos Incrédules Modernes pourroient inventer.

Nôtre Auteur entreprend de prouver cette Proposition, en parcourant les principaux Articles de la Foi Chrétienne. Le premier est l'existence d'un Dieu; qui se peut démontrer par la Raison. Il y a plus de difficulté, à l'égard de la génération du Fils, & de la Procession du S. Esprit.; mais Mr. *Clark*, sans s'arrêter aux subtilitez des Scholastiques, qui peuvent renfermer des contradictions, soutient que l'émanation éternelle du Fils & du S. Esprit ne contient rien de contradictoire; parce qu'on peut concevoir que le Pere a communiqué à ces deux Personnes émanées de lui, de toute éternité, toutes ses perfections, excepté celle d'être la première origine de tout, qui est incommunicable; comme on conçoit que si le Soleil étoit éter-

éternel il auroit produit de toute éternité la lumière, qui est de la même substance que lui. Il croit qu'on peut montrer, par Platon & les Platoniciens, qu'il n'y a rien de contradictoire en cela; puis qu'ils ont cru quelque chose de semblable. Mais il a expliqué son sentiment là-dessus, avec plus d'étendue, dans un Livre intitulé, *la doctrine de l'Ecriture, touchant la Trinité*, duquel on parlera dans la suite. Les autres articles sont la Création de l'Univers, la formation de la Terre, la Providence, le Paradis & sa perte par le Peché, le Déluge, les révélations de Dieu aux Patriarches & aux Juifs, la vérité de l'Histoire de l'Ancien Testament, l'envoi du Fils de Dieu au monde, pour la rédemption du Genre Humain. Ces derniers articles lui donnent occasion de montrer qu'il n'y a rien de déraisonnable à dire, que Dieu a révélé sa volonté aux hommes, ou qu'il a établi un sacrifice pour l'expiation du Peché, & un Médiateur entre lui & nous. Il satisfait ensuite aux objections, qu'on peut faire là-dessus, tirées de la dignité de la Personne, qui nous a rachetés, & de ce que la

ré-

évélation du Christianisme n'a pas été universelle. Après cela, il revient à l'Histoire du Nouveau Testament & passe au jour du Jugement & au Juge qui décidera de la destinée des hommes, à la Résurrection du corps, au bonheur des gens de bien & aux peines éternelles des Damnez. Comme on pourroit faire un Livre sur chacun de ces Articles, on peut bien comprendre que nôtre Auteur ne les a touchez, qu'autant qu'il falloit, pour faire voir qu'il n'y a rien que de raisonnable dans ces dogmes.

XIV. * *La Religion Chrétienne est venue de Dieu, comme il paroît par les Miracles, que nôtre Sauveur fit, par l'accomplissement des Prophe- ties & par le témoignage des Apôtres.*

Après avoir remarqué que la Vie & le Caractere particulier de Nôtre Seigneur sont des preuves de la vérité de la Religion Chrétienne, l'Auteur parle des Miracles de Jesus-Christ & afin que l'on sente mieux la force de ses raisonnemens, il traite la matiere des Miracles en général. Il fait voir que toutes choses sont également faciles à Dieu, &

Tome XXVI. P. 2. Q que

* *Pag. 349. & suiv.*

que par conséquent il ne lui coûte pas plus d'agir autrement qu'il n'a accoutumé, que d'agir conformément à l'ordre qu'il a établi. Il ne lui est pas plus difficile d'arrêter le mouvement d'une Planete, que de la faire mouvoir dans le Ciel. Ainsi il ne faut pas faire consister les Miracles dans des choses plus difficiles, que celles qui se font ordinairement. Comme nous ne savons pas quel degré de puissance Dieu peut communiquer à un Etre créé ; nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a que la Toute puissance Divine, qui fasse des Miracles. Mais tout ce qui se fait dans le Monde étant fait immédiatement par Dieu lui même, ou par des Etres Intelligens, créez ; les corps, qui n'ont point d'action, ne peuvent être la cause de rien, & ce qu'on appelle *le cours de la Nature* n'est rien. * Ceux qui entendent néanmoins par-là les effets des proprieté, qui sont dans les corps, ne laissent pas d'entendre ce qu'ils disent ; & ces proprieté ne laissent pas d'être quelque chose de réel. Par exemple, la propriété que l'*Opium* a d'endormir est quelque chose qui lui

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

lui est particulier , & qui n'est pas dans les suc de toutes les plantes ; & quand l'Opium endort , on dit que cela se fait *selon le cours de la nature* ; parce que ni Dieu , ni Intelligence superieure n'y intervient ; à moins qu'on ne veuille dire que Dieu est l'Auteur immédiat de ce qui semble être prodoit par les corps ; ce qui est un sentiment sujet à de grandes difficultez. Mr *Clark* continue en montrant que l'on ne peut pas raisonnablement nier la possibilité des Miracles en général , & qu'il y a des Effets , qui prouvent la Providence ordinaire de Dieu , & d'autres l'interposition de la Puissance Divine , à quelque occasion particuliere , ou de quelque Etre superieur à la Nature Humaine. Il est difficile de découvrir , par le Miracle même , s'il est un effet immédiat de la Puissance de Dieu , ou de celle d'un Bon , ou Mauvais Ange ; & l'on ne peut pas dire que tous les miracles , qui viennent des Mauvais Esprits , soient des illusions. Mais on peut reconnoître , par le but d'un Miracle , s'il vient de Dieu , ou des Mauvais Anges ; car s'il confirme une doctrine vraie & raisonnable , on peut conclure

re qu'il vient d'une Puissance Bonne & Sainte ; mais s'il confirme quelque fausseté, ou quelque chose de déraisonnable , on a sujet de le regarder comme l'action d'une Puissance Mal-faisante , & ennemie de la Verité. On peut encore , selon nôtre Auteur , distinguer un miracle fait en faveur d'une doctrine indifférente ; s'il arrive qu'une plus grande Puissance fasse un miracle opposé, en faveur d'une doctrine contraire. C'est ce qui arriva du tems de Moïse, qui fit des miracles , auxquels les Magiciens du Roi d'Egypte n'en purent pas opposer de semblables. On verra , dans nôtre Auteur , encore d'autres choses sur cette matiere , qui méritent d'être bien méditées par les habiles gens. Mr. *Locke* avoit commencé un Dissertation là dessus , qui est dans ses Oeuvres Postumes , dont nous avons parlé dans cette *Bibliothèque Choisie*, Tome XII. Art. 3.

Mr. *Clark* conclut de ce qu'il a posé, 1. que la véritable définition d'un Miracle, dans le sens Theologique, dont il s'agit, est que c'est une chose faite d'une maniere extraordinaire, ou différente de la maniere, dont

la

la Providence agit ordinairement , par l'intervention de Dieu lui même , ou de quelque Intelligence supérieure à l'Homme ; & cela pour rendre témoignage à quelque doctrine particulière , ou à quelque homme. Si un miracle , fait de la sorte , n'est pas contredit par une Puissance supérieure , qui en fasse un plus grand ; ni n'est pas employé pour soutenir une doctrine contradictoire , on vitieuse (qu'aucun Miracle ne sauroit autoriser) alors la doctrine doit être regardée , comme divine , & la personne qui l'annonce , comme envoyée du Ciel. :

Il s'ensuit II. de là que les miracles de Jesus-Christ prouvoient sa mission divine , parce qu'il n'annonçoit rien , qui ne tendît à la piété & qu'on ne lui pouvoit opposer aucuns miracles plus grands , que ceux qu'il faisoit.

En III. lieu il s'ensuit que l'on objecte mal à propos que nous prouvons la doctrine par les miracles , & les miracles par la doctrine ; ce qui seroit un cercle. La doctrine pourroit être vraie , sans être révélée de Dieu ; & les miracles font voir qu'elle n'est pas seulement vraie,

mais divine. La doctrine ne prouve pas la divinité des miracles, mais seulement qu'ils ne tendent qu'à une bonne fin; & alors si le fait est assuré, on a raison de dire que les miracles viennent de Dieu.

Il s'ensuit en I V. lieu, que les miracles attribuez à *Apollonius* de Tyane, quand on supposeroit la vérité des faits, ne seroient pas des miracles divins; parce qu'ils n'étoient pas arrivez, pour prouver une doctrine nouvelle, ou qu'ils ne pouvoient servir qu'à confirmer des absurditez, on même une grossiere Idolatrie.

Mr. *Clark* revenant à son sujet, prouve la vérité de la mission de *Jesus-Christ*, par les Propheties qui avoient prédit sa venue, par celles qu'il a faites lui même & qui ont été accomplies, & enfin par le témoignage de ses Apôtres; qui a tous les caracteres possibles de vérité, & qui a été fidelement transmis jusqu'à nous.

X V. * *Ceux qui ne seront pas convaincus de la Vérité de la Religion Chrétienne, par les preuves, que l'on en a apportées, ne le seroient par aucune*

* Pag. 388. & suiv.

came autre, quelle qu'elle fût. Il est visible, par ce qu'on vient de lire, que les Hommes ne sont pas invitez à croire que la Religion Chrétienne est véritable, sans qu'on leur en donne des preuves suffisantes. On exige encore moins d'eux, qu'ils croient rien, qui soit contraire à la droite Raïson; ou qu'ils embrassent quelque chose, parce qu'elle est incroyable. Nous en avons toutes les preuves, que la nature de la chose peut fournir, ou que Dieu en a dû donner, & que les hommes ont pu raisonnablement attendre de lui. La raison, pour laquelle les Incrédulés ne croient pas en l'Évangile, n'est nullement qu'ils manquent de preuves de sa vérité. Ce sont leurs passions, qui les empêchent de s'y rendre; & pendant qu'ils seront sous la domination de leurs desirs déreglez, ils n'en seront jamais convaincus. Un Mort ressusciteroit en vain, pour les ramener; parce qu'après un peu de peur, que ce Mort leur auroit causée, ils retomberoient dans leur premier état. * Il se trouveroit des gens, qui aimeroient mieux attribuer une semblable chose à la Magie.

Q 4

gie.

* Remarque de l'Auteur de la Bib. C.

gieroire, qu'à la Puissance Divine; car il y a des gens, qui ont beaucoup plus de disposition à avoir peur du Diable, & à croire tout ce qu'on leur dit de sa puissance; qu'à croire en Dieu & à le craindre. Mais on a traité des raisons, qui engagent les hommes dans l'Incredulité, dans un livre fait exprès.

Si les hommes étoient seulement impartiaux, à cet egard, & disposez à embrasser toutes les Verez qu'on leur prouveroit, & à se soumettre à toutes leurs suites; ils ne manqueroient pas d'embrasser la Religion Chrétienne; quand même elle seroit appayée sur beaucoup moins de preuves.

III. *An Epistolary Discourse, proving from the Scriptures and the first Fathers that the SOUL is a Principle naturally MORTAL, but immortalized actually by the pleasure of God to punishment, or to reward, by his union with the divine baptismal Spirit; wherein is proved that none have the power of giving this Divine immortalizing Spirit, since the Apostles, but only the Bishops, by HENRY DODWELL.*
A.

A. M. A Londres M D C C V I.
in 8. pagg. 408. avec les Préfaces
& les Index.

JE ne mets pas ici ce livre de la *Mortalité naturelle de l'Ame*, par feu Mr. *Dodwel*, pour en donner un extrait exact. Il a fait assez de bruit, non seulement en Angleterre, mais même en France, où les Livres Anglois ne pénètrent guere; pour qu'il ne soit pas besoin d'en instruire le Public. Je dirai seulement en gros ce qu'il y a, pour passer à la réfutation, que Mr. *Clark* en a faite, qui lui a donné lieu d'éclaircir la question de la spiritualité de l'Ame, plus qu'on n'avoit fait auparavant. Au reste je ne prétends pas faire tort à la mémoire de Mr. *Dodwel*, dans les Ecrits duquel j'avouë que j'ai beaucoup profité, quoi que je sois très-éloigné de divers sentimens qu'il avoit; comme je le lui ai témoigné à lui même, pendant sa vie, en répondant à une Lettre, qu'il m'avoit fait l'honneur de m'écrire.

Mr. *Dodwel*, dans un discours, qu'il avoit publié sur le Mariage, avoit débité que l'ame de l'homme est de sa nature mortelle, & qu'elle

n'est rendue immortelle , que par un esprit d'immortalité , que Dieu y joint à l'égard de ceux qui sont dans son alliance ; & qui le reçoivent aujourd'hui , dans le baptême , mais seulement lors qu'il est administré par des Prêtres ordonnez par des Evêques. Ainsi ceux , qui n'ont point entendu parler de l'Evangile , demeurent dans leur mortalité naturelle , & leur Ame meurt avec leur corps. Pour ceux qui l'ont entendu , & qui ne se sont pas joints à une Eglise Episcopale , pour y recevoir cet esprit d'immortalité ; Dieu les conserve bien , selon Mr. *Dodwel* , pour les punir , mais c'est comme par miracle , & non en vertu d'aucune immortalité naturelle de leur Ame. Ce savant homme prétendoit par-là attirer les Non-conformistes à la Communion Episcopale ; mais loin de gagner les esprits de ces Gens là , par de si étranges Paradoxes , il scandaliza plusieurs zelez Episcopaux ; qui n'avoient jamais ouï parler d'une semblable doctrine , & s'attira de grands reproches des Non-conformistes. Pour expliquer mieux & pour appuyer sa pensée , il publia l'Ouvrage , dont on vient de lire le titre,

titre , & qui est précédé d'un long Avertissement , où il n'y a pas des choses moins étranges.

Telle est 1. la pensée qu'il avoit , que non seulement Dieu étoit très-éloigné de prédestiner les hommes à des tourmens éternels ; mais que ces tourmens n'étoient préparez qu'au Diable & à ses Anges , & que si ces Anges , qui étoient naturellement immortels , n'étoient pas déchus , il n'y auroit eu naturellement aucun Enfer ; à quoi il ajoûte que les Hommes y ont eu seulement part , parce qu'ils se sont joints aux Démons : 2. l'opinion où il étoit que la conservation des Ames des méchants , pendant l'éternité , quoi que mortelles d'elles mêmes , étoit une peine , qui ne pouvoit pas être justement infligée aux Hommes avant la publication de l'Evangile ; par laquelle le Diable a été déclaré ennemi de Dieu , qui a ajoûté que tous ceux , qui ne se joindroient pas à l'Eglise qu'il a établie , seroient regardez comme les partisans du Démon , & punis selon la grandeur de ce péché ; ce qu'il faut entendre de ceux , à qui l'Evangile seroit connu : 3. l'hypothese

Q 6.

* 7. 4. & *sniv.*

pothèse de ceux qui croient que Jesus-Christ a prêché & baptisé dans l'*Hadès*, ou le séjour des morts, pour le salut de ceux qui étoient morts avant la prédication de l'Evangile; & qui, selon l'Auteur, peut soumettre aux supplices éternels, ceux d'entre les morts, qui n'ont pas cru à cette prédication, ni reçu le baptême dans l'*Hadès*: 4. le sentiment que le Diable fut seulement déclaré ennemi de Dieu, quand S. Jean Baptiste & Jesus-Christ prêcherent l'Evangile, & qu'avoir communication avec les Démons ne fut un péché punissable, que dès ce tems-là: 5. le dogme que l'absolution sacerdotale est nécessaire pour obtenir la remission des pechez, même à ceux qui sont véritablement repentans. Il trouve tout cela dans l'Ecriture & dans les Peres, en aidant beaucoup à la Lettre, en y ajoutant du sien, quand il le trouve à propos, & le tout sur des conjectures; qui ont paru très-légères, pour ne rien dire de plus, à des Théologiens de toutes les Communions, qui ont lû les Ouvrages, que nôtre Auteur a publiez sur cette matiere. Ce qu'il y a de particulier, c'est que

que cet habile homme ne croyoit point être Novateur en tout cela, & qu'il crioit beaucoup contre ceux, que l'on nomme communément ainsi.

A l'égard du Traité même, en voici les principales matieres : I. Que l'Ecriture reconnoît que tout le droit que nous avons à l'immortalité ne vient pas de la nature de notre Ame, mais de l'Esprit d'immortalité que Dieu y ajoute. II. Que la maniere, dont Jesus-Christ nous apprend qu'il procedera au Jugement dernier, suppose que tous ceux, qui y comparoîtront, auront ouï l'Evangile : III. Que l'Ecriture suppose qu'il y aura une grande difference entre les peines de ceux, qui l'auront ouï, & rejeté; & celles de ceux, qui ne l'auront jamais ouï; & qu'il n'y aura que les premiers, qui soient punis de peines éternelles : IV. Que le passage de S. Jean v, 28, 29. où il est dit que *tous ceux, qui sont dans le tombeau, entendront la voix* du Fils de Dieu, ne doit pas s'entendre d'une maniere tout à fait universelle : V. Que la doctrine de l'Immortalité dérivée de l'Esprit de Dieu est parfaitement conforme aux notions re-

ques des Juifs, aux tems Apostoliques: VI. Qu'elle est aussi conforme aux expressions originales des Payens, desquelles celles du Nouveau Testament, sur ces matieres, ont été empruntées: VII. Que c'est la doctrine de *Justin Martyr*, de *Tatien*, de *S. Irenée*, d'*Athenagore*, de *Theophile* d'Antioche, de *Tertulien*, qui croyoit que l'Ame se provignoit avec le corps & dont la doctrine n'a jamais été condamnée; qu'*Origene*, *Pamphile*, ni *Eusebe* n'ont point connu de tradition, qui lui fût opposée; & que c'est le sentiment de *S. Cyprien*, d'*Arnobé*, de *Lactance* & de *S. Athanase*: VIII. Que ç'a aussi été l'opinion du 1. Concile de Nicée: IX. Que l'on supposoit la distinction de l'Ame & de l'Esprit, en disputant contre divers Hérétiques, depuis le tems des Apôtres; X. Que la doctrine de la Mortalité naturelle de l'Ame ne peut point avoir de mauvaises influences sur les mœurs: XI. Que le Principe immortalisant n'étoit point de la nature de l'Ame, selon l'opinion des Payens: XII. Que les premiers Chrétiens avoient désapprouvé la doctrine de l'Immortalité naturelle
de

de l'Ame dans *Origene* & d'autres, & ont raisonné sur des principes incompatibles avec cette opinion :

XIII. Que l'Immortalité de l'Ame est une révélation de l'Evangile, & que par conséquent, on ne la peut pas prouver, par des raisons tirées de la nature de cette substance : XIV. Que les Juifs, du tems des Apôtres, quoi que plusieurs d'entre eux crussent que l'Ame est immortelle, n'avoient aucune connoissance d'une Révélation Divine, qui l'eût établie :

XV. Que le droit, que l'on pouvoit avoir à l'esprit immortalisant, sur les fondemens du premier *peculium* (comme parle l'Auteur, c'est à dire, du choix que Dieu s'étoit fait d'une certaine famille, pour être son peuple particulier, avant la venue de Jesus-Christ) étoit purement arbitraire de la part de Dieu ; en sorte que ceux, qui n'étoient pas profelytes de ce peuple particulier, semblent avoir été abandonnez à leur Mortalité naturelle : XVI. Que ceux qui doivent être jugés, selon l'Evangile, ne renferment que ceux qui l'ont ouï : XVII. Qu'il n'y a point de nécessité que tous ceux, qui sont morts en Adam, aient reçu l'esprit d'immortalité

mortalité de Jesus Christ: XVIII.

Que ceux qui n'auront connu aucune divine Loi, par laquelle ils puissent être jugez, sont censez devoir perir, par S. Paul; plutôt que d'avoir part au jugement de ceux, qui auront violé la Loi: XIX. Que néanmoins il est probable qu'ils seront conservez jusqu'au jour du jugement, parce qu'il y a quelques passages de l'Ecriture, dont l'Auteur ne peut pas bien se débarrasser, sans accorder cela: XX. Qu'il n'y avoit point de moyen ordinaire, par lequel l'Esprit d'immortalité fût conféré, avant l'Evangile; qu'après la venue de nôtre Seigneur la foi est requise, pour recevoir cet Esprit; & que c'est pour cela que les Anciens, même des tems Apostoliques, ont cru que nôtre Sauveur avoit prêché aux Ames séparées de ceux, qui étoient morts, avant sa venue en chair: XXI. Que le Baptême est aussi nécessaire, pour recevoir cet Esprit, & que les Anciens croyoient que le Baptême avoit été conféré aux Ames séparées de ceux, qui n'avoient pû être baptizez pendant leur vie: XXII. Que comme, pour recevoir ce même esprit, il est nécessaire de renoncer au Démon, les

les Anciens ont cru que celas'est pu faire , par ces mêmes Ames , dans leur état de séparation ; comme Mr. *Dodwell* le montre , par *Hermas* & par *Clement Alexandrin*. XXIII. Qu'aucune Créature raisonnable ne peut dépendre si fort d'une autre Créature , que son salut ou sa damnation dépendent de la conduite de cette autre Créature : XXIV. Que la plus haute partie de l'Ame , comme parle nôtre Auteur après les Anciens Philosophes , quoi que différente de l'Esprit d'immortalité , & sujette à la mort de sa nature , est quelquefois nommée *Esprit* : XXV. Que l'esprit d'Immortalité n'étoit au commencement conféré , que par les Chefs des Eglises , ou par les Evêques ; qui leiferoient par une huile que personne ne pouvoit consacrer qu'eux : XXVI. Qu'il est plus convenable qu'une Ame naturellement mortelle soit jointe à un corps naturellement mortel , que si on la suppose immortelle : XXVII. Que par cette doctrine on peut donner de meilleures raisons du Peché Originel , de la Réprobation , autant qu'elle se trouve dans l'Ecriture , & de l'état des Enfans , qui sont morts
sans

sans Baptême , & des Payeus qui n'ont jamais oui prêcher l'Evangelie.

C'est là en gros ce qu'il y a dans le livre de Mr. *Dodwel* , mais ceux , qui le liront , y trouveront un détail de paradoxes , qui les suprendra. Toutes les-Communions Chrétiennes , qui lisent l'Ecriture Sainte , & les Ecrits des Docteurs Chrétiens des premiers siècles , depuis plus de douze cens ans n'y ont pas vu la dixième partie de ce que Mr. *Dodwel* y a vu ; par le moyen de ses conjectures , & de ses raisonnemens. On y voit par tout un homme , qui bâtit un système sur quelques mots métaphoriques , qui se trouvent dans des passages obscurs de l'Ecriture , des Peres , ou des Philosophes , & qui en tire des conséquences à l'infini. Cela étant fait , il force tous les passages de l'Ecriture & de l'Antiquité , qui ne se trouvent pas conformes à ses idées. On y voit aussi un homme trop credule , à l'égard de certaines opinions tout à fait creuses , & fondées uniquement sur quelques passages de l'Ecriture mal entendus , par les Peres , qui n'avoient aucune connoissance de la Langue He-

Hebraïque ; comme , *la descente de Jesus-Christ aux Enfers* , pour y prêcher l'Evangile aux Ames de ceux , qui étoient morts , avant sa venue , & les y baptizer &c. Si ce savant homme avoit fait un Systême de Théologie complet , on y auroit vû d'étranges choses , & inouïes à tous les siècles passez. Néanmoins il y a du savoir en ce qu'il dit , & l'on n'est pas fâché de l'avoir lu. Tout ce qu'on y peut le plus trouver à redire , c'est qu'il aide si fort à la Lettre , en parlant des sentimens des Anciens , y supplée tant de choses du sien , & y glisse tant de suppositions incertaines , qu'il résulte de cela un composé , dont on est ensuite surpris. Je ne parle pas ici de son zele à soutenir la Discipline Episcopale , dont on ne doit point être étonné. Il lui faisoit à quelque égard plus de tort , que de bien , en la défendant , par des principes chimeriques , ou même palpablement faux.

IV. *A Letter to Mr. DODWELL, wherein all the arguments in his Epistolary Discourse , against the Immortality of the SOUL , are parti-*

particularly answered, and the Judgment of the Fathers concerning that Matter truly represented. Par le même. Troisième Edition , à Londres M D C C V I I I. in 8. pagg. 98.

IL étoit difficile qu'on laissât passer les Paradoxes de Mr. *Dodwel*, sans réponse ; dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, & en un pays, où il y a autant d'habiles gens qu'en Angleterre. Aussi s'est-il trouvé diverses personnes, qui y ont répondu ; mais je n'ai vu que les réponses de Mr. *Clark*, qui sont en effet suffisantes pour détruire le nouveau Système de son Adversaire, sans qu'il soit besoin que beaucoup d'autres s'en mêlent. Il n'a entrepris, dans cette Lettre, où il s'adresse à Mr. *Dodwel*, que de réfuter ce qu'il dit de la *Mortalité naturelle de l'Ame*, sans s'arrêter aux Questions Incidentelles, que ce savant homme fait naître & qui étant en très-grand nombre pourroient fournir de matière à plusieurs volumes, si on vouloit les examiner en détail.

Après avoir remontré gravement à Mr. *Dodwel* qu'il a donné lieu,
par

par sa nouvelle doctrine de la Mortalité naturelle de l'Ame , aux Libertins de se moquer de ce que les Chrétiens enseignent de son immortalité , il lui reproche I. * que dire que , sans la chute des Anges , il n'y auroit point eu d'Enfer & que les méchants hommes n'auroient pas été punis des mêmes peines , dont ils le feront , c'est représenter Dieu comme un Tyran ; qui , sans se mettre en peine de rendre une exacte justice , & proportionnée à chaque faute , traite de même tous les pecheurs , parce qu'*interpretativement* (c'est à dire , en explicant leur conduite , sans avoir égard à leur intention) ils se sont joints au Démon , pour s'opposer à l'autorité Divine ; & fait voir l'absurdité de son opinion , par laquelle il prétend que les Hommes n'étoient pas coupables de ce peché , avant la publication de l'Evangile ; parce que le Démon n'avoit pas encore été déclaré ennemi de Dieu , & que c'est proprement dans la jonction *interpretative* avec le Démon que consiste ce qu'il y a d'odieux dans le peché : II. † Qu'en distinguant non seulement l'Ame ,
 ψυχὴ ,

* Pag. 9. & suiv.

† Pag. 17. & suiv.

ψυχὴ , de l'*Esprit*, πνεῦμα , ou l'Ame Sensitive de l'Intelligente , mais encore de l'*Esprit d'Immortalité* , que Dieu y joint ; il propose une notion inintelligible , & que l'on ne fait ce qu'il veut dire par ce dernier Esprit ; quoi qu'il tâche de trouver ce sentiment dans l'Ecriture , qu'il tort pour cela : III. Que * c'est donner une mauvaise idée de l'Evangile , qui est une doctrine de grace & de miséricorde , que de le représenter comme l'unique cause des tourmens éternels ; auxquels les hommes n'auroient pas été sujets , quelques pechez qu'ils eussent commis , puis qu'ils auroient été seulement abandonnez à leur Mortalité naturelle ; & que c'est tordre l'Ecriture que de rétreindre le Jugement dernier à ceux qui auront ouï l'Evangile , comme l'Auteur le fait voir au long : IV. Qu'il se † contredit , en diverses manieres , lors qu'il parle de l'Ame & de l'Esprit , ce qui semble venir du peu d'exactitude , & de l'obscurité des expressions de Mr. Dodwel , qui n'est nullement clair dans ses Ecrits ; ‡ V. Qu'il sem-

* Pag. 20. & suiv. † Pag. 28. & suiv.
‡ Pag. 31. & suiv.

semble incliner vers l'opinion de ces Philosophes, qui croyoient que l'Ame sensitive ressemble à la vapeur des corpuscules qui sortent des corps odoriférans; *considération*, dit Mr. Dodwel, *qui suffit seule pour faire voir qu'elle ne peut prétendre à aucune* Immortalité naturelle. Mr. Clark traite cela de *la plus grande extravagance & de la plus grande confusion* d'idées, qu'il puisse y avoir. Il semble que le savant homme, qu'il réfute, n'ait eu aucune teinture de la bonne Philosophie, & qu'il n'ait eu aucune idée de ces matières, que celles qu'un Platonisme fort embrouillé, fort confus & fort mal-entendu lui pouvoit fournir.

Il est clair, dit notre Auteur, que l'Ame ne peut pas être matérielle; non seulement par les excellentes facultez, que l'on y remarque, comme son Intelligence, qui est très-étendue à divers egards, sa Mémoire, son Jugement, sa faculté de raisonner, ses Vertus; par lesquelles les plus habiles hommes, depuis *Socrate & Platon*, ont prouvé son Immaterialité; mais encore par la seule considération du sentiment qu'elle a de ce qui se passe en elle. La
Ma-

Matiere étant une substance, qui est composée de parties divisibles, & même distinctes & séparées actuellement; il est clair qu'à moins qu'elle n'ait essentiellement cette * Conscience interieure; auquel cas chaque particule de Matiere renferme un nombre infini de ces *Consciences*, ou Sentimens interieurs, distincts les uns des autres; aucune masse de Matiere, quelque composition, ou quelque division qu'on y suppose, ne pourra faire un Individu doué de sentiment. Supposez trois, ou, si vous voulez, trois cents particules de Matiere, éloignées l'une de l'autre d'un Mille, ou de telle distance qu'il vous plaira; est-il possible de concevoir que ces parties séparées seront, en cet état, un seul Etre doué de sentiment? Rejoignez les toutes; en sorte qu'elles se touchent seront-elles par-là, ou par quelque composition ou mouvement, qu'il vous plaira, moins des Etres distincts, que lors qu'elles étoient éloignées? Comment pourroient-elles donc être disposées, pour ne faire qu'un seul Individu doué de sentiment?

* En Anglois conscioufnes, qui est plus commode, que le mot François.

ment ? Si vous supposez que Dieu, par sa Puissance infinie , joigne aux particules unies une Conscience intérieure ; néanmoins ces particules de Matière étant réellement & nécessairement des Êtres distincts, comme auparavant ; elles ne peuvent pas être le Sujet, dans lequel cette Conscience subsistera ; mais la Conscience peut y être jointe seulement par l'addition de quelque chose, qui demeure indivisible en soi même, dans chaque particule. C'est pourquoi l'Ame, dont la faculté de penser est incontestablement une Conscience individuelle , ne peut pas être une Matière.

Mr. *Clark* fait voir v i r. * que Mr. *Dodwel* n'a pas bien entendu les paroles des Peres , que ce savant homme a citées, pour lui être favorables. On ne peut pas s'y arrêter , mais il est certain en général qu'ils ne font pas assez clairs sur cette matière, pour que l'on puisse regarder tous les raisonnemens confus , qu'ils font souvent, & pleins de manières de parler ambiguës, & peu exactes, pour des sentimens distincts & arrêtez qu'ils eussent fixez dans leurs es-

Tome XXVI. P. 2. R prits.

* Pag. 34. & suiv.

prits. Il n'est pas sûr non plus de raisonner trop subtilement, sur leurs expressions obscures & leurs idées peu distinctes. Nôtre Auteur, * par exemple, tombe d'accord que *Tertullien* a fait l'Ame corporelle; d'où il s'ensuit nécessairement qu'elle est sujette naturellement à la Mort. Mais quoi que cette conséquence soit nécessaire, néanmoins *Tertullien* n'a ni vu, ni reconnu cette conséquence; & s'il l'avoit vuë, il n'auroit pas manqué d'abandonner sa doctrine. Il s'ensuit delà, selon *Mr. Clark*, que l'autorité de *Tertullien* n'est pas pour *Mr. Dodwel*; quoi que la conséquence de son sentiment lui soit favorable. Il l'accuse de raisonner mal, quand il dit que *l'Eglise ne s'est pas déclarée contre cette doctrine de Tertullien, qui suppose la Mortalité naturelle de l'Ame*, & qu'il conclut de là que l'Eglise a approuvé cette dernière opinion. Il soutient que la Philosophie de *Tertullien* ne supposoit nullement la mortalité naturelle de l'Ame; quoi que nôtre Philosophie nous apprenne que c'est une conséquence de sa doctrine, Il dit expressément

* Pag. 42.

sément, en plusieurs endroits de son livre de l'Ame, qu'elle est *immortelle*. Il compte entre les opinions des Philosophes, qui ont donné lieu à des Hérésies, celle de quelques uns d'entre eux, *qui nioient l'Immortalité de l'Ame*, Chap. v. Il nie que l'Ame croisse en substance, de peur qu'il ne s'ensuive aussi de-là qu'elle peut périr, Ch. xxxvii & xxxviii. Il assure expressément que *tout le genre humain* ressuscitera, pour le bonheur & pour le malheur, dans son *Apologetique* Ch. xlviii.

* Il dit même, dans le Ch. xiv. du livre de l'Ame, qu'elle est simple & nullement composée & par conséquent indissoluble, & immortelle; au lieu que si elle étoit composée & dissoluble, elle seroit sujette à la Mort. *Singularis alioquin & simplex, & de suo tota est, non magis instructilis aliunde, quam divisibilis ex se, quia nec dissolubilis. Si enim instructilis, & dissolubilis; si dissolubilis, jam non immortalis. Itaque quia non mortalis, neque dissolubilis; nam & dividi dissolvi est, & dissolvi mori est.* Il y a diverses choses aussi fortes, dans le même Chapitre, &

R 2

qui

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

qui paroissent incompatibles avec le sentiment de *Tertullien*, de la materialité de l'Ame. Ainsi il ne faut pas croire que cette sorte d'Auteurs soient d'un certain sentiment, seulement parce qu'il a des liaisons nécessaires avec des principes qu'ils reconnoissent. Il faut qu'ils l'affectent bien positivement.

A cause de cela même, il faut pardonner à Mr. *Dodwel* des principes, qui étant un peu poussez, pourroient mener au Libertinage, ou au moins donner prise aux Libertins; quoi que Mr. *Clark* * le veuille rendre responsable des conséquences, qu'on peut tirer de sa doctrine.

Il montre en v 111. lieu, que Mr. *Dodwel* s'est trompé, lors qu'il a prétendu que le principe immortalisant (ce sont ses propres termes) n'étoit pas cru parmi les Payens un ingredient de la nature de l'Ame Humaine; & que même il s'est contredit, en raisonnant sur les sentimens des Philosophes: IX. † Qu'il confond l'Immortalité nécessaire, qui n'appartient qu'à Dieu seul, ou même la préexistence des Ames, avec l'Immortalité naturelle, & que les

Peres

* Pag. 63. † Pag. 70. & suiv.

Peres ont condamné, dans les Philosophes, ou la Préexistence des Ames, ou l'Immortalité nécessaire, que quelques uns leur attribuoient; & nullement la naturelle: X. * Qu'il n'est pas vrai que l'Immortalité étant une chose révélée dans l'Evangile; elle ne doit pas pouvoir être prouvée par la Raison; puis que toutes les obligations morales, que l'Evangile nous impose, se peuvent aussi prouver de la même manière; comme on l'a pu voir, par l'Extrait de l'Ouvrage précédent: XI. † Que Mr. *Dodwel* a donné des explications forcées de divers endroits de l'Ecriture Sainte, pour les accommoder à ses sentimens; & c'est de quoi on conviendra facilement, car ce savant homme n'étoit nullement heureux, dans ses explications des Livres Sacrez: X. ‡ Que c'est une notion, qui n'est pas fort bien liée dans toutes ses parties; que de dire, comme il fait, que les Ames des hommes, quoi que naturellement mortelles, ne sont néanmoins pas détruites avec leur corps, ni ne périssent ensuite par aucune Mort naturelle,

R 3

turelle,

* Pag. 72. † Pag. 74. & suiv. ‡ Pag. 83. & suiv.

turelle, mais subsistent dans un état séparé ; & que celles qui ne seront pas rendues immortelles , ou pour le bonheur ou pour la punition , seront conservées jusqu'au jour du dernier Jugement ; auquel tems le feu de la conflagration générale les détruira au moins, jusqu'à leur faire perdre toute sensibilité.

Mr. *Clark* pousse son Adversaire, de la même manière, jusqu'à la fin, quoi qu'il l'épargne en quelques endroits , comme est celui de la prédication de l'Évangile , parmi les Morts, & du Baptême , que quelques Anciens ont prétendu que Jésus-Christ leur avoit administré , & que notre Auteur se contente de traiter de choses incertaines.

V. *A Letter to the learned Mr. HENRY DODWELL, containing some remarks on a pretended demonstration of the Immateriality and Natural Immortality of the SOUL, in Mr. CLARK'S answer to his late Epistolary Discourse &c.* A Londres M DCCVII. in 8. pagg. 16.

VI.

VI. *A Defense of an Argument made use of in a Letter to Mr. DODWELL, to prove the Immateriality and Natural Immortality of the SOUL.*
 A Londres M D C C V 11. in 8. pagg. 32.

J'A I mis ces deux titres ensemble, parce qu'en parlant des objections, qu'on a faites à Mr. *Clark*, il faut nécessairement parler de ses réponses ; sans quoi il faudroit répéter les objections, pour se faire entendre.

On lui a fait cinq objections, dont la I. est *qu'une faculté individuelle peut résider dans un amas de Matière, comme l'odeur douce qui est dans une Rose ; & qu'on peut juger de même de la pensée.* Mr. *Clark* répond, au contraire, que le fait est absolument faux, & même qu'il est contradictoire qu'aucune faculté que ce soit réside dans un amas de matière, & diffère de celles qui sont dans chacune de ses particules. Sur quoi il faut observer que toutes les propriétés, ou qualitez peuvent être réduites à trois sortes.

Premièrement, il y a des qualitez, qui, à proprement parler, sont

R 4

dans

dans la substance corporelle , à laquelle on les attribue ; & à l'égard de ces qualitez , il est clair que ce ne sont autre chose que la *somme* , ou la *réunion* de plusieurs qualitez de la même sorte , qui sont en toutes ses parties. Telles sont la grandeur & le mouvement des corps , qui ne sont autre chose , que la grandeur & le mouvement de toutes leurs parties , réunis ensemble. Si la pensée pouvoit être une qualité réellement inhérente dans un amas de matiere , ce ne pourroit être que la somme ou le résultat des pensées de ses différentes parties ; & ainsi il y auroit autant de Sentimens intérieur , qu'il y auroit de parties dans cette masse de matiere ; ce qui est , comme on en conviendra , absurde. Des compositions , ou des divisions de la grandeur , variées à l'infini pendant toute l'éternité , ne peuvent produire autre chose , dans une masse de matiere , que de pures grandeurs ; & les compositions & divisions du mouvement , ne peuvent être que de purs mouvemens. Le son peut aussi bien être joint à la couleur , ou la couleur à l'odeur , ou quelque qualité , que ce soit , subsister sans

fans Sujet ; qu'il est possible qu'une Faculté puisse résider dans une masse de matiere, sans être divisée à proportion dans les parties de ce Tout, prises à part, comme dans toutes ensemble.

Secondement, il y a d'autres qualitez, que l'on regarde comme des Facultez individuelles, qui résultent de toute la masse, sans être dans chacune de ses parties. Telles sont la *douceur*, & la *couleur* de certains corps. Mais c'est-là une erreur vulgaire & très-groffiere. Il est faux qu'elles résultent de toute la masse, à proprement parler ; & elles ne peuvent en aucune maniere être regardées, comme des Facultez individuelles. Ce ne sont point des qualitez réelles de toute la masse, mais seulement des effets, qu'elle produit occasionnellement en d'autres Substances, dont elles sont proprement des qualitez, ou des manieres d'être. Ainsi l'on sait que la douce odeur d'une Rose n'est pas une qualité inhérente dans cette fleur ; mais une sensation de celui qui sent cette Rose, ou un mode d'une substance qui pense, ou d'un homme. Outre cela ces qualitez ne peuvent

R 5

pas

pas être des Facultez individuelles, en quelque sens qu'on les attribue à la Matière. Ce sont des modes individuels, seulement dans les Etres pensans, qui les apperçoivent ; & non dans les corps, qui donnent occasion à ces perceptions. C'est ce que l'on doit dire de toutes les qualitez sensibles.

Troisièmement, d'autres Facultez, comme le *magnetisme*, & les *attractions électriques*, ne sont pas des qualitez réelles qui existent dans aucun sujet ; mais des noms abstraits, qui expriment les effets de certains mouvemens de quelques particules de la matière. La *gravitation* elle même n'est pas une qualité inhérente dans la matière, ou qui puisse résulter de quelque disposition de ses parties ; mais seulement un effet d'une operation régulière & constante d'un Etre, qui agit sur elle.

On ne peut réduire les qualitez, qu'à ces trois sortes ; & la question seroit si l'on peut dire que la Pensée est de l'une de ces especes. On ne peut pas nier qu'elle ne soit inhérente dans la Substance qui pense, & le raisonnement de l'Auteur, pour prouver que cette Substance n'est pas
com-

composée de particules , subsiste toujours.

II. On lui objecte *que si une masse de matiere ne peut pas penser , au moins ses parties séparées & distinctes sont capables de recevoir la faculté de penser ; puis qu'il ne faut autre chose qu'être un Individu pour la pouvoir recevoir.* Il répond que supposé qu'une particule de matiere pût être un véritable individu , c'est à dire , un Etre indivisible ; il ne s'ensuivroit pas de-là qu'il pût être capable de penser ; car quoi que la divisibilité soit une bonne raison , pour prouver qu'un Etre divisible ne peut pas penser ; on ne peut pas conclurre de-là que tout ce qui est indivisible est capable de pensée. Ce n'est pas la seule chose , qui est requise , pour cela. Mais supposons la , si l'on veut ; la principale partie de la doctrine , dont il s'agit , demeure certaine. C'est qu'un Etre , qui pense , doit être , sinon immateriel , au moins naturellement immortel. Ce qui est indivisible de sa nature ne peut ni par le tems , ni par aucune force , qui soit dans la Nature , recevoir aucune alteration , ni dans sa substance , ni dans ses qualitez ; mais doit de-

meurer toujours le même. Outre cela on répond, que ce que l'on suppose dans cette objection, est entierement impossible; savoir, qu'une particule de Matiere peut être indivisible, comme ceux, qui savent tant soit peu de Philosophie, sont obligez d'en convenir. Nôtre Auteur fait voir l'absurdité de l'objection, dans cette supposition.

III. On lui objecte encore *que quand on accorderoit que le sentiment interieur emporteroit avec lui l'Indivisibilité, & l'Indivisibilité l'Immaterialité; néanmoins on ne prouveroit point par là l'Immortalité naturelle de l'Ame, ou de l'Etre immateriel, qui pense, mais seulement du Sujet immateriel, ou de la Substance, parce que penser est une action, qui peut commencer après l'existence du Sujet, & cesser quand le Sujet demeure encore.* Nôtre Auteur répond que le contraire est évidemment vrai, & que l'Etre immateriel & pensant lui-même est naturellement immortel; parce que toute Substance, qui est indivisible, est par-là non seulement incapable d'être détruite par aucune Créature (car on peut dire la même chose des Substances di-

divisibles) mais encore ses qualitez & ses manieres d'être ne peuvent souffrir aucun changement de la part des Agents naturels. Toute qualité réelle & inhérente dans une Substance est ou une modification de la Substance elle-même, ou une faculté, ajoutée à cette Substance, par la Puissance immédiate de Dieu ; & dans l'un & l'autre de ces cas, il est clair qu'aucune qualité ne peut être altérée, par aucun Agent naturel qui ne sauroit faire aucun changement (au moins à l'égard de la disposition des parties) dans la Substance elle-même, qui est indivisible. C'est pourquoi l'Ame, ou tout l'Etre entier doué de sentiment intérieur ; & la faculté de penser, qui réside en elle, aussi bien que la Substance immatérielle, dans laquelle elle est, sont naturellement immortelles, quoi qu'un Etre fini puisse faire. La vérité de ce raisonnement paroît évidemment, par ce que l'on remarque dans le Monde même matériel ; savoir, que tous les changemens, qui y arrivent naturellement, ne regardent que la disposition des parties des Corps, qui en sont composez. Les parties originales de la

Matiere , parfaitement solides , & indivisibles , non de leur nature , mais seulement aux Etres créés , ne peuvent souffrir aucun changement ; non seulement dans leur substance , mais pas même dans leurs propriétés , de la part de ces Agens. Les especes des corps , que l'on appelle simples , ou élémentaires demeurent toujours les mêmes.

IV. L'Adversaire de Mr. Clark lui a objecté , *que même , selon le raisonnement , dont il s'agit , une masse de Matiere ayant été faite , par une étroite union de ses parties , un Etre individuel , elle peut devenir un Etre pensant ; ou qu'une Substance immatérielle peut devenir capable de division , & par conséquent incapable de pensée ; supposé que l'Etendue n'exclue pas l'idée de l'Immaterialité , ce qui est la pensée de plusieurs grands Philosophes Modernes. Mr. Clark répond que le cas est très-différent ; par ce que la Matiere étant clairement composée de parties distinctes , son idée renferme nécessairement la divisibilité ; mais on ne remarque aucune propriété dans les Etres immatériels , qui la renferment. On ne peut recueillir autre chose des propriétés ,*
que

que nous y voyons , sinon que ce sont des Etres , qui ne peuvent pas plus être divisez , qu'annihilez ; c'est à dire , des Etres dont l'Essence est nécessairement une , & la Substance essentiellement indivisible , aussi long-tems qu'ils existent. C'est ce que la seule propriété , que l'on nomme *Conscience interieure* , montre clairement , comme on l'a vu. Comme les propriétés connues de la Matière prouvent évidemment qu'elle est divisible , de quelques autres propriétés inconnues qu'elle puisse être douée : de même les propriétés incontestables des Etres immatériels prouvent clairement qu'ils sont indivisibles , de quelles propriétés inconnues , qu'ils puissent être capables. Si l'on demande jusqu'où l'indivisibilité peut être compatible avec quelque sorte d'étendue ; ou quelles propriétés inconnues peuvent être jointes avec les propriétés connues du Sentiment interieur & de l'indivisibilité ; c'est là une question difficile & qu'il n'est nullement besoin de résoudre , par rapport au sujet dont il s'agit ici. On peut dire seulement que comme on peut démontrer que les parties du simple Espace sont absolument

lument inséparables : on ne doit pas regarder, comme une difficulté insurmontable, que de s'imaginer que toutes les Intelligences immatérielles (supposé que l'Espace ne soit pas exclus de leur idée) ne puissent lui être semblables à cet égard.

V. Enfin on objecte que, par le raisonnement de Mr. Clark, *toutes les Creatures douées de sentiment sont égalées à l'Homme, & rendues capables d'un bonheur éternel, aussi bien que lui ; Ou, que, pour éviter cette conséquence, toutes les Creatures doivent être changées en pures machines ; ou, que leurs Ames sont anéanties, lors que leurs corps sont dissouts ; & que, cela étant ainsi, la preuve de l'Immortalité naturelle des Ames Humaines, tirée de leur immaterialité, ne peut pas faire voir qu'elles seront actuellement immortelles.* On répond qu'encore que toutes les Créatures douées de sentiment aient certainement quelque chose en elles mêmes d'immatériel ; néanmoins il ne s'ensuit point, ni qu'elles doivent être nécessairement annihilées, lors que leurs corps se dissolvent ; ni qu'elles soient capables d'un bonheur éternel, aussi bien que l'homme. C'est comme

me si un Homme concluoit que tout ce, qui ne lui ressemble pas exactement, n'est rien du tout; ou que, si les Etoiles ne sont pas semblables en tout au globe de la Terre, elles ne peuvent pas être des globes. On peut croire, que Dieu, qui est Tout-puissant & l'out-sage, a des voies de disposer de ses créatures, lesquelles voies ne nous sont pas connues à présent. Il pourroit, s'il lui plaisoit, annihiler les Ames sensibles, dans le tems de la dissolution de leur corps, sans qu'elles soient mortelles, de leur nature; & il pourroit en user de même, s'il le trouvoit à propos, à l'égard des Ames Humaines, sans qu'elles fussent pour cela sujettes naturellement à la Mort. Il pourroit encore, sans les annihiler, ou les réduire en un état de pure *inactivité*, les faire passer en une infinité d'états, dont nous ne sommes pas capables de former aucune idée.

VII. *A Reply to Mr. CLARK'S Defense of his Letter to Mr. DODWELL, with a postscript relating to Mr. MILLES'S Answer to Mr. DODWELL Epistolary Discourse.*

course. A Londres M DCCV I I.
in 8. pagg. 48.

VIII. *A second Defense of an Argument made use in a Letter to Mr. DODWELL, to prove the immateriality, and natural Immortality of the SOUL, in a Letter to the Author of a reply to Mr. CLARKS'S Defense &c.* A Londres MDCCVII.
in 8. pagg. 54.

L'ADVERSAIRE de Mr. Clark ne m'est nullement connu, au moins que je sâche; mais il paroît que c'est un Ami de Mr. *Dodwel*, & qu'il a voulu faire changer la Scene, où son Ami ne faisoit pas un personnage agréable; pour détourner le Public de ce spectacle, & l'occuper d'une dispute de Métaphysique; qui lui feroit croire, qu'il s'agissoit de subtilitez de Philosophie, de nulle conséquence, & que les Adversaires de Mr. *Dodwel* étoient aussi embarrassés à se défendre qui lui. Au moins dans sa Réplique il ne fait pas de nouvelles difficultés à Mr. *Clark*, mais il tâche seulement de l'embarrasser, par des expressions ambiguës, ou en donnant un

un autre sens à celles de son Adversaire, qu'elles n'ont en effet. Comme Mr. *Clark* le louë de sa *candeur* & de son *ingennité*; il faut croire que son Adversaire s'est embarrassé de bonne foi. Mais comme nous n'avons pas assez de place ici, pour entrer dans le détail, & que même ce détail ne seroit ni agreable, ni utile à la plûpart des Lecteurs; nous tenverrons les curieux aux Originaux, & nous nous contenterons de mettre ici les Propositions auxquelles Mr. *Clark* a réduit son le raisonnement.

De peur qu'en ne se méprenne, dans une expression, qu'il emploie souvent, comme on l'a déjà vû voir, par les Extraits précédens, il remarque d'abord que par *Conscience* (en Anglois *consciousness*) il entend indifferemment, ou l'Acte réfléchi, par lequel nous connoissons que nos Pensées sont nos propres Pensées, ce qui est le propre sens de ce mot; ou l'Acte direct de penser; ou la faculté de penser; ou, ce qui est la même chose, la simple sensation; ou la faculté d'exciter en soi une pensée, par la volonté. Le raisonnement, dont il s'est servi, est également bon, dans tous ces sens differens.

I. *Châ-*

I. *Châque * masse de Matiere consiste en une multitude de parties distinctes ; comme tout le monde est obligé d'en convenir.*

II. *Toute qualité réelle est inhérente en quelque Sujet. Autrement on concevrait cette qualité, comme une Substance.*

III. *Aucune qualité individuelle & particuliere, d'une particule de Matiere ne peut être la qualité individuelle & particuliere d'une autre particule. La chaleur de l'une n'est pas la chaleur de l'autre. Il en est de même de la pesanteur, de la couleur & de la figure. Ainsi si le sentiment interieur étoit une qualité de la Matiere, le même ne pourroit pas se trouver en deux particules différentes. Si cela étoit, la même chose seroit Une & Deux, en même tems.*

IV. *Châque qualité simple & réelle, qui réside dans toute une masse de Matiere réside en toutes les parties de cette masse. Une qualité, qui résideroit dans le Tout, & non dans les parties, seroit une qualité, qui résideroit en une chose, & qui n'y résideroit point en même tems.*

V. *Tou-*

* L'Auteur dit toujours *System*, mais on ne peut pas parler ainsi en François.

V. *Toute qualité réelle & composée, qui réside en toute une masse de Matière, est le nombre des simples qualitez, qui résident en toutes les parties de cette masse, l'une en une partie & l'autre en un autre. C'est ce que l'on peut voir dans les couleurs mêlées, comme lors que les couleurs simples bleuë & jaune font paroître le Tout vert.*

VI. *Toute qualité réelle simple, ou composée, qui résulte de toute une masse de Matière, mais qui ne réside pas en elle; c'est à dire, ni en toutes ses parties distinctes, ni en toutes les parties d'une de ses portions, conformément aux deux Propositions précédentes; est un mode, ou une qualité d'une autre Substance & non de celle-là. Toutes les qualitez sensibles, que l'on appelle secondes, sont de cette espece; la chaleur, la couleur, l'odeur, le goût & le son, sont de cette sorte; car elles ne sont point réellement des qualitez des corps, auxquels on les attribue, mais de manieres d'être de l'Ame, qui les apperçoit.*

VII. *Toute faculté simple, ou composée, qui résulte de toute une masse de matière, mais qui ne réside pas en elle;*

elle ; c'est à dire , en toutes ses parties , de la maniere , qui a été expliquée ci-dessus ; & qui ne réside non plus en aucune autre Substance , comme en son Sujet ; n'est point du tout une qualité réelle , mais doit être une Substance réelle (ce qui paroît inintelligible) ou un nom , ou une notion abstraite , comme sont toutes les notions générales. C'est ce que Mr. Clark explique , par plusieurs exemples , dont je ne mettrai qu'un , pour ne pas être trop long. Ainsi la faculté de voir , que l'on attribue à l'Oeuil , n'est pas une qualité réelle de tout l'Oeuil ; mais seulement un nom abstrait , qui signifie un passage & une réfraction des rayons , qui traversent d'une certaine maniere les différentes parties de l'Oeuil ; lequel effet est empêché , ou renouvelé par l'interposition , ou par l'éloignement d'un corps opaque , sans faire aucun changement dans l'Oeuil même ; de sorte qu'on ne peut pas dire que cette faculté existe dans l'Oeuil. De même lors que l'on attribue à une Rose la faculté d'exciter en nous la sensation d'une odeur douce , (exemple dont on s'est servi contre Mr. Clark) on n'emploie

ploye qu'un nom abstrait, qui marque le mouvement & la figure des parties qu'une Rose exhale. Si on entend ce mot autrement, on se trompe. On peut voir par-là, de quelle conséquence il est de se tenir sur ses gardes, contre les noms abstraits.

VIII. *La Conscience, ou le sentiment interieur, n'est ni le nom d'une idée abstraite (tels que ceux, dont a parlé dans la Proposition VII.) ni une faculté d'exciter diverses manieres d'être dans une autre substance (telles que sont les qualitez sensibles des corps, dont on a parlé dans la Proposition VI.) mais une qualité réelle qui est veritablement & en un sens propre dans le Sujet lui même, ou dans la Substance, qui pense. Cela ne souffre point de difficulté, puis que chacun le sent en soi-même,*

IX. *Aucune qualité réelle ne peut résulter de la composition de qualitez différentes ; en sorte que ce soit une nouvelle qualité dans le même Sujet, ou une espece différente de toutes & de chacune de celles, dont elle est composée. Si cela se pouvoit faire, ce seroit une sorte de création du Néant.*

Néant. De mouvemens composez, rien ne peut venir, que du mouvement; de grandeurs composées, rien que de la grandeur; de figures composées, rien que de la figure; & de tout cela ensemble, rien que de la grandeur; de la figure & du mouvement. Une composition de couleurs ne peut point contribuer à la production d'un son; ni une composition de grandeurs & de figures à celle d'un mouvement; ni des mouvemens tous déterminez & nécessaires, à celle d'un mouvement libre & indéterminé; ni des forces mécaniques, à celle d'une Faculté, qui n'est point mécanique.

X. *Le Sentiment interieur étant donc une qualité réelle, & une espece de qualité differente de toutes les autres, connues & inconnues, qui sont en elles mêmes destituées de Conscience interieure, ne peut jamais résulter de la composition de ces qualitez-là.*

XI. *Aucune qualité individuelle ne peut être transportée d'un Sujet en un autre. C'est ce que tout le monde reconnoit.*

XII. *Les Esprits animaux & les particules du cerveau étant en un perpetuel mouvement, ne peuvent pas être*

être le siege du Sentiment , par lequel l'Homme se souvient non seulement de ce qui a été fait depuis plusieurs années , mais aussi que lui même , ce même Individu , doué de Conscience , l'a fait. Cela est une conséquence claire de la Proposition précédente.

XIII. Le sentiment qu'un homme a , dans un seul & même tems , est un seul sentiment & non une multitude de sentimens : comme la solidité , le mouvement & la couleur d'un morceau de Matiere est une multitude de soliditez , de mouvemens , & de couleurs distinctes. Ceci est reconnu , par tous ceux , qui nient que les particules du cerveau , qu'ils supposent former une Substance douée de Conscience , soient chacune douées de sentiment.

XIV. C'est pourquoi la Conscience ne peut en aucune maniere résider dans la substance du cerveau , ou dans les Esprits , ou dans quelque autre amas de Matiere , que ce soit ; mais est une qualité de quelque substance immatérielle. C'est une conséquence nécessaire de toutes les Propositions précédentes comparées ensemble.

XV. Les difficultez que l'on forme
Tom. XXVI, P. 2. S me

me sur les autres qualitez de cette substance immatérielle ; comme si elle est étendue , ou non , n'ont aucune influence sur le sujet présent. Il y a des démonstrations abstraites & mathématiques , comme celles de la divisibilité de la Matière à l'infini , de l'Eternité & de l'Immensité de Dieu , qui sont sujettes à des difficultés presque insurmontables ; & néanmoins personne de ceux , qui entendent ces matières , ne croit que ces difficultés diminuent la force , ou la certitude de ces démonstrations.

IX. *Reflexions on Mr. CLARK'S second Defense of his Letter to Mr. DODWELL.* A Londres M DCCVII. in 8. pagg. 64.

X. *A third Defense of an argument made use in a Letter to Mr. DODWELL, to prove the Immateriality, and natural Immortality of the SOUL. In a Letter to the Author of the Reflexions on Mr. CLARK'S second Defense &c.* A Londres. MDCCVIII. in 8. pag. 94.

LES réflexions sur la réponse précédente de Mr. Clark ne contiennent

tiennent rien de nouveau , ni aucune preuve directe, que l'Ame puisse être corporelle ; mais seulement quelques difficultez , & quelques objections contre le raisonnement de ce Théologien. Nous ne pouvons pas nous y arrêter. Nous rapporterons seulement un exemple , sur lequel l'un & l'autre s'étendent plus que sur les autres.

L'Auteur des Réflexions , pour faire voir qu'une Conscience intérieure pourroit être formée par un concours de particules, qui n'en feroient point elles mêmes douées , dit que comme la Rondeur est formée de particules , qui ne sont point rondes , & qui sont par conséquent de différentes especes par rapport à la figure ; de même le sentiment pourroit être formé de particules , qui ne pensent point. Il prétend que la Pensée peut être une sorte de mouvement , qui naît de la conjonction de diverses particules muës, qui n'ont pas néanmoins en elles mêmes cette espece de mouvement, qu'on appelle Pensée.

Mr. *Clark* fait voir qu'il y a de l'équivoque dans ces mots *de différente espece*, & *de même espece*, qui

peuvent être pris plus ou moins à la rigueur ; & que la Rondeur n'est pas formée de figures si différentes de la Rondeur , que l'on suppose que les corpuscules , qui forment la Conscience , le sont de cette qualité. La Rondeur de toute la Circonférence d'un Cercle n'est pas si spécifiquement différente de la convexité des petits *arcs* , desquels elle est formée ; ni la Rondeur de tout un Globe , de la convexité des pieces concentriques , qui composent sa surface : que l'est la Conscience , d'un mouvement en rond , on en quarré , ou en quelque sens que ce soit , qui est en lui-même absolument dépourvu de sentiment.

Comme l'Adversaire de Mr. *Clark* a prétendu que la Pensée est un mode de quelque faculté générale de la Matière & même une sorte de mouvement ; * Mr. *Clark* prouve très-bien que l'on ne peut pas supposer que la Pensée est un mouvement , sans une extrême absurdité. Quoi que ceux , qui sont versez dans la Philosophie *Cartesienne* , conçoivent facilement que c'est une doctrine facile à prouver ; ceux qui li-

ront

* *Pag. 39. & suiv.*

ront néanmoins les preuves de Mr. *Clark* trouveront qu'il a repoussé leurs Adversaires, avec beaucoup de force, & qu'il a sujet de * conclure qu'il n'est pas possible que la Pensée soit une maniere de Mouvement, parce que l'idée de la Pensée & l'idée du Mouvement n'ont pas la moindre ressemblance. Son Adversaire dit là-dessus que l'idée, que notre Auteur a de la Pensée, est une chimere ; mais que pour lui il la conçoit, comme une sorte de Mouvement. Notre Auteur réplique que si son raisonnement n'est pas concluant, il n'y en a point, qui le soit. Supposez qu'il s'agit ici de savoir, si un *Quarré* est la même chose qu'un *Cercle*, ou si la *Couleur bleue* est une *Saveur* ; on soutiendrait que les idées de ces choses sont absolument différentes, & que par conséquent ces choses ne peuvent pas être les mêmes. Personne ne pourroit dire que les idées, que l'on en a, sont des idées chimeriques, & refuser sous ce prétexte de se rendre à ce raisonnement.

L'Adversaire de notre Auteur l'a défié de montrer que son raisonne-

S 3

ment

* Pag. 52.

ment fût d'aucune utilité, pour parvenir aux fins, que la Religion se propose. Mais * il replique très-bien que si le sentiment qu'il attaque détruit la Religion, son raisonnement est d'une très-grande utilité pour la soutenir. Il en donne trois raisons, qui paroissent concluantes. La premiere, c'est que si l'Amen'est qu'un amas de Matiere, & la Pensée qu'une sorte de Mouvement; il s'ensuivroit que toute détermination du Mouvement dépendant nécessairement d'une cause externe qui la produit, chaque pensée seroit aussi nécessaire & dépendroit entierement des causes externes; & ainsi il n'y auroit point dans les Hommes de liberté, ou de Faculté de se déterminer eux-mêmes. Il ne faut pas beaucoup de pénétration, pour comprendre que des Montres & des Horloges n'ont point de rapport avec les fins de la Religion. Secondement, si la Pensée n'est dans l'Homme qu'une maniere de Mouvement, ou de quelque autre qualité de la Matiere; on pourra dire que tous les autres Etres Intelligens & Dieu lui même sont des Etres materiels.

Troi-

* *Pag. 86. & suiv.*

Troisièmement , dans la supposition que l'Ame n'est qu'un Amas de Matiere, & la Pensée qu'un maniere de Mouvement , ou de quelque autre qualité de la Matiere, la doctrine de la Résurrection sera inconcevable & incroyable ; parce qu'une certaine portion de Mouvement étant anéantie , on ne la peut pas ressusciter ; & cependant c'est la seule Pensée , qu'on veut n'être qu'un Mouvement, qui fait l'Homme & l'identité de l'Homme. On verra cela mieux développé dans l'Auteur. Je n'ai pas oui dire que cette Dispute ait été poussée plus loin , & je croi qu'on la peut tenir pour finie , quand on voit que d'un côté il n'y a aucune bonne raison à dire. Ceux qui entendent , & qui aiment la Philosophie liront les Ouvrages de Mr. *Clark* , avec beaucoup de plaisir , & verront encore de quelle conséquence il est de savoir bien raisonner , pour défendre la Religion.

XI. *A Preliminary defense of the Epistolary discourse, concerning the distinction between SOUL and SPIRIT, in two parts. I. Against the charge of favouring Impiety:*

II. *Against the charge of favouring Heresie.* In the former is inserted a Digression proving, that the collection of the Code of the Four Gospels, in Trajan's time, is no way derogatory to the sufficient attestation of them. A Londres MDCCVII. in 8. pagg. 252.

COMME très-peu de gens s'intéressent dans les Hypotheses paradoxes de feu Mr. Dodwel, & que ses opinions n'aient, selon les apparences, aucune suite; il ne sera pas besoin qu'en s'étende beaucoup sur cet Ouvrage. Ce n'est proprement qu'une *défense préliminaire*, comme il la nomme, pour sa personne & pour ses sentiments, qu'il tâche de disculper des conséquences fâcheuses qu'on en tiroit; & il se préparoit à prouver plus au long ce qu'il avoit avancé. Je n'ai rien appris de la suite de cette affaire, ni s'il a publié depuis, ou préparé quelque chose avant sa mort, arrivée au mois de Juin de l'an MDCCXI. Il est fort croyable que ce savant homme n'avoit aucun mauvais dessein, & que l'on doit absoudre sa personne, sur tout après sa mort. Mais quoi qu'il ne

ne vît pas les conséquences de ses sentimens, il ne s'ensuit pas qu'elles ne fussent pas légitimes. C'est une foiblesse ordinaire des Inventeurs de nouvelles hypotheses, de les cherir un peu trop, & de ne les pouvoir abandonner, quelques objections qu'on leur fasse. On doit avoir de l'indulgence pour leurs personnes, mais il est permis de réfuter leurs sentimens, comme on croit qu'ils doivent l'être; sur tout lors que ces réfutations ne peuvent attirer aucune disgrâce aux Auteurs. La premiere de ces Dissertations est principalement contre Mr. *Clark*, & Mr. *Dodwel* s'étoit proposé d'y prouver trois choses. La I. c'est que la doctrine de la Mortalité naturelle de l'Ame Humaine ne peut donner à aucun Infidele, qui a oui l'Evangile, sujet d'espérer qu'il n'en a rien à craindre, parce que son Ame mourra avec son corps; la II. que même ceux, qui avoient attaqué cette doctrine, ne pouvoient pas nier que la Mortalité naturelle de l'Ame ne fût suffisante pour le dessein, qu'il s'étoit proposé, dans son Discours en forme de Lettre; la III. que, supposé, sans néanmoins

l'accorder , que ses Adversaires pussent prouver l'Immortalité naturelle de l'Ame ; néanmoins , dans le Discours en forme de Lettre , on a proposé une autre hypothese , pour satisfaire aux mêmes phénomènes , sans supposer aucune Mortalité, pas même naturelle. On doit rendre à Mr. *Dodwel* cette justice, que de reconnoître, qu'il parle avec beaucoup de modestie & de retenue de ses Adversaires , & qu'il y a même de l'humilité dans ses manieres ; mais il faut avouër qu'il ne veut pas perdre un pouce de terre, ni avouër qu'il se soit trompé , dans la bizarre hypothese , qu'il avoit embrassée , ni en rien de ce qu'il a avancé , quoi qu'il ne satisfasse point aux objections de ses Adversaires. Son humilité auroit bien plus paru , s'il avoit pu reconnoître , qu'il se trompoit. Il auroit eu aussi une belle occasion d'avouër qu'il s'étoit éloigné de la verité ; dans l'opinion qu'il avoit eüe que les quatre Evangiles n'avoient été recueuillis en un corps , & n'avoient eu d'autorité Canonique que vers le tems de Trajan : & le tout dans la passion de leur égaler les traditions du second siecle , pleines d'incertitude , de fables & de ré-

rêveries insoutenables , comme on l'a fait assez voir , dans l'Extrait des Oeuvres de *S. Irénée* , que l'on a pu lire dans la I. Partie de ce Tome de la *Bibliothèque Choisie*. Un Auteur Anglois avoit tiré de très-dangereuses conséquences de son sentiment , qui auroient dû obliger Mr. *Dodwel* d'en revenir ; d'autant plus qu'il avoit été réfuté directement , * dans une autre Dissertation composée à dessein , avec toute la modération possible , & où les fondemens , sur lesquels il s'appuyoit , avoient été entièrement renversez. Quoi qu'il en dise , faire dépendre l'autorité des Evangiles de celle des Evêques du second siècle , & égaler leurs traditions , aux écrits des Apôtres ; c'est mettre ces sains Livres en danger d'être entièrement rejettez , ou regarder au moins comme douteux ; puis qu'il est visible que ces traditions sont pleines de chimères & de fables. Mr. *Dodwel* prenoit , selon les apparences , ces fictions pour des veritez , & ainsi ne s'appercevoit pas qu'il ruinoit l'autorité des Evangiles. Mais il détruisoit les fondemens les plus solides de la Religion ,

S 6

pour

* *Ad calcem Harmonia Evangelic. J. C.*

pour en introduire de très-chance-
lans & des Libertins, qui s'apperce-
voient de la foiblesse, qu'il avoit de
défendre le Faux, aussi bien que le
Vrai, en prenoient occasion de re-
jetter l'un & l'autre.

J'ai regardé cette disposition d'un
aussi savant homme, que Mr. *Dod-
wel* l'étoit, comme un exemple re-
marquable; qui peut faire connoître
le danger, qu'il y a de se laisser trop
entêter de l'amour d'un Parti. L'en-
vie de soutenir la Discipline Episco-
pale, que l'on ne fauroit d'ailleurs
blâmer avec raison, l'avoit porté à
se former des Systemes exprès pour
cela, & à tordre toute l'Ecriture,
& l'Antiquité, le plus violemment
du monde, pour la rendre plus vé-
nerable. Il a fallu, pour cela, dé-
grader les Evangiles, sur de très-
foibles conjectures, & les égaler à
de pures fictions; il a fallu déclarer
les Ames Humaines naturellement
mortelles, & assujetties réellement
à la Mort, sous le Paganisme; il
a fallu les rendre incapables de par-
venir au Bonheur éternel, sous l'E-
vangile, à moins que leurs Corps
ne soient baptizez par des Prêtres
Episcopaux; mais très-capables d'être

tre éternellement malheureuses, sans cela, puis que Dieu, selon lui, les conserve, contre leur propre nature, pour les damner éternellement; parce que leurs Corps n'ont pas été baptizés par des Prêtres, ordonnez par des Evêques. Je ne saurois approuver les excès des Fanatiques, qui rejettent la Discipline Episcopale comme mauvaise en soi; mais c'est une autre sorte de Fanatisme, qui n'est pas moins à déplorer, que de se jeter dans des extremités opposées, qui deshonnorent la Religion Chrétienne. Ceux qui ne savent pas l'Anglois, mais qui entendent le Latin, n'ont qu'à lire le livre de Mr. *Dodwel*, de *Nupero Schismate Anglicano*, imprimé à Londres en M D C C I V. & ils y verront le caractère de l'entêtement, dont je viens de parler.

Mais pour revenir au Livre, dont nous avons commencé de parler, la seconde Partie est employée à repousser les accusations d'Hérésie, que Mr. *Chisbull* avoit faites contre Mr. *Dodwel*. Je n'ai pas encore vu l'ouvrage du premier, & la discussion de cette dispute seroit trop longue en cet endroit. Le bon Mr. *Dod-*

wel accusoit d'*Heresie damnable* toutes les autres societez Protestantes, où la Discipline Episcopale n'est pas établie, & même l'Eglise Anglicane de *Schisme*, parce qu'elle n'entroit pas dans ses vues. Il n'avoit pas droit de se plaindre qu'on le traitât de même, quand ç'auroit été le plus injustement du monde; car enfin si un Particulier peut damner, sur des conjectures très-chancelantes, un si grand nombre de Chrétiens, qui lisent l'Ecriture Sainte, pour s'y instruire de ce qu'ils doivent croire, & faire, & qui servent Dieu, selon leurs lumieres, avec sincerité; il n'a pas raison de se plaindre, si on l'accuse d'héresie. Je ne sai pas au reste, si cette Dispute a eu quelque suite, & je eroi que le Public s'y interesse fort peu.

XII. *The Scriptures Doctrine of the TRINITY, in three Parts, wherein all the texts in the New Testament relating to that doctrine, and the principal passages in the Liturgy of the Church of England are collected, compared and explained. By SAMUEL CLARKE D. D. Rector of St. James's West-*

Westminster , and Chaplain in ordinary to Her Majesty. A Londres MDCCXII. in 8. pagg. 548.

CET Ouvrage de Mr. *Clark* n'a pas moins fait de bruit en Angleterre, que les précédents, & peut-être même davantage ; parce qu'il s'éloigne de la route communément reçue, à l'égard de la doctrine de la *S. Trinité* ; sur laquelle il n'est pas sûr, depuis plusieurs siècles, de raisonner. Mais quoi qu'on s'échauffe si fort, sur cette matière, il ne laissera pas d'être éternellement vrai, que le calme d'esprit & la charité sont des dispositions tout à fait nécessaires, pour découvrir la Vérité pour soi même, & pour juger des sentimens des autres. L'emportement, que l'on nomme communément *Zele*, ne sert de rien, ni pour l'un, ni pour l'autre, & au contraire nuit beaucoup, en toutes sortes de recherches & de controverses. Ainsi quoi que je préfère l'opinion commune à celle de Mr. *Clark*, pour ce qui regarde le fonds de la chose ; je ne laisserai pas de dire tranquillement ce qu'il y a dans ce Volume.

Il y a d'abord une Préface, que
l'Au-

l'Auteur nomme une *Introduction*, où il montre que l'Ecriture Sainte est la seule regle de la foi, à laquelle on doit se fier & se soumettre, parce qu'elle contient seule une Révelation Divine: Qu'encore que tout ce qu'il y a dans l'Ecriture soit également vrai, il n'est pas nécessaire au salut de savoir & d'entendre tout ce qu'il y a: Qu'à cause de cela, les Eglises Chrétiennes avoient tiré de l'Ecriture Sainte les Articles les plus clairs & les plus nécessaires pour toutes sortes de gens, & c'est ce qu'on a nommé des Symboles: Qu'on les enseignoit à tous ceux, qui vouloient être baptizez, à cause de quoi on les appelloit aussi *des Regles de la Foi*; non qu'ils fussent d'eux mêmes d'aucune autorité, sinon entant qu'ils contenoient le sens de l'Ecriture; mais parce que l'on convenoit, qu'ils étoient tirez de la Regle de la Verité, comme contenant toutes les choses qui sont, ainsi que nôtre Auteur parle, *immédiatement, fondamentalement & universellement* nécessaires à la connoissance & à la foi de chaque Chrétien: Qu'avec le tems, comme il y eut moins de pieté & plus de disputes, parmi

mi les Chrétiens ; en plusieurs Eglises , on grossit les Confessions de Foi , on fit de menues décisions dans des Controverses non-nécessaires , on imposa plus de choses à la foi des Chrétiens , & même plus difficiles à entendre que l'Ecriture elle-même ; on devint moins charitable dans les Censures , & plus on s'éloigna des manieres de parler des Apôtres , plus les décisions devinrent incertaines & obscures : Que les gens de bien ne trouvant où se fixer , eurent recours à l'Ecriture Sainte , qui est la seule regle infallible de la foi

Mr. *Clark* fait voir , par des témoignages de quelques Auteurs illustres en Angleterre & par quelques Statuts , que c'est à quoi il s'en faut tenir. Pour agir selon ces principes , dans l'examen de la doctrine de la S. Trinité , il a ramassé dans la premiere partie de ce Traité tous les passages qui ont du rapport à cette matiere , & les a exposez aux yeux du Lecteur , en y ajoutant quelques remarques de Critique & quelques passages des Peres , pour en éclaircir quelques uns. Dans la seconde Partie , il a renfermé en certaines propositions la doctrine qu'il croit être contenue

tenue dans ces passages. Il a encore illustré chaque Proposition, par des témoignages des Anciens, qui ont vécu avant & après le Concile de Nicée, & particulièrement de *S. Athanase* & de *S. Basile*; entre lesquels il y en a plusieurs, qui n'a-voient point été citez par *Mr. Bull*, ni par le *P. Petau*. L'Auteur témoigne néanmoins qu'il n'a point cité ces passages des Peres, pour servir de preuves, mais seulement d'illustrations, car les preuves sont tirées de l'Ecriture seule. Ces illustrations font voir, comme *Mr. Clark* le croit, combien la pensée, qu'il a suivie est naturelle, puis qu'elle est tombée dans l'esprit de tant de gens; même lors qu'ils tâchoient de prouver des choses, qui ne sont pas fort compatibles avec cette doctrine. Dans la troisième partie, l'Auteur rapporte divers passages de la Liturgie de l'Eglise Anglicane, où il croit que la doctrine, qu'il a exposée, se trouve, & ensuite des passages qui y paroissent contraires, qu'il tâche de concilier avec les précédens.

C'est là le dessein général de cet Ouvrage, comme l'Auteur le dit lui même, dans son Introduction, où

où il continue à faire voir que l'Ecriture Sainte étant la regle de nôtre Foi, on ne peut souscrire aux Confessions de Foi & aux Liturgies, qu'autant qu'elles y sont conformes, & que si on ne trouve pas à propos de les changer, on les doit entendre conformément à l'Ecriture Sainte; & non l'accommoder à des Formulaires Humains,

La premiere Partie est divisée en quatre Chapitres, dans le premier desquels sont rapportez tous les passages du Nouveau Testament, qui regardent *Dieu le Pere* en particulier; dans le second, ceux où il est parlé du *Fils de Dieu*; dans le troisième, ceux où il est dit quelque chose du *S Esprit de Dieu*; & enfin dans le quatrième, ceux qui concernent les trois ensemble. On peut regarder cette Partie, comme on regarde dans les Livres de Mathématique, les Définitions, les Axiomes & les Demandes; car ce sont les uniques principes, sur lesquels l'Auteur prétend appuyer les Propositions de la Partie suivante.

Je ne puis pas m'arrêter à ces passages, qui sont d'ailleurs connus, & qu'il faut lire tous de suite dans
nôtre

nôtre Auteur, pour bien juger des conséquences qu'il en tire. Il les réduit à LV Propositions, dont je ne mettrai ici, que l'abregé.

I. Il n'y a qu'une seule Cause Suprême de toutes choses, qui est un Etre Intelligent, ou une Personne, simple, sans composition, ni division. Mais avec lui ont existé, dès le commencement, une seconde Personne Divine, qui est *la Parole*, ou *le Fils*, & une troisième, qui est *l'Esprit du Pere & du Fils*. L'Ecriture n'a dit nulle part quelle est la Nature, l'Essence ou la Substance de chacune de ces divines Personnes; mais les distingue seulement par leurs Caracteres personnels, par leurs Offices, & par leurs Attributs.

II. Le *Pere* seul (ou la *premiere Personne*) existe par soi-même. Il ne dérive son existence, ni son origine de personne; il est indépendant; personne ne l'a fait, ni engendré, & il ne procede de personne. Il est seul l'origine de toute Puissance & de toute Autorité, l'Auteur & le Principe de tout ce qui a été fait par le Fils & le S. Esprit. Il est encore seul, dans le sens le plus relevé, le plus rigoureux & le plus propre, *au*
des-

dessus de toutes choses. Il est, absolument parlant, *le Dieu de l'Univers, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, le Dieu d'Israël, de Moïse, des Prophetes & des Apôtres, & le Dieu & le Pere de Nôtre Seigneur Jesus-Christ.* Lors que l'Ecriture parle d'un *seul Dieu*, c'est la Personne du Pere, qu'elle entend toujours ; aussi bien que quand elle employe le mot de *Dieu*, avec quelque titre, ou épithete, ou absolument, & comme par excellence.

III. Le *Fils* (ou la *seconde Personne*) n'existe pas par soi-même ; mais tire son Etre, ou son Essence & tous ses Attributs du Pere, comme de la Cause Suprême ; mais l'Ecriture ne nous a point dit de quelle maniere particuliere & métaphysique il dérive son Etre, ou son Essence du Pere, & par consequent personne ne doit entreprendre de la définir. Ainsi, selon Mr. *Clarke*, on a droit de censurer également ceux qui disent que le Fils a été fait *de rien* (ἐξ ὕλης ὄντων) & ceux qui soutiennent au contraire qu'il est *la Substance qui existe par elle-même.* D'ailleurs l'Ecriture, en parlant de sa dérivation du Pere, ne limite aucun tems,

tems, mais dit qu'il a existé avec le Pere *dès le commencement*, & avant le Monde. On a donc aussi censuré, avec justice, ceux qui prétendoient savoir plus que ce qui est écrit, & qui assuroient, *qu'il y avoit en un tems*, auquel le Fils n'étoit point, *ὅτι ἦν ποτε ὅτε ἔκ ἦν*. L'Ecriture n'a point révélé si le Fils dérive son Etre du Pere, par une nécessité de nature, ou par la volonté du Pere. La Parole, ou le Fils, qui a été envoyé au monde pour prendre nôtre chair, & mourir pour nos pechez, n'est point la Parole interieure, ou la Sagesse du Pere, qui est un de ses Attributs; mais une Personne réelle, la même qui depuis le commencement, a été la Parole du Pere, ou qui a révélé sa volonté aux hommes.

IV. Le *S. Esprit* n'existe pas par lui-même, mais dérive son Etre, ou son Existence du Pere, par le Fils, comme de la Suprême Cause. L'Ecriture ne limite aucun tems, auquel il ait tiré son Essence du Pere; mais suppose qu'il a été avec le Pere, dès le commencement. Elle n'explique point la maniere métaphysique, dont il est derivé du Pere & par
con-

conséquent personne ne doit entreprendre de l'expliquer Le S. Esprit ne signifie pas par tout dans l'Ecriture la Puissance, ou une Operation du Pere, mais aussi une Personne réelle. Ceux qui n'ont pas soin de garder ces distinctions personnelles; mais qui, pour éviter l'*Arianisme*, disent que le Fils & le S. Esprit sont, individuellement avec le Pere, l'*Etre qui existe* par lui-même, en paroissant honorer en paroles le nom du Fils & du S. Esprit, détruisent réellement leur Existence même, & tombent, sans y prendre garde, dans le *Sabellianisme*, qui est le même que le *Socinianisme*.

V. Le mot de *Dieu* signifie quelquefois, dans le Nouveau Testament, la Personne du Fils; mais la raison pour laquelle il est ainsi nommé, n'est pas tant sa substance métaphysique, quelque divine qu'elle soit, que ses Attributs relatifs, & l'Autorité Divine qu'il a sur nous. Par l'operation du Fils, le Pere a fait & gouverne le Monde. L'Ecriture dit les plus grandes & les plus relevées choses du Fils, jusqu'à lui donner toutes les Facultez Divines, excepté la suprême indépendance, qu'on

qu'on ne peut dire être communicable, sans se contredire dans les termes.

VI. Le *S. Esprit* est représenté dans le Nouveau Testament, comme l'Auteur immédiat de tous les Miracles, même de ceux que Nôtre Seigneur Jesus-Christ a faits, & comme le conducteur de ses actions sur la terre, dans son Etat d'humiliation. Il est représenté inspirant les Prophetes & les Apôtres, & dirigeant ces derniers, dans tout le cours de leur Ministère. Il est encore décrit comme le sanctificateur des cœurs, & comme celui, qui soutient & qui console les bons Chrétiens, dans leurs afflictions. L'Ecriture en parle aussi en termes plus sublimes, que d'aucun Ange, & que d'aucune autre Créature que ce soit. Néanmoins le *S. Esprit* n'est nommé *Dieu*, en aucun endroit de l'Ecriture. Ce même mot ne signifie nulle part une notion complexe de plus d'une Personne, mais ou la seule Personne du Pere, ou celle du Fils seulement.

VII. Le *Fils*, quelque que puisse être son Essence, & quelque Grandeur Divine, que l'Ecriture lui attribue,

tribue, est néanmoins en ceci évidemment *subordonné* au Pere ; puis qu'il tire son Etre & ses Attributs de lui, au lieu que le Pere ne tire rien du Fils. Aussi toutes les actions du Fils, soit dans la création du Monde, soit dans tout le reste de sa conduite, sont des operations de la Puissance du Pere, qui lui a été communiquée d'une maniere ineffable ; & le Fils agit conformément à sa volonté, & par l'autorité qu'il a reçue de lui, comme il dirige aussi toutes ses actions à sa gloire. Il étoit, avant son Incarnation, envoyé par la volonté & le Bon-Plaisir, & avec l'autorité de son Pere ; & étant incarné, avant & après son exaltation, quoi que la Divinité & l'Humanité fussent unies personnellement ensemble, il a toujours reconnu la *suprematie* (comme parle l'Auteur) de la Personne du Pere, l'a prié, l'a remercié & l'a nommé son Dieu. La raison pour laquelle l'Ecriture, qui appelle le Pere Dieu, & qui donne aussi le même nom au Fils, dit qu'il n'y en a qu'un ; c'est parce que, dans la Monarchie de l'Univers, il n'y a qu'une seule Autorité *originale*, dans le Pere, qui l'a communiquée à son Fils. Le pouvoir du der-

Tome XXVI. P. 2. T nier

nier n'est pas un autre pouvoir, opposé à celui du premier, ni un pouvoir *co-ordonné* au sien ; c'est l'autorité du Pere , qui est communiquée au Fils , qui se manifeste en lui & qu'il exerce.

VIII. Le *S. Esprit*, quelque que soit son Essence métaphysique , & quelque dignité que l'Écriture Sainte lui attribue , est néanmoins *subordonné* au Pere, de la même manière que le Fils ; mais outre cela l'Écriture le représente subordonné au Fils , & par sa nature & par la volonté du Pere ; excepté en ce qu'il est représenté comme le Conducteur , & le Guide de Notre Seigneur, en son état d'humiliation.

IX. Sur ces fondemens , l'honneur , qui est , comme parle l'Auteur , *absolument suprême*, doit être rendu à la Personne du Pere seule, comme étant l'Auteur suprême de tout Être & de tout Pouvoir. Toutes les prières & les louanges lui doivent être adressées , comme au premier Auteur de tout Bien. Pour la même raison , quelque culte que l'on rende au Fils , qui nous a rachetés , & au *S. Esprit*, qui nous sanctifie, il faut toujours qu'il ait pour
fin

fin l'honneur & la gloire de Dieu le Pere, par le Bon-Plaisir duquel le Fils nous a rachetés & le S. Esprit nous sanctifie. Toute l'Economie de Dieu envers les hommes, par Jesus-Christ, consiste en ceci; c'est que comme toute Autorité est originellement dans le Pere, d'où elle a été dérivée au Fils, pour être exercée conformément à la volonté du Pere, par le Fils & par le S. Esprit: aussi tous les retours de la Créature, qui consistent en prières, en louanges, en obéissance, en culte & en devoirs envers Dieu, doivent être faits sous la conduite & l'assistance du S. Esprit, & par la médiation du Fils, & s'adresser à celui qui est le Pere & l'Auteur suprême de toutes choses.

X. *Le Fils*, avant son Incarnation, étoit avec Dieu, en forme de Dieu, & jouissoit d'une grande gloire auprès de son Pere. Néanmoins on ne lui rendoit alors aucun culte distinct, en sa propre Personne. Il paroissoit seulement aux hommes, comme le *schechinah*, ou l'*habitation* de la gloire du Pere, & comme celui dans lequel le nom de Dieu étoit. La distinction & la dignité de sa Personne,

non plus que la véritable nature de son autorité & de son regne, n'étoient pas encore révélées. A son Incarnation, il s'est dépouillé lui même de la gloire qu'il avoit eue devant Dieu, avant que le Monde fût, & par laquelle il étoit en forme de Dieu; & dans cet état d'humiliation, il a souffert & est mort pour les pechez des hommes. Après l'exécution de cette Dispensation, il est représenté dans l'Ecriture, comme mis en possession d'un culte distinct, en sa propre Personne. Sa gloire originale & l'exaltation de sa Nature Humaine au Regne, qu'il possède en qualité de Médiateur, ont été en même tems manifestées. Il s'est assis sur le trône de son Pere, ou à la droite de la Majesté de Dieu, & a reçu des prières & des actions de grâces de son Eglise. L'Ecriture nous apprend que ce culte doit être rendu à Jesus Christ, non tant à cause de son Essence & de ses Attributs Divins, considerez en eux-mêmes, qu'à cause de ses actions & des Attributs qui se rapportent à nous; de sa condescendance à vouloir bien devenir homme, lui qui étoit le Fils de Dieu; de sa rédemption

tion & de son intercession pour nous; de son autorité, & de sa séance sur le trône de Dieu son Pere; comme à nôtre Législateur, nôtre Roi, nôtre Juge & nôtre Dieu. On doit toujours regarder cet honneur, rendu au Fils, comme se rapportant, en dernier ressort, à la gloire du Pere.

XI. L'honneur, que les Chrétiens sont obligés de rendre à la Personne du S. Esprit, est exprimé dans l'Écriture, par les termes de *baptizer en son nom, de benir en son nom, de le prendre à témoin, de ne lui point résister, de ne le point irriter, de ne le point tenter, & de ne le point affliger*. Pour ce qui regarde les prières directes & expresses, adressées au S. Esprit, il faut avouer qu'il n'y en a ni commandement clair, ni exemple, dans le Nouveau Testament.

XII. Il y a aussi plusieurs passages, où les trois Personnes de la S. Trinité, ou au moins deux d'entre elles sont nommées. On les pourra voir dans nôtre Auteur, qui se contente de les indiquer; mais à l'égard de plusieurs autres passages, il y joint des remarques raisonnées, ou

des autoritez des Peres, qui ont parlé des passages, ou de la matiere. Cela sert à l'Auteur à appuyer son raisonnement; car quoique les passages de l'Ecriture fervent ici de Définitions, ou de Maximes, ou de Demandes, comme je l'ai déjà dit; il s'en faut beaucoup qu'ils soient si clairs, que les Principes des Mathématiques: ni que les conclusions, que l'on en tire, soient toujours nécessaires, comme sont celles des Mathematiciens. On ne peut pas résister à leurs raisonnemens, si on les entend; & il est encore à naître que l'on ait montré un Paralogisme, dans *Euclide*; mais cette matiere a tant fait naître de contestations, depuis quatorze cens-ans & davanlage, qu'il n'y a personne, qui puisse se promettre de les terminer.

* On peut dire en général deux choses, sur la doctrine de Mr. *Clarke*; la premiere, c'est qu'elle paroît être la même que celle du Concile de Nicée, à la réserve qu'il ne s'est pas servi de mot de *consubstantiel*; de sorte qu'il n'y a pas sujet de s'étonner, si l'on voit dans son Livre tant de passages des Anciens, qui favo-

* Remarques de l'Auteur de la Bib. C.

favorisent ses explications de l'Ecriture Sainte , & ses raisonnemens. Ceux qui prétendent que le Concile de Nicée doit être la regle de la foi , sur la doctrine de la S. Trinité , ne peuvent pas fort censurer notre Auteur ; s'ils entendent bien ce que le Concile a voulu dire. L'autre chose , que l'on peut remarquer sur cette doctrine, c'est qu'on ne la sauroit exprimer , d'une maniere intelligible , par les seules manieres de parler , dont l'Ecriture s'est servie ; ce qui ne donne pas un petit soupçon , quand il n'y auroit que cela , que ce n'est pas la doctrine des Apôtres. Il n'y a point d'autorité sur la terre , qui puisse nous obliger de substituer les expressions inventées, depuis le tems des Apôtres , à celles dont ces saints hommes se sont servis. Nous sommes toujours en droit de rejeter toutes les autres expressions ; jusqu'à ce que Dieu révele qu'il y en a d'autres , qui sont plus propres à exprimer la matiere dont il s'agit , que celles que nous trouvons dans le Nouveau Testament. Si celles des Apôtres ne nous donnent pas des idées assez distinctes des choses ; nous avons ,

ce me semble, sujet de croire, que Dieu n'a pas voulu que nous les conussions plus distinctement ; puis qu'il ne nous a point donné d'autre révélation assurée, que celle là.

On peut encore ajoûter à cela, que l'on doit se conduire, avec beaucoup de retenue, sur ces matieres ; en jugeant des sentimens des autres. Si l'on ne doit pas damner l'Antiquité, pour avoir eu un sentiment, qui suppose trois Substances distinctes & par consequent *trois Dieux* ; quoi que ce nom soit donné au Pere, en un sens plus relevé, & que par-là on mette à couvert l'unité de l'Etre Suprême ; on ne doit pas aussi damner toute la Chrétienté d'aujourd'hui, parce qu'elle ne reconnoit qu'une Substance unique en nombre, dans le Pere, le Fils & le S. Esprit. L'Ecriture parle toujous de Dieu, en sorte qu'elle établit une parfaite Unité, dans l'Essence éternelle, qui a tout créé ; sans dire jamais que de cette Essence sont sorties de toute éternité deux autres Essences, dont l'une se nomme *le Fils* & l'autre le *S. Esprit*. C'est une idée, qui paroît avoir été introduite par les termes, que l'on a inventez autrefois, pour ex-
pli.

pliquer une chose, qui est au dessus de nôtre conception, & sur laquelle on auroit mieux fait de parler toujours, comme les Apôtres. Si l'on ne veut pas qu'on nomme les Anciens *Trithestes*, il ne faut nommer les Chrétiens d'aujourd'hui ni *Sebelliens*, ni *Sociniens*. Mais il vaut mieux se taire, que d'enflammer les esprits, par de nouvelles disputes, dont les suites ne peuvent être que fâcheuses.

Je ne dis rien de l'examen, que l'Auteur fait, dans sa troisième Partie, de la Liturgie de l'Eglise Anglicane; parce que cela ne regarde que les Anglois. Quoi que les Auteurs de cette Liturgie fussent dans les sentimens modernes, comme ils ont retenu quelques expressions de l'Antiquité, propres à exprimer d'autres idées; il y a des choses, qui sont pour & contre les deux sentimens. Ceux qui souhaiteront d'en être instruits, n'ont qu'à lire ce que Mr. *Clark* en dit. On trouvera au reste, en ce Livre, par tout beaucoup de méthode & de netteté.

T S

A R

ARTICLE IV.

LEXICON ANTIQUITATUM
 ROMANARUM, in quo Ritus
 & Antiquitates cum Græcis ac
 Romanis communes, tum Romanis
 peculiæres, Sacræ & Profanæ, Pu-
 blicæ & Privata, Civiles ac Mi-
 litares exponuntur. Accedit his
 Auctorum notatorum, emendato-
 rum & explicatorum index co-
 piosissimus. Auctore SAMUELE
 PITISCO, cum figuris in æs in-
 cisis. A Leuwarde, chez F. Hal-
 ma. MDCCXIII. in folio, en
 deux volumes, dont le premier
 a 1104. pages, avec les Préfaces
 & les Index, & le second 1134.
 Se trouve aussi chez H. Schelte, à
 Amsterdam.

C Eux qui se servent des douze
 Volumes d'Antiquitez Romaines,
 recueillis & publiez par feu Mr.
 Grævius, avoient souvent souhaité
 que quelcun se donnât la peine de
 les réduire en forme de Dictionnaire;
 en abregeant ce qu'il y a & renvoyant
 le Lecteur à ceux qui ont traité au
 long des matieres, lors qu'il souhai-
 teroit

teroit d'en être instruit plus en détail. Quand on auroit lu, avec soin, les douze volumes des *Antiquitez Romaines*, ce qui n'arrivera guere; on auroit toujours besoin d'un Index, comme celui-ci, parce qu'on ne pourroit pas se ressouvenir des endroits, où l'on auroit lu quelque chose, & qu'on ne pourroit pas se servir de douze *Index*, pour chercher ce qu'on voudroit; sans un très-grand ennui, & sans beaucoup de chagrin, quand on n'y auroit pas trouvé ce que l'on auroit cherché. Ainsi il n'y a personne, qui ait ces *Antiquitez*, qui ne soit bien-aïse d'avoir ce Dictionnaire; par lequel l'usage en devient beaucoup plus facile.

Mr. *Pitiscus* cite, dans sa Préface, un endroit de *Juste-Lipse*, où ce grand Critique témoigne qu'il feroit à souhaiter qu'il y eût un semblable recueil d'*Antiquitez*; & il n'y a personne, que des entêtez, qui ne souscrive volontiers à ce qu'il dit. Il y avoit bien quelques Ouvrages, dans lesquels on avoit tâché de ramasser les *Antiquitez* de cette maniere, dont nôtre Auteur fait mention; mais ces Recueils

T 6

étoient

étoient si secs, si imparfaits, & si fautifs, que personne n'en étoit satisfait ; outre qu'ils ne pouvoient pas servir d'Index à celui de Mr. *Grævius*. Le travail, que Mr. *Pitiscus* vient de finir, étoit encore absolument nécessaire, & sera aussi bien reçu, que si ces Recueils défectueux n'avoient jamais paru.

Il ne s'est pas contenté de lire les *Antiquitez* publiées par Mr. *Grævius* ; puis qu'il témoigne d'avoir lu près de six-cents Auteurs modernes, qui ont travaillé à éclaircir quelques endroits des *Antiquitez Romaines* ; dont on pourra voir les noms, au devant de ce Dictionnaire.

Comme il n'étoit pas possible de mettre ici tout ce qu'ils avoient écrit & même que cela n'étoit pas nécessaire, dans un Ouvrage de cette nature, il les a abrégés, & a mis quelques unes de leurs preuves, comme quelques passages des Anciens, & en cela il n'a pas eu peu de peine ; parce qu'il a tâché de rectifier les citations peu exactes, où il n'y avoit le plus souvent ni Livres, ni chapitres, ni pages, ni le nombre des vers citez, que Mr. *Pitiscus* a cru être obligé de chercher dans les Originaux.

On

On verra quelques exemples de ces fausses citations, dans sa Préface.

Il y a, dans ce Dictionnaire, des Articles, qui regardent des mots, que les Anciens employoient pour exprimer quelque opinion, quelque coûtume, quelque usage, à quoi ils étoient consacrez ; mais l'Auteur n'en a pas traité, comme font les Dictionnaires des Langues, ni ne s'est pas amusé à rechercher leurs Ety-mologies ; parce que cela n'entroit pas dans son dessein.

Les Articles, qui regardent les choses, sont les principaux, & outre les opinions, & les coûtumes, l'Auteur y a quelquefois mêlé des choses, qui regardent l'Histoire & la Géographie, parce que les Auteurs, dont il faisoit l'Index, en avoient parlé ; sans vouloir néanmoins faire un Dictionnaire Historique & Geographique, qu'il n'avoit pas entrepris. Il n'a touché que les noms, dont il étoit fait mention dans ses Auteurs. Il y a aussi autant de Mythologie, qu'il y en a trouvé, car il n'a pas entrepris d'en traiter exprès. Au reste, il donne ce qu'il a trouvé dans les Livres, dont il a fait les Extraits, comme il l'y a trouvé,

sans se croire obligé d'en répondre. Ainsi si l'on y trouve à redire , on n'a qu'à s'en prendre aux Auteurs mêmes , & non à lui , qui ne les garantit pas.

Il apporte dans sa Préface , les témoignages des habiles gens , qui ont approuvé son dessein , & qui seront sans doute suivis de la plupart de ceux qui étudient. S'il y a quelques Esprits de travers , qui parlent mal des Dictionnaires , pendant qu'ils s'en servent eux mêmes tous les jours , & qui sont fort inférieurs en érudition à ceux , qui les ont faits ; il a raison de s'en moquer. Ceux qui disent qu'il ne faut pas faciliter l'usage des Livres , qui servent à éclaircir l'Antiquité , comme s'il en falloit faire un mystère à la Jeunesse , & la rendre par-là dépendante des Professeurs , qui l'expliquent , ne parlent que pour leurs intérêts présents. Dans le fonds , ils nuisent aux Etudes , qui ne sont jamais plus estimées , que lors qu'il y a le plus de facilité à les cultiver. D'ailleurs jamais on ne les pourra rendre si faciles , qu'il ne faille toujours apporter beaucoup de travail , d'attention , & d'esprit , pour y exceller.

OB

On a aussi prétendu censurer l'Ouvrage de Mr. *Pitiscus*, de ce qu'il y a mis plusieurs inscriptions Romaines ; quoique nécessaires, pour prouver ce qu'il avoit avancé. Il a raison de répondre qu'en matieres d'Antiquitez , il faut prouver , par des témoignages , tout ce que l'on avance, sans quoi on est indigne de foi ; & que l'on prouve par des Inscriptions bien des choses , que l'on ne peut pas prouver, par d'autres monumens. Personne, qui soit raisonnable , ne le blâmeroit , d'avoir enlevé des Inscriptions Romaines tout ce que l'on y trouve de particulier. Au contraire, on lui en sauroit très-bon gré.

Il réfute encore d'autres menues objections , auxquelles je ne m'arrêterai pas. La meilleure réfutation , que l'on puisse opposer à tout cela, n'est pas encore au pouvoir, ni du Libraire , ni de l'Auteur ; c'est le débit de l'Ouvrage , qui fera voir , si je ne me trompe fort, que le Public s'en accommodera, malgré l'envie & les chicaneries de ceux qui le censurent. Il n'y a guere de gens , qui se plaisent à l'étude de l'Antiquité, qui puissent se résoudre à s'en
pas-

passer; dès que cet Ouvrage, répandu par tout, sera à vendre, pour ceux qui en auront besoin.

Après la Préface, on voit la peinture d'un ancien pavé Romain, fait à la Mosaïque, trouvé sous terre l'an M D C C X II. en Angleterre. Cette figure pourra servir à faire mieux entendre ce que les Anciens appelloient *tessellas & opera tessellata*, dont il étoit parlé dans ce Dictionnaire.

On trouve ensuite un grand Index des Auteurs anciens & modernes corrigez, éclaircis & repris, dans ces deux volumes; & cet Index est d'autant plus utile, que Mr. *Pitiscus* a mis non seulement les noms des Auteurs, mais aussi les passages, dont il s'agit. Cet Ouvrage n'étant pas un Livre, dont on puisse faire l'Extrait, je n'en parlerai pas plus au long. Ceux qui le feuilleteront un peu verront d'abord l'usage, qu'on en peut faire.

ARTICLE V.

PAPAL USURPATION and TIRANNY, *Tome I. Part I. containing*

ning the Usurpations, Wars and Persecutions of the Popes and Popish Clergy, with reference chiefly to Princes and States, to overturn their Government, as wel maintained in Theory, as executed in fact; and consisting of some choice and learned treatises, shewing the intolerable servitude, into which even crowned heads, especially in England, have been reduced by Papal usurpations and with which the Protestant Powers are to this Day threated. Part. II. Being Mr. Perrin's History of the Old Wallenses and Albigenes, wherein is farther exemplified the said Antichristian Tyranny, to the total ruine and extermination as wel of several Princes, as of their people, for conserving Christianity, in its native and ancient purity, and for opposing the Papal Tyranny, and Innovation. A Londres MDCCXII. in folio pagg. 406. avec les préfaces & les Indices.

NOUS avons reçu trop tard cet Ouvrage, pour en pouvoir faire un Extrait, en ce Volume. Mais comme il n'est pas encore achevé, nous

nous y pourrons revenir , lors qu'il fera tout imprimé. On a publié en Angleterre , depuis long-tems , le plan de cet Ouvrage & les raisons qu'on avoit de l'entreprendre, en ce tems-ci. La crainte, où l'on y a été, depuis quelque tems, qu'il n'y eût une Faction formée, pour y faire rentrer l'Eglise Romaine , a engagé des personnes , zelées pour la Religion Protestante , à donner ce Recueil au Public ; pour apprendre à ceux qui ne le savent pas, ou qui semblent n'y pas faire assez de réflexion, les prétentions de l'Eglise Romaine , & la maniere dont elle traite ceux qui ne se soumettent pas à elle.

Comme il y a des fraix à faire pour cet Ouvrage , qui est bien imprimé & sur de bon papier , on a demandé un sou & demi d'Angleterre par feuille , & une demi-Guinée , à compte, pour le premier paiement ; Plusieurs personnes du premier rang, parmi Mrs. du *Clergé* d'Angleterre, & les Seigneurs Séculiers ont contribué généreusement à ces fraix & il y a toute apparence que cet Ouvrage n'en demeurera pas-là , puis que le second Volume est déjà sous la

la presse , dont on m'a envoyé la Préface & 72 pages de l'Ouvrage même.

J'indiquerai seulement ici le contenu des deux Parties , qui composent le I. Volume. La I. Partie contient premièrement un endroit de *François Guicciardin*, fameux Historien Italien, qui devoit être dans le III. & le IV. Livre de son Histoire, mais qui en fut retranché. Il contient en abrégé l'origine & l'accroissement de l'autorité des Papes, & il avoit été imprimé à Bâle en Italien, en François & en Latin, en MDLXI. Il n'y a pas sujet de douter que cette piece ne soit de *Guicciardin*.

Il y a secondement un discours de *T. Barlow*, Evêque de *Lincoln*, qui découvre les fondemens que les Papes ont jetté du pouvoir absolu, qu'ils prétendent avoir sur les Rois, & les dangereuses conséquences de cette doctrine ; s'il y avoit un Roi Catholique Romain en Angleterre. Cet Ouvrage est appuyé de quantité de citations du Droit Canonique, & d'Auteurs Catholiques Romains.

La troisième piece est tirée de la *Nouveauté du Papisme* de *Pierre Du Moulin* le Pere, qui l'avoit composée

posée par ordre du Roi Jaques I. Cet Ouvrage avoit été traduit tout entier en Anglois , mais tous les exemplaires en furent consumez , dans l'incendie de Londres en MDCLXVI. Il y fait voir quelles ont été les usurpations de la Cour de Rome. *Pierre du Moulin* , son fils , Chanoine à Cantorbery , y fit un supplément , que l'on a mis en suite.

Il y a en quatrième lieu , un Recueil de diverses doctrines de l'Eglise Romaine , pernicieuses aux Princes , & des exemples de la pratique de la Cour de Rome , conforme à ces principes. Cette piece fut composée par un habile homme , au tems de la Conspiration , qui fit tant de bruit sous *Charles II.*

La cinquième piece est touchant l'Etat , où les Protestans d'Angleterre se trouveroient , si un Prince Catholique Romain venoit à monter sur le thrône. Cet Ouvrage avoit été fait , pour empêcher que *Jaques II.* n'y montât , & se trouve encore de saison à présent.

En sixième lieu , on trouve ici les Bulles contre *Henri VIII.* contre *Elisabet* sa fille , & la fameuse Bulle *in cœna Domini* , contre toutes sortes
d'Hé-

d'Hérétiques. On voit en tout cela le pouvoir, que les Papes s'arrogent sur les Rois, tant pour le temporel, que pour le spirituel ; & dont ils sauroient bien faire usage, dans l'occasion.

En septième lieu, on y voit un livre de *Pierre du Moulin* le Fils, qui contient une Défense de la Religion Protestante, par rapport à l'obéissance due aux Souverains, opposée aux doctrines féditieuses de la Cour de Rome & des Jésuites ; pour répondre à un Livre d'un Jésuite, intitulé *Philanax Anglicus*.

La II. Partie est composée de deux pièces, dont la principale est l'Histoire des anciens Vaudois & Albigeois, par *Jean Paul Perrin* de Lion, qui l'avoit publiée en François l'an MDCXVIII, & que l'on avoit traduite en Anglois depuis, mais en si mauvais langage, qu'il la fallut traduire de nouveau. Cette Histoire contient 1. leur origine & les témoignages rendus à leur foi & à leur probité : 2. l'Histoire des Vaudois en particulier, & des persécutions qu'ils ont souffertes, avec leurs différentes dispersions : 3. l'Histoire des Albigeois, avec les guerres & les per-

persecutions, qu'on leur a faites, jusqu'à l'année M C C X X X. 4. la continuation de la même histoire, jusqu'à ce qu'ils aient été détruits. On a ajouté à cette Histoire, quelques pieces des Vaudois, qui contiennent leur Confession de Foi, copiée sur un M.S. daté de l'an M C X X. c'est à dire quatre cents ans avant Luther & Calvin, & pour le moins vint, avant *Pierre Waldo*, dont on dit qu'ils ont tiré leur nom; un Catechisme pour les Enfans; une Instruction sur le Symbole des Apôtres, les Dix Commandemens, l'Oraison Dominicale & les Sacrements, & leur Discipline; un Traité de l'Antechrist, du Purgatoire, de l'Invocation des Saints & des Sacrements; un autre des Tribulations; & enfin un Ecrit intitulé *la Noble Leçon*, qui contient des instructions pieuses, écrites l'an M C. & dont l'Original se trouve dans l'Université de Cambridge.

Le second Volume, qui sera apparemment plus gros que celui-ci, contiendra 1. une courte Histoire des dix persecutions des Vaudois, qui répondent à celles que les anciens Chrétiens souffrirent sous Ro-
me

me Payenne ; & cette Histoire sera conduite dès les plus anciens tems, jusqu'à présent : 2. l'Histoire des persecutions de France , depuis la ruine des Albigeois , jusqu'au tems présent : 3. celle des persecutions du Palatinat , de Boheme , de Silésie , de Hongrie , de Transilvanie , de Pologne & des Etats voisins, tirée de pieces authentiques , tant MSS. qu'imprimées : 4. l'Institution & les Cruautez de l'Inquisition , en Espagne & en Portugal : 5. les efforts que l'on a faits , pour détruire la Religion Protestante dans la Grande Bretagne & en Irlande , & la maniere dont on en a été délivré ; ce que l'on reprendra depuis la fin du Martyrologe de *Fox* , jusqu'à présent. Ceux qui ont quelques pieces authentiques , & dignes de Foi , concernant ces sortes de choses , sont invitez à les communiquer à celui qui fait ce recueil ; en les envoyant à *Joseph Downing* , Marchand Libraire à Londres. Mais il faut prendre garde sur tout , que le faux zele ne s'en mêle pas , qu'on lui ne débite pas des Mensonges , au lieu de la Verité , & que l'on ne range pas , dans le nombre des Martyrs , certains brigands des

Val-

Vallées du Piemont & des Sevennes,
 qui n'ont souffert la mort, qu'après
 avoir fait mille brigandages & mille
 meurtres, & souvent même de sang
 froid. Ces gens deshonnorent autant
 la Religion, que les Persecuteurs
 les plus déclarez, & feroient peut-
 être pis qu'eux, s'ils étoient les
 maîtres. Il n'y a point de vrais Mar-
 tyrs, que ceux qui abominent toute
 persecution, pour cause de Religion,
 quelle qu'elle soit. On ne peut pas
 trop louer au reste le dessein du Col-
 lecteur de ces pieces, qui est de don-
 ner de l'horreur pour les principes
 des Persecuteurs; afin que non seu-
 lement l'on se garde de tomber en
 leurs mains, mais qu'on ne les imi-
 te jamais. Il seroit honteux que des
 Chrétiens eussent moins de vertu,
 que le fameux Philosophe, qui n'au-
 roit pas voulu qu'on punît ses ca-
 lomniateurs du même supplice, qu'ils
 lui faisoient souffrir, & dont *Juve-
 nas* a dit, dans sa Satire X I I I, 185.

*Senex vicinus Hymetto,
 Qui partem acceptæ, sava inter vin-
 cla, cicutæ
 Accusatori nollet dare.*

A R.

ARTICLE VI.

LE DROIT de la NATURE &
dès GENS, ou Système général des
Principes les plus importants de la
Morale, de la Jurisprudence & de
la Politique. Traduit du Latin de
feu Mr. le Baron DE PUFEN-
DORF, par JEAN BARBEY-
RAC, Professeur en Droit & en
Histoire à Lausanne; avec des
Notes du Traducteur & une Pré-
face, qui sert d'introduction à tout
l'Ouvrage; 2. Edition revue &
augmentée considérablement. A
 Amsterdam chez de Coup MDCCLXII.
 in 4. en deux Volumes, dont le
 premier a 752 pages avec les Pré-
 faces, & le second 572. avec l'In-
 dex, & la Harangue Inaugurale de
 Mr. B. se trouve a Amsterdam
 chez H. Schelte.

C E U X qui ont été satisfaits de la
 premiere Edition de cet Ouvra-
 ge de Mr. de *Pufendorf*, traduit &
 commenté par Mr. *Barbeyrac*, se-
 ront encore plus contents de la se-
 conde; qui n'est pas moins belle,
 pour ce qui regarde l'impression, &
 qui a été revue & augmentée, com-
 Tome XXVI. P. 2. V me

me on, le verra, dans la Préface de cette Edition. Le Traducteur a premièrement revu, avec beaucoup de soin, la version des cinq premiers Livres, qui lui avoit donné le plus de peine, à cause du stile de l'Auteur; qu'il n'étoit pas aisé de traduire, avec de la netteté & quelque agrément, sur tout la première fois. Il a été plus facile à Mr. Barbeyrac, déchargé de la plus grande partie du travail, qu'il avoit eu d'abord, de redresser & d'adoucir quantité d'endroits; qu'il avoit été très-difficile de bien exprimer du premier coup. Les derniers Livres n'avoient pas si fort besoin de révision, que les premiers; parce que le Traducteur étoit plus rompu, dans cette espece de travail, qu'il ne l'avoit été, en tournant les Livres précédens.

Il a aussi augmenté sa préface d'un Article Nouveau, qui regarde l'estime, que l'on doit faire des Peres, & qui étant outrée peut faire beaucoup de tort & en fait effectivement au Bon-Sens & à la Verité. Mais la principale augmentation tombe sur les Notes, qui est d'autant plus considérable, qu'elles sont en petit caractère, & que cette Edition a cent pages

pages de plus que la précédente, quoi que le caractère & le format soient les mêmes. Outre une infinité de citations nouvelles, ou rectifiées, on y verra plusieurs idées nouvelles sur des matieres importantes; comme sur la validité des Conventions illicites; sur la nature, l'origine & l'étendue du Droit de Propriété; sur les fondemens du Droit de Prescription; sur la Possession de bonne Foi; sur la négligence, dont on est responsable dans les Contrats, & sur plusieurs autres questions particulieres, traitées, ou omises par Mr. de *Pufendorf*. Les Lecteurs verront en détail, dans la nouvelle Préface, les autres ameliorations, que le Traducteur a faites dans cette Edition, & qui la rendent beaucoup meilleure, que l'autre. Ils y trouveront aussi le jugement, qu'il fait des Versions Angloise & Allemande de cet Ouvrage. Dans la seconde, l'on n'a mis qu'une très-petite partie de ses Notes; & dans la premiere, on les a tout a fait omises.

Ceux qui entendent le François préfereront infiniment cette Edition aux autres. Il faut tomber d'accord que Mr. *Barbeyrac* y fait paroître

deux talents , qui ne sont que rarement joints ensemble. Le premier est la pénétration & le jugement, qui font qu'il entre facilement dans les recoins les plus cachez des matieres, & qu'il en juge sainement; & l'autre est une très-grande lecture des Auteurs Anciens & Modernes, dont il a remarqué les meilleurs endroits, par rapport à son sujet, auquel il les applique fort heureusement. Mais cela est à présent si connu, qu'il seroit inutile de s'y arrêter.

ARTICLE VII.

De Elegantiori Latinitate comparanda , Scriptores selecti. Accesserunt Index in hos Scriptores Universalis , & Præfatio utilissima de ratione imitandi optimos Linguæ Latinæ Scriptores. A Amsterdam chez les freres Wetstein. in 4. MDCCXIII. pagg. 1110. avec l'Index.

CE recueil avoit déjà paru, mais comme il y a des livres utiles, qui demeurent souvent cachez, par la faute de ceux qui les vendent; il

Y

y en a qu'il faut nécessairement renouveler, comme celui-ci. Il est composé de sept Auteurs, qui enseignent tous la maniere d'écrire poliment en Latin, & qui sont dignes d'être bien feuilletés par la Jeunesse. Le I est *Antoine Schorus*, qui a fait un recueil de phrases de la Langue Latine, tirées de *Ciceron*, qui ont été traduites en Flamand, & en François. Le II. est *Hadrien*, Cardinal du titre de *S. Chrysogone*, qui a fait aussi un recueil d'expressions Latines, un peu moins communes, & tirées de divers Auteurs, qu'on a aussi traduites en Flammand. Le III. est *Gaspar Scioppius*, qui a aussi recueilli les mots & les expressions, qu'ils croyoit dignes d'être inculquées à la Jeunesse. On les a de plus traduites en Flammand. Le IV. est *Obert Gifanius*, qui a fait de semblables remarques de la Langue Latine, avec quelques discours fort bien écrits, qui y ont du rapport. Le V. le P. *François Vavassor*, qui a fait des observations sur la force & l'usage de certains mots Latins. Le VI. est *Godescalc Stewechins*, & le VII. le P. *Horace Tursellin* Jesuite, qui ont fait chacun un très-bon Ouvrage

-vrage des particules de la Langue Latine. Ceux qui ont envie d'apprendre à écrire poliment en Latin peuvent tirer un grand avantage de la lecture de ces livres ; & bien de ceux qui s'en mêlent écrivoient beaucoup mieux, s'ils les avoient lus depuis leur jeunesse. Mais il y a une infinité d'Ecoles, dont les Régens ne savent pas même qu'il y a de semblables livres.

ARTICLE VIII.

CORRECTIONS DE QUELQUES ENDROITS DE LA B. C.

Tom. XXII. Page 59. l. 19. pour, *plus convergens*, lisez *à moins divergens*. Page 60. l. 5. pour, *ce qui fait que nous appercevons la distance est premierement l'étreçissement, ou l'élargissement de la prunelle, selon l'éloignement, ou la proximité des objets*, lisez: *ce qui ——— premierement la sensation, qui accompagne l'étreçissement ou l'élargissement de l'intervalle, qui est entre les deux prunelles, selon la proximité &c.* Page 62. l. 4.

l. 4. pour l'objet, lisez : le point visible. Page 43. l. 3, & 9. pour convergens & convergence, lisez : divergens & divergence. Là-même l. 9 & 11. pour divergens & divergence, lisez : convergens & convergence.

Tome XXIV. Page 128. au milieu de la page, il est parlé d'un passage de *Alvincius Felix*, qui commence, par ces mots : *homo est animal omne &c.* L'illustre Mr. Cuper, qui m'avoit marqué la ponctuation de ce passage, s'étant apperçu que sa pensée n'avoit pas bien été entendue, s'est expliqué ainsi : *Homo est animal, omne quod ex aliis hominibus et animalibus nascitur; ille, inquam, homo est animal recipit spiritum vitalem; et postquam in lucem editum est, crescit et adolescit. Atque ut elementa, sua sponte, inter sese et nequaquam ab ullo coacta coeunt, sibi que adsociantur, inque elementa iterum omnes homines et animalia; post mortem, nempe; redeunt, dividuntur, dissolvuntur et sparguntur: ita, vel similiter quidquid in mundo est, in se ipsum iterum redit, nec quisquam illius rei fabricator est, nec alius sedet iudex; qui, scilicet, quotidie iniqua quasi dicat inter elementa discordia;*

neque alius auctor, aliis, nempe, est ut elementa observent & in ordinem redigant. Atque ex verbis antecedentibus Minutii patet Cæcilium id agere, ut doceat rejiciendum esse, ut sic lequar, omnem Deum rectorem & opificem, neminemque creare mundum; sed omnia sponte suâ fluere, converti & in se revolvi & resolvi, nec agnoscere Deum auctorem & machinatore, quæ certè omnia sapiunt Epicuri de grege porcum.

Tome XXV. Page 377. j'avois repris *Masei* d'avoir mis *Edouard VI*, pour *Edouard III*. & c'est ainsi qu'il devoit parler, selon l'usage ordinaire; mais on m'a averti, qu'il avoit compté, selon un ancien usage qui compte les trois *Edouards*, qui ont vécu avant la Conquête, au lieu qu'aujourd'hui on ne compte que ceux, qui ont vécu depuis la Conquête. Ainsi *Masei* a voulu dire le même *Edouard*, que celui que j'entendois.

Au même volume Page 402. j'ai dit que *Veiras*, Auteur de l'histoire des *Sevarambes*, étoit Provençal, sur la foi de feu *Mr. Locke*. J'ai appris depuis de gens, qui le connoissoient particulièrement, qu'il étoit
d'*Al-*

d'*Allais*, ville de Languedoc, & qu'il avoit en effet pris le nom de Mr. d'*Allais*, pour vendre son livre. Il avoit demeuré longtems, dans un bourg nommé S. *Quintin*, proche d'*Uzès*. Je connois une personne, à qui il avoit voulu dédier son livre, & qui en a un exemplaire, avec une espece de Dédicace écrite de sa main.

F I N.



A

V S

I N-

INDEX

DES MATIERES

Contenues dans le xxvi.
Volume.

A.

- A** *Blancart*, jugement de ses versions. 125. & suiv.
Accords & conventions, remarques sur cette matiere, 254.
Actes des Martyrs en Latin fréquemment falsifiez. 222.
Albigens & Vaudois, piéces qui les concernent. 449. & suiv.
Ame, preuves de son immaterialité, tirées de sa Conscience interieure. 379. & suiv. 387. & suiv. indivisible. 392. & suiv. 400. & suiv.
Ame, son immortalité prouvée. 341.
Anatocisme défendu. 248.
Angleterre, sa conduite à l'égard des Papes, sous *Richard II.* 56. & suiv.
Antichrese ce que c'étoit. 248.

- M I

z V

B.

M A T I E R E S.

B.

B *Allista missa*, pour une Balliste décochée. 147.

Bene magnum tempus, beaucoup de tems. 147.

Bibliothèque Choisie, défense de son Auteur contre N. Boileau. 83. & suiv.

Bien & mal, que leurs idées sont immuables. 337. & suiv.

Bravoure extraordinaire, ou exprimée hyperboliquement, de quelques Soldats Romains. 138.

Bretagne, affaires de ce pais-là, sous Richard II. 9. & suiv.

C.

C *Artesiens* font de la matiere un Etre nécessaire. 336.

Castille, affaires de ce Royaume, sous Richard II. 14. & suiv.

Catafopus, fregate légère, pour aller à la découverte. 143.

Certitude mot relatif. 323.

César (Jules) endroits de ses Ouvrages expliqués, ou corrigés. 117.

& suiv.

César, son style défendu. 127. & suiv.

Cheureaux, leur lever suivi de tempêtes. 136.

Chrétiens Anciens n'étoient pas tous gens de bien. 208. & suiv.

neil

V 6

Chrē

I N D E X D E S

Chrétiens pourquoi persecutez, plutôt
que les *Juifs*. 191. 196.

Commeatus, congé de s'absenter de
l'armée. 141.

Conjectures Critiques, avec quelles
précautions il les faut proposer.
264. & *suiv.*

Conscience interieure des Etres im-
materiels, ce que c'est. 399.

Corrections Critiques, combien dan-
gereuses 264. & *suiv.* 270. que les
anciens Grammairiens n'y recou-
roient pas tant, que les Modernes.

Ibid. & *suiv.*

Concy (Sire de) sa lettre à *Richard I*.
6. & *suiv.*

Credulité outrée dangereuse. 201.
& *suiv.*

Critique, danger qu'il y a à proposer
trop positivement des conjectures
Critiques. 264. & *suiv.*

Cruciabiliter interfici, être tué cruel-
lement. 140.

D.

Dependance des hommes, à l'é-
gard de Dieu, ne détruit pas
leur liberté. 232.

Dieu, démonstration de son existen-
ce & de ses attributs. 282. & *suiv.*

Dieu, qu'il est contradictoire qu'il
n'existe pas. 287. & *suiv.*

Dieu,

M A T I E R E S.

Dieu , son Essence incomprehen-
 sible. 294. sa Toute-présence. 296.
 & *suiv.* son Unité. 298. qu'il est
 intelligent. 362. libre. 304. & *suiv.*
 tout-puissant. 311. tout-sage. 328.
 saint & ami de la Vertu. lb. & *suiv.*
 331. & *suiv.*

Destinatus in fuga, résolu à fuir. 141.

Dictionnaires utiles. 439. 442.

Dodwel, (Henri) caractère de ce
 savant homme. 414. & *suiv.* ses
 paradoxes sur la mortalité de l'A-
 me & autres doctrines. 366. &
suiv. réfutez. 377. & *suiv.* ses
 défenses. 412. & *suiv.* ses cen-
 sures d'*Hirtius* réfutées. 132. dé-
 fendu contre le P. *Ruinart*. 194.

E.

E *Cosse*, affaires de ce Royaume,
 sous *Richard II.* 11. & *suiv.*

Epibates, soldat de marine. 143.

Epicure, ce qu'en dit *Lucrece*. 168.

S. Esprit, ce que l'Ecriture enseigne
 du *S. Esprit*. 426. 428. 430. 433.

F.

F *Acultas ad ignoscendum*, quartier.
 147.

Fils de Dieu, ce que l'Ecriture en-
 seigne de la divinité du *Fils*. 425.
 427. & *suiv.*

INDEX DES

G.

G *Alcari*, pour mettre son casque, bon mot Latin. 139.

Guerre d'Espagne, Auteur de ce Livre. 145. ce qu'on en juge. 146.

Guicciardin (François) passage de cet Historien retranché. 447.

H.

H *Egesippe*, l'Histoire qu'il fait du martyre du S. Jaques fabuleuse. 203. & suiv.

Heinsius (Daniel) Critique peu heureux dans ses conjectures. 262.

Hirtius auteur du VIII. Livre de la Guerre des Gaules, & de celles d'Alexandrie & d'Afrique défendue. 131. & suiv.

Hobbes sur la liberté réfuté. 31.

Horace corrigé dans l'Ode xxiv. du I. Livre. 277.

Huet (Daniel, ancien Evêque d'Avranché) son démêlé avec N. Boileau. 64. & suiv.

Hybrida, celui dont le pere & la mere ne sont pas de la même nation. 142.

I.

S. *Jaques*, Evêque de Jerusalem, son Martyre examiné. 199. & suiv. 203. & suiv.

Ignota peccata, pechez pardonnez. 139.
Im.

M A T I E R E S.

Immatériels , qu'il peut y avoir , & qu'il y a des Êtres de cette nature.

313. *Et suiv.*

Imperator P. R. titre appartenant en particulier à Jules-César. 133.

Incrédulité d'où elle vient. 363.

Intelligences , leur immaterialité prouvée. 313. *Et suiv.*

Israélites , que leurs habits & leurs souliers ne crurent pas , dans le desert. 243. *Et suiv.*

Juifs accusateurs des Chrétiens , devant les Payens. 216. 219.

Jurisprudence Romaine , combien à estimer. 256.

L.

Liberté ce que c'est précisément. 321.

Liberté défendue , contre *Hobbes* & *Spinoza* , 317. contre d'autres. 319. *Et suiv.*

Liberté , que Dieu l'a communiquée aux Créatures intelligentes. 303.

Ligarius , de quelle manière traité par César. 137.

Lucrece , jugement de son Poème. 152. *Et suiv.* Poème pour le réfuter. 155.

M.

M*al* , comment il est entré au monde. 326.

Marl-

I N D E X D E S

Marlborough (Duc de) son éloge.

114. & *suiv.*

Matiere , qu'elle a été créée. 290.

& *suiv.*

Martyre , ceux qui le recherchoient
censurez. 215.

Martyres anciens , qu'elle consé-
quence on en peut tirer. 194.

Martyrs, dispute entre Mr. *Dodwel*
& le P. *Kuimart* , touchant leur
nombre. 184. & *suiv.*

Martyrs, cas qu'on doit faire de leurs
Actes. 179. & *suiv.* 181. & *suiv.*

Martyrs, honneurs qu'on leur faisoit.
197. & *suiv.*

Martyres n'ont pas été si fréquens au
commencement , que l'on dit. 189.
& *suiv.*

Martyrs , qui sont les vrais. 452.

Miracles , remarques sur cette ma-
tiere. 358. & *suiv.*

Moïse, qui le respecte le plus des C. R.
ou des Protellans. 108. & *suiv.*

Moïse , remarques sur la sublimité
de son style. 85. & *suiv.* 95. & *suiv.*

Monde materiel , qu'il faut recon-
noître nécessairement qu'il a été
créé. 290. & *suiv.*

Montausier (Duc de) son indigna-
tion contre N. *Boileau*. 67.

Moralité , ses principes immuables.
329. 337.

P.

M A T I E R E S.

P.

P *Arvula Caussula*, pour une petite raison. 140.

Parvus Senator, petit Sénateur. 140.

Patrocinari loco iniquo, se défendre par l'avantage du lieu. 148.

Peines & récompenses nécessaires pour la conservation de la Vertu. 340. & *suiv.*

Pensée, qu'elle ne renferme rien de corporel. 408. & *suiv.* de quelle conséquence il est de le croire. 410. & *suiv.*

Pere, ce que l'Ecriture enseigne du Pere. 424. 430.

Perpetue & Felicité, leur martyre. 220. & *suiv.*

Persecutions, projet de l'histoire de celles, que les Protestans ont souffertes. 451.

Personnes divines, ce qu'elles sont, selon Mr. Clark. 299.

Pesanteur, que sa cause n'est pas materielle. 315.

Peu & beaucoup, termes relatifs. 186. & *suiv.*

Philosophes n'ont pas pu réformer le Monde. 343.

Poena pris pour travail, comme en François *peine*. 267.

S. *Polycarpe*, remarques sur les Actes

tes

I N D E X D E S

- tes des son Martyre. 214. & *suiv.*
 corrompus. 217. & *suiv.*
Præcinere, office des pleureuses dans
 les funeraillcs. 277.
Præditus copiis & auxiliis, expression
 bien Latine. 140.
Præaux (Nic. Boileau des) son dé-
 mêlé avec Mr. *Huet*, sur un pas-
 sage de *Longin*. 64. & *suiv.* avec
 l'Auteur de la B. C. 83. & *suiv.*
 jugement de Mr. *Huet* de ce Poë-
 te. 80.
 Prescience divine, accordée avec la
 Liberté. 322. & *suiv.*
 Progrès à l'infini, en matiere de
 causes, absurde. 384.
Purgatoire, commencemens de la
 doctrine du Purgatoire au 111. Sie-
 cle. 221.

Q

Qualitéz, remarques sur cette
 matiere. 387. & *suiv.*

R

Religion Chrétienne, qu'il n'y a
 aujourd'hui qu'elle, qui soit ap-
 puyée sur une révelation. 348.
 preuves de sa divinité. 349. & *suiv.*
 que ses doctrines sont raisonnables
 & tendent au bien. 354. & *suiv.*
 que ses miracles prouvent sa divi-
 nité. 357.

Ri-

M A T I E R E S.

Richard II. Roi d'Angleterre, évènements de son Règne. 8. & suiv. 20. & suiv. conspiration contre lui & ses suites. 39. & suiv.

Reparare, se trouve en deux sens particuliers dans Horace. 268.

Révélation Divine nécessaire pour la réformation du genre humain. 345.

Rome (Cour de) ses affaires en Angleterre sous Richard II. 56. & suiv.

Rome, Cour de Rome, ses usurpations. 447. & suiv.

Ruinart (Thierry) sa vie & ses Ouvrages. 173. ses Actes des Martyrs. 177.

S.

S *Acy* (Mr. de) jugement de ses remarques sur l'Écriture Sainte. III.

Scaliger (Joseph) Critique trop hardi. 274.

Salum, esse in salo, tenir la mer. 144.

Satagere, être en peine. 141.

Spinoza s'est servi d'équivoques, pour tromper ses Lecteurs. 293. 301.

Spinoza réfuté sur la nécessité de toutes choses. 306. & suiv. 317.

Sublime, remarques sur ce style. 98. & suiv.

Suppetias occurrere, arriver au secours. 140.

Symboles, leur origine. 420. que ce
ne

INDEX DES MATIERES.

ne sont pas les regles de la Foi.
Ibid. & *suiv.*

T.

T Araque, Probus & Andronique,
les Actes de leur Martyre falsifiez. 224.

Tertullien croyoit l'immortalité de
l'Ame, quoi qu'il la crût corpo-
relle. 382. & *suiv.*

Trinité, ce que l'Ecriture en ensei-
gne, selon *Mr. Clark*. 424. & *suiv.*
434. & *suiv.*

V.

V *Andois & Albigeois*, leur histoire
& pieces qui les concernent.
449. & *suiv.*

Usufruit, remarques sur cette ma-
tiere 250. & *suiv.*

Usures, diverses remarques sur cette
matiere. 239. & *suiv.* 244. qu'elle
peut être permise. *Ibid.* réponse
aux objections opposées. 242. &
suiv. coûtumes & reglemens sur
l'usure, parmi les Romains. 246.
& *suiv.*

W.

W *At-tyler*, Histoire de sa conspi-
ration, en Angleterre. 21.
& *suiv.*

F I N.



